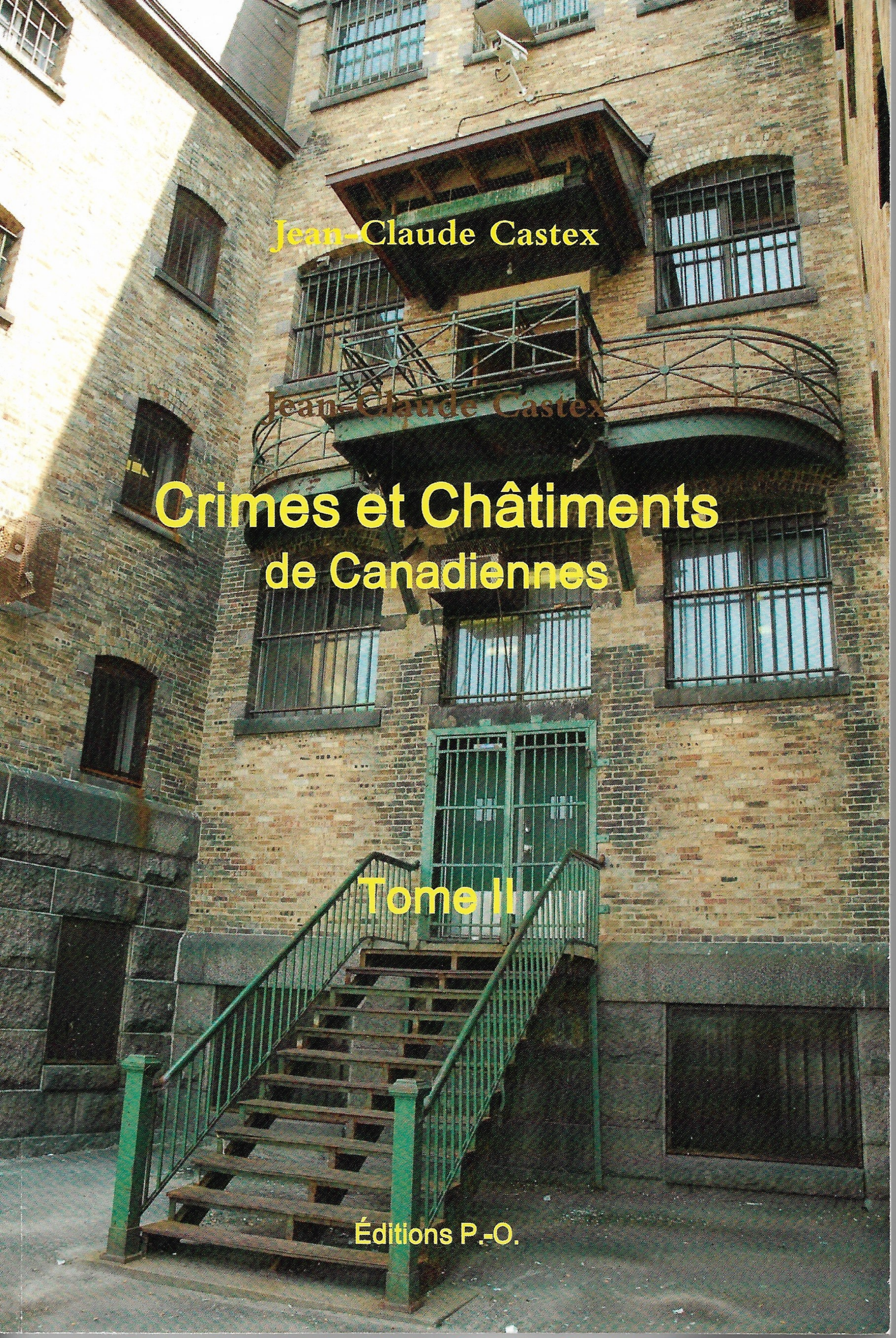

Jean-Claude Castex
Crimes et Châtiments
de Canadiennes
Tome II
Éditions P.-O.

À Marie-France,

Crimes et Châtiments

de Canadiennes

Tome II

Jean-Claude Castex

P.-O. Éditions
Vancouver

Castex, Jean-Claude, 1941-

Titre :Crimes et Châtiments de Canadiennes, Tome II

ISBN : 978-2-921668-44-6

Couverture : La potence permanente de la prison de Bordeaux, Établissement de Détention de Montréal.

Distributeurs : www.lulu.com
www.amazon.fr
www.fnac.com
www.chapitre.com
www.librairieduquebec.fr
www.lalibrairie.com

Dépôt Légal 3e trimestre 2016.
Bibliothèque Nationale, Ottawa.
Bibliothèque Nationale du Québec, Montréal.

Avant-propos du Deuxième Tome

La vieillesse, antichambre de la mort, a toujours fait figure de repoussoir chez les humains. Dans l'Antiquité «même les Dieux n'aimaient pas les vieux[1].» Uranus fut «châtré par son fils Kronos, lui-même victime de Zeus[2].» Ce qui frappe habituellement le lecteur de ces dossiers est de constater à quel point la trop grande différence d'âge entre les conjoints peut entraîner, chez l'un des deux, puis chez les deux, une frustration infinie. Lorsque le divorce est facilité, comme aujourd'hui, tout se termine aussi paisiblement que possible, par une séparation. Mais lorsque, comme autrefois, l'État, influencé par les différentes Églises, s'efforce d'assujettir les gens dans les affres d'un mariage oppressif, le résultat peut tourner au tragique, au crime.

♦

La description des peines en usage au Canada, habituellement similaires à celles de l'Angleterre, peut être comparée aux châtiments infligés dans l'Hexagone français : «Les peines[3] qui sont en usage en France dans les Tribunaux ordinaires de Justice sont la peine du *Feu*, la *Roue*, la *Potence*, la *Tête tranchée*, la condamnation à être traîné sur une *Claie*, les *Galères* à temps ou à perpétuité, le *Bannissement* perpétuel ou à temps, le *Poing coupé*, la *Cure coupée*[4], la *Langue coupée* ou

---

[1] ●Georges Minois, *Histoire de la vieillesse en Occident, de l'Antiquité à la Renaissance*, Librairie Fayard, 1987.

[2] ●Christophe Courau, *Comment on traitait nos anciens,* Retour sur l'histoire, octobre 2003.

[3] ●*Nouveau commentaire sur l'ordonnance criminelle du mois d'Août 1670, avec un abrégé de la Justice Criminelle,* par M. le Conseiller au Présidial d'Orléans, chez Debure père, Paris, 1766. p. xxxvi.

[4] ●La cure coupée : interruption d'un traitement médical.

percée d'un fer chaud, le *Fouet*, la *Flétrissure*[1], l'*Amende honorable,* le *Pilori*, le *Carcan*, la *Réclusion à temps ou* "*à toujours*" en une maison de force, le *Blâme* & l'*Admonition*. Outre ces peines, il y en a d'autres en usage dans les Tribunaux ou Conseils de Guerre, qu'on peut appeler pour cette raison *peines militaires* ; comme sont l'*Estrapade*[2], la condamnation à avoir la *Tête cassée*, celle de passer par les *Baguettes*, d'être mis sur un *Cheval de bois*, &c. Il y en a aussi de particulières pour la Marine; comme de *faire donner la Cale*[3], mettre à *la Boucle*, &c. L'Édit du mois de Mars 1685 concernant les esclaves d'Amérique établit aussi des peines spécifiques, comme les *Oreilles coupées*[4], &c. Les Juges d'Église infligent aussi des peines qui leur sont particulières, & qu'on appelle *peines canoniques,* comme sont l'*Excommunication,* la *Dégradation* des Ordres sacrés, la *Privation de Bénéfices,* l'*Interdiction* ou suspension des fonctions ecclésiastiques, le *Jeûne* au pain et à l'eau, la *Censure, &c.* Mais ils ne peuvent jamais condamner à aucune peine afflictive ou infamante, ni même à l'amende.»

Telles étaient les recettes utilisées par la Noblesse et le Clergé pour "convaincre", parmi le Tiers-État, les récalcitrants qui refusaient de se soumettre à l'*ordre établi* par eux. Et il est bien entendu que les deux Ordres supérieurs n'étaient aucunement soumis à de telles horreurs. En fait, exceptionnels furent les cas de Nobles

---

[1] ●Marquage au fer rouge par une *fleur-de-lis,* d'où le nom de la *flétrissure*.

[2] ●L'*estrapade* consistait à hisser le militaire à une certaine hauteur et à le laisser choir sur le sol.

[3] ●*Donner la cale* (Marine de Guerre). C'est une sorte d'*estrapade* en usage parmi les gens de mer, à laquelle on condamne ceux de l'équipage qui sont convaincus d'avoir volé, blasphémé ou fomenté quelque révolte. Il y a la *cale ordinaire* et la *cale sèche* : lorsqu'on donne la cale ordinaire, on conduit le criminel vers le plat bord, au-dessous de la grande vergue, et là, on le fait asseoir sur un bâton qu'on lui passe entre les jambes, afin de le soulager ; il embrasse un cordage auquel ce bâton est attaché, et qui répond à une poulie suspendue à un des bouts de la vergue. Ensuite 3 ou 4 matelots hissent cette corde le plus promptement qu'ils peuvent, jusqu'à ce qu'ils aient guidé (élevé) le patient à la hauteur de la vergue ; après quoi, ils lâchent le cordage tout à coup ; ce qui le précipite à la mer. Quelquefois, quand le crime est tel qu'il fait condamner celui que l'on veut punir à une chute plus rapide, on lui attache un boulet de canon aux pieds. Ce supplice se réitère jusqu'à cinq fois, selon que la sentence le porte. On l'appelle cale sèche quand le criminel est suspendu à une corde raccourcie qui ne descend qu'à quelques pieds de la surface de l'eau, empêche qu'il ne plonge dans la mer ; c'est une espèce d'estrapade. Ce châtiment est rendu public par un coup de canon qu'on tire pour avertir tous ceux de l'escadre ou de la flotte d'en être les spectateurs. [*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts ou des Métiers*, de Diderot...]

[4] ●Il ne fallait pas trop abîmer "l'outil de travail" qu'était l'esclave.

condamnés à autre chose que la Censure.

♦

Pour ce qui fut de la rémunération des bourreaux, on connaît peu de choses. Elle devait être variable suivant les époques et les lieux. On sait seulement qu'une double exécution à Toronto en 1828 coûtait plus de 92 £ et 15 £ pour une seconde exécution, sans doute à prix de... *liquidation* ! Une autre exécution dans la même ville en 1905 coûta 88,50 $, soit environ 2.200$ d'aujourd'hui sans compter les coûts du service de sécurité.

♦

De nos jours, la plupart des pays occidentaux ont répudié la peine de mort aux oubliettes de l'Histoire, non pas parce que le Décalogue le souhaite mais plutôt du fait que l'erreur judiciaire devient irréparable et donc irrémissible.

Seuls quelques-uns parmi les cinquante états des États-Unis s'obstinent ; certains pour braver la tendance commune, la mode de l'abolition, et paraître incivils, incivilisés et "virils" comme des Texans ; d'autres plus pragmatiques parce que le coût de l'exécution est inférieur à celui de la prison à vie, comme l'indique cette manchette du *Seattle Times*. D'autres encore estiment qu'il vaut mieux "faire mourir instantanément sans faire souffrir plutôt que faire souffrir pendant 30 ans sans faire mourir." Benjamin Franklin lui-même, grand maître des Droits de l'Homme, –surtout de ceux des Américains blancs puisqu'il tolérait l'esclavage–, affichait des opinions qui paraissent outrancières aujourd'hui : «J'ai toujours été de votre avis quant à l'absurdité du préjugé qui fait croire en Europe qu'une famille est déshonorée

par le châtiment de l'un des siens. Mon opinion est, au contraire, qu'un drôle qu'on pend et dont on débarrasse la famille, lui fait plus d'honneur que dix coquins qui continuent de vivre en son sein[1].» Commentaire sans doute jeté à tout vent et qui n'a atteint la pérennité et l'immortalité dans l'erreur que parce qu'il fut gravé dans la pierre lithographique.

Un dernier mot. La maladie mentale communément appelée *Perversion-narcissique* tient en ces lignes un rôle particulièrement notable. Quatre des quatorze condamnées à mort évoquées en ces pages présentent des symptômes importants : Cordélia Viau, Marie Beaulne, Elizabeth-Anne Tilford et Marie-Louise Cloutier. Pour qu'un pervers-narcissique aime et respecte son conjoint, ce dernier doit afficher un caractère fort et éviter d'accepter les abus de l'autre. Les doux, les timides, les personnes aimantes qui pardonnent immédiatement sont les victimes toute désignées des pervers-narcissiques qui les feront souffrir toute leur vie sans aucune pitié, sans la moindre vergogne, jusqu'à leur dernier soupir. Les pervers-narcissiques qui peuvent se présenter comme de vrais anges de gentillesse avec les amis et les étrangers, se comportent comme des démons avec ceux qui les aiment (excepté leurs propres enfants). Malheur à leur conjoint, à leur père et à leur mère qui leur pardonneront trop rapidement leur cruauté et leur perversité !



MONDAY, AUGUST 15, 2011

The Seattle Times

WINNER OF EIGHT PULITZER PRIZES

PATCHY DRIZZLE

75¢

Death-penalty dilemma: Is soaring cost worth it?

BUDGET BUSTERS | As King County struggles with the rising cost of criminal justice, two active capital cases have racked up more than $4 million in defense costs alone.

BY JENNIFER SULLIVAN
Seattle Times staff reporter

COSTLY PROSECUTIONS: Two death-penalty cases are in progress in King County. A third was prosecuted last year.

CHRISTOPHER MONFORT

---

[1] ●*Correspondance de Benjamin Franklin*, traduite de l'anglais et annotée par Laboulaye de l'Institut de France et des Sociétés historiques de New-York et de Massachusetts, Librairie Hachette et Cie, Paris, 1866. Tome II (1775 - 1790); p. 425; *Lettre de Benjamin Franklin à monsieur Le Veillard,* écrite à Philadelphie le 15 avril 1787.

-1-

Mortelle attraction

Dossier Marie Beaulne-Viau, 1929

L'année 1929 fut certainement l'une des plus lucratives pour l'*Exécuteur des Hautes Œuvres du Dominion du Canada* de l'époque, Arthur English. Comme son prédécesseur, Ratley Prior, il avait été *bourreau itinérant* de l'armée anglaise dans les colonies et notamment en Afrique du Sud, au Moyen-Orient et en Extrême-Orient. Cela lui avait permis de se faire la main sur une multitude de pirates (des Mers de Chine, des Mers du Sud[1]), et de soldats highlanders écossais ou sikhs déserteurs qui constituaient l'ossature et la masse de l'armée anglaise. Il avait, par la même occasion, pu constater qu'il ne lui déplaisait pas de pendre ses semblables. Comme le tueur en série ou le tireur d'élite[2], le bourreau obtient, semble-t-il, une grande satisfaction à être celui qui, à l'égal de Dieu, détient l'ultime pouvoir de mettre fin à la vie d'un être humain. Certes, il ne peut ─comme Dieu ou comme l'assassin─, décider de lui laisser la vie, mais il peut au moins lui accorder quelques précieuses secondes de répit en laissant traîner l'exécution.

Dès la fin du XIXe siècle, la tension internationale monta dangereusement sous la pression de la nouvelle Allemagne impériale, qui, comme l'avait dit Bismarck *avait des colons mais pas de colonie,* alors que la France regorgeait de colonies mais ne disposait pas de colons pour les peupler car les jeunes gens de ce pays batailleur et même belliqueux[3] étaient plutôt envoyés sur les

---

1 ●Les Mers du Sud étaient l'Océan Pacifique et plus précisément, le Pacifique-Sud.

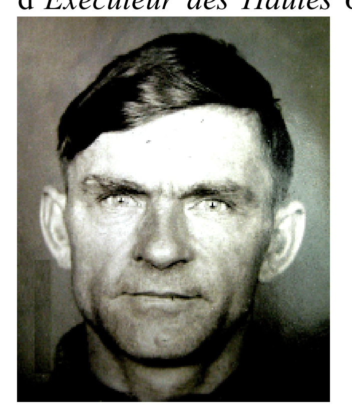
2 ●Le tireur ou sniper est embusqué et habituellement muni d'une lunette ou télescope de tir.

3 ●La France est le pays d'Europe qui, à travers les siècles, a fait le plus grand nombre de guerres.

champs de bataille pour y périr en masses. Or, en ce début de XXe siècle, l'Empire allemand alignait 75.000.000 d'habitants et la France 39.000.000 seulement. Alors, gare !

Le pays d'Arthur English, l'Angleterre, qui à travers les siècles, avait fait cause commune avec les États allemands pour s'emparer du commerce des Français, en vint à s'allier avec la France par peur de l'Empire allemand unifié, qui, depuis 1875, construisait à la chaîne des cuirassés et des croiseurs de bataille, les fameux *dreadnoughts*[1]. La guerre était donc inévitable en Europe et de nombreux Anglais cherchaient prudemment refuge dans leurs colonies ou aux États-Unis. Fuir les relents de l'intolérance religieuse et s'exiler le plus loin possible des tueries guerrières, furent les deux facteurs fondamentaux qui peuplèrent si rapidement les nombreuses colonies de l'Empire anglais[2].

Parmi cette multitude d'émigrants en provenance d'Angleterre, Arthur English chercha un poste d'*Exécuteur des Hautes Œuvres* à travers l'Empire qui atteignait alors son apogée, et il réussit à obtenir en 1912 le poste de *Bourreau officiel du Canada*. Toute sa vie il s'efforça de faire croire, par une curieuse "coquetterie", qu'il appartenait à la dynastie des bourreaux anglais Ellis. Il se prétendait le neveu du dernier de ces *Executioners*. Mais ce n'était qu'une contrevérité de cabotin.



Louis-Philibert Lefebvre
Source Archives Nationales

1 ●À la fin du XIXe siècle, le développement technologique des torpilles obligea les amiraux à combattre de très loin. Le calibre de l'artillerie principale augmenta donc dans des proportions énormes (plus de 400 mm), de même que les cuirasses.

2 ●Le bagne d'Australie n'y contribua que pour quelques milliers d'individus.

English immigra donc dans notre pays cette même année 1912 car si les Européens aiguisaient leurs "*fourchettes*[1]", ce n'était pas pour manger des escargots. Son expérience canadienne dans ce métier peu orthodoxe, il l'acquit comme assistant du précédent bourreau Daniel James Ratley Prior, né également en Angleterre, connu sous le pseudonyme de Radclive[2], et qui alignait vingt impressionnantes années d'expérience dans la mise à mort de Canadiens. English lui-même, sous le pseudonyme d'Arthur Ellis, ne se montra pas moins efficace ; il pendit un peu plus d'un Canadien par mois ─environ 300 en tout─ durant les 23 années que dura sa carrière, jusqu'au 28 mars 1935, date à laquelle sa dipsomanie lui fit commettre à Montréal une lourde erreur professionnelle qui se concrétisa par la décapitation pure et simple d'une condamnée, Tomasina Sarao[3]. Une autre conséquence de cette sanglante erreur fut que le public se vit interdire le théâtre des exécutions. Jusque-là, les autorités imaginaient que la représentation *publique* des exécutions constituait une sérieuse mise en garde pour les criminels potentiels. Ces mêmes autorités se rendirent alors compte que l'horreur et l'abomination sordide des mises à mort donnaient des armes aux abolitionnistes de la peine capitale.

Cette fameuse *publicisation* était la raison même qui avait poussé les chrétiens à choisir, comme symbole de leur foi, la potence romaine sur laquelle avait été torturé à mort leur *Dieu fait homme* : le crucifix. Elle leur rappelait surtout que le Christ était mort pour les pécheurs.

En souvenir du bourreau English (Ellis), l'*Association canadienne des Écrivains du Crime* accorde chaque année le *Prix Arthur Ellis* dans les deux

---

1 ●*Fourchettes* [à escargots] : surnom des premières baïonnettes de la Première Guerre mondiale, longues pointes d'acier de 60 cm de longueur.

2 ●Et parfois Radcliffe, ou John R. Radclive ou Thomas Radclive.

3 ●Comme nous le verrons au chapitre 10.

langues officielles du Canada. Ce prix est associé à un curieux trophée[1].

♦

En 1929, beaucoup de Canadiens se débattaient désespérément pour survivre à la Grande Dépression. Cette crise économique défraya la chronique et ravagea notre monde livré aux mains répugnantes des financiers margoulins et des riches criminels de la Finance. Cette année 1929 fut précisément l'une des plus fructueuses pour notre Exécuteur des Hautes-Œuvres, tant il est vrai que, même si la pauvreté n'est pas vice, elle n'en pousse pas moins les pauvres aux abois à commettre des crimes pour survivre. De ce fait, le 11 janvier 1929, English pendit Pepitone Gaetano, 44 ans, à la prison de Chicoutimi. Le 8 du mois suivant, il exécuta Joseph Chabot, 38 ans, à la prison montréalaise de Bordeaux.



Marie Beaulne
Source : Archives Nationales

En ce 23 août, date qui marqua le bout du chemin pour Marie Beaulne, héroïne malheureuse du présent chapitre, English se prépara à mettre fin aux jours de ce couple d'amants criminels, Marie Beaulne (42 ans) et Philibert Lefebvre (32 ans), à la prison de Gatineau[2] pour le meurtre de l'époux de Marie, le vieux Zéphyr Viau.

English savait qu'une petite semaine plus tard, le 30 du même mois, il allait ôter la vie à Ernest Messier, 38 ans, à la prison de Bordeaux, et que le 20 décembre,

1 ●Ce trophée de bois peut être vu sur le site http://www.sfwriter.com/ellis.htm

2 ●Hull autrefois.

juste avant la fête de Noël, il devait exécuter deux adolescents, Laurence et Normand Ménard (18 et 22 ans), toujours à la prison de Bordeaux, pour le meurtre de John Durham perpétré au cours d'un vol à main armée. "*La belle ouvrage*" ne manquait donc pas pour le bourreau du Canada qui pouvait ainsi mettre un peu de beurre dans les épinards de son Réveillon de Noël. D’autant plus de beurre que, à ces exécutions québécoises, allaient s’ajouter cinq pendaisons dans les autres provinces[1].

En cette triste année 1929, donc, un grand total annuel de douze Canadiens allaient mourir de sa main, dont le Québec fournissait la part du lion, une part en réalité peu enviable. Les juges ont habituellement la main plus lourde avec les minorités. Cette année de crise économique produisit donc un cru exceptionnel puisque la moyenne annuelle des exécutions sous la Confédération était, habituellement, de 7.

♦

Depuis l’année 1867 qui fut la première de la Confédération canadienne[2], 1481 Canadiens furent condamnés à mort dont 50 femmes. Ces 50 criminelles avaient enlevé la vie à 79 victimes. Pourtant, la plupart de leurs condamnations à mort furent commuées en prison à perpétuité. De ce fait, 11 femmes seulement furent exécutées. Les crimes de toutes les autres restèrent partiellement impunis. Par contre sur les 42 complices masculins qui aidèrent ces femmes à accomplir ces mêmes crimes, 36 furent pendus. Dans sept cas, même, le complice masculin fut exécuté tandis que la criminelle obtenait une commutation de peine qui sauvait sa tête. De ces 1481 condamnés à mort, 710

[1] ●Mike Hack, John Ivanchuk, William Megill, George O’Neil et enfin Ichmatsu Tokumatu.

[2] ●Et jusqu’à l’abolition totale à la fin du XX[e] siècle.

furent exécutés[1] : 699 hommes et 11 femmes.

♦

Mais venons-en à l'héroïne involontaire de ce chapitre. Le 9 juillet 1917, c'était la fête à Montpellier[2]. Zéphyr Viau, simple fermier-forestier de la région, épousait Marie Beaulne. Il n'en croyait pas ses yeux et ses oreilles. Il allait pouvoir croquer dans cette chair opaline comme dans une belle pomme. Cette belle jeune fille de vingt ans sa cadette lui avait offert sur un plateau d'argent son cœur et sa Vertu… en tout cas ce qu'il en restait.

Jusque-là, le vieux Zéphyr, au nom si inoffensif, n'avait connu qu'infortune, pauvreté et misère. Pour nourrir sa famille, il avait travaillé toute sa vie comme un forcené dans des emplois de second ordre, fort mal payés. Le bonheur, capricieux et souvent pervers, aime se refuser à ceux qui le convoitent le plus, comme une belle allumeuse qui veut se faire courtiser sans fin. Il semblait enfin jeter sur sa très modeste personne un regard bienveillant. En se voyant accompagné de cette jeune fille si attrayante, il ne put s'empêcher d'espérer que la chance allait enfin le regarder favorablement dans les yeux. En fait, sa chérie n'était pas la plus belle du village. Mais il voyait sa jeunesse avec les yeux de son cœur, à travers le filtre de l'Amour qui métamorphose habituellement la médiocrité en perfection, la laideur en beauté et la brutalité en douce clémence. Les vieux qui commencent à entrevoir l'angoissant bout de leur chemin, terminus tragique et affligeant, préfèrent se retourner et tendre la main vers un être plus jeune qui leur transmet l'illusion que l'ultime destin grimaçant

[1] ●Parmi eux il y eut 25 soldats exécutés durant la Première mondiale pour désertion et 2 pour meurtre, et 1 durant la Deuxième Guerre.

[2] ●Montpellier au Québec. Il y a aussi 5 Montpelier aux États-Unis, dans le Vermont, Idaho, Nord-Dakota, Louisiane et Indiana, et un seul Montpellier en France.

s'éloigne un peu.

Zéphyr avait donc choisi une "jeunesse" pour tromper son âge canonique et son Destin. Quant à Marie, elle convoitait simplement la pauvre ferme et la terre inféconde du Vieux. Chacun trouvait sa gratification dans cette union pour le meilleur et surtout pour le pire. Ainsi va le monde ! Mais le lâche Destin n'est pas le dernier à s'acharner sur les faibles. Les deux Montpelliérains allaient payer de leur vie ce choix bien humain. Marie ne put s'empêcher de se montrer immédiatement tyrannique avec son mari, et même "sans aucune pudeur, sans bon sens" prétendaient certaines voisines. Selon l'entourage des nouveaux mariés, Marie gouvernait son Zéphyr d'époux avec une brutalité d'Aquilon, ce vent mauvais du Nord canadien; et, cela, d'une façon ostensible et humiliante, sans aucun souci du *qu'en-dira-t-on*. Les psychiatres d'aujourd'hui classeraient sans hésitation ce type de personnalité dans la catégorie peu engageante des "pervers-narcissiques."

En cette année 1929, le couple habitait Montpellier, village situé dans les collines de la rivière Gatineau, à 70 km au Nord-Est de la ville de ce nom qui portait alors le triste toponyme de Hull. Une décennie ne s'était pas écoulée qu'arriva dans la bourgade un jeune et beau voyou qui allait changer le Destin du couple. Certains mauvais garçons, trop paresseux pour travailler, passent leur temps à se demander *qui* ils pourront parasiter, et ils choisissent les couples les plus fragilisés, ceux que la Vie a affaibli par des séparations trop longues ou des différences d'âges trop prononcées. Comme des hyènes en chasse, ils observent les faibles, supputent leurs chances de succès, et assaillent la femme seule par des flatteries délicates. Ils les "*enfirouapent*[1]" dans leurs mensonges, dans la fraîcheur de leur charme, et les grisent de séduction. Rares sont celles qui peuvent

[1] Enfirouaper = embobiner. *In-fur wrapped,* enveloppé dans de la fourrure Durant la Prohibition, les contrebandiers passaient de l'alcool vers les États-Unis en enveloppant les bouteilles dans de la fourrure.

résister longtemps à ces prédateurs démoniaques. Le jeune et beau voyou vit tout de suite que le couple Beaulne-Viau était si frêle qu'un simple souffle, une haleine brûlante, suffirait à l'abattre. Il s'arrangea pour devenir l'ami du vieux Zéphir pour mieux séduire sa femme et précipiter la chute du couple.

Un jour, quand le vieux Zéphyr s'enfonça au fin fond des bois pour tâcher de gagner quelques *piastres* dans une lointaine scierie forestière, madame succomba et prit rapidement l'habitude, peu orthodoxe pour l'époque, de savourer sans vergogne les plaisirs prosaïques de la chair avec ce bon à rien, un vigoureux et jeune trappeur nommé Louis-Philibert Lefebvre. Cet amant était un bel homme d'à peine 32 printemps, de trente années le cadet du vieil époux, un joyeux et ardent fornicateur au front tout auréolé du prestige des vétérans de la Grande Guerre qui pensent que la Nation leur doit tout. Marie accordait à son jeune ouragan libidineux d'amant, les étreintes les plus enflammées pour lesquelles elle se montra très vite parcimonieuse avec son Zéphyr de mari. Elle eut, ainsi, de son époux et de son substitut, huit enfants dont les derniers savouraient encore, au moment du crime qui fait l'objet de ce chapitre, les joies et l'insouciance de l'enfance ou les révoltes de l'adolescence. Qui pouvait alors assurer si un enfant était issu de son père légal ou de l'amant de passage ? Très vite, ils en vinrent à envisager avec légèreté et insouciance l'élimination du vieux pour filer le parfait amour.

Mais en jouant avec le feu on finit par se brûler. Le solide trappeur et sa maîtresse allaient finir par tomber eux-mêmes dans la trappe qu'ils échafaudèrent dans le dessein de se débarrasser du vieux mari trop encombrant.

La fiche de Louis-Philibert Lefebvre était ainsi rédigée, selon les Archives de la *Police Provinciale*

devenue la *Sûreté du Québec* : «Habitude de vivre à Montréal. Il y a trois ans, recherché pour vol à Montréal ; quitta la ville pour aller s'installer à Montpellier. Là, travailla peu de temps comme bûcheron et comme journalier-homme-à-tout-faire[1] dans un hôtel local. La plus grande partie du temps, ne travaille pas. Il chasse, pêche et court le pays. Vit dans la maison de Zéphyr Viau lorsque ce dernier va travailler dans son camp forestier. Mauvaise réputation à Montpellier. Beaucoup ont peur de lui parce qu'il a l'habitude de porter une arme à feu[2].»

♦

Ce que le Destin implacable avait mijoté pour Zéphyr ─comme il ourdit un projet mortel et un naufrage final pour chacun d'entre nous─ se produisit le dimanche 27 janvier 1929. Ce jour-là, le vieux et naïf Zéphyr mourut d'une maladie plutôt mystérieuse qui l'emporta très vite… trop vite ! L'abbé Lucien Major, curé de la paroisse, trouva étrange la rapidité avec laquelle son paroissien avait quitté ce bas monde, surtout qu'il avait eu vent, par voie de *rumeurs publiques* ou de *médisances confessées*, de la liaison assidue entretenue par Marie avec ce vaurien de Louis-Philibert. Aussi, lorsque Marie insista maladroitement pour que l'enterrement se fasse dans les plus brefs délais, l'ecclésiastique sentit la moutarde ─ou plutôt *le raifort*─ lui monter au nez et les soupçons à l'esprit. Il y avait urgence, certes, mais pas d'enterrer celui qu'il considérait déjà comme une victime. Si l'urgence existait, c'était d'avertir les autorités judiciaires. De nos jours, Marie aurait sans doute demandé à ce que le corps soit immédiatement soumis à l'incinération ou a

[1] ●*Jack-of-all-trades.* Expression péjorative.

[2] ●Bureau d'Identification de la Police Provinciale, 43 rue Saint-Vincent, Montréal, le 12 juillet 1929. Archives publiques du Canada.

l'aquamation (comme le font les assassins d'aujourd'hui), mais à cette époque, le Droit canon l'interdisait, ce qui empêchait bien des meurtriers d'utiliser ce faux-fuyant pour camoufler leur crime.

Le prêtre transmit ses soupçons au poste de Gatineau de la *Sûreté du Québec* qui portait alors l'appellation cavalière de "la PP[1]." Aussi, à peine la jeune Marie commença-t-elle à savourer sa chère liberté retrouvée et l'ensemble des agréments du veuvage ─dont la jouissance pleine et entière des biens de feu son époux─, qu'elle tomba des nues en voyant soudain surgir dans sa ferme montpelliéraine une escouade d'enquêteurs de la Brigade de Recherche de Gatineau, les sourcils froncés, l'œil inquisiteur et la moustache en accent circonflexe.

Il fallut exhumer le corps pour l'autopsier. Et sans aucune surprise, le Dr. E. Fontaine, médecin-légiste de la grande ville de Montréal, trouva dans les entrailles du défunt des doses de strychnine suffisantes pour tuer deux bovins de bonne taille. Le timide Zéphyr réussissait par miracle à dénoncer ─par-delà sa pierre tombale de granit─ la triste vérité aux oreilles des enquêteurs. Ces derniers avaient, bien entendu, ouï-dire au sujet de la liaison adultérine de Marie avec son jeune amant Louis-Philibert, une intrigue galante que le vieux Zéphyr avait sans doute été le seul à ignorer dans le village et même dans la contrée... ou plutôt le seul à *feindre* d'ignorer. On répète souvent que *ce qu'on ignore ne nuit pas,* mais dans ce cas il faut bien reconnaître que le pauvre homme n'aurait peut-être pas perdu la vie aussi tragiquement s'il avait été pleinement au courant de son déshonneur ; dans la mesure où c'est le cocu qui est déshonoré et non pas le traître.

Grâce à ces révélations venant d'outre-tombe, les deux amants furent immédiatement mis sous les verrous.

---

[1] ●ou *Police Provinciale du Québec.*

Mais, curieusement ─comme dans tous les dossiers criminels de cet ouvrage qui tendraient à prouver que les hommes sont moralement moins robustes que les femmes pour soutenir une thèse mensongère─, il se trouva que Louis-Philibert, l'amant de Marie, n'était pas psychologiquement aussi résistant que sa maîtresse. De ce fait, le jeune trappeur commença rapidement à perdre pied sous les questions précises et trop indiscrètes des vieux limiers. Après avoir avoué, le héros de la Grande Guerre clama "*bravement*" que l'initiative de ce crime incombait entièrement à Marie. Elle en avait longuement mûri les détails, des mois durant. Certes, il avait lui-même, Louis-Philibert, acheté le poison, mais c'était sa maîtresse, et elle seule, qui avait pris la décision de l'administrer à son vieillard d'homme.

Marie, quant à elle, s'était jusque-là obstinée à nier formellement toute participation à la mort de Zéphyr. Elle concédait seulement que, si empoisonnement il y avait eu, il n'était dû qu'à un accident bien regrettable. Cet écervelé de Zéphyr avait probablement *siroté* par erreur un coquetel empoisonné destiné aux rats, mulots et autres campagnols. Quel sacré étourdi, ce chéri ! Quelle malchance pour nous tous, qui n'avons aujourd'hui plus assez de larmes pour le pleurer amèrement... et surtout pour lui-même ! On le regrettera beaucoup !

Les investigateurs pensèrent aussitôt que même les révélations intempestives de son amant ne parviendraient pas à désarçonner aisément une âme aussi bien trempée que celle de Marie. Mais, contrairement aux attentes, il n'en fut rien. Dès que Marie Beaulne apprit que son jeune amant ─le soi-disant guerrier invulnérable de la Grande Guerre─ s'était platement *mis à table*[1] et qu'il la chargeait de la responsabilité pleine et entière du crime, elle changea immédiatement de refrain.

---

[1] ●Se mettre à table = avouer, confesser un crime.

Non ! Ce n’était pas un accident regrettable ! Louis-Philibert lui-même avait fait le coup de sa propre initiative. Quant à elle, elle n’y avait pas participé le moindrement, ni de près, ni de loin ! Ni "*par pensée, par action ou par omission*" comme disait alors la sainte prière, soucieuse de débusquer le péché jusqu'au fin fond du cerveau. C'était bien clair !

En voyant que les deux complices commençaient à s’accuser mutuellement et à se renvoyer la responsabilité du crime comme une balle de ping-pong, les policiers comprirent qu’ils arrivaient à l’acmé, au zénith de leur enquête ; l’embâcle des mensonges et des dénégations se libérait de lui-même.

Au début du mois de juin 1929, le couple d’amants fut jugé à Gatineau (Hull) par l’honorable juge Louis-Joseph Loranger de la Cour Supérieure, siégeant en Cour du Banc du roi. Mes. J.A. Parent et F.-B. Major représentaient la Couronne. Mes. Jean D’Aoust et Paul Sainte-Marie, commis d’office à la défense, suggérèrent aux accusés de plaider *non coupables*. Car s'ils avaient plaidé *coupables*, le seul tarif aurait été *la mort !* La présence des avocats n'aurait même plus été nécessaire.

Le procès, bâclé en un jour et demi, commença le mardi 11 juin 1929 et se termina le lendemain vers 16h30. En ce début de première journée furent choisis les douze jurés. L’Accusation présenta 11 témoins devant l’honorable juge Loranger, parmi lesquels l’abbé P. Major, curé de Montpellier, les cultivateurs Anatole et Roger Bissonnette, Pierre Beaulne, frère de l’inculpée, Donat Strasbourg et Honorius Viau (frère de la victime), les docteurs Théoret de Montpellier et E. Fontaine de Montréal, Lysiane Viau (épouse d’Osias Carrière et sœur du défunt), le détective Jean-François Dalpé... Les témoins à charge furent tous assermentés.

Si l’attaque fut énergique et dynamique, la défense se cantonna dans un combat indolent et pusillanime

d’arrière-garde. En fait, les prévenus furent mal défendus par deux avocats débutants commis d’office, lesquels manquèrent de vigueur, de ruse et d’imagination artificieuse face aux brillants Procureurs de la Couronne.

On sait que le génie d’un avocat consiste à savoir présenter les faits de façon à disculper son client ou tout au moins à jeter un doute ; que l’accusé soit coupable ou innocent. Et même si cela ne s’avoue jamais, le plus menteur sera le meilleur, à condition que le mensonge ne puisse, bien entendu, être éventé. Les accusés déclarèrent ne pas avoir à offrir de preuve de leur innocence ; et pour cause ! Pour défendre un mensonge aussi évident (la non-culpabilité), il aurait fallu un vrai Maître du Mensonge, un génie de la tromperie, un de ces avocats qui savent transformer, d'un seul coup de baguette magique, les mythes les plus invraisemblables en Vérité limpide et cristalline, comme les alchimistes d'antan qui laissaient croire qu'ils transformaient le plomb en or grâce à la pierre philosophale. Non ! Le seul qui aurait pu faire ce miracle aurait été Me Raymond Daoust, le seul homme assez subtil, assez "machiavélique pour faire acquitter Belzébuth en personne par un jury de 12 ecclésiastiques" comme le prétendit un de ses contemporains. Mais ce génie de la mystification n'avait que 6 ans en 1929.

Si on ne le savait déjà, on apprit que, «pleine de vie, de force et de courage, la victime, Zéphyr Viau, époux de Marie, était un pauvre homme qui gagnait laborieusement sa vie à travailler dans les chantiers forestiers. Pendant ses nombreuses absences, malheureusement, sa femme le trompait avec Louis-Philibert Lefebvre, l’un des deux accusés. Zéphyr s’en aperçut. Il fit des remontrances à sa femme et avertit son pseudo-ami Louis-Philibert de ne plus reparaître chez lui. Il alla jusqu’à menacer l’amant.» Leur amitié en fut définitivement empoisonnée.

Le Procureur du roi qui reconstituait la scène devant les jurés, ajouta que, face aux menaces du mari, Louis-Philibert tint ce commentaire, sibyllin pour certains, mais très clair pour les autres :
— Puisqu'il en est ainsi, il vaut mieux que ce soit Viau qui crève plutôt que moi !

Le sournois tartufe feignait volontairement de croire que sa vie était désormais en danger et que l'assassinat du vieux mari ne serait qu'une espèce de "légitime défense", une attaque préventive. Quelques jours auparavant, Louis-Philibert avait même affirmé à Monsieur Roger Bissonnette, l'un des témoins à charge :
— À son âge, Viau n'en a probablement pas pour un an à vivre...

C'était l'une de ces phrases banales qui exhalent toute leur signification après le crime, comme les colchiques purpurins qui ne deviennent toxiques et même mortels qu'après avoir été arrachés. D'ailleurs, Bissonnette s'empressa de le faire savoir à la police dès l'annonce de la mort du vieillard. L'avenir démontra que ce commentaire divinatoire qui n'aurait pu être qu'une simple remarque anodine, avait sans doute marqué le prélude ou l'apogée de la conspiration.

Dès le mois de janvier 1929, en un temps de célébrations et de recueillement durant lequel les Canadiens prenaient les Bonnes Résolutions[1] destinées à être abandonnées en cours d'année, Zéphyr Viau fut soudainement pris de violentes douleurs d'entrailles et de brûlures d'estomac. Il venait alors de regagner son camp forestier à l'issue du Premier de l'An. Cela confirma l'aveu de l'accusée Marie Beaulne qui avait fini par avouer avoir donné à son mari une concoction avant son départ pour le camp. Heureusement, le

---

[1] ●Les Premier janvier est au Canada l'une des *Fêtes d'Obligation* avec Noël et les dimanches de l'année. Les autres fêtes traditionnellement d'obligation sont transférées au dimanche qui suit. Le 1[er] janvier était autrefois le jour où les catholiques s'agenouillaient devant leur père et énonçaient les bonnes Résolutions qu'ils avaient décidé de prendre pour l'année à venir (ne plus s'enivrer, ne plus critiquer, ne plus courir la galipote, manquer la messe dominicale ou autre...) Ils faisaient aussi le point sur l'année qui se terminait.

maître coq du chantier forestier lui prépara une décoction émétique qui le fit vomir et débarrassa son estomac de tout ce qui l'encombrait. Grâce à cette initiative, l'infortuné put survivre quelques semaines de plus et boire jusqu'à la lie le calice amer de son mariage.

Peu de temps après, Lefebvre remit entre les mains de Marie une bouteille de strychnine. C'était l'arme absolue. Dans l'éternel combat du *poison contre l'antidote* ─aussi passionnant à travers les âges que le conflit *canon-cuirasse* pour dominer les champs de bataille─, la strychnine restait encore l'impératrice incontestée de l'assassinat, la reine des "poudres de succession". À petite dose la strychnine restait une dope qui augmentait la capacité respiratoire des athlètes ; et l'un des premiers champions américains du Marathon se dopait à la strychnine[1]. En 1945, voyant son *Empire-de-Mille-Ans* s'écrouler lamentablement au bout de 12 petits semestres devant les hordes soviétiques, Adolf Hitler se faisait administrer six piqûres de strychnine par jour pour endurer l'enfer de Berlin sous les bombardements des Russes venus lui démontrer que les Slaves n'étaient pas moins surhommes que les Aryens. Marie Beaulne, l'aimante épouse demanda à son amant s'il savait quelle quantité de strychnine il fallait faire ingurgiter à son homme pour obtenir le résultat souhaité.

─ Gros comme une fève, lui répondit laconiquement le complice. Ça suffit pour tuer un renard !

─ Si je lui donnais la moitié de la bouteille, *ça ferait-tu ?*

─ Arrange ça comme tu voudras, fut la réponse évasive de Louis-Philibert qui semblait souhaiter ardemment la fin sans se préoccuper des moyens.

─ Je vais arranger ça assez bien qu'il ne s'en apercevra pas ! commenta Marie Beaulne.

Cette conversation cruciale est tirée des aveux

[1] ●C'était Thomas Hicks, en 1904.

écrits de l'accusé Lefebvre, déposés aux *Archives Nationales* de la Justice à Ottawa.

Le 19 janvier, après une randonnée de 23 kilomètres à pied par des sentiers forestiers encombrés de neige et fort accidentés, Zéphyr arriva enfin chez lui, fourbu. Rappelons qu'il n'alignait pas moins de 71 hivers ! Et quels hivers ! Des hivers abitibiens —autant dire *arctiques* ou *sibériens*— longs de huit mois, qui l'avaient usé jusqu'au moyeu ! Malgré son âge et sa fatigue extrême, il était bien portant et heureux de venir se retremper dans son milieu familial qu'il finançait à la sueur de son front mais qu'il n'imaginait sans doute pas aussi corrompu.

— Quelle réception reçut-il ? hurla le Procureur de la Couronne Me J-A Parent, furieux, en dardant Marie Beaulne de son index vengeur comme s'il voulait la trucider à coups de baïonnette. L'accusée, sa femme, celle en qui devait reposer sa confiance et son affection, lui offrit à manger. Il refusa, car il n'avait plus confiance en elle. Elle insista, et lui versa traîtreusement le poison dans la soupe qu'elle lui servit. Elle savait bien ce qui allait se produire. Elle attendit, et quand elle constata que le poison commençait à agir, elle appela le prêtre, qui accourut pour constater tous les symptômes d'un empoisonnement.

Si Zéphyr se garda bien de dénoncer sa femme qu'il aimait encore, sans doute pour lui épargner les horreurs du déshonneur, ce ne fut pas le cas du curé du village, le père Lucien Major. Il remarqua que l'épouse semblait tout à fait indifférente à l'agonie de son vieil époux. Elle l'observait calmement, tandis qu'il se tordait de douleurs.

— Elle semblait attendre froidement le moment crucial, l'issue fatale ! commenta l'ecclésiastique en brandissant sa barrette noire d'un geste véhément.

À l’initiative du curé, le Dr. Théoret fut mandé, mais ce ne fut pas sans objections que Marie lui laissa examiner le malade. Puis, petit à petit, devant les yeux du médecin fort inquiet, la crise s’apaisa et le malade parut aller mieux. Fallait-il qu'il fût robuste et plein de santé pour se remettre si vite de ce traitement à la strychnine ? Le médecin, qui, lui, ne se doutait pas de cette tentative d’assassinat, fit une "petite" erreur de diagnostic en déclarant une simple indisposition intestinale.

Le lendemain, Zéphyr Viau se sentit mieux. Il put même se lever et fumer quelques cigarettes roulées avec Anatole Bissonnette venu lui rendre une petite visite d’amitié. Comme il avait manifesté le désir de prendre une légère purgation pour se remettre le cœur en place, sa femme qui voulait en finir une bonne fois pour toutes avec son vieillard importun, si encombrant, si dur à tuer, qui refusait obstinément de mourir, prépara une autre concoction, un sel médicinal auquel, pour la troisième fois, elle ajouta de la strychnine[1].

Cela fait, Marie, qui venait de constater les réticences de son époux à accepter de la nourriture de sa main traîtresse, se garda bien de lui présenter elle-même le poison infernal, sachant que sa défiance avait été stimulée par les précédentes tentatives avortées. Fort futée, elle demanda à sa propre fille Françoise Carrière de faire ingérer le poison à son père. En toute confiance, ce dernier avala donc le pseudo médicament,... puis, pour assurer le résultat, deux autres mélanges mortels un peu plus tard. Aux instances de sa mère, la jeune femme lui fit absorber sans méfiance toutes ces sinistres potions létales.

---

[1] ●La strychnine est un alcaloïde très toxique extrait de la noix vomique, utilisé comme stimulant à très faibles doses. C'est le poison classique dans la lutte contre les corbeaux et les petits rongeurs, mais, curieusement, elle n’est pas toxique pour le cochon d’Inde. Deux pharmaciens français, Pierre Joseph Pelletier et Joseph Caventou isolèrent la strychnine en 1818. La strychnine s'obtient en râpant la noix vomique dans l'alcool bouillant puis en distillant la liqueur obtenue.

Plus tard, madame Carrière elle-même, horrifiée à l’idée d’avoir tué son cher père, en confiera tous les détails à l’investigateur Dalpé lors de l’Enquête préliminaire du Coroner.

— Madame Carrière a admis, claironna le Procureur de la Couronne Me J.-A. Parent, dans une envolée oratoire, son gros index velu cette fois brandi vers le ciel, avoir versé la balance[1] du poison dans la bouteille que lui avait remis Lefebvre. Ceci, c’est son aveu, rapporté par le détective Dalpé au cours de la soirée à l’hôtel de Montpellier, avant même l’arrestation des suspects. Ces derniers avaient été emmenés là comme témoins durant l’Enquête du Coroner. Ils n’étaient encore sous aucune accusation quand ils ont commencé à parler ! Cette fois, les conséquences furent radicales. Après avoir absorbé trois doses successives de “sels” médicinaux, l’effet se révéla définitif et complet. Le malheureux Viau expira sans que sa femme, l’accusée, parut s’inquiéter, même de le laver, de le changer, de lui fournir un drap propre pour bien recevoir le Saint-Viatique que Monsieur le curé lui apporta en toute hâte pour faciliter son entrée dans la Maison du Bon Berger...

On aurait pu entendre voler un maringouin dans la salle de la Cour d’Assises. Le Procureur, désireux de monter en épingle et de stigmatiser les actes de Marie, fustigea l'accusée en ces termes :

— C’est l’acte de trahison le plus complet qu’on puisse perpétrer. L’accusée... a commis le crime le plus odieux qu’on puisse commettre. On comprend un crime passionnel. On explique un coup de revolver dans un moment de surexcitation, mais faire mourir à petit feu un être qui a sa confiance, le trahir en lui offrant à manger, et lui offrir des drogues empoisonnées sous prétexte de vouloir le guérir et le sauver, c’est ignoble ! Voir quelqu’un se tordre dans les angoisses de la mort,

---

[1] ●La balance = le reste. Terme emprunté à la *comptabilité.*

pouvoir le sauver et le regarder mourir en continuant trois ou quatre fois à verser, goutte à goutte, le poison jusqu'à ce que mort s'ensuive, c'est atroce et indigne !

Après avoir fulminé véhémentement contre le comportement criminel de Marie Beaulne, le Procureur Parent orienta son index cicéronien et sa voix de Stentor vers Louis-Philibert Lefebvre qui, autant que faire se pouvait, rentrait la tête dans les épaules et gardait les yeux cloués au plancher de bois franc :

— L'accusé Lefebvre connaissait les agissements de sa complice Marie Beaulne; c'est lui qui a fourni le poison... et il n'a rien dit... Il eut été facile pour lui au moins de prévenir Viau d'être sur ses gardes... La mort de Viau lui permettait d'épouser l'accusée. Il le dit lui-même : «Il a été question de mariage entre l'accusée Beaulne et moi, après et avant la mort de Zéphyr Viau !»

Le déchirement de leur conscience «explique les aveux complets qu'ils ont faits l'un et l'autre de leur plein consentement et sans coercition, dans le libre exercice de leur liberté,» tempêta le Procureur éloquent et volubile. L'autopsie du cadavre avait révélé la perpétration du crime par la présence de strychnine. En effet, «le docteur Fontaine nous affirme qu'il a trouvé 6,6 grains[1] de poison dans les entrailles de la victime, quantité suffisante pour tuer… 12 hommes ! Quand bien même un complice n'aurait pas administré lui-même le poison mortel, il encourt s'il l'a fourni au tueur, la même responsabilité criminelle que celui qui l'a administré !»

♦

À 15h30, le 12 juin, les jurés épuisés se retirèrent pour délibérer et, à 16h00, ils étaient prêts à rendre leur verdict. Tous étaient convaincus sans aucune réserve de

[1] ●Un grain (gr) US = 64,79892 ^{mg} soit au total 427,672872 ^{mg} de poison. Dans le système de poids et mesures d'apothicaire en Angleterre, parallèle aux autres systèmes anglais (d'origine française, comme les systèmes *avoirdupois* et *Troy* ou *de Troyes*), le grain est une subdivision de l'once : 1 livre = 12 onces ; 1 once = 8 drames ; 1 drame = 3 scrupules ; 1 scrupule = 20 grains.

la culpabilité criminelle des amants, et ils se montrèrent pleinement d'accord pour que le président du jury les déclare :

COUPABLES !

Aucune recommandation de Clémence ou de Grâce ne vint dulcifier la dureté des deux verdicts. C'était, bien entendu, de fort mauvais augure pour les sentences qui allaient en découler.

Le juge Louis-Joseph Loranger s'adressa alors à Marie Beaulne pour lui demander si elle connaissait un détail qui lui éviterait une sentence de mort.

— Je ne suis pas coupable ! se contenta-t-elle de répondre.

Alors le juge lut la sentence :

— La sentence de la Loi maintenant prononcée contre vous, Marie Beaulne, est que vous serez reconduite à la prison commune de ce comté d'où vous êtes venue, et que vendredi, le vingt-troisième jour d'août prochain, de l'année 1929, dans l'enceinte des murs de la prison dans laquelle vous serez alors détenue, vous serez pendue par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive. Que Dieu ait pitié de votre âme !

Le juge s'adressa ensuite à l'accusé Louis-Philibert Lefebvre :

— Avez-vous quelque-chose à dire pour que la sentence de mort ne soit pas prononcée contre vous ?

— Je demande miséricorde... Je suis innocent ! balbutia Louis-Philibert, moralement effondré.

— La sentence de la Loi maintenant prononcée contre vous, Philibert Lefebvre, est que vous serez reconduit à la prison commune de ce comté d'où vous êtes venu, et que vendredi, le vingt-troisième jour d'août prochain, de l'année 1929, dans l'enceinte des murs de la prison dans laquelle vous serez alors détenu, vous serez pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive. Que Dieu ait pitié de

votre âme !

♦

Marie et Louis-Philibert sollicitèrent alors les autorités fédérales afin que leur soit octroyée la *Clémence de la Cour*. Mais cela leur fut aussi refusé. Les autorités ne voulaient pas laisser traîner l'exécution, sachant que la pendaison d'une femme pouvait dégénérer en émeutes sanglantes au sein de la population francophone. Les Québécois ont le sang chaud, c'est bien connu ; presque autant que leurs cousins d'Europe qui, eux, considèrent la grève et l'émeute comme leurs sports nationaux. Il fallait donc agir au plus vite avant que les mouvements abolitionnistes réussissent à se ressaisir et à organiser la résistance.

♦

Marie Beaulne, qui jouissait d'un tempérament robuste, garda en apparence un calme exemplaire jusqu'à son exécution, mais son amant s'effondra psychologiquement en voyant approcher la date inéluctable de sa mise à mort, sans que n'arrive l'Ordre de Clémence qui aurait commué la mort en prison à vie, ou en exil lointain et définitif.

Paradoxalement, les Anciens Combattants de la Première Guerre mondiale furent les premiers à réagir. À leur groupe de pression, les abolitionnistes de la peine capitale et les groupes féministes tâchèrent de joindre leurs forces dans le but ultime de sauver la tête de l'un ou de l'autre des deux criminels. Mais l'action de toutes ces organisations n'était pas toujours coordonnée et logique. En effet, les Vétérans de la Grande Guerre souhaitaient tout simplement, par solidarité pour un

ancien combattant, transférer la responsabilité du crime sur la seule tête de Marie Beaulne-Viau.

Leur représentant, le major Maurice Dubrûle, rendit visite au détenu Lefebvre à la prison de Bordeaux au nom de la *Légion des Vétérans*. À la suite de cette visite impromptue, il écrivit au Ministre de la Justice d'Ottawa la lettre suivante: « Je me suis rendu à la prison de Bordeaux, hier, afin de m'enquérir auprès du Soldat de matricule 62 213, Louis-Philibert Lefebvre, du vieux 22e (Régiment), de ce qu'il y aurait de mieux à faire en dernière instance. En toute confidence, c'est à peu près le plus grand imbécile que j'ai rencontré de ma vie, et plus que cela, je crois sincèrement que ce niaiseux n'est nullement coupable... Je suis assuré qu'il est trop bête pour mentir afin d'aider sa cause. Il possédait ce poison pour prendre le renard au piège, et la femme Viau lui en aurait demandé, donnant comme excuse qu'elle s'en servirait dans le même but. Ce n'est que quelques jours après que la femme Viau lui avouait comment elle s'était servie de ce poison. Maintenant Lefebvre ne se rappelle que vaguement quelques noms des officiers qui faisaient partie du 22e et sa mémoire est encore plus vague au sujet des endroits où il a séjourné en France ; et comme je vous le disais tout à l'heure, c'est loin d'être un simulateur.

D'après moi, ce soldat possède le cerveau d'un enfant de 10 ans, et encore c'est le flatter. Pour vous donner un exemple de sa simplicité, je lui écrivais la semaine dernière, lui demandant de bien vouloir *me donner, en soldat, tous les détails qui pourraient nous aider à faire commuer sa sentence*, et il me répondit qu'il ne comprenait rien à cela, de bien vouloir lui en raconter plus long. De plus il existe de la folie dans l'histoire médicale de sa famille, il y a de ses tantes qui sont mortes folles. Il m'a avoué que les flics lui avaient fait signer un document et qu'il ignorait ce que c'était.

Évidemment, ce devait être sa confession. De plus, la Cour lui a adjugé un très jeune avocat qui en était à sa première cause, et voilà deux fois déjà que j'écris à ce niaiseux afin d'obtenir des renseignements, et je n'obtiens pas de réponse. À 18 ans, Lefebvre, a été blessé au ventre par une ruade de cheval. Les gardiens de Bordeaux m'ont confié que le médecin aliéniste de la prison le disait fou, et cela ne me surprend pas. *Signé* JOG Herwig, Service Administratif, Légion Canadienne de la British Empire Service League.»

♦

On peut ainsi constater que le tableau psychologique du condamné n'était pas brillant et que sa chère maîtresse ne l'aimait pas pour sa profondeur intellectuelle mais pour tout autre chose. Une autre organisation, anglaise celle-là, se considéra comme simplement "*contrainte d'intervenir*" en faveur d'un homme qui s'était courageusement battu pour l'Empire britannique :

LA LÉGION CANADIENNE DE LA LIGUE AU SERVICE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE
23 juillet 1929, Référence # 62213, Louis P. Lefebvre

L'ex-militaire nommé ci-dessus, condamné à mort, a communiqué avec notre Organisation pour demander à ce que des efforts soient faits afin de faire commuer sa condamnation en emprisonnement à vie. Considérant le fait qu'il est ancien combattant, qu'il s'engagea à 18 ans et servit avec honneur au 22e Bataillon de la *Force Expéditionnaire Canadienne* durant 4 ans, *nous sommes contraints*[1] de rechercher tout ce qui dans son dossier pourrait justifier une intervention en sa faveur.»

Les points mentionnés sont «**1-** niveau mental très bas. **2-** très discipliné dans l'armée. **3-** affirme avoir essayé de récupérer le poison qu'il avait fourni à

[1] ●Ce segment n'était pas mis en évidence dans la lettre originale.

Madame Viau avant qu’il soit administré. **4-** condamnation entièrement basée sur ses propres aveux qui ne tiennent pas compte des considérations qui l’ont poussé à fournir le poison[1]...»

♦

Marie Beaulne, quant à elle, se battit comme une lionne, avec un courage indomptable, pour sauver sa propre vie. Elle écrivit de nombreuses lettres à tous ceux qui étaient susceptibles de lui prêter main-forte, utilisant des arguments adaptés à chacun. Elle supplia, par exemple, son complice de se sacrifier pour elle en assumant l’ensemble du crime, afin de sauver une pauvre mère de famille. *Si elle n’avait pas eu d’enfants,* assurait-elle, *elle aurait tout pris sur elle, sans hésitation et avec grand cœur, pour sauver son cher Louis-Philibert*. Mais ce n’était qu’une ruse artificieuse à laquelle le jeune gigolo, considéré comme inintelligent par les naïfs, ne se laissa pourtant pas prendre. Il savait bien qu'après un tel *service*, il n'aurait jamais l'opportunité de lui demander la pareille en retour. Dans une autre lettre adressée *au même moment* au shérif Isidore Saint-Pierre du comté de Gatineau, elle changeait de tactique non seulement en incriminant son amant, mais en lui imputant inexorablement la totalité de la responsabilité du crime : [l’orthographe d’origine a été respectée]

«Montréal le 18 juillet. Monsieur Saint-Pierre, Shérife à Hul. Je trouve ma sentence telment forte pour une mère qui a élever 10 enfants ‖ ayer donc égar a une pauve mère qu'il y a encore 8 enfants sur les bras qu'il pleure tous près moi pour aller a leur secoure ‖ mon dernier a seulement que 3 ans ‖ trouveriez vous que sa serait juste mon procès serait relever parce que c'est pas

[1] ●Intervention en faveur des condamnés. *Archives Nationales,* Ottawa.

moi quil est le plus coupable dans cela ‖ pour une chose Lefevre a fait de moi un martir ‖ il me disait tijour quil avait pas de danger que javais pas besoin avoir peur quand il a vu cela que je voulais pas le croire ‖ il ma dit tous ce que je direr, je veux que sa passe entre mes main ‖ quand il vu cela il ses servi l'huile de charme l'huile de radionne puis l'huile danis ‖ il a mis cela sur moi ‖ vous saver qu'une creature est pas forte comme un homme quand sa veux mal fer ‖ comme vous voier que c'est pas moi qu'il est le plus coupable ‖ aracher une mère de 8 enfants pour l'amour d'un malfaisant ‖ trouver vous que s'est juste que si savait pas été lui que jamais sa serais arriver ‖ se fesait 25 ans que j'était avec mon mari ‖ quon setait toujours bien arranger puis que ce moribon vien nous séparer en même temps maracher de mes enfants ‖ ses pauvre petit ‖ si il m'avait fait parler au procès je le aurait dit. Veuiller m'envoyiez des bonne nouvelles. Je met tous mes confiance en vous ‖ ayez pitié ‖ le bon Dieu vous récompensera. [*signé*] Madame V. Zéphyr Viau. »

[Je trouve ma sentence tellement sévère pour une mère qui a élevé dix enfants. Ayez donc des égards pour une pauvre mère qui a encore huit enfants sur les bras. Ils pleurent près de moi pour demander du secours. Mon dernier n'a que trois ans. Ne trouvez-vous pas qu'il serait juste d'annuler le procès parce que ce n'est pas moi qui suis la plus coupable. En tout cas Lefebvre a fait de moi une martyre. Il me disait toujours qu'il n'y avait pas de danger, que je n'avais pas besoin d'avoir peur ; quand il a vu que je ne voulais pas le croire, il m'a dit que tout devait passer entre ses mains [sous sa responsabilité]. Il s'est servi d'huile de charme, d'huile de radionne et d'huile d'anis ... [pour la soumettre à sa volonté]. ... *Vous savez qu'une créature* (une femme) *n'est pas aussi forte qu'un homme pour faire le mal*[1]. [Sic!] Comme vous le voyez, ce n'est pas moi la plus coupable. Arracher une mère à ses huit enfants qui a eu le tort d'aimer un malfaisant, trouvez-vous cela juste alors que si cela n'avait pas été de cet homme, tout cela ne serait jamais arrivé. Ça faisait 25 ans que j'étais avec mon mari. On s'était toujours bien entendus, et ce moribond [vraisemblablement erreur phonologique pour *vagabond*] est venu nous séparer et m'arracher à mes enfants. Ces pauvres petits ! S'ils m'avaient laissé parler au procès, je leur aurais dit. Veuillez m'envoyer une bonne nouvelle. Je mets toute ma confiance en vous. Ayez pitié, le Bon Dieu vous récompensera. Madame V.

1 ●Segment mis en évidence par l'auteur de cet ouvrage.

Zéphyr Viau.]

♦

L'*Association en faveur du Bien-être des Détenus canadiens*, pour sa part, se mit de la partie en invitant le Ministre de la Justice du Canada à interdire les procès groupés, et surtout à ne plus exécuter de femmes. Le sort de l'homme ne semblait pas intéresser le moindrement cette organisation humanitaire :

ASSOCIATION EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE DES DÉTENUS CANADIENS

À l'Honorable Ernest Lapointe, Ministre de la Justice, Ottawa, Ontario, *réf.* Marie Viau, Hull : Cher Monsieur,

«Concernant la femme nommée ci-dessus, qui doit être pendue le mois prochain, j'aimerais au nom de l'Association pour le bien-être des détenus canadiens présenter une requête en vue d'une commutation de la sentence de mort. D'abord, nous suggérons que son cas soit étudié indépendamment de celui de l'homme impliqué, et que cet avantage soit aussi appliqué à l'homme. À notre avis, il est toujours préjudiciable aux intérêts des deux accusés d'avoir un procès commun et d'être ensemble pour la sollicitation de Clémence. *Les membres de notre Conseil ne sont pas d'accord pour infliger la peine de mort à une femme. Plusieurs considèrent que, à notre époque, il est répugnant de pendre une femme même coupable, comme dans ce cas, d'un horrible crime*[1]. [...]»

♦

Beaucoup d'autres interventions individuelles assiégèrent l'ensemble de l'Administration canadienne.

[1] ●Le segment en italique a été mis en évidence par l'auteur.

Mais, en dépit de toutes ces demandes, tantôt en faveur de l'un, tantôt en faveur de l'autre, rarement pour les deux ensemble, les condamnés durent, un matin, dans l'aube lugubre, faire face à la terrifiante réalité,... la potence.

Le jour fatal du 23 août se leva. Comme dans les films d'horreur, un gros orage éclata qui perturba la ville de Gatineau, accompagné de violentes zébrures d'éclairs soulignées par les sourds grondements du tonnerre. Le ciel lui-même semblait vouloir s'insurger contre la mort d'une femme. Il était prévu que les deux amants devraient mourir séparément très tôt le matin aux premières lueurs de l'aube, pour éviter l'afflux de spectateurs désormais indésirables. Autrefois, l'exécution tenait lieu de mise en garde pour les criminels potentiels, mais aujourd'hui la publicité des pendaisons donnait des armes aux abolitionnistes. Pourtant, l'orage complice s'obstina à créer des obstacles, comme si Zeus, le dieu du tonnerre souhaitait retarder les exécutions. Mais, était-ce par pitié, ou plutôt par sadisme, car leur agonie était indûment prolongée ? Zeus n'avait jamais brillé par son sens de l'empathie en faveur des Grecs dont la civilisation magistrale était morte en accouchant de la civilisation européenne.

Peu avant 8h00, enfin, Philibert Lefebvre fut, par le shérif Saint-Pierre, extrait de sa cellule de condamné à mort qui donnait directement sur la cour. Le héros de la guerre semblait paralysé par la frayeur ; plus encore qu'il ne l'avait été devant les mitrailleuses Maxim allemandes. Devant cette potence épouvantable qui se découpait sur le ciel, ses pauvres jambes refusèrent de le porter. Impossible de faire un pas. Son visage luisait d'humidité. Était-ce la bruine matinale ou les larmes du désespoir ? On dut le porter jusqu'à l'échafaud. Ainsi, le trappeur se retrouva à son tour sur la trappe. Il ne pensa sans doute pas aux milliers de castors, de ratons laveurs

et de loutres qu'il avait lui-même exécutés dans ses trappes de chasse. Est-ce puéril et frivole de comparer l'agonie d'un animal pris au piège, qui se sent mourir de froid ou d'étouffement, avec celle d'un être humain dans la même situation ? Certains scientifiques modernes affirment que les animaux aussi peuvent avoir des sentiments. Philibert pensa-t-il au vieux Zéphyr dont il avait égoïstement confisqué la vie ? Ce vieux Zéphyr, fragilisé par la vieillesse (en dépit de sa robustesse), se tordait de douleur et de désespoir sur son lit d'agonie en sentant la mort prendre lentement possession de son corps, comme une mouche ficelée par les soies d'une araignée, sous l'œil indifférent de la femme qu'il aimait encore. Soudain, sonna le carillon du Parlement du Canada, juste de l'autre côté de la Rivière-des-Outaouais que parcouraient jadis en chantant les milliers de canots de Maistre des coureurs de bois canadiens-français. La cloche tinta huit fois ; il était 8h00. Ce fut la dernière perception sonore du condamné qui lui parvint à travers la cagoule dont le bourreau lui avait couvert la tête et le visage, pour masquer les horribles grimaces du désespoir, les terribles convulsions de l'agonie. Le carillon de la *Tour de la Paix*[1] fut brutalement masqué par un craquement discordant, celui de la trappe qui claque sous ses pieds. Les notes lointaines mais gaies du carillon fédéral s'arrêtèrent abruptement dans sa tête. La main hésitante du bourreau en état d'alcoolémie permanente venait d'actionner la potence. Philibert Lefebvre avait plongé dans le voyage intersidéral dont on ne connaît que des allégories sorties de l'imagination fertile de prophètes extralucides.

Une dizaine de minutes après, English coupa la corde et descendit le corps de l'amant désormais libéré de ses tremblements convulsifs de frayeur. Il fut placé dans sa bière en attendant d'être évacué.

[1] •Ce fameux carillon était tout neuf ; il venait d'être inauguré deux ans plus tôt pour célébrer le soixantième anniversaire de la Confédération canadienne.

English referma la trappe, et le shérif Saint-Pierre —au nom si adéquat pour organiser un voyage dans l'Au-delà— amena Marie Beaulne-Viau. Elle avança d'un pas ferme et déterminé qui semblait le fruit du courage. Mais c'était la rage seule qui dessinait sur son visage ce rictus stoïque et affirmé. Elle paraissait débordante de fureur. Avait-elle réussi à se convaincre elle-même qu'elle n'était qu'une pauvre victime de la société ? Son visage paraissait luire sous la bruine qui continuait d'encombrer l'air à l'orée de l'orage. Marie monta les marches de la machine rouge (*rouge,* cette fois !) avec une étonnante assurance, sans aucune aide de son escorte. Le bourreau English la plaça debout sur la trappe, lui lia les jambes en prenant bien garde de ne pas s'agenouiller lui-même sur la petite porte de l'Éternité. Il lui passa la cagoule puis la corde autour du cou, l'énorme nœud coulant contre les cervicales, mais légèrement sur le côté, de façon à ce que sous le choc les vertèbres placées en porte-à-faux se brisent comme du cristal de roche. L'aumônier de la prison, fort ému, s'approcha d'elle en balbutiant quelque conseil spirituel. Avec dédain, Marie Beaulne-Viau refusa d'un "*coup de bouc*", d'un geste brusque du menton, cette aide divine trop tardive. Se rappelait-elle que c'était le curé de Montpellier qui l'avait dénoncée à la police ? Elle garda les yeux rivés sur le Parlement du Canada, au loin, seul point illuminé qui captait ses yeux dans les ténèbres, comme une flamme qui attire les moucherons éphémères de la nuit. La cagoule blanche que le bourreau English lui enfila sur la tête les obligea à regarder son âme, à l'intérieur, les astreignit à examiner le gâchis de sa vie. Peut-être avait-elle décidé depuis longtemps de faire sienne cette pensée d'Alfred de Vigny pour contenir sa frayeur :

«*Gémir, pleurer, prier est également lâche*[1].»

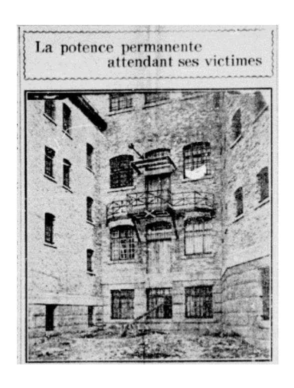
[1] ●Un vers tiré de *La mort du loup*, d'Alfred de Vigny (1797-1863). *Acta fabula* signifie : la pièce est jouée! Le drame est terminé !

Elle n’avait que trop gémi, pleuré et prié dans ses multiples demandes pressantes et sollicitations implorantes, comme font habituellement tous ceux qui transgressent les règles établies par leurs semblables, et qui pour se justifier essaient de rejeter leurs responsabilités sur les autres, sur tout le monde.

À 8h21, précisément, le claquement de la trappe mit un terme à sa vie terrestre, un monde qui la tuait, certes, mais qu’elle avait contribué à rendre atroce. Elle rejoignit en dix petites minutes, son complice, dont l’insolente jeunesse lui avait fait perdre la tête, ainsi que son vieux mari qui lui pardonna sans doute, comme pardonnent toujours ceux qui aiment. Le *ménage à trois* leur collait décidément à la peau. Il se poursuivit peut-être au Paradis pour l'Éternité.

Dans l’après-midi, le vieux père de Louis-Philibert vint réclamer le corps de son fils. Il l’emporta sur un chariot tiré par un cheval afin de lui assurer une sépulture décente. Personne ne vint réclamer le corps de Marie Beaulne. Elle fut simplement jetée comme un rebut dans la fosse commune municipale.

Acta fabula est !



Potence du pénitencier de Bordeaux en 1912, Journal La Patrie

-2-

L’Affaire du Bonnet Bleu

Le cas de Tomasina Téolis Sarao, 1935

Pourquoi certains individus couvrent-ils leur petite personne d’énormes assurances-vie ? La raison invoquée est toujours le souci de l’homme ─car ce sont en général les hommes─ concernant le bien-être de ses survivants, femme et enfants, au cas où la vie lui serait ravie[1]. Certains psychiatres ont diagnostiqué sans aucune hésitation qu’un tel comportement dénote essentiellement un besoin de valorisation de son moi profond. «Je vaux un million de dollars !» Et cette certitude le rassure sur sa valeur personnelle ; elle le rehausse surtout s'il a besoin de l’être, spécialement quand il est un médiocre, lorsqu'il le sent ou le craint confusément.

Cette *prime à tuer,* que le titulaire place inconsidérément sur sa propre tête, risque de tenter bien des bénéficiaires et chasseurs de primes à court d’argent. Il est aussi dangereux de placer sur sa vie une prime qui invite au meurtre que de se promener dans la rue le soir avec des bijoux de grande valeur. La multitude de crimes pour assurances-vie en est la preuve irréfutable.

Nicolas Sarao, employé au Service montréalais de la Voirie, avait 59 ans quand il fut assassiné. L’une des raisons en fut qu’il avait placé sur sa tête une prime d’assurance-vie de 10.000 $. Cette somme qui paraît négligeable aujourd’hui représentait au moment de la Grande Dépression l’équivalent de plusieurs centaines de milliers de dollars ; une somme assez fabuleuse. La pauvreté et la famine ─importées des États-Unis─ régnaient alors partout en maîtresses absolues, mais plus particulièrement au Canada, et les paterfamilias avaient tendance, plus qu’aujourd’hui encore, à vouloir protéger

[1] ●Et les compagnies d’assurance-vie jouent profusément sur cette corde-là.

leur femme et leurs enfants par une ou plusieurs assurances sur leur vie.

Cette Grande-Dépression, comme l'appelaient alors les Canadiens, avait été l'une des conséquences néfastes de la Grande-Guerre que les optimistes appelaient "*La Der des Der*[1]." L'énorme production industrielle nécessaire à la conduite de la Grande-Guerre avait, dans l'Après-Guerre, engendré une *surproduction* de biens de consommation lorsque l'industrie militaire avait voulu se transformer en production civile. Suivant la règle qui veut que "*tout ce qui devient rare devient cher, mais tout ce qui devient trop abondant perd de sa valeur*", cette surproduction avait ruiné l'économie mondiale et entraîné une Crise économique planétaire. Le *Socialisme-International*[2], nourri par cette pauvreté, avait précipité, en réaction, la naissance du *Socialisme-National*[3] qui enflamma une nouvelle guerre.

♦

Mais oublions momentanément le contexte et présentons les protagonistes de ce drame. En cette année 1934, quatre amis se réunissaient souvent dans une maison de Montréal qui était encore, pour une trentaine d'années, la plus grande métropole du Canada. Une maison typique à deux étages avec d'harmonieuses balustrades en fer forgé formant balcons et escaliers extérieurs, fort utiles en cas d'incendie. La toiture à pente rapide se perçait de deux charmantes lucarnes décorées de volutes qui laissaient deviner que la maison

---

[1] ●"La Der des Der" ou Dernière des Dernières. La population européenne croyait que le niveau de violence et la puissance des armes (mitrailleuses et artillerie) rendaient désormais la guerre impossible. Mais on n'avait encore rien vu !

[2] ●Qui prit le nom de Communisme.

[3] ●National-Socialisme. Comme si seule la guerre pouvait relancer l'économie mondiale et sortir le monde de la Crise. Aux États-Unis, le Président du Bureau des Industries de Guerre américaines durant la Grande Guerre, Bernard Mannes Baruch, recommandait que son pays, les États-Unis, ne participe pas autrement que par des ventes d'armes, à la Deuxième Guerre mondiale qui se précisait de plus en plus par la bouche d'Adolf Hitler. Curieusement, Baruch provenait d'une grande famille juive américaine d'origine prussienne. Une plus grande vigilance aurait évité bien des horreurs au genre humain.

avait jadis appartenu à une famille bourgeoise avant de déchoir en des mains plébéiennes. C’était la maison de la vieille Giovannia Téolis, la belle-mère de Nicolas Sarao, une immigrante italienne toujours vêtue de noir, couleur habituelle que les femmes endossaient comme une burqa dès qu'elles étaient mariées, pour bien laisser entendre que la frivolité et l'infidélité n'avaient aucune prise sur elles.

Sous la toiture de bardeaux de cèdre qui se terminait en *queue-de-vache* arrondie à la manière des isbas russes[1], plusieurs conspirateurs conversaient âprement sous la direction pleine et entière de Tomasina Sarao, née Téolis, 35 ans, la jeune épouse du vieux Nicolas Sarao, celui-là même qui devait tenir le détestable rôle de victime dans cette *commedia dell'arte* à l'italienne. Chacun commentait avec grand intérêt le projet familial d’assassiner l’encombrant Nicolas. Il était devenu nécessaire de se débarrasser du vieux mari car la jeune épouse Tomasina avait eu la chance unique de séduire un jeune homme de 29 ans seulement. Elle en avait fait son amant avec grand enthousiasme, et avait enfin pu savourer un plaisir inoubliable qu’elle n’avait jamais ressenti avec son vieil homme de mari, épousé selon la tradition médiévale de la vétuste Italie méridionale. Avec son amant, c’était la volupté enivrante inventée par le Créateur lui-même, lorsque, en voyant Noé sortir de l’arche, après avoir noyé l’ensemble de l’humanité trop débauchée, comme on noyait autrefois des chatons indésirables, il lui avait ordonné : «Croissez et multipliez-vous ! Devenez nombreux et remplissez la terre[2] !» Et pour vaincre la volonté des réfractaires à la paternité ainsi que les rebelles aux familles nombreuses, il avait créé l’irrésistible *plaisir de la chair* contre lequel

[1] ●La *queue-de-vache* est, en Architecture, la partie du toit prolongée en corniche au-delà des murs. Les queues-de-vache relevées en arrondi, au Canada comme en Russie, servaient à projeter l’eau et surtout la neige loin des murs, lorsque se produisaient les avalanches de printemps à la fonte des neiges.

[2] ●Genèse, 5-11.9

le Clergé se battait à coups de Droit Canon et de supplices infernaux. Ce plaisir divin, ce grand frisson ineffable qu'elle avait ressenti dans tout son tréfonds, l'avait convaincue d'agir immédiatement, car elle ne pourrait plus jamais s'en passer. Et si le vieux s'en apercevait, il devrait inexorablement appliquer la loi locale de la Calabre et de la Sicile, très proche de la Charia, qui datait d'ailleurs du temps pas si lointain où l'Italie du Sud était musulmane : la mise à mort immédiate de la femme pour venger l'honneur flétri du mâle[1].

Non ! En dépit de la collusion terrible entre le Droit fédéral canadien (qui pouvait l'envoyer à la mort) et le Droit Canonique (qui la prenait en charge pour l'expédier en Enfer), Tomasina Sarao avait la ferme intention de ne pas se dessaisir de l'épaule délectable de son jeune amant. D'une main, elle se débarrasserait de son conjoint rongé par la vieillesse, et de l'autre, récupèrerait au passage la belle assurance-vie, imprudemment souscrite par le vieux pour se donner plus d'importance, plus de valeur, plus d'empire sur sa jeune femme.

Tomasina était bien connue dans la communauté italienne de Montréal pour avoir eu quelques amoureux au fil des ans, amants qui lui avaient laissé entrevoir le plaisir sublime, surtout celui de contester l'autorité du mâle sur son sexe, en bonne Québécoise d'adoption. Elle avait tout essayé pour découvrir et explorer le plaisir céleste de la chair sans jamais y parvenir jusque-là. Désormais, avec le jeune Leone Gagliardi, elle avait atteint le prodigieux paroxysme de la jouissance, la délectation transcendante concoctée par Dieu pour forcer les humains et les animaux à se multiplier sans espoir de résistance. Qui n'a pas connu l'envoûtement de cette volupté irrésistible ne peut juger cette personne !

[1] ●L'Italie du Sud fut musulmane durant près de cinq siècles, de 828 à 1300, jusqu'à la reconquête par les Normands-Français qui avaient aussi conquis l'Angleterre.

La conversation en italien allait bon train entre les sournois conspirateurs dans la maison de Giovannia Téolis. La mort du vieillard, non seulement libèrerait la belle Tomasina de son "carcan masculin", mais elle lui apporterait l'aisance et peut-être même la richesse en ces temps difficiles de Crise économique mondiale. L'Amour et l'Argent ! Que peut rêver de mieux une femme qui n'a jamais eu droit au chapitre, qui a été donnée à son vieil époux comme une brebis au sacrificateur le jour de l'*Aïd-el-Kébir,* fête qui célèbre le souvenir du Sacrifice d'Abraham, lorsque ce dernier croyait avoir compris que Dieu lui ordonnait de tuer au couteau son seul enfant[1]. L'amant s'appelait justement Leone, et, conformément à son prénom, il était vraiment un lion au lit. Il fut désigné d'emblée pour être le tueur du vieil homme. Il serait aidé en cela par un ami, présent aussi dans ce groupe de conspirateurs, Angelo Donofrio 20 ans, un étudiant désargenté prêt à tout pour payer ses frais de scolarité à l'Université de Montréal[2].

Leone et Angelo —l'ange et le lion— seraient donc les exécutants de ce crime dans ce Bestiaire de destruction, et leur accord serait parfait; en tout cas tant qu'ils ne feraient pas face à la potence. La vieille mère de Tomasina, Madame Giovannia Téolis, était le quatrième membre de cette société criminelle. Un observateur peu instruit du complot aurait cru qu'elle n'était que participante accessoire, marginale, Membre d'Honneur, si l'on peut dire. Elle s'asseyait parfois avec les trois autres conspirateurs à la table rectangulaire, approuvait ou suggérait, et les autres n'écoutaient que du lobe de l'oreille. Mais en général elle servait le café, les biscuits, les pâtes même qu'elle préparait comme une vraie Mama italienne. Elle ajoutait un grain de sel, tantôt à sa pizza, tantôt à la façon la plus efficace de tuer son

---

[1] ●Puis, au moment du meurtre, Dieu lui avait ordonné de tuer une brebis à la place !

[2] ●Il était alors étudiant à la *Montreal Catholic High School.*

gendre. La question cruciale était : quelle était la façon la plus propre et la plus judicieuse de mettre fin aux jours du vieil époux de sa fille Tomasina, pour récupérer sa grasse assurance-vie ? Le problème existentiel de sa fille la préoccupait beaucoup. Elle était mariée à ce vieux barbon qui ne la méritait pas. Le divorce n'existait pas pour les pauvres. Comment l'aider ? Comment, pour le bien de sa fille, faire disparaître ce vieillard, ce vieux schnock, cet encombrant Nicolas de 85^{kg}, sans que sa mort paraisse suspecte et que la *Sûreté du Québec* ne vienne y mettre son nez, flairer son cadavre ? Le dilemme qui est aujourd'hui presque insoluble, puisque la science parvient à associer un poil trouvé dans une rue à son bas-ventre d'origine, une pellicule capillaire à son crâne, et la crasse accumulée sous un ongle à un violeur, ce dilemme, donc, était déjà très complexe en 1934. Et les quatre conjurés se grattaient la tête pour trouver une solution satisfaisante au problème.

Pourtant, grâce à leurs efforts soutenus et aux ferventes prières à la Vierge Marie inlassablement ruminées *en salentino*[1] par la vieille Mama, nos quatre assassins d'intention avaient tout mis au point pour la fin de la troisième semaine de juin 1934. Dès que Tomasina aurait reçu les 10 000$ de l'assurance-vie, Gagliardi percevrait 1 700$ pour sa participation essentielle, et Angelo Donofrio 500 $ *un peu plus tard* pour son aide subsidiaire. Voilà pour l'essentiel ! Pour mériter cet argent, les deux exécuteurs devaient attirer le vieillard dans un endroit désert, l'assassiner *proprement*, c'est à dire sans laisser de traces. Ceci fait, une Tomasina en proie aux affres de l'angoisse irait se présenter au poste de police le plus proche pour déclarer entre deux sanglots poignants que, ce soir-là, "*elle* se promenait à

---

[1] ●L'un des dialectes italiens du Sud-Profond de l'Italie. Le sud de l'Italie avait aussi été grec. Peut-être la vieille Mama priait-elle Zeus pour qu'il envoie les *esprits meurtriers* (les *Phonoï*), auxquels Zeus (Jupiter) faisait appel pour assassiner un indésirable, ou même les Ashashins (assassins) islamiques qui se droguaient au haschich pour se glisser dans une foule afin d'assassiner sur commande, avant d'être eux-mêmes égorgés sur le champ par les gardes, véritables kamikazes du Moyen-Âge. Le Ciel des Anciens avait quelque chose de pandémoniaque.

pied avec son cher mari qui avait voulu s’absenter quelques minutes pour soulager dans les buissons de lauriers roses quelque problème personnel. Cette "envie" permanente était causée par sa pauvre vessie qui chevauchait obstinément sa vieille prostate hypertrophiée. À son grand effroi, il n’était pas revenu. Depuis, elle se consumait littéralement d’anxiété dans la crainte qu’il soit arrivé un malheur insupportable à son cher et tendre époux." Bien sûr, elle donnerait, comme temps de la disparition, l’heure véritable de sa mort afin que cela corresponde avec les déclarations des médecins médico-légaux, et aussi pour que les deux tueurs aient le temps de se forger des alibis en acier trempé.

Le projet fut jugé solide et même indestructible. L’exécution aurait lieu le lendemain samedi 23 juin 1934, deuxième jour de la saison estivale.

On devient vite accro à l’argent facile, même quand il n’est que fantasmé. De ce fait, le crime ne s’arrêterait pas au père. Après avoir encaissé les quelque 8 000 $ qui lui resteraient, un autre projet chatouillait la matière grise des comploteurs. Dans ce but, l’affectueuse, la tendre, la délicieuse Tomasina, avait suggéré à son propre fils, le plus âgé, de se couvrir lui aussi d'une assurance-vie au bénéfice de sa chère Mama italienne, c’est à dire d’elle-même. Elle avait deux fils survivants sur les 14 qu’elle avait mis au monde. Non, Non ! N’allez pas imaginer n’importe quoi ! Ils étaient tous morts de diverses façons tout à fait avouables : accidents, maladies postnatales, rixes dans quelque ruelle malfamée de Montréal…

Le projet concernant le fils fut lui aussi longuement débattu, et les assassins avaient prévu de l’expédier dans un monde meilleur dès que les remous occasionnés par la mort du père Nicolas, seraient oubliés. Le jeu était dangereux mais il en valait la chandelle. En tout cas les membres de cette aimante

famille en étaient fort persuadés. Probablement même que dans l'esprit de Mama Sarao, le jeune Angelo Donofrio, qui allait aider à la tâche, avait lui aussi une place réservée chez les anges déchus, comme l'indiquait son prénom. Cela éviterait de partager les bénéfices. Et ainsi il ne pourrait révéler le secret du crime et de l'escroquerie à l'assurance, comme les architectes-bâtisseurs de pyramides que l'on avait pris soin de murer dans une chambre secrète qui leur servait de tombeau éternel. Mais n'anticipons pas. Cela montre quand même à quel point la situation d'Angelo était précaire, car de deux choses l'une, ou le crime n'était pas élucidé par la Justice canadienne et le jeune homme allait possiblement devenir la troisième victime de la conspiration, ou les assassins étaient démasqués et Angelo Donofrio serait exécuté par la Justice canadienne avec les autres conjurés. Sans vouloir révéler l'issue de l'énigme qui n'en est plus une, ce fut cette deuxième conséquence qui s'inscrivit dans la petite Histoire judiciaire du Québec et du Canada.

Personne ne sut précisément, excepté les assassins eux-mêmes, comment se déroula l'assassinat du vieillard. Me Willie Proulx, avocat au barreau de Montréal, qui nous le décrit dans une longue tirade conservée aux *Archives Publiques du Canada* à Ottawa[1], ne peut pas non plus être considéré comme totalement crédible puisque cette description était destinée à faire croire à la Cour d'Appel que l'un des assassins, Angelo Donofrio, était persuadé qu'il participait à un vol *à l'esbroufe* (ou *à l'arrachée*)[2] et non pas à l'assassinat que les comploteurs avaient préparé durant des mois :

Le samedi soir, 23 juin, à 20h30, et sur les instructions du groupe de sournois conspirateurs, «Donofrio, sans se faire connaître, prend le même

---

1 ●Tiré des Archives de la Justice, Ottawa, Cour du Banc du Roi, Juridiction criminelle en Appel, Le roi contre Angelo Donofrio, Factum de l'Appelant. Par Me W. Proulx.

2 ●Hold-up dans le texte.

autobus que Gagliardi et Sarao. Il ne s'assoit pas avec eux, ne leur parle pas et les suit discrètement ainsi jusqu'à Snowdon où tous trois changent de tramway pour Cartierville. Le trio descend à [l'hippodrome] Blue Bonnets et Donofrio marche toujours à l'arrière sans se faire connaître. C'est là, dans l'esprit de Donofrio que le hold-up devait être commis, mais il n'eut pas le courage d'aller plus loin, fit part de sa défaillance à Gagliardi et revint à Montréal de la même façon. Le mercredi soir suivant, Gagliardi et Donofrio se rencontrent de nouveau dans un tramway et il est encore question du hold-up que Gagliardi veut commettre le jeudi soir. Lors de cette entrevue, Gagliardi explique en particulier à Donofrio qu'il vaut mieux ne pas se servir de revolver pour détrousser l'individu mais qu'il serait préférable de le frapper avec un bâton pour le rendre inconscient. Ensuite, il fallait lui faire les poches, le laisser là et se sauver» aussi vite que possible.

Le jeudi soir, «28 juin, vers 6h30, Angelo Donofrio rencontra Gagliardi tel que prévu et lui remit un petit bâton (qui serait plutôt un pied de lit), lequel bâton Gagliardi cacha dans son pantalon de "golf". Dans le courant de la soirée, ils se rencontrèrent de nouveau au coin de la rue Atwater de la même façon, et refirent le même voyage jusque dans les champs du Blue Bonnets où le trio s'engagea sur une voie de garage ou d'évitement de la *Montréal Tramway*, laquelle voie conduisait à la piste de course Blue Bonnets. Gagliardi marchait à côté du vieillard Sarao, tandis que Donofrio les suivait de loin. À quelque distance du Boulevard Décarie, Donofrio vit soudain Gagliardi se retirer de quelques pieds en arrière du vieillard, dégainer sa *matraque-pied-de-lit* et frapper Sarao sur la nuque» à plusieurs reprises.

Mais, toujours selon Me Proulx qui cherchait à édulcorer le rôle et la participation de son client pour lui

éviter la potence, Donofrio avait trop présumé de sa propre détermination. «Au moment où Gagliardi commença à frapper le vieillard à coups redoublés, Donofrio se sentit pris de remords et craignit que Gagliardi n'ôte la vie à Sarao. Il cria à Gagliardi d'arrêter, courut vers lui pour lui arracher la matraque des mains. En bref, Donofrio se battit avec Gagliardi pour protéger le vieillard, et, ce faisant, il fut lui-même blessé au bras gauche par Gagliardi, qui, à ce moment-là, souhaitait, semble-t-il, le tuer lui aussi pour son intervention en faveur du vieux Sarao. Pendant la rixe entre Donofrio et Gagliardi, le vieillard tomba sur le sol, et Donofrio, voyant l'inutilité de ses efforts [et aussi, sans doute, la matraque du tueur se tourner contre lui,] s'enfuit à toutes jambes. Gagliardi lui cria de l'attendre. À ce moment, Donofrio se retourna sans cesser sa course folle et il aperçut Gagliardi qui jetait quelque chose comme une grosse pierre sur la tête de Sarao. «*Si quelque chose arrive, mon garçon, ne crains rien, je te mettrai dans une impasse !*» lui cria Gagliardi.



Tomasina Sarao subitement vieillie. Photo de police prise peu avant son exécution.

Source : Archives de la Justice.

Devant la menace, «Donofrio se garda bien d'attendre le tueur et continua sa fuite éperdue, craignant que le même sort lui advienne. Gagliardi et Donofrio ne se revirent ensuite que lors de l'arrestation du dernier (Donofrio)», le samedi soir suivant.

Telle fut la longue description déclamée par Me Proulx devant la Cour d'Assises pour tenter de disculper le jeune Angelo Donofrio (19 ans), élève de la

Montréal Catholic High School, qui ne souhaitait, finalement, que poursuivre ses études à l'Université de Montréal. Certes ce fut Angelo qui fournit la matraque à Gagliardi, mais ce n'était qu'un «petit bâton ou modeste pied de lit». Ce dernier prétendit en outre avoir essayé de défendre la victime contre le tueur.

Les arguments de Me Proulx semblaient, comme on dit couramment, "cousus de fil blanc", c'est à dire *visiblement faux.* Dans cette conspiration sicilienne, la seule chose qu'Angelo ignorait était que son nom figurait en troisième ou quatrième place, dans la liste des personnes à liquider, sans doute dans le seul but de ne pas lui payer les 500 $ qui étaient le prix de sa complicité criminelle, (ou pour lui reprendre dans le cas où l'argent lui aurait été remis). L'assassiner lui éviterait aussi de succomber à la tentation de révéler à la police *qui* avait manigancé et effectué le crime contre le vieux Sarao.

♦

Que se passa-t-il réellement ? Nous en sommes réduits à des conjectures. Il semble bien que ce fut l'amant Gagliardi qui emmena le vieux Sarao à l'*Hippodrome de Montréal* alors nommé *Blue Bonnets Race Track.* Pour l'attirer dans ce traquenard, il lui donna pour excuse une histoire vraisemblable : un riche homme d'affaire montréalais les avait recrutés pour effectuer quelque jardinage dans la partie horticole de l'hippodrome. Lorsqu'Angelo Donofrio arriva sur les lieux pour rejoindre Gagliardi qui escortait le vieux Sarao vers l'emplacement où il avait été prévu de le mettre à mort, les deux assassins, penauds, se rendirent compte avec beaucoup d'embarras –et un certain soulagement–, qu'aucun des deux n'avait apporté d'arme ; ce qui démontrait que chacun souhaitait laisser

à son partenaire le soin de la tuerie. Il fallut remettre le crime à plus tard. Ils expliquèrent au vieil homme trop confiant qu'ils s'étaient trompés de date pour mener à bien leur travail… de jardinage. Bien sûr, le vieillard ronchonna d'avoir été dérangé pour rien. Ah ! Il aurait tellement dû apprécier ce délai de grâce d'une semaine !

Le jeudi 29 juin, la future victime fut, comme un bœuf à l'abattoir, reconduite à l'hippodrome pour la même raison et sous le même prétexte. Leone attendit un moment avec le vieil homme sur l'une des voies ferrées de livraison qui pénètrent entre les écuries de l'hippodrome. Donofrio arriva enfin avec son arme dissimulée sous le veston : un pied de berceau qui devait lui servir de matraque. La présentation fut rapide de même que l'exécution qui arriva sans crier gare bien sûr, tout de suite après les présentations, pour le plus grand étonnement de la victime qui fut totalement prise à l'improviste. Une telle mise à mort évoquait sans doute les marques d'amitié des Parrains de la *Cosa Nostra* qui désignent ainsi les personnes à abattre. Angelo se mit soudainement à frapper le crâne de Nicolas à coups redoublés. Le vieil homme, déjà fort âgé, perdit immédiatement connaissance et l'un des deux assassins l'acheva avec une grosse pierre en défonçant son crâne. Le cadavre fut ensuite placé sur une voie ferrée afin qu'un train le décapite. Ce fut de cette façon fort concise que le crime fut accompli, selon les enquêteurs de la *Sûreté du Québec.*

Le crime perpétré, Gagliardi alla téléphoner à sa maîtresse Tomasina pour lui annoncer qu'elle était enfin veuve et riche, que la vie était belle, et qu'elle devrait bientôt aller déclarer la disparition de son cher époux au poste de police local. Le lendemain, 30 juin, Tomasina se rendit, en se composant un visage "rongé par l'inquiétude", au commissariat le plus proche afin de déclarer la curieuse disparition de son cher époux *qui*

s'était momentanément isolé dans des broussailles pour soulager la pression excessive de sa vieille prostate; il n'en était jamais revenu. La police tenta gentiment de rassurer l'inconsolable dame secouée de sanglots affligeants en lui promettant que tout serait mis en œuvre pour résoudre l'énigme de cette mystérieuse disparition et retrouver son bien-aimé. Ce qui, loin de la rasséréner, lui donna des sueurs froides.

Et il en fut ainsi. Dès onze heures du matin, le corps du disparu fut découvert par un détective privé qui passait par là : Olivier Deschamps. Il fit preuve d'un parfait sens civique en se dirigeant aussitôt vers le Commissariat de Police le plus proche, tandis qu'un autre passant nommé Stefano (Steven) Brassens aperçut lui aussi le corps et le signala à la police. Le cadavre fut immédiatement identifié comme étant celui de Nicolas Sarao, employé au Service montréalais de la Voirie.

Le sergent Ernest Francœur reçut la tâche de résoudre l'énigme criminelle. Il eut tôt fait de rapprocher le cadavre de la déclaration de disparition de Madame Sarao. Tomasina avait affirmé que son mari s'était volatilisé dans un secteur différent, or des témoins qui, le jour précédent, se trouvaient justement tout à fait par hasard sur les lieux présumés "à l'heure de la mort", affirmèrent que le vieux Sarao en question –qu'ils connaissaient d'ailleurs fort bien–, ne s'était pas montré en ces lieux au moment de la curieuse disparition déclarée par la veuve. Le sergent Francœur qui avait sans doute l'esprit un peu pervers, comme tous les bons investigateurs, se demanda si l'indécente différence d'âge entre la jeune épouse et le vieux mari assassiné n'avait pas joué un rôle quelconque dans sa mort. Ne faut-il pas avoir l'esprit retors pour deviner les mobiles des conspirateurs et des assassins, seule façon de délier le nœud gordien de leurs mensonges ?

Le policier alla immédiatement se renseigner chez

celles et ceux qui savent en général… les commères des communautés ethniques. Les calomniatrices et autres potinières siciliennes lui signalèrent illico la présence quasi quotidienne de Leone Gagliardi à la résidence des Sarao, rue de La Barre, *dès que le vieux mari s'absentait*. Ce dernier renseignement laissait présager que le sergent Francœur avait levé un lièvre, un gros lièvre bien gras. C'était vraisemblablement un Triangle d'Amour. Sans perdre de temps, le policier convoqua Leone Gagliardi pour lui poser quelques questions pertinentes mais fort indiscrètes. L'interrogatoire donna immédiatement les bons résultats escomptés. Pris de panique, l'amant *se mit à table* pour révéler que l'épouse, Tomasina Sarao et le jeune étudiant Donofrio, étaient impliqués dans l'assassinat. Le crime devenait une *conspiration criminelle* ; nous dirions aujourd'hui, un *assassinat en réunion,* terminologie qui semble vouloir édulcorer le mal pour absoudre les criminels. L'amant qui n'avait de léonin que le prénom, ajouta même que Tomasina et sa vieille mère Giovannia le harcelaient depuis trois bonnes années pour qu'il se décidât à égorger leur mari et gendre, le vieux Nicolas. En un tournemain l'enquête du sergent Francœur était bouclée ! Le policier fit immédiatement arrêter les quatre comparses et les mit sous les verrous pour les tenir à la disposition de l'Enquête préliminaire du Coroner. Donofrio lui-même eut tôt fait d'avouer aux enquêteurs sa participation en la dulcifiant de mensonges qui pouvaient non pas l'absoudre de tout blâme, mais au moins minimiser sa culpabilité afin de lui épargner la peine capitale, cette corde de chanvre indien qui terrorisait les esprits les plus robustes, comme la guillotine en France, le garrot en Espagne ou l'écrasement de la tête par un éléphant dans les Indes.

Le dossier enfin refermé, l'adjoint du Coroner, Pierre Hébert, déclara les quatre assassins

criminellement et collectivement responsables de la mort de Nicolas. Seule l'épouse Tomasina s'accrocha désespérément à son premier mensonge comme un alpiniste qui dévisse à son piolet. Inlassablement, elle répétait, sans se sentir le moindrement grotesque, que *dans l'après-midi du 29 juin, alors qu'elle se promenait en compagnie de son mari bien-aimé près de l'hippodrome des Blue Bonnets, son cher Nicolas l'avait quittée pour se soulager d'un besoin pressant derrière un buisson. Elle l'avait longuement attendu, avec grande patience, certaine que sa prostate devenait de plus en plus récalcitrante. Il n'était pas revenu. Elle ne l'avait pas revu depuis.*

Les circonstances de l'assassinat devinrent rapidement publiques par la puissante voix de la presse écrite montréalaise, puis canadienne. Les journalistes commencèrent à l'appeler *le Crime du Bonnet Bleu,* en référence au nom de l'hippodrome de Montréal, à cette époque. En fait, les journaux en parlèrent tant, qu'il fut difficile de trouver des jurés qui n'avaient pas entendu évoquer le crime, comme exigé par la loi et la tradition, afin d'assurer une rigoureuse objectivité. Les jurés avaient l'obligation absolue de se forger une opinion uniquement à partir des preuves et des témoignages fournis en Cour d'Assises.

♦

Le magistrat qui reçut l'affaire fut le juge Loranger. Le procureur Gérald Fauteux décida de retarder les poursuites contre l'aïeule, la belle-mère de la victime, Giovannia Téolis, qui feignait toujours avec génie de souffrir de sénilité ou de gâtisme. Elle jouait d'ailleurs si bien son rôle de débilité, qu'elle l'était sans doute un peu. Par contre les trois autres conjurés non seulement n'allaient pas échapper à la Justice, mais, pire

que tout, ils seraient jugés ensemble pour conspiration solidaire et crime en réunion ; et ils allaient passer à la trappe "en paquet", ensemble, au prix de gros, comme s'ils ne valaient pas la peine de se donner le mal de déterminer si chacun d'eux méritait véritablement la corde. Et l'amant Leone Gagliardi qui avait cru que, par ses aveux, il s'en tirerait non pas *honorablement* mais *avantageusement*, il n'en tira lui même aucun bénéfice. Lorsqu'on lui demanda de répéter devant les jurés tous les aveux qu'il avait faits à l'enquêteur de la Sûreté, le Procureur du roi se rendit compte que Leone ne se montrerait pas aussi prolixe. Sans doute à la demande de son avocat, l'assassin prétendit que ses aveux lui avaient été arrachés par la police qui l'avait froidement *passé à tabac* ou trompé par des promesses malhonnêtes. Elle lui avait promis que, s'il avouait sa culpabilité, il recevrait une peine moins longue et moins impitoyable. Plusieurs policiers vinrent soutenir le contraire. Selon eux, l'amant Leone avait avoué spontanément et sans y être indûment forcé ou perfidement induit. En définitive, le juge Loranger déclara la confession de Gagliardi admissible et fit entrer les jurés pour le "*voir dire.*"

Le lendemain, passa à la barre Angelo Donofrio, le jeune étudiant qui avait participé à l'assassinat pour payer ses frais de scolarité, et qui, en guise de paiement de la part de ses complices, était destiné à aller lui-même rejoindre sa victime dans le pergélisol glacial du cimetière, car il se trouvait sans doute troisième dans la liste des personnes à assassiner. Voilà que, désormais, il devait lui-même faire face à la potence ! Son Destin était pire que celui des autres conspirateurs puisque, de toute façon, il n'échapperait pas au couteau de ses complices ou à la potence. Selon les conseils de son avocat, maître dans l'art subtil de la fourberie, l'adolescent prétendit lui aussi que ses confessions avaient été illégitimement extorquées par la police. Mais une fois de plus, le juge

Loranger, peu soucieux d'atermoiements byzantins qui auraient entravé la bonne marche du procès, déclara la confession, écrite et signée, admissible devant les jurés.

Mario Latroni, l'avocat de Tomasina Sarao, l'épouse volage, annonça pour sa part qu'il ne procèderait, au cours du procès, à aucun interrogatoire ni contre-interrogatoire de Tomasina (!). Il ne produisit aucun témoin à charge ou à décharge. On se demande dans ce cas pourquoi cet avocat –*voleur*[1], fripouille ou incompétent–, avait accepté d'occuper la fonction de Défenseur officiel de cette accusée, si c'était pour la laisser pendre sans élever la moindre récrimination. Suivant que nous serons puissants ou misérables, c'est à dire riches ou pauvres, nous serons bien ou mal défendus ! L'assurance-vie de son mari lui aurait certes permis de louer les services d'un avocat de qualité –c'est à dire d'un avocat capable de faire innocenter un coupable–, mais Tomasina ne pourrait en percevoir la prime que si elle était déclarée innocente !

À l'issue de tous ces pugilats juridiques, crêpages de chignons indécents, contre-attaques irritantes, estocades tauromachiques et mensonges pervers, il fallut passer aux délibérations des jurés qui devaient perdre leur latin dans cet imbroglio de fourberies. Paradoxalement, l'affaire leur parut très claire ; si claire qu'en trente-cinq petites minutes, les jurés se mirent d'accord pour un verdict général de culpabilité contre les trois accusés, sans même recommander l'indulgence pour l'un ou l'autre, en dépit du fait que les quatre comparses avaient de quoi plaider les *circonstances atténuantes* : l'épouse Tomasina Sarao avait été mariée, encore mineure, à un homme mûr. L'étudiant Angelo Donofrio prétendait ignorer qu'il s'agissait d'un crime et non d'un simple vol. De plus, il n'était qu'un adolescent qui voulait défrayer le coût de son éducation, et qui, de

[1] ●Curieusement ce nom italien signifie *voleur* en latin. Certes, on n'est pas responsable de ses ancêtres mais le détail méritait d'être mentionné.

plus, allait vraisemblablement être assassiné en guise de remerciement. Pour sa part, Leone Gagliardi, l’amant, avait vendu la mèche ; cela valait bien quelque reconnaissance. Quant à la vieille aïeule, elle n’avait les idées claires que pour prier la Madone de Polsi et pour cuisiner les spaghettis *à la Calabraise*, qui n'étaient autres que la recette chinoise rapportée par Marco Polo à son retour d'Extrême-Orient[1]. Donc, tous pouvaient sauver leur tête. Mais malheureusement, il n'en fut rien ! Les avocats, mal payés, les défendirent comme s'ils n'avaient pas été payés du tout.

Le juge lut alors les sentences de mort préparées à l'avance. Les trois comparses seraient *pendus par le cou jusqu’à ce que mort s’ensuive*, à la prison de Bordeaux, à la date du 18 janvier 1935. En s’adressant à l’épouse, le juge se montra extrêmement dur, «car, dit-il, vous avez non seulement été l’instigatrice du crime, mais vous en avez entretenu le projet durant plusieurs mois tout en montrant à votre mari un visage d’épouse aimante et attentionnée.»

En prononçant ces dures paroles suivies de la sentence de mort, le juge fit une grimace de dégoût, sans se demander ce qui serait arrivé à cette pauvre femme si elle avait voulu arracher le divorce à son mari imbibé de coutumes conjugales archaïques et surannées. C’est elle qui aurait vraisemblablement été retrouvée morte, car dans ces régions arriérées où les traditions médiévales imposent la tyrannie sur les femmes, ces dernières doivent nécessairement se montrer hypocrites et chafouines pour exister par elles-mêmes et vivre quelques-uns de leurs rêves. Fussent-ils immoraux ! Mais il est clair que dans ce cas précis, elle avait poussé un peu trop loin son goût pour la Liberté chérie.

La date de la mise à mort fut par la suite repoussée au 29 mars 1935, neuf mois presque jour pour jour après

[1] ●Ce sont les Chinois qui furent à l'origine de ce trait culturel italien.

l'assassinat. En effet, les divers avocats firent tout de même Appel de la sentence de mort pour vice de forme. Selon eux, les aveux initiaux des deux principaux accusés avaient été présumément arrachés par la police au moyen de ruses, de maltraitance sinon de torture. Plus encore, ces aveux avaient été présentés aux jurés comme *pièces à conviction* des plus sérieuses alors qu'ils auraient dû rester sous le boisseau afin de ne pas influencer leur verdict. Malheureusement pour les prévenus, les Appels furent rejetés les uns après les autres comme autant de tentures vénitiennes qui s'effacent pour laisser finalement apparaître l'image effroyable de l'échafaud. Ah ! S'ils avaient pu rembobiner le temps pour effacer ces mois de palabres secrètes et tous ces projets de liberté et de richesse. Quel rêveur ne s'est pas laissé bercer par des fantasmes de fortune ? On a l'impression tenace mais totalement fausse que l'argent et la clé du Bonheur. La mort du vieillard n'était devenue qu'une espèce de détail presque insignifiant pour réaliser en un tournemain tous ces fantasmes oniriques.

♦

Madame Sarao attendit son exécution à la Prison des Femmes de la Rue Fulham. La veille au soir de leur mort, les trois condamnés furent transférés dans la double cellule des condamnés à mort de la prison de Bordeaux. L'une de ces deux cellules était transformée en chapelle. Cette "suite" qui ne se louait ni au mois ni à la semaine s'ouvrait directement sur le balcon-échafaud percé de deux grandes trappes de métal, et surmonté d'une marquise d'acier munie de deux crochets luisants, comme on peut le voir en couverture de cet ouvrage.

Le Destin mutin et rancunier allait doublement venger son vieil époux car la jeune Tomasina fut

exécutée par un homme du même âge. Le vieux bourreau English de 71 ans, qui se dissimulait sous le pseudonyme d'Arthur Ellis, reçut la tâche fort lucrative de l'exécution. À la poutre-potence en métal qui dominait le funeste balcon, sous la jupe de tôle de la marquise, devaient d'abord être simultanément pendus les deux hommes Gagliardi et Donofrio. Puis, dans une macabre procession, suivraient successivement Tomasina et un autre condamné d'origine italienne, Joseph Alisaro, qui avait martyrisé sa fiancée Graziella Viens. Ellis était un bourreau de l'ère victorienne, et il poussait la Morale et la Vertu jusqu'à séparer les sexes même sur l'échafaud !

Alisaro, cousin éloigné de Donofrio, s'évanouit dans sa cellule de condamné à mort en entendant le claquement des exécutions des trois autres condamnés. Par chance pour lui, il venait d'obtenir, à l'ultime minute, un délai d'un mois pour accorder du temps à son Appel. Aussi English ne pendit que les trois complices ce matin-là.

En arrivant à la prison de Bordeaux en état d'alcoolémie avancée selon son habitude, comme s'il tenait à nourrir quotidiennement la cirrhose qui dévorait sa vie à petit feu et allait lui coûter une retraite forcée, le bourreau passa une partie de l'après-midi à huiler, puis à *essayer* les mécanismes des trappes avec des sacs de sable, au point de rendre fous les centaines de condamnés qui pouvaient voir le spectacle à travers leurs barreaux. Cela fait, il voulut peser les trois détenus afin de calculer la longueur de corde nécessaire. Il alla voir Donofrio et Gagliardi, mais lorsqu'il voulut pénétrer dans la cellule de Tomasina Sarao, dans le quartier des femmes, l'accès lui fut refusé, probablement parce qu'il était totalement ivre. On lui remit simplement un morceau de papier sur lequel avait été griffonné le poids de la condamnée *au moment de son incarcération* ; tel

que noté dans le dossier criminel. Il calcula donc la longueur de corde à partir de ce chiffre erroné, sans se douter que cette erreur professionnelle allait non seulement marquer la fin de sa carrière mais aussi mettre un terme aux exécutions devant le grand public.

Lorsque le moment suprême de l'exécution se présenta, English alla chercher les deux hommes qui devaient mourir ensemble. Il leur attacha les bras et leur fit franchir la porte de la cellule donnant directement sur le balcon-échafaud, dont les deux trappes de métal permettaient la double exécution simultanée. Fortement ému, Gagliardi trébucha plusieurs fois en faisant ses derniers pas vers la mort. Ah ! Qu'il devait regretter alors d'avoir eu la naïveté de croire qu'en dénonçant ses complices, il serait lui-même épargné ! Les philosophes chinois ont pourtant bien averti les humains qu'un secret reste notre esclave tant et aussi longtemps qu'on le garde bien enfermé. Si on lui ouvre la cage pour le laisser s'envoler, ce sera notre tour de devenir son esclave. Non seulement Gagliardi ne bénéficiait-il pas de sa trahison, mais il devait maintenant y ajouter le mépris des Montréalais. L'adolescent Donofrio réussit pour sa part à garder un pas ferme et déterminé.

L'exécution des deux hommes ne fut pas un succès professionnel pour le bourreau qui avait oublié que les chiffres sont comme les Amours, ils ne sont pas aussi fidèles quand on les mélange à l'alcool. Les calculs erronés du bourreau lui avaient laissé croire que le choc casserait la nuque des condamnés et les tuerait sur le coup. En fait, les deux moururent par simple étranglement.

En quittant la potence, le bourreau English tout dépité par son double échec qui augurait mal de la troisième exécution, réintégra la cellule des condamnés à mort occupée maintenant par Madame Sarao. Mais son état d'ébriété ne lui permit pas de noter un détail

important qui allait parachever son malheur. Lorsqu’elle avait été incarcérée, la jeune et mince Tomasina qui voulait plaire à son jeune amant, ne pesait que 65,7 kg. Son poids avait été consigné dans son dossier personnel. Mais en la menant vers le fatal balcon, le bourreau ne se rendit pas compte que son corps s'était enrobé de 20 bons kilos d'embonpoint pendant son séjour en prison. À qui aurait-elle cherché à plaire en gardant la ligne ? Elle atteignait près de 85 kg. La cuisine des Services Pénitentiaires lui avait profité. La lourde alcoolémie du bourreau l’empêcha de distinguer la moindre différence. Il négligea donc de raccourcir la corde et de l’adapter en utilisant la formule du grand-saut[1].

Tomasina fut donc invitée à franchir le seuil de la porte-fenêtre jusqu’à la potence *de métal.* C’était le jour du 31e anniversaire de son mariage avec Nicolas Sarao. Peut-être y pensa-elle en attendant la mort. Cela s’était accompli en Italie méridionale, il y avait 31 printemps. La mariée avait l’âge tendre de 15 ans et un voile blanc immaculé recouvrait ses longs cheveux noirs pour indiquer que sa Vertu restait intacte et intouchée, comme un sceau de sécurité inventé par le Créateur pour sauvegarder l’Honneur de sa propre famille et de l’homme qui l’épouserait. Cette vieille tradition de la virginité était l’un des rares rituels qui avaient survécu aux coutumes islamiques. Juste après la "consommation", la belle-mère surgissait dans la chambre nuptiale pour s'emparer du drap taché de sang par l'hymen déchiré et pour le brandir devant les invités ravis. Si d'aventure, le satané hymen refusait de saigner et de proclamer la virginité pleine et entière de l'épouse, la belle-mère s'empressait discrètement de tordre le cou d'une volaille pour que son sang témoigne aux yeux de tous de la Vertu et de l'Honneur de la belle. Ainsi, le sang de la vieille poule allait remplacer celui de la jeune

[1] ●Le calcul était le suivant : 1020 divisé par le poids du condamné en livres dont on soustrayait 14 pour le poids de la tête. Le quotient de la division donnait la longueur de la corde en pieds.

femme, comme le sang du vieux bouc avait remplacé devant Dieu le sang de bébé Isaac sous le couteau sacrificiel d'Abraham. À côté de la petite Tomasina toute fragile dans sa féminité, se tenait le jeune et robuste Nicolas Sarao âgé de 27 ans. Elle était si fière et si heureuse de l'épouser. Si tremblante aussi. Ah ! Si le temps pouvait se remonter et se remettre à zéro comme l’horloge du grand-père... qu'elle avait si froidement fait tuer ! Du haut de son lugubre balcon-échafaud, la même Tomasina chassa peut-être ces souvenirs de bonheur de son esprit torturé pour se préparer à mourir. Elle resta immobile tandis qu’une petite cérémonie se déroula sur sa gauche, dans l'un des deux petits balcons qui encadraient la potence. L'un de ces mini balcons était occupé par le bourreau et l'autre par l’aumônier de la prison. Ce dernier lui fit embrasser un crucifix d’argent, tandis que le bourreau s’apprêtait à écraser de son pied le piston de déclenchement. Chaque exécuteur avait ses habitudes, ses manies, ses délires. L’un d’eux[1] par exemple avait coutume, au moment où s’ouvrait la trappe, de pointer son doigt dans une direction éloignée pour distraire l'attention des spectateurs et les empêcher de saisir l'instant précis de la chute dans la trappe. Vengeance mesquine d'un frustré ! English, lui, exalté par l’esprit ─*l’esprit-de-vin* plus que l’*Esprit Saint*─, voulait jouer le directeur-de-conscience-moralisateur. Prenant la voix caverneuse du Dieu Tout Puissant, il recommanda à la suppliciée d’avouer *son horrible crime avant de mourir*. Était-ce pour se déculpabiliser lui-même d’avoir mis à mort plusieurs centaines d'êtres humains durant sa carrière qui touchait à sa fin ? C’est à dire dix fois plus que les pires criminels de masse ! Pour toute réponse à sa question incongrue qui n’avait aucune raison d’être, Tomasina se contenta de sourire de façon tout à fait énigmatique. Alors le bourreau, vexé ou déçu,

[1] ●Il s’agit de Camille Branchaud.

lui enfila brusquement la cagoule noire et écrasa, d'un coup de pied rageur, le piston de la trappe, comme s'il voulait lui faire payer sa désinvolture et son insoumission à son égard en l'envoyant plus vite en enfer. Peut-être pensait-il que son refus de repentance la damnait ? Mais cette fois encore la pendaison ne se déroula pas comme prévu. L'arroseur fut arrosé au sens strict du terme. Tomasina allait involontairement se venger de l'exaspération du bourreau contre elle. En un instant et dans un claquement sec comme une déflagration d'artillerie, la tête de Tomasina fut arrachée de son corps dans un nuage de sang qui retomba en pluie sur l'assistance assise en bas. Les deux parties du corps s'écrasèrent sur les escaliers du dessous. Tout le monde, le bourreau et l'aumônier, les murs et le gibet furent largement éclaboussés de sang, y compris les deux détenus qui attendaient en bas afin de placer le corps dans la bière, sans oublier les spectateurs des premiers rangs.

♦

L'embarras, causé par cette décapitation sinistre et répugnante, et la pluie de sang qui souilla l'assistance angoissée et pleine de dégoût, jetèrent la consternation sur tous les Canadiens ; aussi bien *les opposants*, qui trouvaient ces exécutions contraires aux règles du christianisme, que *les partisans* qui pensaient que cette horreur entrait dans les plans de Dieu pour tenir le troupeau de fidèles brebis dans la sainte Voie du Seigneur. Ces derniers craignaient que le scandale perpétré par le bourreau English, fort dépité, ne donnât des armes aux abolitionnistes. Ah ! Que ne se préoccupa-t-il des détails de l'exécution plutôt que de jouer à l'apôtre zélé dans le seul but de redorer et d'embellir l'aura qu'il pensait s'offrir en incitant les criminels à la

repentance ! Manifestement, l'embonpoint pris par la condamnée durant son séjour en prison impliquait de raccourcir la corde ! Les autorités canadiennes tentèrent immédiatement de dissimuler l’horreur et l’erreur en espérant qu'elles ne parviendraient pas aux oreilles des abolitionnistes. On essaya d’astreindre les deux fils de Tomasina, qui avaient demandé le corps, à garder le secret absolu au sujet de cette horrible décapitation. Les autorités leur imposèrent de procéder discrètement à l’inhumation et de proscrire totalement toute photo qui aurait pu révéler l’ampleur et l’horreur du drame.

Le jury du Coroner, pour sa part, fut forcé de constater avec consternation que la loi n’avait pas été respectée : en dépit de la condamnation à la *pendaison*, la jeune femme avait été *décapitée*. C’était illégal, et l’erreur restait irréparable. Toutefois, afin de ne pas jeter de l’huile sur le feu de l’opinion publique, aucune vitupération, aucun blâme, aucun grief, ne furent soulevés.

Pourtant, en dépit des efforts suprêmes des autorités à cacher cette erreur impardonnable, la nouvelle perça, le jour même, le mur épais de l'omerta. Mario E. Latroni, l’avocat de Madame Sarao qui l’avait si mal défendue, déposa une protestation officielle au Ministère de la Justice : «Il n’y a aucune raison sur terre pour qu’une telle chose puisse arriver !» déclara Latroni en évoquant la choquante exécution dont il avait été le témoin forcé : «C’était horrible de voir qu’en tombant dans le vide son corps avait été complètement arraché de sa tête.» L'Agent des Services Correctionnel Duguay ajouta dans ses Mémoires un curieux détail : «La Gagliardi eut la tête arrachée d'un coup sec et son corps énorme tomba lourdement au sol. Tous les organes internes jaillirent comme la paille d'un vieux matelas crevé par l'usure[1].» Était-ce la triste vérité ? Ou alors

[1] •Duguay, 1979, p.49. Cette éventration rappelait celle de Guillaume le Conquérant. Trop gros pour tenir dans le cercueil qui lui avait été préparé, le corps de ce roi d'Angleterre, trop forcé, finit par exploser, dégageant une

l'auteur chercha-t-il simplement à boursoufler de détails répugnants l'horreur de cette exécution, pour envoûter, fasciner plus encore l'esprit d'un public blasé ?

Le scandale fut immense et il marqua la fin de la longue et terrible carrière d'Arthur Bartholomew English, alias Arthur Ellis, en tant qu'*Exécuteur des Hautes Œuvres du Dominion du Canada,* c'est à dire dans sa fonction de *Nocher des Enfers*. Il fut désormais boycotté par tous les shérifs de toutes les prisons comtales du Canada, et se trouva donc forcé de se retirer dans l'anonymat avec les 50.000$ de son patrimoine qui allaient rapidement se dissoudre dans les vapeurs d'alcool. Il avait 71 ans.

Cet ultime accident de Tomasina Sarao n'avait pas été le seul de la carrière d'Arthur English ; loin de là. Marc-René de Cotret, le journaliste qui rapportait ces faits dans *La Patrie* avait assisté à une quadruple exécution qui avait vraiment ébranlé les nerfs du bourreau et les siens. «Il s'agissait de l'exécution de Morel, Serafini, Gambino et Frank. Ellis était nerveux. Nous le savions. Nous avions passé la nuit à la prison et avions parlé avec lui. Une tension extraordinaire pesait alors sur toute la prison. Les deux premiers qui furent exécutés ensemble furent Morel et Gambino. On sait que Gambino fit une crise de nerf, sous la corde même, et s'écroula mort. On le pendit quand même, tandis que Morel récitait d'une voix forte et vibrante, dans le noir de ce petit matin d'octobre, les prières des agonisants en compagnie du chapelain.» D'un air faussement détendu, le bourreau fit alors avancer les deux suivants dans ce tableau de mort qui aurait pu servir de cadre à un film d'horreur ou à une tragédie shakespearienne. Curieusement, le bourreau se mit alors à siffloter un air à la mode comme pour calmer sa propre tension nerveuse. «Frank hurlait de peur; Serafini restait calme. Le

---

odeur infecte.

bourreau ne l'était plus du tout. Et il se trompa de corde. De sorte que Frank qui était un géant à côté du petit Serafini vint près d'une ligne d'avoir le sort de la femme Sarao. Le cou lui avait allongé de plusieurs pouces. Je l'ai vu. Certes, English se rendit compte de son erreur mais il feignit de l'ignorer. Il les laissa mourir ainsi dans d'autres souffrances. Il attendit en sifflotant.» Tel fut cet homme, English-Ellis, qui mourut dans la solitude la plus totale, abandonné et méprisé de tous et surtout de lui-même car, comme disait Pier Paolo Pasolini[1] : «Le Destin des bourreaux leur est tracé par le regard de leurs victimes», un regard terrorisé, dépassé seulement dans l'épouvante par le regard de ceux et de celles que ces criminels avaient eux mêmes assassinés.

♦

Le corps de Donofrio fut recueilli par son frère James qui, durant des heures, veilla hors des murs de la prison en étoile, en attendant que le drapeau noir monte au mât sur le dôme, et que les cloches de la prison annoncent à tous que la corde avait fait son œuvre de mort.

Un journaliste du *Globe* de Toronto, ancêtre du *Globe & Mail* d'aujourd'hui, écrivit le samedi 30 mars au sujet de ces exécutions : «Le corps de Gagliardi n'a pas été réclamé ce soir. Un parent éloigné semble devoir venir de New York demain pour le récupérer. S'il n'est pas réclamé, il sera enseveli dans le *Champ du Potier*, c'est à dire dans le carré des pauvres, allusion aux trente deniers de Judas qui servirent à acheter un champ pour enterrer les miséreux sans famille», lorsque le fameux traître de la Bible, taraudé par les regrets, rendit les 30 shékels d'or de sa trahison au président du Tribunal du

[1] ●*Pier Paolo Pasolini* (1922-1975) était un poète, écrivain, journaliste, philosophe, scénariste italien, assassiné une nuit sur une plage d'Osti, lors d'un rendez-vous d'homosexuels. Il était ouvertement gay à une époque où la discrimination était impitoyablement forte et virulente. Mais pour être juste, on ignore s'il fut assassiné par un homophobe ou par un amoureux éconduit.

Sanhédrin.

Le corps décapité de Tomasina fut recueilli par ses deux fils, seuls survivants des 14 enfants qu’elle avait mis au monde durant ses 31 ans de mariage. Les autres étaient morts plus jeunes. Ce fut celui à qui elle avait fait souscrire une assurance-vie confortable à son propre bénéfice à elle, dans le dessein diabolique de le faire assassiner lui-aussi, qui réclama tristement son corps pour lui rendre les derniers honneurs dus à une Mama italienne ; fut-elle indigne ! Le procès lui avait appris l'horrible vérité.

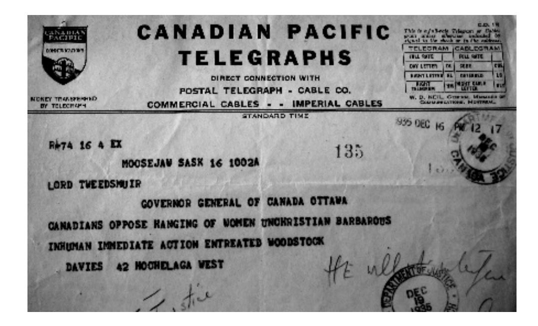
Et qu’advint-il de la quatrième conspiratrice, la vieille mère de Tomasina, Madame Giovannia Téolis qui avait l’âge canonique du bourreau (71 ans) ? En jouant la "*lady gaga*" et en plaidant coupable à une simple charge d’homicide, elle évita la corde et n’écopa que de 20 ans de pénitencier qu’elle servit à Kingston, anciennement Fort-Frontenac. C'était amplement suffisant à son âge vénérable ; elle y mourut.

♦

Un détail pour finir ; le 22 juillet 1938, le journal montréalais *La Patrie* annonça que l'ex-bourreau Arthur Bartholomew English, *alias* Arthur Ellis, venait de mourir à l'Hôpital Sainte-Jeanne d'Arc[1] la veille au soir, le 21, après un long coma. Certaines rumeurs suggérèrent un suicide. Mais l'alcoolisme n'est-il pas un suicide en lui même ? Selon le même journal, les ressources d'English étaient totalement épuisées. Il n'aurait même pas pu verser la modeste pension de 35 $ par mois à sa femme qui l'avait quitté en 1932, six ans plus tôt. En trois ans il avait ainsi dilapidé jusqu'au dernier sou les 50.000 $ qu'il avait accumulés au

[1] ●La déchristianisation du Québec a entraîné le changement de nom de cet *hôpital Sainte-Jeanne-d’Arc* en *Centre hospitalier Guy-Laporte.*

moment de sa mise à pied en 1935. C'était une fortune considérable, mais *Monsieur de Bordeaux*, comme il se faisait appeler, non pas pour évoquer son goût pour le bon vin de même nom mais pour faire allusion au nom de la prison montréalaise où il avait si souvent exercé sa profession peu orthodoxe, avait vécu sur un trop grand pied : 1388,88 $ par mois (55 fois le *salaire minimum* de l'époque), n'accordant que 35,00$ à sa femme[1]. Ayant tout épuisé, il tomba dans une profonde dépression éthylique et dans un alcoolisme suicidaire plus mortel encore. Il vécut ses dernières semaines dans de sordides chambres d'*hôtels de passe*, n'ayant aucun domicile fixe par crainte de l'hostilité vengeresse du public.



CANADIAN PACIFIC TELEGRAPHS
DIRECT CONNECTION WITH
POSTAL TELEGRAPH - CABLE CO.
COMMERCIAL CABLES - - IMPERIAL CABLES
MONEY TRANSFERRED BY TELEGRAPH
STANDARD TIME

1935 DEC 16 PM 12 17

R74 16 4 EX
135
MOOSEJAW SASK 16 1002A
LORD TWEEDSMUIR
GOVERNOR GENERAL OF CANADA OTTAWA
CANADIANS OPPOSE HANGING OF WOMEN UNCHRISTIAN BARBAROUS
INHUMAN IMMEDIATE ACTION ENTREATED WOODSTOCK
DAVIES 42 HOCHELAGA WEST

DEPARTMENT OF JUSTICE DEC 19 1935

L'un des télégrammes adressés au Gouverneur-Général par les opposants à l'exécution d'une femme. Archives Nationales, Ottawa.

[1] ●Le salaire minimum officieux était alors au Canada d'environ 0,20$ de l'heure, soit un salaire mensuel de 25 à 30$. Aujourd'hui, le salaire minimum canadien étant de 1600,00$, Ellis qui dépensait 55 fois le salaire minimum dépensait donc l'équivalent de 88.000,00$ par mois.

-3-

Roulette russe

Dossier Elizabeth-Anne Tilford, 1935

Le chansonnier Pierre-Jean Vaillard, qui repose en paix, aujourd'hui, au cimetière de Montmartre, non loin

des grands bourreaux français[1] et d'une kyrielle de célébrités[2], aimait dire en souriant : «Méfiez-vous des gens dont on dit qu'ils ont le cœur sur la main. Demandez-vous bien ce qu'ils peuvent avoir dans la poitrine, à la place de leur cœur !» Affirmait-il cela pour excuser son propre égoïsme ou pour toute autre raison ? Ce qui est sûr, c'est que, s'il avait connu Elizabeth-Anne Tilford, il l'aurait prise comme l'archétype même de son aphorisme. Elle affichait en effet un visage des plus angéliques et une attitude tout à fait vertueuse dans sa paroisse salutiste[3]. Chaque semaine, elle enseignait le catéchisme dominical[4]. Elle s'occupait aussi de la troupe locale des *Guides salutistes* et elle gravit la hiérarchie de son armée céleste jusqu'au grade de capitaine. Véritable mante religieuse, elle démontrait en permanence une attitude pieuse et même dévotieuse. Personne ne pouvait imaginer que lorsqu'elle joignait les mains –comme paraissent le faire les mantes religieuses, avec leurs pattes antérieures de nonnes en prière–, en réalité elle guettait ses proies ! Avec elle, la copulation conjugale se

---

1 ● Les Sanson, dont le blason familial comportait une cloche fêlée (sans son).

2 ● Entre autres, Jean -Claude Brialy, Dalida, Clouzot, Degas, Alexandre Dumas fils, Feydeau, Fragonard, Théophile Gauthier, les Goncourt, Guitry, Offenbach, Madame Récamier, Zola, Stendhal, Horace Vernet, Alfred de Vigny, et pour finir, le personnage le plus étonnant : Antoine -Hippolite Cros, ancien roi d 'Auricanie et de Patagonie.

3 ● *Salutiste* est l 'adjectif issu du substantif composé : Armée du Salut.

4 ●Sunday-school.

révélait aussi dangereuse que la *roulette russe* puisqu'elle n'atteignait l'orgasme vital qu'en tuant son mâle. D'ailleurs les Acadiens et leurs fils, les Cajuns, nomment très justement cet insecte le *Cheval du Diable*.

♦

Le 3 octobre 1935, les Outaouais pouvaient lire dans *Le Droit d'Ottawa* et l'*Ottawa Journal* : «Peine de mort à une femme à Woodstock. Mme Tilford sera pendue le 17 décembre pour avoir tué son mari.» Ceux qui avaient assisté aux séances des Assises de la Cour Suprême pouvaient raconter que l'accusée Elizabeth-Anne Tilford, 56 ans, s'était mise à hurler en entendant prononcer sa condamnation à mort par le juge A.C. Kingstone :

— *It's not right, Your Lordship ! Votre Seigneurie, ce n'est pas juste*, avait-elle crié au sommet de sa voix. *J'ai été piégée ! Si au moins on m'avait donné la chance de présenter mes preuves. Je me suis fait avoir ! Absolument ! Que Dieu ait pitié de l'âme des Tilford !*

Sa dernière phrase, qui avait précédé un évanouissement bien compréhensible, manifestait le souffle mystique et exalté de sa personnalité ; un souffle spirituel qu'elle avait passablement exploité durant sa vie. Elle était accusée d'avoir empoisonné son troisième mari, Tyrrell Tilford, un presque jeune-homme de 36 ans[1], et l'enquête criminelle démontra qu'elle avait vraisemblablement supprimé les deux précédents aussi. Pour le troisième, celui qui l'avait finalement menée à l'échafaud, le jury avait délibéré durant six longues heures, tandis que des centaines de manifestants hostiles s'étaient massées dans la salle d'audience et les corridors d'accès.

---

[1] ●Tyrrell Tilford était né le 10 novembre 1899 à Shardlow dans le Derbyshire en Angleterre. Il était le pénultième de 15 enfants nés de James William Tilford et Mary Butcher.

À 20h30, le jury avait enfin terminé ses délibérations et atteint un verdict. Mme Tilford, certaine de s'en tirer *sans trop de mal*, s'était empressée d'entrer dans la grande salle d'audience et de rejoindre sa place au bras de son fils Norman Walker, né de son deuxième mariage. Certaines personnes sont si imbues de leur intelligence et de leur pouvoir de contrôle qu'elles se pensent inaccessibles aux rigueurs de la Loi. Elle était escortée du policier Clark de l'*Ontario Provincial Police.* Le greffier Peter McDonald posa au président du Jury la question rituelle.

─ COUPABLE ! répondit simplement le délégué des jurés.

À ce mot qui l'envoyait à la mort, un gémissement très bas, une espèce de feulement d'animal sauvage blessé sortit des lèvres de Mme Tilford. C'était comme un déchirement que cette épineuse nouvelle faisait en franchissant les minuscules neurones. Alors, selon la tradition, le juge félicita les jurés pour soulager la conscience des plus scrupuleux, ceux qui éprouveraient de la culpabilité à envoyer un être humain à la mort ; une personne qui était peut-être innocente, qui sait ? Cela arrivait tous les jours dans les dizaines de milliers de tribunaux qui parsemaient les 58 pays indépendants[1] en 1935. Puis le juge s'adressa à Mme Tilford pour lui assurer qu'elle avait eu un procès *juste et équitable*, et qu'elle avait été *adéquatement défendue*. Bien défendue ? Le juge devait sans doute rêver ! La Défense n'avait appelé aucun témoin, même pas l'accusée elle-même. C'était à croire que son avocat souhaitait secrètement sa mort. En guise d'explication pour cette omission impardonnable, l'avocat avait donné une excuse qui ressemblait fort à une ineptie : «Je n'oserais pas entraîner cette femme dans ce

---

[1] ●En 2015. le nombre de pays indépendants reconnus par l'ONU est de 194, sans compter Taïwan et le Vatican qui, quoique indépendants, ne sont pas membres de l'ONU. Une cinquantaine de territoires continentaux ou insulaires pourront un jour s'ajouter à ces nombres.

sauvage chaos d’accusations, parce que, quelque innocente qu'elle puisse être, elle ne pouvait espérer s'en sortir[1].» En d’autres termes : Inutile de vous défendre, les accusateurs sont trop méchants ! Après avoir curieusement affirmé à Mme Tilford cet étrange paradoxe : qu’elle avait été très bien défendue, le juge lut la sentence de mort, sous les protestations les plus véhémentes d’Elizabeth-Anne Tilford.

♦

Mais quels étaient donc les antécédents existentiels de cette femme au destin si tragique, et quels étaient les mauvais choix dans sa vie qui l’avaient amenée devant cette Cour de Justice si intransigeante ? Car ce sont presque toujours nos mauvaises décisions successives qui ruinent nos chances de bonheur. Elizabeth-Anne Tilford avait vu le jour en Angleterre en 1885. À l’âge tendre de 15 ans, elle avait épousé le beau Frank Fred Yaxley. C’était une époque où le mariage était considéré comme éternel et sacré par les jeunes garçons et surtout par les jeunes-filles d’Europe occidentale, car le divorce n’autorisait pas encore les couples à le rompre sans subir les épreuves d'un vrai "parcours du combattant". Sans doute moins mystique et dévote que les autres jeunes-filles de sa génération, Elizabeth-Anne avait ─comme le révéla l’enquête─ épousé Frank Yaxley par défi, pour gagner contre ses amies le pari de *mettre la corde au cou* à ce *Casanova* le plus convoité de la ville et même du comté.

Elle gagna certes son pari, sous les regards jaloux de ses rivales, mais se retrouva ensuite mariée à un homme qu’elle n’aimait pas vraiment, et immédiatement invitée à jouer dans son lit un rôle qu’elle ne souhaitait vraisemblablement pas. Après les premières impétuosités amoureuses suivies de

[1] ●Archives publiques du Canada, Ottawa. Dossier criminel RG 13, vol. 1598, vol. 1599, dossier CC 437; 1935. Elizabeth-Anne Tilford. Le texte original, traduit par l’auteur, était : "*I would not dare try to pull that woman through that wild morass of accusations because innocent as one may be, you could not hope to do it.*"

simulations éperdues puis de migraines tenaces, le désir de rompre ces chaînes du devoir conjugal devint irrésistible. Elizabeth-Anne semble avoir alors imaginé une façon tout à fait désinvolte de contourner les procédures byzantines du divorce, trop dispendieuses pour ses faibles moyens[2]. De ce fait, Yaxley, "*le bourreau des cœurs*", mourut dans des conditions mystérieuses très peu de "lunaisons" après son mariage.

Cette indifférence vis-à-vis de la vie humaine (des autres) n'empêcha pas Elizabeth-Anne d'afficher un visage des plus angéliques, des plus vertueux, dans sa communauté religieuse. Interrogée sur le sort de ce premier mari, par l'enquêteur canadien W.W. Watson, lors de l'ultime enquête qui la conduisit au gibet, Madame Tilford lui affirma que Yaxley, son premier époux, était encore en vie. À d'autres personnes de son entourage, elle avait certifié qu'il était mort[1].



Elizabeth-Anne Tilford
Archives de la Justice, Ottawa

Après une longue période d'union libre –dont on n'a jamais pu conjecturer avec quelque certitude le sort des concubins successifs–, elle épousa en deuxième noce, à 26 ans, en 1911, son cousin William Walker âgé de 32 ans. Il était sergent-major de l'*Armée du Salut,* mais semblait fort talentueux par ailleurs, par d'autres voies

[2] ●Avant 1857 et même après, le divorce était régi, en Angleterre, par l'Église anglicane. Seuls les riches pouvaient alors divorcer car les frais étaient énormes pour obtenir une annulation officielle de la main du roi ou de la reine. Ceux qui n'avaient pas la chance d'être anglicans devaient obtenir une loi privée du Parlement, une loi en bonne et due forme. L'État souhaitait accabler ainsi tous les irréductibles non-conformistes et les rançonner.

[1] ●Dossier criminel RG 13, vol. 1598, vol. 1599, dossier CC 437. Archives nationales (Justice), Ottawa.

que la spiritualité, puisqu'il engendra neuf enfants avec Elizabeth-Anne. En 1928, lorsqu'éclata la crise économique mondiale, l'Angleterre reprit une longue tradition, brièvement interrompue durant la Grande Guerre[1], celle de se débarrasser de ses pauvres qui furent de nouveau expédiés au Canada et en Australie. Le couple Walker fut invité à émigrer au pays de Maria Chapdelaine et vint habiter à Woodstock dans la province d'Ontario. L'*Armée du Salut* fournissait gîte et couvert, au couple et à leurs enfants, dès leur débarquement et durant un certain nombre de semaines. Mais cela ne dura pas et la pauvreté s'invita de nouveau et s'incrusta dans cette famille d'immigrés.

La misère n'est jamais favorable à la bonne entente conjugale. Ce couple en fut la preuve éclatante. C'est alors que le mari d'Elizabeth-Anne –le deuxième– fut atteint d'un mal mystérieux qu'un médecin ignare et béotien attribua à une *tumeur au cerveau*. Le 19 février 1929, William Walker mourut et fut rapidement inhumé dans le cimetière baptiste de Woodstock. Elizabeth-Anne recouvra le calme familial avec ses quatre derniers enfants devenus des adolescents. Elle retrouva aussi une effervescence fébrile dans la recherche d'un nouveau compagnon de vie... ou de mort ; un compagnon qui l'aimerait de tout son cœur, tant il est vrai qu'il est plus profitable, pour une femme en quête de sécurité, d'épouser un homme *qui l'aime* plutôt qu'un homme *qu'elle aime* !

À 45 ans, elle affichait encore un visage serein et attirant quoiqu'elle fût devenue une femme "bien en chair", mais n'est-ce pas justement *la chair* que recherchent les hommes ? Elle était flanquée de ses quatre enfants survivants. Les autres avaient déjà quitté ce monde de pauvreté et de misère. On mourait beaucoup chez les Walker comme chez... Sara, fille de

[1] ●Comme l'Angleterre refusa d'instaurer la Conscription universelle sur sa population ─en dépit des pressions insistantes et constantes des Français qui, eux, envoyaient tous leurs hommes valides à la guerre─, l'Armée anglaise recrutait surtout parmi les pauvres, les clochards et les condamnés. Par contre, la Conscription fut beaucoup plus exigeante et universelle en Écosse, en Irlande, au Canada et dans les colonies de l'Empire.

Raguel, dans le *Livre biblique de Tobie*[1]. Chez les Walker aussi, la Mort semblait guetter sans cesse les bonnes occasions.

Les goûts et les couleurs ne se discutent pas, dit-on fréquemment ; le charme et l'embonpoint sont affaires de goût. Ce que certains considèrent comme un handicap plaît à d'autres, avides de chair opulente et plantureuse. Elizabeth-Anne plut à un homme de trente ans, Tyrrell Tilford, de 15 ans son cadet, qui préférait la somptuosité et le confort des rondeurs généreuses, à la maigreur âpre et osseuse des femmes filiformes. Il devint rapidement son nouveau mari devant Dieu et devant les hommes. Il était chauffeur routier, membre du grand syndicat américain des Teamsters récemment fondé au début du siècle. Elle le rencontra à l'église et ils se plurent aussitôt. Malgré son appellation belliqueuse, l'*Armée du Salut* est un rassemblement de personnes inoffensives et pacifiques, aussi paisibles que dévouées. Une bienveillance et une douceur des plus séduisantes émanaient de l'opulent visage d'Elizabeth-Anne, comme un parfum charmant qui s'exhale d'un bouquet multicolore de vertes belladones, de colchiques mauves et d'aconits pourpré, le tout piqueté de boutons d'or ensoleillés. Mais toutes ces belles fleurs sont toxiques et vénéneuses et le bouquet risquait de ressembler à une couronne mortuaire ! Elizabeth-Anne et Tyrrell se marièrent le 10 novembre 1930, à Woodstock, sans se poser plus de questions ! Si Tyrrell s'en était posé quelques-unes, peut-être ne se serait-il pas trouvé quelques années plus tard en si tragique posture… et, conséquemment, Elizabeth-Anne non plus ! Pourquoi les doux et les débonnaires, qui par leur passivité laissent les méchants les persécuter, n'auraient-ils pas aussi leurs responsabilités engagées

---

1 ●Dans le Livre biblique de Tobie, la très belle Sara, fille unique de Raguel, donc héritière fort désirable pour toutes ces raisons, avait eu sept (7) maris qui moururent tous mystérieusement, juste avant la nuit de noce, à tel point que les prétendants se firent rares. Ainsi Sara était restée vierge, et elle avait pu offrir son précieux hymen à son cousin Tobie, qu'elle aimait d'ailleurs d'un amour sans limite. Selon les uns, ce fut Dieu qui tua les sept premiers maris ; selon les autres, ce fut le Démon. Personne ne soupçonna la sainte et belle Sara d'être la meurtrière. Ce mariage consanguin permit de conserver le patrimoine au sein de la famille.

lorsque l'acharnement devient criminel ? La douceur inconditionnelle n'est manifestement pas souhaitable ; elle encourage l'abus.

Quatre ans après ce mariage, l'instabilité chronique qui habitait Elizabeth-Anne, devenue Madame Tilford, avait graduellement reparu comme un perce-neige têtu, pour miner l'entente et le bonheur de ce couple fragile. L'épouse crut résoudre son *mal-être* en prenant un amant. Certains psychiatres, diplômés dans des universités frauduleuses[1], préconisent ces solutions grand-guignolesques. Désormais, Elizabeth-Anne entretint ostensiblement une liaison avec un homme de 42 ans, William Percy Blake de 3 ans son cadet. Son troisième mari, si jeune (12 ans de moins que l'amant), s'en plaignit amèrement à plusieurs reprises, à sa femme et à ses propres parents. Mais comme Elizabeth-Anne s'obstina dans sa *galipote thérapeutique*, Tyrrell finit par fermer les yeux sur les infidélités de son épouse dans l'espoir que la tempête conjugale se calmerait d'elle-même sous la main apaisante du Seigneur, comme dans la parabole de l'évangéliste Marc. Mais le conjoint se trompait. Non seulement la bourrasque ne se calmerait pas, mais elle les engloutirait tous les deux. Il devenait lui même, en tant que mari, de plus en plus encombrant dans le vent de Liberté que souhaitait humer son épouse. Ne tenant pas à afficher sur son front le moindre stigmate ─alors infâmant─ de "divorcée", Elizabeth-Anne préféra opter pour la *solution finale* qui avait vraisemblablement prouvé son efficience deux fois déjà dans sa vie.

Dès que cette décision fut prise, les rapports entre les époux se détériorèrent plus rapidement encore, pour atteindre un niveau de non-retour. La belle-mère d'Elizabeth-Anne se nommait Mary Tilford. Elle observait avec grande attention l'évolution du couple, et de ce fait, comme la plupart des belles-mères, elle était au courant de tout. Grâce à son esprit

---

[1] ●Ces "fake Universities" sont légions aux États-Unis, en Angleterre, en Chine et en Inde. Des centaines de fonctionnaires de ces diverses Administrations ont obtenu leur poste avec de faux diplômes.

fortement biaisé de belle- mère, elle commença à deviner ce qui se tramait. Plus tard, elle assura que, dès février 1935, son fils Tyrrell se plaignit systématiquement de brûlures d'estomac après chaque repas. Soucieuse d'estomper sa propre responsabilité, Elizabeth-Anne ne manquait jamais de tourner ces plaintes en ridicule, le traitant de *douillet invétéré* et raillant ses maladies *imaginaires*. Pourtant, Tyrrell avait jusque-là joui d'une robuste santé et ne s'était jamais plaint du moindre problème. Comment était-ce possible ? Maman Tilford craignit rapidement que la réponse qui lui venait à l'esprit ne fût la bonne.

Pour une autre raison tout à fait inconnue, habitaient avec eux, trois des quatre enfants encore vivants de Mme Tilford (2 garçons et une fille), nés du *deuxième lit*[1] précédemment occupé par le sergent-major William Walker. Fortement influencés par leur mère, tous détestaient irrémédiablement leur beau-père Tyrrell. Certains êtres pervers, qui se sont mariés pour des raisons autres que l'Amour, passent leur temps à faire regretter à leur conjoint de les avoir aimés. Les deux garçons Walker, formés à la rude école de mineurs de charbon, le traitaient avec une vulgarité odieuse et une férocité abjecte. L'aîné, surnommé du sobriquet significatif de "Bouledogue", allait même jusqu'à lui faire subir des violences physiques avec l'approbation enthousiaste de leur mère Elizabeth-Anne, qui manifestement jugeait ces brutalités fort distrayantes. Désireuse de diaboliser son mari afin de mieux justifier sa haine, suivant le principe qui veut qu'*on accuse son chien de la rage lorsqu'on veut l'abattre,* elle contait à qui voulait l'entendre que "son mari maltraitait sa fille Isabelle, une gamine de 16 ans, en l'obligeant à... sortir jour après jour les ordures ménagères qui sentaient fort mauvais !"

En dépit des efforts soutenus de l'épouse Elizabeth-Anne qui tenait à présenter son mari sous

---

[1] ●Il s'agit de deux garçons (l'un de 21 ans et l'autre plus jeune) et d'une fille, Isabelle, âgée entre 16 et 19 ans.

les traits d'une brute insupportable, la maltraitance du père par la mère et par ses garçons fut longuement constatée, décrite et avérée lors de l'*Enquête du Coroner* qui suivit son décès et dont on peut prendre connaissance aux *Archives Nationales du Canada* à Ottawa. En réalité, ces tentatives de dénigrement de Tyrrell ne furent jamais couronnées de succès et mirent seulement en évidence la conspiration destinée à diaboliser Tyrrell et à tenter de forger quelque excuse à sa mort. Il fut établi de façon irréfragable que, sous l'orchestration d'Elizabeth-Anne, chaque membre sans exception de cette charmante compagnie considérait comme de son devoir de solidarité familiale, de rendre la vie du malheureux Tyrrell la plus horrible possible. Peut-être cherchaient-ils à le pousser au suicide, ce qui les aurait exonérés de tout blâme judiciaire. Toutefois, parmi les tortures physiques ou psychologiques qui lui furent infligées dans cette Maison des Horreurs, la plus vicieuse, la plus destructrice fut imaginée par son épouse Elizabeth-Anne elle-même : elle faisait venir quasi quotidiennement dans la maison familiale son nouvel amant de 42 ans, William Percy Blake, avec qui elle forniquait comme une bête et sans la moindre discrétion sur la couche conjugale. Blake put ainsi profiter sans vergogne de tous les avantages de la volupté, généreusement gratifiés par Elizabeth-Anne, car il possédait le charme irrésistible d'être le propriétaire de deux belles fermes agricoles. En suivant le processus logique d'Elizabeth-Anne, les enquêteurs purent prophétiser que ce jeune et beau William Percy Blake se trouvait en quatrième position dans la liste non écrite des victimes de cette tarentule humaine, car la mort prochaine de Tyrrell par le poison allait permettre à son ex-femme de se faire épouser en bonne et due forme par Blake. Ainsi, elle pourrait vraisemblablement le liquider à son tour.

De la tarentule, Elizabeth-Anne possédait la technique de mise à mort de ses victimes. Il est connu que le venin de cette araignée plonge sa victime dans

un profond état de léthargie qui conduit implacablement à la mort. Le poison administré par Elizabeth-Anne Tilford, en quantité minime mais de façon quotidienne, ensevelissait Tyrrell dans un état second qui allait lui aussi se terminer inéluctablement dans l'autre monde, le jour où elle augmenterait la dose.

Entre deux spasmes, Tyrrell se plaignait amèrement à sa mère de la volonté *de son épouse de l'assassiner*. Pourquoi donc restait-il ainsi entre les mains de son bourreau, alors qu'il savait qu'elle le tuait à petit feu ? Par amour, sans doute, car toute autre explication paraît précaire et incertaine. Terrible énigme ! Un psychiatre moderne, aux neurones plus alambiqués, y verrait peut-être du masochisme ou même du sadomasochisme, car en acceptant ainsi son triste Destin, il condamnait inéluctablement sa femme au gibet.

Dans cette tragédie qui allait se terminer par deux morts, un seul des acteurs gardait la tête froide : la mère de Tyrrell, Mary Tilford. Avec son intuition de belle-mère, elle vit très clairement se matérialiser le crime, au point que pour se mettre elle-même à l'abri, elle résilia six polices d'assurance-vie au profit de son fils, qui protégeaient ─pardon ! qui menaçaient─ sa propre existence. Avait-elle cherché jusque-là à narguer les chasseurs de primes ? Quoi qu'il en fût, six brèves semaines avant la mort de Tyrrell, Elizabeth-Anne consulta un Agent d'assurance pour estimer quelle somme d'argent allait générer la mort de son époux. Au moment où elle posa ces questions manifestement troublantes, son mari était en parfaite santé, sans aucun signe inquiétant dans le domaine vital.

Pour ce qui fut de l'amant en fonction, quelques témoins soulignèrent que Blake était présent durant la toute dernière nuit au cours de laquelle Tilford rendit l'âme. Il aida même l'empoisonneuse à se débarrasser du cadavre. On ne saurait trop insister sur le fait que l'arrestation de la tueuse fut une chance capitale pour

lui-même, car si elle avait pu mener à bien l'idylle suivante, il n'aurait sans doute pas tardé lui même à aller rejoindre tous ses naïfs prédécesseurs connus : Frank Yaxley, William Walker et Tyrrell Tilford, pour partager avec ces trois hommes un tournoi cosmique de poker-dindon.

En dépit de la santé globalement satisfaisante de Tilford, dans les tout premiers jours de sa mise à mort, la Camarde dut se frotter les mains de satisfaction, car le mari, désormais bardé d'assurances-vie, devenait pour Elizabeth-Anne la clé de voûte de la future prospérité familiale. Il suffisait donc à Elizabeth-Anne de détruire cette clé, cette pierre centrale, et les briques d'or, les lingots qui constituaient la voûte tomberaient en grêle autour d'elle et de ses enfants. Elle envisageait avec une immense satisfaction l'afflux d'argent sous forme de primes d'assurance et de pension de veuve, ce qu'elle avait déjà obtenu de ses précédents époux. Elle souhaitait les cumuler, comme aujourd'hui certaines veuves –ou veufs– cumulent les demi-pensions de leurs époux successifs. Cet objectif taraudait si fort la rapacité d'Elizabeth-Anne qu'elle poussa l'imprudence jusqu'à discuter de l'assassinat avec ses deux garçons-butors, juste avant que son mari ne sombre dans la "maladie" fictive qui devait l'emporter. Assurément, Elizabeth-Anne Tilford nia férocement son projet criminel jusqu'à ce qu'il lui fût prouvé qu'elle était allée se renseigner auprès de la Compagnie d'Assurance-vie. Avant que cette évidence ne lui fut présentée comme pièce à conviction flagrante et irrécusable, elle avait contesté avoir jamais su qu'il y eût la moindre assurance-vie sur la tête de son mari. En vérité, elle possédait de solides connaissances dans le domaine des assurances car l'enquêteur canadien W.W. Watson déclara que lorsqu'elle avait «été mutée au Canada en 1928 par l'Armée du Salut, dans laquelle son époux Walker et

elle-même, tenaient des rôles d’officiers, elle avait eu pour tâche primordiale de s’occuper de certains détails d’assurance au profit de l’Armée du Salut,» tels que legs de patrimoine, donations *post mortem*, sessions de biens *ab intestat*, droits de *cujus*, testaments divers, abandons de propriété, successions générales, *droits preciput*, engagement *synallagmatique*... De ce fait, il fut prouvé "par ce cher Watson", qu’elle connaissait fort bien les montants exacts des sommes qui lui reviendraient lorsque son époux rendrait l’ultime soupir.

Elizabeth-Anne fut pourtant fort déçue car la Compagnie d’Assurance-Vie profita des poursuites judiciaires, qui laissaient planer un nuage de doute et de culpabilité, pour refuser de lui payer quoi que ce fût, tant que son innocence ne serait pas solidement étayée, et sa Vertu rétablie sur son piédestal. En dépit de la pension de mère veuve[1] qu’elle avait reçue dès la mort de ses précédents maris, elle déclara durant le procès que, avec ses enfants, elle végétait dans la pauvreté la plus sordide. Soucieuse d'atténuer ses responsabilités dans ce crime qu’elle n’avouait d’ailleurs pas, elle insista pour convaincre les jurés qu’elle était une pauvre femme, victime de tout et de tous, y compris de son mari. Fort intelligente, elle savait jouer en virtuose sur les claviers de l’apitoiement, de la compassion et de la pitié, comme certains préfèrent le clavier de la victimisation par le racisme, de la xénophobie ou de la haine outrancière. Pour réfuter les soupçons d’escroquerie par le mariage, elle ripostait en alléguant que Tyrrell était toujours en dettes, et qu’il ne pouvait survivre que grâce à l’aide matérielle qu’elle lui prodiguait avec générosité. Afin de ne pas ternir l'admiration qu'elle pensait éveiller chez les autres à son égard, elle évitait avec soin de

[1] ●Widowed Mothers Pension Allowance. Elle n’avait pas eu d’enfant du premier.

mentionner que les traites bancaires, payées pour leur propre maison d'habitation, étaient entièrement assumées par ses beaux-parents. Dans un but de survivance et pour mettre un peu de beurre dans les épinards de la famille, elle avait été forcée de travailler à temps partiel de même que l'un de ses fils. En conséquence, elle avait souhaité se séparer de Tilford ─en tout bien tout honneur, bien entendu─ pour obtenir une tranche supérieure de la *Widowed Mother's Pension Allowance*. Grâce à une séparation en bonne et due forme, elle aurait pu continuer de vivre dans la maison dont les coûts d'entretien, comme mentionné précédemment, ainsi que les taxes municipales et scolaires, de même que les frais d'emprunt bancaire, étaient entièrement défrayés par les beaux-parents Tilford, ceux-là mêmes qui, avec désespoir, pouvaient contempler leur fils en pleine agonie, soumis aux souffrances atroces infligées par cette bru machiavélique, pour ne pas dire satanique. Pensait-elle que les beaux-parents allaient continuer de payer pour elle ? Sans doute pas ! Mais les primes d'assurance-vie qui tomberaient alors permettraient de boucler les emprunts et de payer les dettes.

Pour ce qui fut des motivations autres que monétaires de cette profusion de crimes, un psychiatre béhavioriste spécialisé dans les comportements humains les plus insolites, les plus déconcertants, émit l'hypothèse selon laquelle[1], après les premières effervescences dues à la nouveauté, ses maris s'étaient vraisemblablement toujours très vite fatigués d'Elizabeth-Anne à cause de son côté trop *nymphomaniaque*[2]. Tous ces hommes étaient donc très vite "*périmés*" dans l'esprit perpétuellement ardent d'Elizabeth-Anne. Elle souhaitait, de ce fait, garder le champ libre et les coudées franches dans le domaine

[1] ●Hypothèse rapportée par les enquêteurs et mentionnée dans les *Archives publiques du Canada*.

[2] ●"*Overly sexed*." La langue de Shakespeare peut se montrer sans artifice jusqu'à l'exhibitionnisme impudique.

sexuel, tout en conservant un œil fort avisé sur les biens immobiliers de ses partenaires. Dans la hiérarchie des divers mobiles de ses crimes, aucune autre motivation ne leur paraissait plus évidente que cette *overdose de sexe* dont elle était si friande. Une hétaïre parisienne avoua un jour que "dans son métier, *l'enfer* était de devoir donner *le paradis* aux hommes." En un sens, c'était le cas pour Elizabeth-Anne.

Les enquêteurs du Coroner et de la police ouvrirent une macabre lucarne sur la vie passée d'Elizabeth-Anne en Angleterre. Elle confirma amplement la curieuse théorie du *spécialiste du comportement*. Le couple Walker se comportait de façon normale au tout début de leur vie conjugale et s'entendait de façon acceptable, mais dès que Walker tomba malade, et devint ainsi dépendant de son épouse, cette dernière le négligea totalement et le "laissa mourir comme un chien," pour utiliser l'expression de ceux qui éprouvèrent assez d'empathie pour prendre soin de Walker dans les quelques semaines qui précédèrent sa mort. «J'ai la preuve[1] que Monsieur Walker a accusé sa femme en présence d'autres personnes, devant témoins, juste avant de mourir, *de l'empoisonner avec des Sels de Citron*[2].» Et l'investigateur continuait : «Une femme a révélé que juste avant que Monsieur Walker ne rende l'âme, Madame Walker est allée la voir, car son mari était malade lui aussi, et elle lui a suggéré une façon de s'en débarrasser, en faisant bouillir quelques pommes de terre séparément dans une casserole, et quelques carottes dans une autre ; il suffisait d'ajouter des *Sels de Citron* dans les deux casseroles et de lui faire ingurgiter la mixture. Elle serait vite débarrassée de lui… [Elle n'expliqua pas l'utilité de cuire séparément les carottes et les pommes de terre. Peut-être n'était-ce que parce qu'elle n'avait pas de casserole assez grande !] De plus, ajoutaient d'autres témoins à charge, quand il est mort,

1 ●Cette preuve ne put être utilisée au cours du procès.

2 ●*Salts of Lemon* aussi appelés *hydrogenoxalate de potassium*, ou *oxalate de potassium hydrogéné*, ou *binoxalate de potassium*, ou *acide oxalate de potassium*, ou *oxalate monobasique de potassium,* ou *sels de Sorrel*, ou *sal acetosella,* en trois mot : du poison violent.

elle a empoché la totalité des diverses primes d’assurance-vie, puis elle a donné un vrai banquet à l'issue de son inhumation, laquelle, selon certaines personnes présentes, ressemblait plutôt à une noce qu’à un repas funéraire[1].» Elle semblait considérer qu'il fallait "dès aujourd'hui cueillir les roses de la vie", c'est à dire profiter de l'excès d'argent, comme si les candidats au mariage avec elle ne manqueraient jamais, grâce à sa nymphomanie dévorante, dont les hommes sont habituellement si friands... jusqu'à l'épuisement… et la mort.

Malgré sa légendaire ouverture d’esprit, l’Armée du Salut lui refusa son appui à partir de ce moment, en s'appuyant sur les rumeurs de vie dissolue qu’elle savourait avec une large variété de messieurs, considérés eux-mêmes comme peu fréquentables. Cela ne cadrait pas du tout avec les canons spirituels et moraux de cette Église très centrée sur les Œuvres sociales et le *Salut par les Œuvres*, à l’exception de *l’œuvre de chair*, bien entendu ! Non ! La chair pouvait certainement mener au Septième Ciel, mais vraisemblablement pas au Ciel des Salutistes !

Rejetée par sa communauté religieuse, mais pourtant fort tourmentée par ses exigences spirituelles destinées à lui faire gagner le Salut éternel, en même temps que par ses appétits plus prosaïques déjà trop généreusement évoqués, Elizabeth essaya par la suite d’adhérer à d’autres Églises. Mais sa réputation l’avait suivie comme une traîne de robe de mariée, ou même précédée comme une queue de comète, et elle ne fut pas considérée comme bienvenue dans la moindre secte. Reniée de tous, elle se réfugia alors dans le Spiritualisme pur et dur, d’où elle glissa inexorablement vers la clairvoyance, la divination et le délire prophétique. Chaque soir, après quelques mises

[1] ●Lettre de WW Watson, Investigateur en chef, Fingerprint Bureau, Criminal Investigation Dpt. Ottawa, Archives Nationales, Ottawa.

en scène typtologiques destinées à inspirer confiance aux naïfs, elle se transformait en Pythie delphique et tâchait de les amener à croire que ses divagations pavaient le chemin de leur avenir et de leur bonheur.

L'impression de tous ceux qui fréquentaient et connaissaient un peu intimement cette famille Walker, à l'époque de son deuxième mariage, était que Madame avait très certainement empoisonné cet époux aussi. Quelques témoins l'avaient entraperçue versant discrètement une mystérieuse poudre chaque fois qu'elle lui offrait un verre de breuvage, de sorte que Walker vomissait invariablement en se plaignant du goût insupportable par son amertume. Mais lorsqu'un visiteur allait chercher de l'eau au robinet pour lui donner à boire, Walker faisait souvent la remarque :
─ Cette eau a bon goût, elle est si différente de celle que Lizzie me donne !

Pourquoi donc tous ses maris semblaient-ils apporter tant de complaisance et d'abnégation à se laisser assassiner sans réagir, comme les agneaux par la Bête du Gévaudan ? Tout le monde ─y compris les jurés et les magistrats─ se pencha sur cette énigme en se grattant la tête et en fronçant les sourcils. Vraisemblablement parce que Madame prenait bien soin d'assommer ses maris successifs de somnifères et de drogues diverses, qui engourdissaient leur cerveau, faisant d'eux des zombies insouciants et instinctifs. Le docteur qui soignait Walker, son deuxième mari, gardait précieusement une copie de toutes les ordonnances de médicaments qu'il prescrivait à ses patients et plus spécifiquement à Walker. De ce fait, il put assurer aux enquêteurs que, jamais au grand jamais, il n'avait demandé à Mme Walker de se procurer la moindre poudre blanche pour la faire ingérer à son époux. Certes, il lui laissait sur la table de nuit quelques somnifères avec des consignes strictes de ne lui faire absorber qu'un seul comprimé chaque soir avant le coucher. Pourtant on

apprit plus tard que Mme Walker avait envoyé une jeune femme chez le docteur pour obtenir de lui un supplément de comprimés de cette catégorie, en prétextant que les enfants Walker en avaient *jeté* plusieurs aux ordures. C’était une imposture sordide. Mme Walker lui faisait ingurgiter ces cachets à chaque instant, dès qu’elle jugeait qu’il retrouvait ses esprits et que son jugement redevenait cohérent, afin de le replonger dans un état de léthargie profonde et de somnolence permanente. Sous l’effet de cette médecine assassine, Walker finit par devenir aveugle, de sorte qu’il lui devint totalement impossible de savoir ce qu’elle lui faisait ingérer. Le comportement de l’épouse semblait délibéré, dans un but bien précis que chacun pouvait aisément imaginer.

♦

Pour en revenir au nouveau métier de clairvoyance et de délire prophétique pratiqué par Elizabeth-Anne, ce fut, semble-t-il, à la suite de l’une de ses consultations divinatoires qu’elle tomba sur son troisième mari, Tyrrell Tilford, l’ultime victime. Il fut décrit aux enquêteurs comme «un type d’homme plus ou moins inéduqué, mal dégrossi mais robuste, de presque 20 ans son cadet. Elle l’épousa. C’était un béotien de petite ambition quoique provenant d’une famille très honorable.» L’expression "très honorable" inspirait bien entendu "l’aisance, la prospérité ou la fortune dans le domaine matériel." Tyrrell Tilford était exactement le genre de proie qu’il fallait à Elizabeth-



Dessin de compassion envoyé par des mouvements opposés à l'exécution des femmes. *Archives nationales*

Anne dans la mesure où il cumulait aussi les trois qualificatifs de *rustre, sans ambition* et *jeune.* Telle une tarentule, elle obtenait ainsi de quoi rassasier tous ses besoins fondamentaux, sexe, argent, y compris celui de le liquider quand il ne fournirait plus à la tâche, en tirant de lui une bonne prime d'assurance-vie ainsi que l'héritage de ses parents.

Ce mariage n'avait certes pas été encouragé par la mère de Tyrrell, beaucoup plus perspicace, mais quand il fut accompli, les beaux-parents firent tout leur possible pour en faciliter la bonne marche. Ils les aidèrent, par exemple, à se construire une petite maison dans les limites de leur propriété, tout près d'eux, et ils défrayèrent strictement chaque mois le coût de *l'hypothèque*[1]. Grâce à eux, Tyrrell fut même embauché par la municipalité pour ramasser les ordures ménagères dans leur ville ontarienne de Woodstock. Pendant qu'il s'absentait pour aller pratiquer son métier d'éboueur, révéla l'enquête criminelle, nombreux étaient les patients de sexe masculin qui venaient consulter la nouvelle Madame Tilford "pour lui faire déchiffrer leur avenir dans une tasse de thé, dans le marc de café et les lignes de leur main"[2], ou peut-être même à la façon des haruspices étrusques qui découvraient l'avenir dans les entrailles des victimes. Ah ! Si Madame Tilford avait pu présager que le Coroner canadien allait lire son passé criminel dans les entrailles de ses maris successifs ! Peut-être aurait-elle été plus prudente !

L'enquête policière établit donc que, entre les mains de son épouse arachnide qui l'enserrait et l'emprisonnait petit à petit dans ses soies chimiques, le malheureux Tilford avait fini par subir le même

---

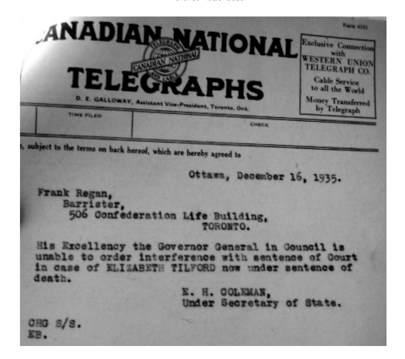
1 ●Hypothèque = prêt bancaire.

2 ●Les commentaires de ce paragraphe proviennent de la lettre de WW Watson, Esq. Fingerprint Bureau, Criminal Investigation Dpt. Ottawa, Ont. Sur papier à entête de l'Ontario Provincial police, Criminal Investigation Branch, Parliament Building, Toronto. 28 octobre 1935. La lettre se trouve actuellement aux Archives publiques du Canada, Ottawa. Dossier criminel RG 13, vol. 1598, vol. 1599, dossier CC 437; 1935. Elizabeth-Anne Tilford. Les guillemets ont été omis car la traduction ne suit pas le mot à mot.

sort que ses prédécesseurs. «Juste avant qu'il ne rende son dernier soupir, Elizabeth-Anne lui fit avaler des comprimés entièrement différents de ceux que le Dr. Lindsay, son médecin traitant, lui avait prescrits. Ces cachets contenaient de l'arsenic. Son but était donc très clair,» affirma l'Investigateur principal W.W. Watson, du *Bureau des Empreintes digitales, au Département des Enquêtes criminelles d'Ottawa*.

Refus de Grâce du Gouvernement

Archives Nationales



ANADIAN NATIONAL TELEGRAPHS

D. E. GALLOWAY, Assistant Vice-President, Toronto, Ont.

Form 6101

Exclusive Connection with WESTERN UNION TELEGRAPH CO.
Cable Service to all the World
Money Transferred by Telegraph

TIME FILED | CHECK

, subject to the terms on back hereof, which are hereby agreed to

Ottawa, December 16, 1935.

Frank Regan,
Barrister,
506 Confederation Life Building,
TORONTO.

His Excellency the Governor General in Council is unable to order interference with sentence of Court in case of ELIZABETH TILFORD now under sentence of death.

E. H. COLEMAN,
Under Secretary of State.

CHG S/S.
EB.

La déposition écrite de "*ce cher Watson*" se concluait par ces mots éloquents : «Je ne pense pas qu'il y ait la moindre équivoque ou le moindre doute sur la culpabilité d'Elizabeth-Anne, car, selon ma propre investigation dans cette affaire, il serait difficile de concevoir une façon plus finement planifiée de se débarrasser de ceux qui lui sont devenus inutiles. Avant de se marier, Mme Tilford avait été engagée comme infirmière et sage-femme par un certain Dr. English dans la ville de Durham (Angleterre), et elle a déclaré que le docteur en question lui avait révélé toutes ses recettes[1] de mélanges médicamenteux. Elle était donc bien habituée à manipuler les nombreux poisons qui pouvaient être utilisés dans la fabrication des prescriptions médicinales.»

L'enquête du Coroner mit en lumière d'autres faits fort troublants. Par exemple, le 20 mars 1935, peu après midi, Elizabeth-Anne téléphona à la pharmacie pour commander deux onces d'arsenic "parce que son mari ramassait les ordures ménagères et cela attirait les rats

[1] ●Les médicaments étaient tous fabriqués par les apothicaires (les pharmaciens) à partir de "Recettes" compliquées symbolisées par Rx ou ℞

qu’il fallait éliminer". Lorsque le commissionnaire Victor King vint apporter le poison chez les Tilford, Elizabeth-Anne s’était arrangée pour être absente. Elle avait demandé à quel moment précis l’arsenic serait livré et elle avait donc pu s’absenter en prenant pour excuse une visite à une amie, Mme Argent. L’arsenic fut donc livré en son absence, possiblement dans le but d'être en mesure de nier sa responsabilité avec quelque vraisemblance. Isabelle, sa fille d’un précédent lit, signa le récépissé à sa place. Cherchait-elle ainsi à impliquer sa fille en lui faisant parapher le bordereau destiné à accuser réception de l’arsenic ? Lorsque le droguiste en chef vit plus tard que c’était Isabelle qui avait signé l’accusé de réception, il modifia le bordereau de commande pour indiquer que la commande de poison avait été faite par la jeune Isabelle Tilford. La loi exigeait que le produit fût livré à celui qui l’avait commandé.

Ce soir-là, Tyrrell arriva du travail avant que sa femme Elizabeth-Anne ne revienne de chez Mme Argent. La jeune fille qui n’était pas au courant des projets criminels de sa mère, lui remit le colis. Tyrrell devint immédiatement suspicieux en voyant qu’il s’agissait de poison. Il demanda à sa fille *de ne pas avertir sa mère* de la livraison de l’orpiment. Dans les semaines qui suivirent, il prévint plusieurs membres de sa famille en les avisant que sa femme semblait vouloir l’empoisonner : «Elle a déjà tué ses deux premiers maris et je serai le troisième, leur dit-il. Elle en tuera d’autres encore.» Le frère du mari, Edward Tilford déclara sous serment que Tyrrell lui avait affirmé un jour que, à son avis, ses maux d’estomac étaient dus à l’arsenic que lui administrait sa femme. On se demande alors pourquoi cet homme continuait d'ingurgiter si assidûment les repas qu’elle lui préparait avec tant de soins. Elizabeth-Anne se défendait en jouant les

victimes ; victime d'une paranoïa généralisée et d'une vaste conspiration familiale destinée à l'éliminer. Le monde est donc bien méchant ! Ainsi, en jouant les pauvres victimes, elle exorcisait en un clin d'œil toutes les accusations qui lui étaient adressées pour les détourner loin de sa propre personne, et en accuser son entourage à la manière des *pervers-narcissiques* dévorés de névroses redoutables. Les pervers-narcissiques qui peuvent agir comme de vrais anges de gentillesse avec leurs amis, se comportent généralement avec une méchanceté perverse à l'égard de leur conjoint, leur mère et leur père, c'est à dire ceux qui les aiment inconditionnellement ; surtout si ces derniers sont faibles, doux, timides et désireux de tout pardonner. En un mot, ils sont des anges avec leurs enfants et leurs amis, et des démons avec leur conjoint et leurs parents.

Le lendemain, 21 mars, Elizabeth-Anne téléphona à Mme Argent pour lui annoncer que son mari était malade. D'ailleurs, après la mort de son époux, elle commit la lourde imprudence d'écrire une note à Mme Argent pour l'avertir de ce que "la police faisait une enquête et [elle la pria] de ne pas s'en mêler[1]." Deux témoins avaient vu Tyrrell vomir abondamment et avec grande détresse. «Il avait les yeux tout jaunes et profondément enfoncés dans leur orbite.»

Le jeudi soir 28 mars, la sœur de Tyrrell qui portait le patronyme conjugal de "Allen", reçut un appel d'Elizabeth-Anne pour lui demander de venir au plus vite car Tyrrell ne passerait sans doute pas la nuit et il souhaitait rédiger son testament. Les Allen arrivèrent au plus vite. Tyrrell déclara à Walter Allen qu'il voulait léguer tous ses biens à sa femme Lizzie ; tout, c'est à dire la maison et les meubles (en tout 300 ou 400$). Il fallait ajouter à ces biens matériels une assurance-vie de 300$ environ, une somme globale d'environ 700.000$

[1] ●"The police were investigating and not to get mixed up in it."

d’aujourd’hui. Rappelons que la maison avait été offerte au couple par les parents Tilford qui continuaient inlassablement d'en rembourser l’emprunt bancaire !

Le vendredi 29 mars, Tyrrell Tilford se leva très tôt le matin et, en titubant fortement, se présenta dans la maison de ses parents, située de l’autre côté du jardin. Il annonça qu’il souhaitait rentrer "chez lui" ─c’est à dire chez ses parents─ pour y mourir. Mme Mary Tilford, sa mère de 76 ans, très lucide, raconta qu’elle «vit apparaître son fils à 6h45. Il semblait très malade, d’une grande maigreur. La tête lui tournait.» Tyrrell resta ainsi chez ses parents toute la journée du vendredi, de même que le samedi 30 mars. Il vomissait beaucoup, comme s’il avait "ingurgité du vert-de-Paris[2]". Il s’affaiblissait à vue d’œil. Sa mère affirma ne lui avoir donné aucun médicament le vendredi et le samedi. En dépit de cela ─ou plutôt, pour cette raison─, en fin de journée, le samedi, il semblait remonter la pente et s’éloigner de la mort. Il allait un peu mieux. Il fallait qu’il eût une santé de fer pour se remettre si facilement d’un tel traitement à l’arsenic. Il demanda à voir sa femme. On alla la chercher et, en arrivant, elle lui lança :

─ Pourquoi n’es-tu pas resté à la maison ?

Il repoussa du geste le reproche en murmurant :

─ Tu sais Lizzie. Tu m’as empoisonné ! Je suis en train de mourir et tu vas bientôt pouvoir vivre avec l’homme qui a deux fermes, Bill Blake.

Cela dit, Tyrrell se tourna vers son père et ajouta :

─ Écoutez tous, ce que j’ai à vous dire : Quand je serai mort, je veux que le contenu de mon estomac soit analysé !

Puis, en écartant les bras à la manière des héros antiques, il ajouta à l’intention de sa mère :

─ Je veux t’embrasser, Maman ! C’est le dernier baiser que tu auras de moi.

---

[2] ●Le *vert-de-Paris* ou *vert de Schweinfurt* est le nom de l’arsenic. Il servait autrefois de pigment aux peintres qui pratiquaient leur art pictural à Paris : Cézanne, Van Gogh, Monet, qui en furent malades ou aveugles.

Soudainement agitée comme une Furie de la Mythologie, Elizabeth-Anne qui, sans mot dire, avait assisté jusque-là à ce spectacle qui la mettait directement en cause, se précipita sur le téléphone pour appeler la pharmacie afin de faire dire aux préposés qu'ils ne lui avaient pas livré d'arsenic, ce jour-là. Sous l'assaut verbal, le pharmacien répondit laconiquement : Non !

En ce dernier samedi de la vie de leur enfant, les parents Tilford voulurent garder chez eux leur fils malade, avec d'autant plus d'insistance qu'ils soupçonnaient fortement leur bru de l'assassiner. Ils décidèrent de rester courageusement éveillés pour protéger leur fils. Mais, comme deux grands orignaux des Laurentides assiégés toute la nuit par une meute de loups affamés, les vieux parents Tilford furent vaincus par la fatigue et le sommeil irrésistible. Leur âge eut raison de leur résistance. Dès qu'ils furent endormis et inconscients du drame qui se déroulait sous leur toit, Elizabeth-Anne, qui voulait en finir au plus vite, usa de son autorité suprême pour ramener son mari Tyrrell chez elle, dans la maison voisine. Ainsi, le conjoint ayant plus d'autorité légale que les parents, dans le Droit anglo-saxon, les parents n'eurent pas gain de cause, le lendemain, lorsqu'ils voulurent ramener le malade dans leur maison. Tyrrell demeura avec sa femme tout le dimanche et mourut assassiné le lundi matin, 1er avril 1935, très tôt à l'aube.

L'incompétent Dr. Hugh Lindsay déclara Tyrrell décédé de *grippe cardite* et de *jaunisse catarrhale*[1]. Ces noms mystérieux drapaient de compétences surnaturelles son ignorance et son inaptitude. Toutefois, des examens subséquents de médecins spécialisés ─et en particulier l'analyse du Dr Frankish─, découvrirent une grande quantité d'arsenic concentrée dans ses viscères. Grâce à l'inaptitude notoire de Lindsay, docteur de famille de ce

[1] ●*Grippe* [myo]*carditis* = Inflammation du muscle cardiaque. *Jaunisse catarrhale* = Hépatite infectieuse.

charmant couple, qui n'avait sans doute jamais ré-ouvert un livre de médecine depuis ses très lointaines études londoniennes (si tant est qu'il fût diplômé !), Elizabeth-Anne eut tout le loisir de détruire les dernières traces de son crime inexpiable. Les rumeurs calomniatrices concernant la possibilité d'un assassinat firent que le docteur Lindsay s'empressa de faire un rapport ve*rbal au coroner local, sans doute aussi incompétent que lui, et ils décidèrent d'un commun accord qu'une autopsie n'était pas souhaitable. Sans doute parce qu'elle risquait de mettre en lumière que son diagnostic initial était erroné. Le cadavre fut donc enterré en hâte pour mettre un terme à toute polémique, dans le cimetière protestant de Woodstock, en Ontario.*

Les dés semblaient pipés. Mary Tilford, la mère de Tyrrell, furieuse de s'être fait jouer ce tour pendable, se refusa à abandonner son combat. Elle était sûre que son hypocrite bru était la cause de la mort de son cher fils, et personne ─excepté une belle-mère qui veut défier sa belle-fille─ n'est plus opiniâtre qu'une mère pour défendre ses enfants, ou pour les venger quand le mal est fait. Elle commença donc à harceler la police locale pour qu'une enquête officielle soit ouverte au plus vite. Mais la police restait aussi sourde, muette et aveugle que les trois singes orientaux de la Sagesse. Pourtant, on ne pouvait tout de même pas laisser naviguer le *Vaisseau d'Or* d'Elizabeth-Anne dont les mâts prétendaient "toucher l'azur" lorsqu'elle se livrait à ses sciences occultes[1], alors que trois cadavres dérivaient dans son sillage toxique, cadavres qui allaient en attirer d'autres si on lui laissait poursuivre son voyage. De toute évidence, la vie d'Elizabeth-Anne n'était qu'un *Bateau ivre* voguant dans une mer où "toute lune est atroce et tout soleil

---

[1] ●Allusion au poème *Le Vaisseau d'Or* du grand poète québécois Émile Nelligan. Le *Vaisseau d'Or* est une métaphore de sa vie.

amer[1]." À 55 ans, de deux choses l'une, ou bien la fatalité qui pesait sur la tête d'Elizabeth-Anne était vraiment mortifère, ou alors y avait-il une autre explication plus sinistre, plus lugubre. Les rumeurs lancées par ses bonnes amies à qui cette bavarde avait commis l'imprudence de confier une partie de son secret, faisaient froid dans le dos. Et puis ce fut l'appel téléphonique de l'une d'elles à la police qui entraîna l'avalanche finale. Elizabeth-Anne l'avait, dit-elle, appelée, juste après la mort de Tyrrell, pour lui demander «de ne révéler sous aucun prétexte à qui que ce fut, qu'elle avait acheté de l'arsenic.» Inutile de préciser que la police décida alors de jeter un œil plus attentif sur le cadavre qui fut exhumé en catimini durant la nuit sans lune du 25 avril 1935, moins d'un mois après l'assassinat. L'opération de déterrement fut tenue secrète afin de ménager la susceptibilité de l'incompétent Dr. Hugh Lindsay, qui aurait sans doute été d'autant plus furieux que son diagnostic serait jugé inadéquat et même fantaisiste. À l'inverse, des milliers d'innocents furent de tout temps condamnés à mort et exécutés parce que des Procureurs vaniteux avaient eux-mêmes sombré dans le crime en refusant de reconnaître leurs errements.

L'analyse chimique du contenu stomacal révéla bien entendu la présence d'arsenic. Le réputé inspecteur Edward D. Hammond reçut la délicate mission de tirer cette affaire au clair. Hammond passa les pharmacies-drogueries régionales au peigne fin et apprit qu'Isabelle Tilford, la fille d'Elizabeth-Anne, avait effectivement commandé et reçu soixante grammes d'arsenic le 20 mars, soit 10 jours avant le décès. La jeune fille révéla à l'enquêteur que c'était initialement sa mère qui avait passé la commande mais que le pharmacien avait changé le nom pour respecter les règlements municipaux en vigueur. La singularité du problème

[1] ●Allusion au poème *Le Bateau ivre,* métaphore de la vie d'Arthur Rimbaud, contemporain de Nelligan.

résidait dans le fait que la jeune fille avait donné le sachet de poison *à son père* et non à sa mère. Elizabeth-Anne pour sa part jura sur tous ses grands dieux qu'elle n'avait elle-même commandé aucun arsenic, et n'en avait jamais reçu. Selon elle, son mari avait vraisemblablement fait la commande en son nom afin de l'impliquer dans un crime fictif, en vérité un suicide, déguisé en crime sournois, afin de l'incriminer, elle, et de se venger pour des raisons de mésentente conjugale, comme cela arrive fréquemment lorsque l'Amour-passion se métamorphose en Haine passionnée. Lorsque l'amour s'éteint, des multitudes de ressentiments inassouvissables, de frustrations dévorantes, de jalousies même, de malveillances profondes, se pétrifient en haine secrète. Ce désir de vengeance peut pousser l'un des deux époux à détruire son conjoint, directement par le crime ou sournoisement par de fausses accusations exhalées d'outre-tombe. Ainsi se défendait Elizabeth-Anne. Quoi qu'il en fût, l'inspecteur Hammond envoya les viscères au Dr. E.R. Frankish, toxicologue-expert en poisons, qui détecta lui aussi la présence d'arsenic dans les cheveux et dans les ongles du défunt. Il précisa un fait important : ce poison avait été ingéré sur une longue période de temps. Ce ne pouvait être un accident passager ou un suicide ponctuel.

♦

Le 6 juin 1935, la police annonça enfin l'ouverture de l'Enquête du Coroner que certains appellent l'Instruction. Cinq jours plus tard, Elizabeth-Anne fut officiellement arrêtée, mise sous les verrous et déférée au parquet pour y être accusée du meurtre de son dernier mari Tyrrell, à l'immense joie de madame belle-mère. Le juge E.S Livermore ouvrit les auditions préliminaires à Woodstock le jour de la Saint-

Jean, le 24 juin 1935, tandis que, dans la province voisine, les Québécois célébraient dans la liesse leur Fête nationale en faisant défiler dans les rues de la Métropole canadienne un jeune berger blond menant un agneau en laisse[1]. Les preuves incriminantes étaient jugées si légères que la condamnation de l'épouse semblait loin d'être assurée. En fait, le seul lien qui reliait l'empoisonnement évident de Tyrrell à Elizabeth-Anne résidait dans le fait que c'était elle qui préparait les repas de son époux. Les témoins se contentèrent de répéter inlassablement les terribles accusations proférées par la victime à son entourage, ou les inquiétantes confidences d'Elizabeth-Anne à ses amies, véritables aveux de culpabilité.

En dépit de l'absence de preuves absolues et irréfutables, le juge E.S. Livermore décida qu'il y avait tout de même matière à Cour d'Assises et qu'Elizabeth devait être prestement traduite devant cette Cour.

♦

Le procès devant les Assises de Woodstock commença le 24 septembre 1935, tandis que la Nature coquette mais indifférente se parait des vêtements rouge et or de l'Automne enchanteur "dont l'habile pinceau roussit le vert feuillage et dore l'arbrisseau." Le procureur C.L. Snyder soutint la thèse selon laquelle Elizabeth-Anne avait lentement administré des doses légères d'arsenic à son mari pour l'empoisonner à petit feu, et ainsi laisser croire qu'il était victime d'une maladie orpheline qui minait désespérément sa santé, une de ces maladies rares et inconnues de la médecine traditionnelle. La raison de cette agression criminelle était, selon Snyder, qu'Elizabeth entretenait

1 ●Saint-Jean le Baptiste menant son mouton. Cet aspect religieux prit fin avec la Révolution Tranquille, dans les années "60", lorsqu'un journaliste dénigra cette coutume qui semblait symboliser les Canadiens-Français menés en laisse par les Anglais.

ostensiblement une liaison amoureuse avec William Percy Blake, et que, de ce fait, Tyrrell devenait possessif et désobligeant pour elle.

Vingt-quatre témoins à charge vinrent étayer ces accusations et convaincre les jurés de la culpabilité d'Elizabeth-Anne Tyrrell : des droguistes, des docteurs en médecine, des policiers-enquêteurs, des experts pathologistes, sans compter la belle-mère Tilford, combative comme une tigresse. On présenta la liste téléphonique d'une commande d'arsenic à la pharmacie-droguerie. Le professeur Joslyn Rogers, expert en la matière, déclara que des oxydes arsénieux ─en d'autres termes, l'arsenic─ avaient été trouvés dans l'estomac et les viscères de Tilford.

Me. Charles W. Bell, aidé de Me Frank Regan, se jugèrent aptes à assurer la Défense d'Elizabeth-Anne, à une époque où un avocat incompétent ou inexpérimenté n'assurait rien d'autre que la corde à son client et des fragments de corde porte-bonheur aux superstitieux. Ces deux hommes, si l'on ose les qualifier de "Défenseurs", non seulement ne produisirent aucun témoin, mais, jugeant le cas désespéré, interdirent à Elizabeth-Anne de s'exprimer publiquement, selon la dangereuse tactique de *The Defence Rests* ; une stratégie parfois suicidaire qui joue une fois sur deux contre l'accusé, comme mentionné plus haut. Me Bell expliqua au jury qu'il avait "refusé d'appeler Madame Tilford à la barre des témoins parce qu'il *n'avait pas voulu faire passer cette femme par tout cet horrible fatras d'accusations*. Il réservait sans doute son artillerie lourde pour la fin –le *bouquet final*, si l'on peut dire–. À la manière de Sun Tzu[1], il laissait approcher l'ennemi en lui faisant croire que la victoire était acquise, et puis, vlan ! Traquenard ! Trop confiant, l'ennemi tombait dans l'embuscade tendue par la Garde Impériale en personne

[1] ●Sun Tzu ou Sun Tsou était un stratège et tacticien chinois de génie qui écrivit un *Art de la Guerre*.

! Et l'Accusation, prise d'une panique irrépressible, n'avait plus qu'à fuir lâchement. C'était donc une démarche qui devait faire éclater, devant les jurés stupéfaits, l'innocence de l'accusée juste avant leur ultime délibération. Retournement spectaculaire de la situation ! Basculement ridicule du Procureur et de l'Accusation ! Les Défenseurs devenaient des héros admirés, louangés et vénérés. Mais voilà ! Pour mener à bien cette tactique napoléonienne, l'avocat de la Défense devait faire preuve des qualités incontestables d'un fin stratège, sinon c'était la déconfiture pour lui… et la corde pour l'accusée.

Dans le cas d'Elizabeth-Anne, cette stratégie fit totalement long feu. En un mot, la plaidoirie finale de la défense se résuma ainsi : «*Ce n'est pas Elizabeth qui était en possession de l'arsenic mais la victime elle-même. En réalité Tyrrell haïssait tellement son épouse qu'il s'est suicidé en s'empoisonnant lui-même afin de faire accuser sa femme. Et il a réussi à lui faire porter le chapeau ! Sinon pourquoi serait-il resté dans cette maison où il prétendait que sa femme l'empoisonnait, comme il le répétait à qui voulait l'entendre !*»

C'était, avant l'heure, *le syndrome de Cindy James*[1]. La théorie était logique et solide et elle aurait dû ébranler les jurés, mais les qualités d'art oratoire de l'avocat n'étaient sans doute pas à la hauteur de celles du Procureur. Il reste pourtant que, de nos jours, un suspect ne serait pas ainsi condamné sans preuves réelles, surtout en considérant que l'empoisonnement avait chronologiquement commencé avant même la livraison du poison chez les Tilford.

Quoi qu'il en fût, en ce mercredi 2 octobre 1935, en début d'après midi, les jurés commencèrent leurs délibérations et atteignirent un verdict en fin de soirée,

---

1 ●Voir à ca sujet, *La vie étrange et la mystérieuse mort de Cindy James*, dans l'ouvrage intitulé *À la limite de l'horreur*, de Jean-Claude Castex, Éditions des Intouchables, Montréal, 2005. pp. 35 et suiv.

en huit heures. Elizabeth-Anne fut déclarée COUPABLE et le crime parut si vicieux, si crapuleux, si pervers, si scandaleux, que personne n'éprouva le besoin, ne jugea souhaitable de recommander l'Indulgence du jury à la Couronne. Le juge d'Assises A.C. Kingstone lut alors la sentence à Elizabeth-Anne : *la pendaison par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive.* Sous cette avalanche tragique du verdict et de la sentence qui lui retirait le moindre espoir de survie, l'accusée, qui semblait jusque-là vouloir rester aussi immobile et silencieuse que possible, pour se faire oublier, laisser passer l'orage, et se glisser ainsi entre les gouttes du Destin, sortit alors subitement de sa torpeur et s'écria avec une grande colère accompagnée de gesticulations incontrôlables :
─ Votre Seigneurie, ce n'est pas juste ! J'ai été piégée ! Si au moins on m'avait donné la chance de présenter mes preuves. Je me suis fait avoir ! Absolument ! Que Dieu ait pitié de l'âme des Tilford !

La cause fut immédiatement portée en Appel en novem*bre mais, curieusement et en dépit de la faiblesse inimag*inable de preuves concrètes, l'Appel fut lamentablement rejeté et la sentence originale maintenue.

♦

Contrairement à la tradition canadienne d'opposition à l'exécution des femmes, *Génitrice de l'Humanité,* la condamnation d'Elizabeth-Anne ne souleva aucune passion, aucun embrasement des esprits, aucune émeute de solidarité. Pas la moindre pétition de masse cette fois. Le Canadien moyen ─homme ou femme─ s'imaginait avec horreur à la place de Tyrrell, réduit par le poison à l'état de zombi, de sous-homme, de victime résignée, par cette mygale impitoyable et par ses garçons brutaux, cruels et cyniques. Quelques

demandes individuelles furent vite rejetées avec haine ou mépris. Elizabeth- Anne fut littéralement abandonnée à son triste sort, comme Tyrrell l'avait été aux griffes acérées de cette nymphomane, en ces temps où la Frigidité était encore la norme la plus acceptable de Dame Moralité, et la nymphomanie une tare inexpiable dont on ne parlait qu'en baissant la voix et en plissant les paupières.

Un Appel en faveur de Madame Tilford devant la Cour d'Appel de l'Ontario, en novembre, fut rejeté à l'unanimité des juges présents. Toute contestation tardivement soulevée par la Défense fut refusée, y compris celle qui reprochait à la Couronne de ne pas avoir fait venir à la barre de façon plus soutenue certains témoins comme par exemple Isabelle Walker. Cette jeune fille était celle qui avait reçu l'arsenic lorsqu'il fut livré au domicile des Tilford. Fort curieusement, ce dernier Arrêt de la Cour d'Appel affirma qu'il n'existait *aucune preuve pour établir que Madame Tilford n'avait pas eu en sa possession l'arsenic livré par le coursier de la pharmacie.* Ce n'était qu'un argument *a contrario* qui violait le principe selon lequel c'était à la Couronne d'apporter les preuves de la culpabilité. L'Arrêt de la Cour d'Appel ajoutait aussi qu'il n'existait aucune évidence prouvant que «*les déclarations de la victime sur son lit de mort provenaient d'un esprit non équilibré*.» L'argumentation de la Défense, concernant les causes de la mort et la possibilité de *suicide camouflé incriminant le conjoint*, fut définitivement rejetée et balayée sous le tapis du prétoire pour y rejoindre la poussière des lieux et les acariens encore inconnus des anciens Canadiens.

♦

Arthur English, le vieux bourreau rongé par la

dipsomanie, aurait dû être appelé pour effectuer la mise à mort, mais tout le monde se rappelait avec horreur l'exécution maladroite, plus tôt cette année-là, de Tomasina Sarao. Elle s'était soldée par la décapitation pure et simple de la condamnée, dont le corps obèse avait été "éventré comme un vieux matelas crevé par l'usure" et vidé de ses organes internes. L'horrible image, colportée par les gardiens, en dépit des recommandations des autorités judiciaires honteuses de telles bavures, avait frappé l'imagination de tous les Canadiens. English-Ellis avait été mis à la retraite, si l'on peut dire. Mais il avait au moins échappé au sort du bourreau français, Simon Grandjean, qu'une foule furieuse avait lynché, trois siècles plus tôt, à la suite d'une décapitation involontaire à Dijon en 1625 ; ce qui était paradoxal puisque, à cette époque, *la décapitation* était réservée aux aristocrates, alors que les roturiers devaient se soumettre à *la pendaison*. Au Canada, pour mettre fin aux jours d'Elizabeth-Anne, un autre volontaire fut accrédité "bourreau par intérim". Il se nommait Samuel Edwards.

Comme la cour de la prison de Woodstock était curieusement ouverte, un échafaud fut érigé sous un préau afin de dissimuler au grand public l'horreur d'une telle mort que les abolitionnistes auraient pu instrumentaliser au profit de leur cause. Elizabeth-Anne, enfin résignée à mourir après ses véhémentes protestations d'innocence, passa ses dernières heures sur terre à prier Dieu afin de lui arracher le pardon pour ses crimes. Elle espérait probablement l'amadouer pour ne pas être reçue trop impitoyablement en franchissant les fameuses et inquiétantes Portes de la Jérusalem Céleste.

Les préparatifs de la pendaison avaient été complétés la veille au soir à la suite de la déclaration officielle d'Ottawa selon laquelle *la Clémence était refusée* à cette femme de 56 ans pour des raisons non

exprimées : «Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil se voit dans l'impossibilité d'interférer dans la sentence de la Cour de Justice, dans le dossier d'Elizabeth Tilford désormais condamnée à mort. Signé, E.H. Coleman, Sous-secrétaire d'État.». Le bourreau Edwards, arrivé le jeudi précédent à Woodstock, avait supervisé l'érection de l'échafaud et testé avec un sac de sable le bon fonctionnement de la trappe.

Plus tôt à Toronto, l'avocat d'Elizabeth-Anne, Me Frank Regan, tenaillé sans doute par la culpabilité de son incapacité à sauver la tête de cette femme, avait formulé une déclaration au sujet de Madame Tilford par laquelle elle revendiquait son innocence mais se déclarait "résignée à mourir."



Une des rares photos du bourreau Ellis-English dans ses vieux jours
Collection privée

Lorsque, sous escorte policière, elle traversa à 0h58 la cour de la prison pour se rendre jusqu'au préau, elle parut affaiblie, tremblante et sur le point de défaillir. On le serait à moins ! En ce glacial 17 décembre, d'impertinents flocons de neige fouettaient son visage flasque, exsangue et crispé. Deux cents personnes, silencieuses et immobiles dans la froidure, se morfondaient en silence hors des murs. À l'intérieur de la cour du pénitencier, quelques officiels et les jurés du Coroner patientaient, pétrifiés et pensifs, tâchant dans leur esprit tourmenté de réviser les preuves et les évidences de sa culpabilité pour se convaincre qu'Elizabeth-Anne était vraiment coupable et qu'ils n'avaient commis aucune erreur de jugement, irréparable, irrévocable,

qui les hanterait jusqu'à la mort.

La pendaison fut exécutée à 0h59 précisément, dans toutes les règles de cet art douloureux, aujourd'hui disparu dans la plupart des pays dits civilisés. Elle se déroula sans aucune faute technique, car le bourreau *à l'essai* s'était bien gardé de noyer son angoisse existentielle dans les vapeurs d'alcool. Vingt minutes après le claquement de la trappe, le docteur déclara que le cœur d'Elizabeth-Ann avait cessé de battre. La corde fut coupée et le corps déposé dans une bière capitonnée. La foule de 200 personnes qui languissait dans la rue glaciale, ne s'était même pas rendu compte que l'exécution avait eu lieu et s'était déroulée conformément à la loi fédérale et à la Constitution de 1867. Puis, en voyant Madame M.J. Bridgestone, gardienne-assistante de la prison, quitter le Centre pénitentiaire, tout le monde comprit que la condamnée avait rendu son âme à Jéhovah. Vers 1h30 du matin, les jurés du Coroner furent mis en présence de la dépouille pour vérifier, selon la loi et la tradition, que le corps de la suppliciée était bien celui de la condamnée et qu'aucune sournoise substitution n'avait eu lieu.

À 2h30, la nuit même de sa mort, Elizabeth-Anne fut discrètement inhumée au cimetière baptiste de Woodstock, en proche compagnie de l'une de ses victimes, son second mari William Walker. Aucun membre de sa famille ne s'était dérangé pour l'accompagner jusqu'au seuil de son exécution, mais un semblant de cérémonie funèbre fut organisé en son honneur au cimetière. Treize personnes dont des journalistes et une gardienne de la prison vinrent lui souhaiter bon voyage et "So long[1] !".

Un journaliste écrivit le *jour même*, puisque minuit était passé : Woodstock, le 17 décembre.

---

1 ●L'origine de *so long* (adieu!) est incertaine. Certains font venir l'expression de l'allemand, du suédois ou même du yiddish germanique (sholom).

«Elizabeth-Anne a été exécutée dans la cour de la prison comtale à 0h59.

La mort a été instantanée. Les journalistes n'ont pas été admis à assister à l'exécution. Elle a été exécutée par le bourreau Sam Edwards, engagé *intérimaire* du shérif. Une petite foule de citoyens s'est regroupée à l'extérieur devant les hauts murs. Des policiers les ont fait circuler. Une heure avant l'exécution, cette femme de 56 ans, trois fois veuve, et mère de neuf enfants, dont quatre en vie, était en plein évanouissement dans sa cellule. Elle fut capable malgré tout de marcher jusqu'à l'échafaud.»

MADAME ELIZABETH-ANNE TILFORD (49 ANS),
en compagnie de son fils aîné Norman.

Source : The Ottawa Journal.



This form if placed in an envelope, marked "Dominion Statistics—Free, penalty for improper use, $300," and properly addressed will pass through the Mail "FREE".

THIS FORM MUST BE FYLED FORTHWITH WITH THE DIVISION REGISTRAR OF THE DIVISION IN WHICH THE DEATH OCCURRED BEFORE A BURIAL PERMIT CAN BE ISSUED.
WRITE PLAINLY WITH UNFADING INK. THIS IS A PERMANENT RECORD.
Every item of information should be carefully supplied.
AGE should be stated EXACTLY. PHYSICIANS should STATE CAUSE OF DEATH in plain terms, so that it may be properly classified. Exact statement of OCCUPATION is very important. RACIAL ORIGIN will be described by stating to what people or race the deceased person belonged, whether English, Irish, Scotch, French, German, etc. The terms "American" or "Canadian" should not be used, as they express citizenship but not a race or people.

FORM 6 PROVINCE OF ONTARIO 610

CERTIFICATE OF REGISTRATION OF DEATH

027077

1. PLACE OF DEATH — County of OXFORD Township of
If in City, Town or Village WOODSTOCK (Name) Street BULLER (Name) House No.
If in hospital or institution, give name OXFORD COUNTY JAIL.

2. NAME OF DECEASED TILFORD (Surname) ELIZABETH ANNE (Given name or names)
Residence 37 CRONYN ST. WOODSTOCK ONT. (Usual place of abode)

3. Sex FEMALE. 4. Racial origin ENGLISH. 5. Single, Married, Widowed or Divorced (Write the word) WIDOW.

6. BIRTHPLACE ENGLAND. (Province or country)

7. DATE OF BIRTH SEPTEMBER (Month) (Day) 1895. (Year)

8. AGE OF DECEASED — Years 50 Months 3 Days — If less than one day old ... hrs. or ... min.

9. OCCUPATION OF DECEASED—
(a) HOUSEWIFE. (Trade or occupation or kind of work)
(b) (Kind of industry)

10. LENGTH OF RESIDENCE (in years and months)
(a) At place of death 7 MOS. (b) In province YEARS.
(c) In Canada (if an immigrant)

11. Name of father NOT. KNOWN.
12. Birthplace of father ENGLAND (Province or country)
13. Maiden name of mother NOT KNOWN.
14. Birthplace of mother ENGLAND (Province or country)
15. Name of Informant MRS. GEO. FORBES.
Address COUNTY JAIL. WOODSTOCK. ONT.
Relation to Deceased JAIL. MATRON.

MEDICAL CERTIFICATE OF DEATH

16. DATE OF DEATH DECEMBER (Month) 17TH (Day) 1935. (Year)

17. I HEREBY CERTIFY that I attended deceased from — 19 ... to — 19 ...
and last saw h — alive on — 19 ...
The CAUSE OF DEATH was as follows:
Hanging (Legal)
(duration of) ... yrs. ... mos. ... days
CONTRIBUTORY CAUSE (Secondary)
(duration of) ... yrs. ... mos. ... days

18. Where was disease contracted if not at place of death? —
Did an operation precede death? No Date of —
Reason for operation —
Was there an autopsy? Yes
(Signed) [signature] M.D.
Address Coroner
Date Dec. (Month) 17" (Day) 1935 (Year)

State the Disease causing death, or in death from Violent Causes, state (1) Means and Nature of Injury, (2) whether Accidental, Suicidal or Homicidal. In case of stillbirths write "born dead".

19. Place of Burial BAPTIST CEMETERY, WOODSTOCK, ONT. Date of Burial DECEMBER 17TH 1935.

20. Name of Undertaker JOHN. W. MC LEVIN. Address 69 LIGHT ST. WOODSTOCK. ONT.

For use of Division Registrar only — Fyled at 4.30 p.m. (Hour) this 20th day of Dec. (Month) 1935. [signature] Division Registrar

BURIAL PERMIT was issued by:—
Name [signature] Address Woodstock, Date Dec. 20/35

Le talon d'Achille de Marie-Louise

Dossier Marie-Louise Cloutier, 19404

Le poète Georges Brassens a écrit et chanté : «*Le ciel l'avait pourvue de mille appâts qui vous font prendre feu dès qu'on y touche*.» Telle aurait pu être la description de la belle Marie-Louise Cloutier, sauf qu'il n'était pas nécessaire d'y toucher pour s'enflammer. Les hommes sont ainsi programmés par la Nature anxieuse de peupler la planète, que tous les habitants masculins de *Saint-Méthode-de-Frontenac*, petit village du Québec méridional, dans les Cantons de l'Est[1], s'enfiévraient en la voyant passer. Malheureusement, ce toponyme typique du terroir québécois a aujourd'hui disparu. Le village de Saint-Méthode et plusieurs bourgades voisines aux noms si attachants, se sont regroupés en 2001 sous l'affreux nom d'Adstock. Si la photo ci-jointe ne paraît pas à la hauteur de la description, c'est qu'elle fut prise au temps où la belle Marie-Louise séjournait en soupirant de désespoir dans la cellule des condamnés à mort, dans l'attente de son exécution capitale, ce qui n'était pas fait pour exalter son charme et fleurir sa beauté, son sourire ayant disparu dans l'épouvante de la mort prochaine.

Cette affaire criminelle défraya la chronique judiciaire provinciale et même nationale par ses aspects sulfureux et romanesques, agrémentés de quelques touches de sorcellerie, de maléfices, de philtres d'amour, de libertinage et de polissonneries ; de quoi constituer aujourd'hui un excellent feuilleton télévisé pour distraire un public blasé. Mais à l'époque déjà ancienne de l'Entre-deux-Guerres[2], de tels ingrédients étaient susceptibles de conduire à la potence les acteurs en

---

[1] ●Appelés ainsi à cause de leur situation géographique à l'Est de Montréal.

[2] ●Guerres mondiales bien sûr

vedette, dont seul Camille Branchaud[1], le nouveau Bourreau officiel du Canada, tirerait profit.

♦

Les hommes de Sainte-Méthode aimaient les yeux noirs et fascinants de Marie-Louise Cloutier, une belle jeune fille de taille modeste, certes, mais sémillante et débordante de vie. Dès qu'elle eut atteint la puberté, les prétendants affluèrent. Comme un ovule assiégé par mille flagelles fringantes et endiablées, elle n'eut qu'à se laisser conquérir et pénétrer par, non pas le postulant le plus séduisant, mais celui qui lui offrait les plus solides assurances de prospérité... c'est à dire *de bonheur* ─croyait-elle─. En 1918, alors que la belle n'alignait que 17 printemps, fleuris comme des pommiers roses dans un verger printanier, la Grande Guerre se termina et les fiers guerriers revinrent des champs de bataille de France et de Belgique couverts de charniers. Ce fut le moment où Marie-Louise accorda son cœur à Vilmont Brochu, un jeune propriétaire-exploitant de 20 ans. C'était celui qui avait su lui proposer les meilleures garanties d'aisance pour la vie qui s'ouvrait devant elle, large et souriante comme les Portes du Ciel.



Marie-Louise Cloutier
Archives Nationales

En quelques années, les deux époux qui semblaient fortement épris l'un de l'autre, se bâtirent une prospérité remarquable, à force de travail et de privations. Puis, durant la décennie suivante, ils consacrèrent la même

[1] ●Camille Branchaud était un pseudonyme. Il remplaça John Ellis en 1936 comme *Exécuteur des Hautes-Œuvres du Canada*.

énergie à détruire ce qu’ils avaient si laborieusement édifié. C’est ce que font habituellement la majorité des couples. Leur relation personnelle, qui s’était enflammée dans les efforts constants pour agrandir et fortifier leur paradis agraire, se trouva alors totalement consumée, aussi dévastée que la ville de Caen après les inutiles bombardements anglo-américains[1]. La passion de la réussite les avait tellement envoûtés, que leur amour, comme leur vie, avaient glissé entre leurs doigts comme le sable fin des plages gaspésiennes. Ils en oublièrent même de faire un héritier pour partager et recueillir leur bonheur. À tel point que, dès que la Grande Dépression s'abattit sur l'Amérique, une autre dépression commença à éroder l'amour qui jusque là rendait Marie-Louise si heureuse. Chaque matin, elle se réveillait comme une étrangère en relation d’affaire. Où était-il le bonheur d’aimer qui gonflait son cœur et ses poumons lorsqu’elle s'installa jadis dans cette ferme. Ce qu’elle avait pris pour de l’inclination romantique n’avait peut-être été qu’un besoin de sécurité désormais comblé. Ce bonheur qu'elle croyait éternel, fragile comme une aile de papillon, avait disparu dans l’air du temps, nuage balayé par le vent mauvais de la crise de la quarantaine. Ils furent tous deux fort surpris : Vilmont de ne plus être aimé alors que lui-même, toujours stimulé par la Nature, adorait de plus belle sa femme comme un toxicomane sa drogue. Quant à la pauvre Marie-Louise, elle prit conscience, à son grand désarroi, que ses sentiments d'amour pour Vilmont n’existaient plus... s’ils avaient jamais existé.

Mais il y avait les biens matériels et immobiliers, ultime glu qui gardait le couple ensemble. Jamais Marie-Louise n’aurait voulu renoncer à cette exploitation agricole sur laquelle elle avait si longtemps sué, et sans

[1] ●Après le débarquement de Normandie, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les bombardiers anglo-américains tuèrent 70.000 femmes et enfants français par leur imprécision; bombardements à partir de la haute altitude par peur de la Flak (la DCA allemande). Par comparaison, les V1 et les V2 nazis tuèrent moins de 10.000 Anglais.

laquelle elle n'aurait été qu'une pauvresse méprisée et sans abri. Elle savait que ces biens immobiliers faisaient avant tout partie du patrimoine de son mari, selon le *Code Napoléon* en vigueur au Québec. Elle tenait si fort à tout garder, qu'elle en vint même à jouer sa tête au Quitte-ou-Double de la Vie et de la Mort. Et elle perdit. Soucieux de reconstruire une solution viable, le couple réussit toutefois à rester, cahin-caha, sur le chemin de la routine, en se heurtant, certes, aux bas-côtés caillouteux du chemin et aux vicissitudes de leur existence usée par les années. Peut-être Vilmont se consolait-il en se disant que tous les couples trébuchent ainsi dans les nids-de-poule de l'existence routinière, mais qu'il suffit de garder le cap pour éviter de culbuter dans le fossé profond ? En continuant ainsi, cet homme pouvait chaque jour savourer la présence de sa chère Marie-Louise qui évoquait les paradis perdus de la chair, humer son parfum naturel de femme qui grisait jadis ses sens toujours en éveil, et deviner encore sous les hardes de travail ses formes généreuses dont il connaissait chaque repli, chaque grain de beauté. Des richesses qu'il ne pouvait plus visiter que par la pensée, à défaut de les posséder, en rêvant chaque soir qu'il parcourait ces coteaux et ces vallées bien aimés, ces renflements, ces croupes où il aimait tant musarder, mais désormais hostiles. Pris de pitié, Morphée, le dieu des Rêves, le comblait de songes qui compensaient sa solitude.

L'Amour doit être partagé pour survivre. Vues de l'extérieur, les premières lézardes sérieuses ne devinrent apparentes aux yeux indiscrets du voisinage que vers la fin de l'année 1935. À cette époque, la Ferme Brochu tournait encore à plein rendement car Vilmont était un véritable bourreau de travail. Mais c'était justement là son talon d'Achille, car les plus belles Vertus, poussées à l'extrême, deviennent des vices. Au lieu de s'occuper de sa chère femme et d'essayer de refaire sa conquête

comme dans le bon vieux temps de leurs fiançailles, Vilmont décida à cette époque de meubler la morte-saison d'hiver en faisant du taxi. Peut-être souhaitait-il simplement respirer un bol d'oxygène à l'extérieur du couple et laisser à sa femme le même privilège. Il commença alors à passer l'essentiel de son temps à transporter des clients. En fait, il était, toutes proportions gardées, comme ces petits millionnaires qui ont passé leur existence à travailler comme des forçats, sans prendre le moindre plaisir pour ne pas perdre quelques dollars, et qui se retrouvent au soir de leur vie, riches de quelques millions, mais qui ne savent pas profiter du fruit de leur argent. Ils gardent religieusement intact leur patrimoine comme ils garderaient le *veau d'or* de la Bible, et ne peuvent prendre plaisir qu'à se priver de presque tout pour rajouter chaque soir quelques sous à leur montagne de dollars, refusant de se faire à l'idée que leurs enfants dilapideront cette fortune en quelques brèves années. Tel était Vilmont, sauf qu'il n'avait même pas pris le temps de procréer le moindre héritier pour jouir de ces richesses.



Achille-Adolphe Grondin
Archives Nationales

En février 1936, lorsque sa femme se plaignit amèrement d'être seule pour effectuer le travail hivernal de la ferme, Vilmont commit une grave erreur, lourde de conséquences. Ce fut, en fait, la même faute qu'Isidore Poirier de Saint-Canut, 40 ans plus tôt. Il embaucha un cousin comme aide agricole dans le but de prêter main-forte à son épouse encore belle, mais fortement travaillée par la fameuse crise de la quarantaine et le souci de plaire. Comme le poète angoissé par le vieillissement et la mort, elle soupirait sans doute une mélopée similaire :

Lucie, Lucie, dépêche-toi ! On vit,
On ne meurt qu'une fois !
Et on n'a le temps de rien
Que c'est déjà la fin[1] !

Ah ! Méfiez-vous des cousins ! Embaucher un cousin pour aider à la ferme était sans doute la pire solution. C'était carrément enfermer le renard dans le poulailler. En l'occurrence, le jeune renard trop fringant s'appelait Achille Adolphe[2] Grondin, un solide gaillard de 36 ans. Et comme Vilmont était encore confiant et même bonasse, il ne lui fallut pas moins d'un an pour se rendre compte que le beau cousin Achille devenait véritablement indispensable à Marie-Louise, sans toutefois qu'il ait pu les surprendre directement dans une position trop révélatrice.

—Il va finir par les prendre "*les culottes à terre*" ! présageaient les esprits *chagrin*, heureux de rire de cette expression du terroir qui ne manquait pas d'à-propos.

Ce fut ce qui arriva. Lorsqu'il s'en aperçut, il était déjà trop tard. À n'en pas douter, la liaison amoureuse illégitime entre son cousin et sa chère femme n'en était pas à ses premiers spasmes. Prenant le taureau par *ses* cornes, Vilmont chassa immédiatement ce cousin de la ferme ; mais il ne put l'expulser de sa vie. Il avait définitivement corrompu l'ensemble de sa relation avec son épouse. Car les humains sont ainsi faits qu'ils versent immédiatement dans l'excès de violence lorsqu'ils ne peuvent plus dissimuler leurs turpitudes sous un masque de candeur et d'innocence pacifique.

♦

À la stupéfaction de notre naïf fermier et à son

---

[1] ●Pascal Obispo de Bergerac, titre de la chanson *Lucie*.

[2] ●Achille a été par erreur qualifié d'Adolphe, son deuxième prénom, dans le Dossier 0276 des *Personnes condamnées à mort au Canada de 1867 à 1976*, Fonds du Ministère de la Justice consulté par l'auteur, aujourd'hui aux Archives Nationales, Ottawa. Au Québec, le premier prénom était rarement le prénom usuel.

grand désarroi, Marie-Louise boucla ses bagages, et, le 12 février 1935, mettant à profit l'absence de son conjoint parti pour une course en taxi, elle quitta subrepticement le domicile conjugal avec l'aide de la charrette de Jean-Baptiste Gilbert, un amant de réserve qui la conduisit à la gare de chemin de fer. Elle alla installer ses pénates à Magog[1], au bord du paisible lac Memphrémagog dont cette ville de 15.000 habitants tirait son nom indien. Elle logea chez des amis dont elle loua une chambre avant de trouver un emploi dans une usine textile. Fort habilement, elle se garda bien d'aller habiter avec son amant Achille Grondin afin de ne pas se mettre en infraction par rapport au Droit civil québécois de cette époque, qui était alors fort imprégné de Droit canonique. Discrètement, elle entra toutefois en contact avec son Achille pour lui demander l'argent destiné à entamer une procédure en séparation de corps.

Soucieuse de rectifier sa réputation qui commençait à sentir le soufre dans la contrée, elle racontait à qui voulait l'entendre qu'elle avait quitté son mari parce qu'il était jaloux *sans la moindre raison*, «*d'autant plus*, accusait-elle, *que lui-même passait son temps à courir la galipote dans son taxi* [2].»

À son retour du travail, Vilmont Brochu fut, bien entendu, désolé de s'être fait enlever sa femme qu'il aimait d'une passion toujours plus dévorante en dépit de leurs tribulations conjugales. Il alla lui rendre visite pour l'exhorter à regagner son domicile. En vain. Il incita la parentèle de Marie-Louise Cloutier à l'abreuver de lettres pour la sermonner. Sans résultat. Il menaça alors Achille Grondin et Jean-Baptiste Gilbert, l'amant *par intérim*, de leur intenter simultanément des poursuites judiciaires

[1] ●Rien à voir avec le Magog de la Bible qui désignait les territoires septentrionaux par rapport à Israël, peuplés de non-circoncis, donc de mauvaises gens. La religion est presque toujours une source de racisme ou de discrimination.

[2] ●Courir la galipote ' courir les jupons, rechercher les aventures galantes.

pour... *aliénation d'affection;* une des lois duplessistes[3] destinées à renforcer la morale publique en donnant aux cocus "des cornes judiciaires pour se défendre".

Devant cette épée de Damoclès qui menaçait la liberté de ceux qu'elle aimait tendrement et alternativement, Marie-Louise accepta de revenir chez elle et de discuter la situation avec son mari, à défaut de quoi, elle risquait une incarcération ferme et des séjours subséquents en prison en cas de récidive. Elle sauta sur l'occasion pour imposer, en condition initiale, l'interruption immédiate des poursuites judiciaires intentées à ses deux amants. Elle exigea aussi que son mari fasse un choix irrévocable et définitif, entre son métier de taxi et les travaux agricoles. Elle espérait de tout son cœur qu'il refuserait mais, à son grand désarroi, son mari accepta tout. Il alla jusqu'à s'engager à s'abstenir désormais d'interférer dans la "*relation innocente*" de la belle Marie-Louise avec le tendre Achille ou avec son substitut Jean-Baptiste. Plus encore, il consentit à cesser immédiatement de la soupçonner *de n'importe quoi*. Ce qui était un comble ! Un philosophe du dimanche a prétendu que "si la vie est un piège mortel, l'Amour en est l'antidote et le contrepoison !" Manifestement, il n'avait pas lu ce dossier.

L'aveuglement sentimental de Vilmont pour sa jolie femme fut vraiment la cause directe de sa mort. On ne peut s'empêcher de penser à Isidore Poirier qui fut victime du même esclavage sentimental. Devant les beaux yeux de velours de celle qu'il idolâtrait «*sans bon sens»*, comme on disait dans le village, la volonté de Vilmont et son discernement furent réduits à néant. Ses hormones le contraignirent à accepter *tout* ce qu'elle exigea, au lieu de rompre cette relation toxique qui allait l'empoisonner —aux sens figuré et propre— et amener celle qu'il chérissait au bout d'une corde de

[3] ●Maurice Le Noblet Duplessis, à tendances pétainistes, dirigea les destinées du Québec de 1936 à 1959, avec une interruption durant la Deuxième Guerre mondiale.

chanvre ; ce qu'il n'aurait certes jamais souhaité.

♦

Comme l'exigea sa femme pour renouer avec la cohabitation, Vilmont délaissa la ferme et loua une maison à Saint-Méthode. De ce fait, avec l'assentiment de sa conjointe qui tenait à l'éloigner de la ferme, il opta pour le seul métier de chauffeur de taxi. Bien entendu, il interrompit immédiatement les poursuites judiciaires contre les amants de son épouse, de sorte que les deux galants purent continuer de filer alternativement et impunément le parfait amour, et roucouler les airs les plus suaves sur sa Flute Enchantée. Au lieu de trouver sagement son salut dans la séparation et dans la fuite, comme il aurait dû le faire, Vilmont Brochu, implacablement asservi par l'Amour comme un moucheron par la soie d'une araignée, avait ainsi décidé de concéder la victoire sur toute la ligne. Seul comptait pour lui son retour en grâce dans le cœur de celle qu'il aimait passionnément ; du moins croyait-il à cette illusion.

On peut imaginer, à ce point, que la belle Marie-Louise ne ressentit que répugnance pour cet homme qui acceptait d'être ainsi berné au vu et au su de tout le village, et qu'elle décidât de se défaire de lui, d'une façon ou d'une autre. Elle avait cru que ses conditions draconiennes la libéreraient définitivement de ce boulet humain qu'était devenu son mari trop passionné. Comment aurait-elle pu imaginer qu'il accepterait ainsi l'inacceptable en l'autorisant à fréquenter ses deux amants sans protester ? Sans doute n'avait-il jamais cru lui-même qu'il ramperait un jour aussi bas, dans la lâcheté et la veulerie ! Mais on ne se connaît pas soi-même ! La passion amoureuse est souvent une impitoyable négrière. Comme l'a si bien exprimé une

féministe notoire, le sexe des femmes «transmet à son héritière un pouvoir incommensurable... Mais cette puissance qu'il[1] incarne la place immanquablement sous le regard réprobateur et inquiet de l'homme. [Ce sexe féminin] nourrit les peurs des hommes, leur fournit plaisir et naissance, attise le désir autant que la haine... Tantôt exilé, maudit, conspué ou consacré, mutilé autant qu'embrassé, il aura toujours quelque chose à se reprocher. Il a dicté ses lois, et ses désirs à l'histoire de l'Humanité, quand bien même certains hommes, certaines politiques ou religions tentaient de lui prescrire leurs volontés, leurs fantasmes, leurs interdits[2].» En ces temps duplessistes, les hommes brandissaient la rigueur des lois pour "*le*" maîtriser et "*le*" contrôler. En vain ! Seules les violences de la Charia seront capables de détruire le formidable élan vital des femmes car cette législation religieuse s'appuie sur la torture inhumaine et la mort affreuse par lapidation.

Devant les capitulations inattendues de son mari humilié, Marie-Louise, ne sachant plus qu'inventer pour s'en défaire, resta un instant désemparée. Devrait-elle racler ses souliers sur un coin de trottoir, comme on fait habituellement lorsqu'on ne parvient pas à décoller la boue ou toute substance plus incommodante encore ? Elle analysa la situation avec lucidité et audace. Comment rompre avec Vilmont sans faire emprisonner ses deux amants ! Autant résoudre la quadrature du cercle. Elle avait le choix entre l'annulation de son mariage, la séparation de corps et l'assassinat pur et simple, car le divorce n'existait pas encore au Québec[3]. Il n'était pas question d'imaginer un motif satisfaisant d'annulation du mariage, car, pour cela, il était au moins nécessaire de trouver un semblant de raison et d'entente.

---

1 ●"*Il*" représente *le sexe de la femme.*

2 ●Diane Ducret, *La chair interdite,* Albin Michel, , Paris, 2014. Texte de la couverture 4

3 ●Le divorce fut vraiment facilité et généralisé au Canada en 1968 et au Québec en 1969.

Si elle se séparait de son mari, elle ne pourrait jamais épouser son cher Achille sous peine de tomber dans l'excommunication canonique et la bigamie punissable par la loi. Achille serait immédiatement incarcéré. La disparition totale des contraintes religieuses chez les catholiques québécois rend aujourd'hui ce comportement totalement incompréhensible et même grotesque. Mais autrefois, l'excommunication était une lourde peine. Elle mettait véritablement le condamné au ban de la société villageoise. Personne n'osait plus fréquenter le réprouvé de peur de devenir un paria soi-même. Par contre, si elle le tuait, paradoxalement, son crime pouvait lui être pardonné en confession. Ainsi elle évitait l'excommunication canonique et pouvait couronner son nouvel amour par un mariage, après avoir purgé sa peine... à condition que cette peine ne soit pas capitale. Telle était la conséquence perverse du sacrement de pénitence. Cependant, opter purement et simplement pour l'assassinat obligeait à l'époque le candidat au crime à envisager ses conséquences les plus prévisibles : *la potence*. L'aspect positif de ce choix était que, d'un point de vue strictement judiciaire, les femmes n'étaient exécutées, approximativement qu'une seule fois sur quatre, contre une fois sur deux pour les hommes[1]. La loterie était aussi dangereuse que la roulette russe avec un barillet entièrement chargé de balles... sauf une.

Le choix de l'empoisonnement comme arme du crime lui permettrait vraisemblablement de survivre, elle et son amant. Car ce genre de crime, qui est aujourd'hui si facile à prouver, l'était beaucoup moins à l'époque à cause de la pratique de *l'embaumement* thanatopraxique. Si elle avait pu détruire immédiatement le corps par incinération ou aquamation comme le font les criminels

[1] ●Des 1481 condamnations à mort ─parmi lesquelles 50 femmes─, durant la Confédération, 710 furent exécutés (48%) : 699 hommes (49% des hommes) et 11 femmes seulement (22% des femmes). [Tiré de *La ballade des pendues, La tragique histoire de trois Québécoises pendues pour crime,* de Jean-Claude Castex, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2011. p.5]

d'aujourd'hui, l'impunité lui aurait été assurée. Mais, comme précisé plus haut, l'incinération était encore proscrite par le Droit canonique, et l'aquamation[1] n'existait pas encore. Elle pencha donc pour cette option, le poison, et commença à se renseigner assidûment sur les effets physiologiques des toxiques délétères dans l'organisme d'un mari encombrant. Parmi les relations amicales de Marie-Louise à Magog, un jeune entrepreneur en Pompes funèbres se rappela plus tard l'intérêt tout particulier que la belle Marie-Louise portait à *l'embaumement* en général, et plus particulièrement aux *réactions cutanées* post mortem, *produites par l'action d'un poison ingéré avant la mort, sur un corps ultérieurement embaumé avec les produits chimiques habituels*. Le lecteur attentif ne manquera pas de se souvenir de Cordélia Viau qui avait demandé à son agent d'assurance-vie si la prime sur la tête de son cher mari lui serait payée en cas de décès par empoisonnement ou mort violente !

L'embaumement généralisé des morts était assez récent au Canada. Il venait des États-Unis où il avait été rendu obligatoire par le Congrès pour transporter les tués de la Guerre de Sécession, sous la pression des puissants lobbies de *Pompes Funèbres* qui voyaient en cet acte aussi inutile que coûteux une activité des plus lucratives. L'entrepreneur de Magog attribua à la grande intelligence de la jeune femme et à son esprit universel, l'intérêt de Marie-Louise pour les réactions chimiques de l'embaumement. Cette fille adorable et belle s'intéressait vraiment à tout ! On ne savait pas encore que le cerveau des femmes était aussi sophistiqué que celui des hommes, *sinon plus,* même dans le domaine des mathématiques et des sciences appliquées. Qu'aurait pensé le jeune embaumeur s'il avait su que depuis son retour avec son époux, la belle Marie-Louise aux yeux

[1] ●L'aquamation consiste à dissoudre les chairs d'un mort dans des produits chimiques. Les os sont ensuite écrasés, moulus, puis remis au survivant dans une coûteuse urne.

de velours se torturait l’esprit pour trouver le moyen le plus efficace et le moins dangereux pour elle de l'expédier dans un monde meilleur, afin de trouver la liberté de vivre sa vie à sa guise ?

Vers la fin du mois de juin, la jeune femme emprunta à sa voisine, madame Jolicœur, deux cuillerées d’arséniate de plomb pour traiter son... plan de tomates. Cette voisine au nom si charmant se servait d’arsenic ou *vert-de-Paris*, comme l'appelait tout le monde à l’époque. Marie-Louise retourna le soir-même l’une des deux cuillerées non utilisée. Le vert-de-Paris est le nom commun de l’arsenic ou arséniate de cuivre ou de plomb. C’est un produit chimique bleu-vert éblouissant mais très toxique. Comme précisé plus haut, il était recherché comme pigment de peinture, mort-aux-rats, insecticide et enfin comme colorant bleu pour les feux d'artifice. Ce pigment très lumineux avait été mis à la mode par les artistes peintres parisiens qui préparaient ainsi leur propre peinture à l'huile. Cézanne développa de cette façon un grave diabète connu aujourd'hui comme l'un des symptômes chroniques de l’intoxication par l’arsenic. La cécité de Monet et les troubles neurologiques de Van Gogh furent très certainement liés à l’utilisation du vert-de-Paris, mais également à l’intoxication aux pigments de plomb et de mercure, produits chimiques qui se combinaient habituellement au vert-de-Paris. Les couleurs en étaient si éblouissantes et les tons si truculents que les artistes bravaient la mort pour les garder sur leur palette, de même que, aujourd'hui, les athlètes choisissent de se doper à mort pour quelques jours de gloire éternelle dans tous les stades du monde. La vie vaut bien un instant de Gloire, à l'inverse de Richard III d'Angleterre qui, lui, aurait échangé la gloire de posséder son royaume contre un cheval qui lui aurait permis de sauver sa précieuse vie[1] !

---

[1] ●§ *Richard III* de Shakespeare.

Quoi qu’il en fût, le charmant Grondin, coiffé de son petit feutre de séducteur irrésistible, avait entre-temps rendu quelques secrètes visites à sa maîtresse Marie-Louise au domicile de madame Pomerleau, une voisine complaisante qui leur abandonnait une chambre d'amis en guise de nid-d’amour. En juillet, le même galant acheta par l’intermédiaire d’une certaine dame Gilbert, 500 grammes d’arsenic chez monsieur Bisson, *restaurateur* local, dans le but, prétendit-il, de traiter les carrés de tomates bien rouges dont il envisageait de couvrir son jardin potager au printemps de 1937. On frémit à la pensée qu’une telle quantité d’arsenic puisse traîner chez un restaurateur.

Comme par hasard, ce fut en ce début d’année 1937 précisément, que l’excellente santé de Vilmont Brochu commença à se gâter après avoir trinqué, en l’honneur du Nouvel An, quelques verres de bière en compagnie de sa femme et de son domestique, le charmant cousin Achille Grondin. En plus des aigreurs d'estomac que lui procura la vision de son épouse avec son amant, il ressentit presque aussitôt de mauvaises crampes fort déplaisantes. Dans la petite ville de Magog, les rumeurs de diableries commencèrent à naître et à se développer en vagues fabuleuses. On prétendit qu’Achille avait payé une sorcière tzigane pour jeter un mauvais sort sur son rival, le chauffeur de taxi Brochu. Les Canadiens connaissaient bien les Gens du Voyage, appelés Tziganes, qui écumaient en été les chemins poudreux du Nouveau-Monde pour filouter les fermiers qui les craignaient fort. Dans les campagnes québécoises solidement harnachées par les Dix Commandement de Moïse, un tel crime d'empoisonnement paraissait si invraisemblable, si extravagant, si rocambolesque même, qu'on ne pouvait qu'imaginer des maléfices diaboliques jetés par quelque gipsy sournois. On ne prête qu'aux riches ! Cela expliquait notamment les crampes

d'estomac qui, depuis le début de l'année, rendaient la vie de Vilmont totalement insupportable, mais aussi la *rage de liberté* de la jeune femme "qui faisait tout pour perdre son âme et son Salut éternel". Elle semblait possédée par la *folie printanière*, comme les veaux et les velles qui sortent dans la prairie après avoir passé l'interminable hiver canadien dans leur étable ; ils batifolent, gambadent et folâtrent comme des désaxés, après huit mois de séquestration. Comment pouvait-elle sacrifier son Éternité dans le seul et unique but de jouir de quelques années de vie terrestres ? Vu sous la perspective de la religion, c'était certes un choix déraisonnable et même absurde, car la plupart des vrais croyants renonçaient au bonheur sur terre —si bref dans le temps— pour obtenir la félicité éternelle. Choix logique !

Les rumeurs de diableries qui couraient la campagne beauceronne n'étaient pas sans fondement. Marie-Louise avouera au cours de son procès qu'elle avait effectivement consulté une dame Taillon, voyante et medium non patentée mais très connectée avec l'Au-delà éthéré, qui lui avait affirmé que *son mari allait mourir de cause non naturelle et qu'elle resterait veuve peu de temps avant de se remarier avec un homme blond qui lui apporterait bonheur et santé*. Manifestement, la devineresse se fiait plus aux ragots qu'aux nymphes Alcyonides. Marie-Louise ajouta qu'elle avait tout de suite imaginé qu'Achille Grondin était l'homme que le Destin lui réservait dans cette prophétie, même si sa chevelure n'était pas des plus ensoleillées. Ce fameux "*porteur de bonheur*" était châtain et lui insufflait déjà le plaisir par voies naturelles, et, par voie de conséquence, la santé. Le hasard faisait bien les choses.

—*C'est ben d'valeur qu'la voyante n'ait pas vu qu'il allait aussi lui apporter la potence si elle empoisonnait son gars,* commentèrent par la suite les commères de la

contrée, un peu jalouses de tous ces marivaudages et errements débridés.

Il est curieux de constater que pas une seule fois, les malaises gastriques de Vilmont ne furent attribués à un empoisonnement, ni par Vilmont lui-même, ni par quiconque. En fait, on ne parlera de poison que lorsque Marie-Louise montrera un peu trop d'empressement à se remarier avec son amant, après le Grand Départ de son conjoint pour le Meilleur des Mondes. Malgré cela, chaque habitant du comté connaissait une anecdote réelle ou fictive concernant les multiples frasques de Marie-Louise avec des Magogois et les infidélités prétendues de Vilmont avec des Magogoises. Dans la triste austérité de la Grande Dépression et les affres de la Guerre Civile espagnole, cette aventure passionnante faisait plus recette que Fred Astaire et Ginger Rogers dans leur nouvelle Comédie musicale qui venait juste de prendre son envol «*Sur les ailes de la danse.*»

Comme si toutes ces rumeurs n'étaient pas suffisantes pour rendre la vie de Vilmont plus éreintante encore, il retomba malade, de nouveau secoué de violentes douleurs d'estomac. Inconscient de la cause réelle de ces maux persistants, le très vieux docteur un peu fruste, chez qui l'amena Marie-Louise en consultation, lui prescrivit quelques médicaments anodins qui semblèrent calmer momentanément ses souffrances. Mais le répit fut bref. Cinq jours plus tard la crise revint plus douloureuse, plus cruelle que jamais. En arborant un visage apitoyé, Marie-Louise le conduisit cette fois à Thedford-les-Mines, chez un autre vieillard, le vieux *médicastre* Delage, aux connaissances plus ou moins oubliées. Lui aussi lui administra quelque recette médicinale, de style pot-au-feu au basilic ou à l'origan, contre une infection intestinale. Bien entendu, il ne fallait pas compter sur Marie-Louise pour choisir les meilleurs médecins de Beauce.

Après avoir séjourné un certain temps à Thetford-les-Mines, Marie-Louise et Vilmont louèrent donc ensemble, pour faire écho à leur Entente Cordiale, une petite maison à Saint-Méthode dans laquelle ils emménagèrent le 17 mai 1937, abandonnant la ferme à leur ouvrier agricole. Mme Brochu déclara au cours du procès «*qu'elle n'aimait plus son mari à ce moment-là, et qu'elle lui préférait Grondin qui était bon pour elle.*»

Le 12 juillet, Brochu conduisit avec son taxi un client nommé Mathieu, à Saint-Joseph-de-Beauce. À 15h00 il était de retour. Sa femme servit le thé aux deux hommes, son mari et son amant. Comme Vilmont n'avait pas mangé depuis la veille, il se prépara un repas complet avant de se rendre chez l'un de ses beaux-frères. Ce souper permit à Marie-Louise de lui administrer discrètement une quantité d'arsenic suffisante pour en finir une bonne fois pour toutes. Profitant d'un moment d'inattention de son mari, elle en saupoudra ses *fèves-au-lard*. Vers 17h30, lors de cette visite, il se sentit soudainement malade. À partir de ce jour, sa santé empira de façon constante.

Le 16 juillet, accompagné par un ami et par sa femme, Vilmont alla consulter le docteur Roberge de Saint-Éphraïm qui ne put déterminer la nature du mal, quoique par la suite, éclairé par les journaux, il dénonça une intoxication gastrique, et même, plus précisément, un empoisonnement causé par l'alimentation. En fait, le vieux médecin tira son diagnostic de la presse. Comme son mal ne semblait présenter le moindre signe d'amélioration, Vilmont Brochu décida de se rendre à Thetford-les-Mines pour se faire examiner par le Dr. Delage qui le fit admettre en observation à l'hôpital local et le traita lui-même en ces lieux. En dépit de ce surcroît de soins, le diagnostic très négatif du Dr. Delage fut jugé très préoccupant comme celui du Dr. Roberge.

Vilmont demeura durant trois jours en observation

dans cet hôpital, sans contact alimentaire avec son épouse, et quand il fut enfin libéré, la période critique de sa maladie était terminée. L'effet de l'arsenic était retombé. Notre malade semblait en bonne voie de guérison. Il en profita donc pour passer quelques jours de convalescence chez sa sœur à Thetford-les-Mines avant de rentrer chez lui vers le 27 juillet. Au cours de cette période, il mentionna à qui voulait l'entendre que sa santé s'améliorait constamment, et que, de ce fait, il s'attendait à une guérison complète et définitive. Mais il oubliait que la santé est fragile, surtout à proximité d'un empoisonneur, et que, de toute façon, la vie elle-même est une aventure qui se termine toujours mal, tôt ou tard.

Comme cela fut rapporté par des témoins lors du procès, son épouse ne perdit pas son temps durant l'absence de Vilmont. Réduisant au strict minimum ses oraisons jaculatoires dominicales, la belle Marie-Louise profita de ses dimanches pour, *au sens biblique,* mieux *connaître* son amant. Elle le rencontra au moins à deux reprises chez madame Pomerleau, la voisine. Mais n'oubliant pas pour autant son époux, elle attendait avec impatience qu'il s'éloignât du milieu hospitalier protégé pour pouvoir lui régler son sort librement, sans être soumise à des surveillances indiscrètes. Exaspérée, vraisemblablement, par la santé de son mari qui reprenait du poil de la bête dès que le poison ne lui était plus administré de façon quotidienne, et désireuse sans doute de préparer la "rechute" qu'elle lui mitonnait dans sa tête, elle annonça imprudemment à plusieurs témoins que *la santé de son mari se dégradait de façon continue, que les docteurs lui avaient affirmé qu'il allait probablement mourir car il ne présentait plus aucun espoir de guérison même partielle*. Elle prenait manifestement ses désirs pour des réalités. Les trois médicastres qui avaient examiné la victime ─le Dr. Roberge, le Dr. Delage et le Dr. Roy─ nièrent

catégoriquement à la barre des témoins, avoir émis un diagnostic aussi péremptoire en présence de Marie-Louise. Il apparut alors comme une évidence aux jurés que, par ses commentaires, Marie-Louise préparait les esprits à la mort inéluctable et prochaine de son époux.

♦

Le 1er août, Vilmont qui depuis son entrée à l'hôpital avait retrouvé quasiment toute sa santé, tomba de nouveau gravement malade dès qu'il fut remis en contact avec sa charmante compagne. L'Extrême-Onction lui fut administrée et sa famille se précipita à son chevet dès qu'il dut s'aliter. Il ne se releva jamais ! Il gisait là, sur son lit d'agonie, et comme par miracle, Marie-Louise commença à afficher à l'égard de son homme si malade un regain d'affection tout particulier. Chacun –et surtout Vilmont dont l'amour et la naïveté ne défaillaient jamais– , se prit à espérer une heureuse sortie de crise conjugale, dans le cas bien hypothétique où il recouvrerait une santé moins vacillante. Par moment, Marie-Louise, le regard plein de compassion, prenait tendrement dans sa main gauche la main droite, fort amaigrie, que son cher époux malade lui tendait avec insistance, tandis que, de l'autre, elle l'aidait à avaler «le bouillon réconfortant qui allait le remonter un peu.» Les visiteurs étaient bouleversés de voir cette émouvante scène de *tendresse conjugale retrouvée* ; aussi touchante que le tableau intitulé *Tendresse* montrant un homme mourant dans les bras de sa compatissante épouse[1]. Ah ! Les prières nombreuses et assidues de tout le village avaient, à n'en pas douter, ému et apitoyé le Maître-de-Toutes-Choses qui avait octroyé un regain de bonheur à cet homme frappé par la Fatalité ! Sans doute pour expier ses bévues passées, Marie-Louise semblait

[1] ●Tableau peint en 1984 par Denise Rafenomanjato, Mendoise née en 1926 et morte en 2003 qui s'appelait en réalité Denise Sastourné. Le tableau peut être admiré sur internet.

résolue à tenir la main de l’agonisant jusqu’à son dernier hoquet de vie, devant la Porte même de l'Éternité. Là, seulement, elle lui lâcherait vivement la main de peur que les doigts crispés de son époux haï ne l’emmènent avec lui dans le Royaume des Morts. Ainsi, on ne pourrait témoigner que de son dévouement empressé et de sa loyale générosité. Mais elle se trompait lourdement car, dans cette étreinte serrée, ses yeux d'onyx noir n'exprimaient pas plus d'amour que ceux d'un carnassier qui serre entre ses puissantes mâchoires le cou d'une antilope.

Une nuit, après le départ du dernier visiteur du soir, elle glissa entre les doigts affaiblis de Vilmont un porte-plume et un formulaire qu’il ne put lire tant il était en souffrance. C’était le transfert de sa police d’assurance-vie en sa faveur à elle. La sœur de Vilmont, domiciliée à Thetford-les-Mines, en avait été la bénéficiaire de remplacement depuis que Marie-Louise avait abandonné le domicile conjugal. Le malade finit par parapher le document, signant en même temps son propre arrêt de mort, car Marie-Louise n'attendait que ce transfert pour achever de souffler la dernière flamme de sa vie. Mais ce qu'elle ignorait aussi, c'était qu'elle venait de lui faire signer, par le même geste, sa mort à elle et celle de son amant.

À partir de ce moment et jusqu’à son dernier soupir, le 16 août, Vilmont Brochu endura les souffrances les plus cruelles, l’agonie la plus déchirante. Il fallait absolument en finir ! Sa femme resta constamment auprès de lui, ne lui lâchant la main que pour lui préparer les recettes médicinales prescrites par les médecins et les siennes propres. Elle lui administrait elle-même toutes ses potions létales. Et, tandis que son mari confiant buvait jusqu’à la lie le calice d’arsenic en se tordant dans d’atroces tourments comme un damné en géhenne, la belle Marie-Louise séchait ses larmes de

crocodile et ajustait ses cheveux pour se rendre, à deux ou trois occasions, dans son nid-d'amour chez la dame Pomerleau, afin d'y rencontrer son amant Grondin qui lui instillait sa vigueur vivifiante dans la chambre d'amis.

Vilmont Brochu quitta enfin son monde de souffrances insupportables le 16 août, lorsque la Camarde prit enfin en pitié l'amas humain qui respirait à peine. Un spasme plus violent que les autres mit un terme à son abominable agonie. Son âme abandonna son corps souffrant comme on se débarrasse d'une camisole déchirée entre les canines d'un chien méchant. Il avait tellement été torturé par les problèmes de santé depuis six ou huit mois que sa mort fut perçue avec soulagement comme la résultante normale de cette diabolique maladie : l'envoûtement pervers. Mais allez donc essayer de prouver cette évidence ? Autant vouloir prouver l'existence de Dieu en termes scientifiques sans tomber dans le burlesque, comme les Créationnistes américains !

♦

On dit habituellement qu'un méchant n'est jamais totalement mauvais. Il doit en être de même chez les anges déchus et les démons. L'agonie de Vilmont Brochu avait été si inhumaine, le crime si affreux, les criminels si implacables, si dépourvus de compassion, que le démon Belzébuth en personne en fut sans doute indigné. Et en voyant les assassins se réjouir d'avoir réussi à montrer cette froide efficacité, il décida de leur inspirer des erreurs grossières qui allaient précipiter leur chute dans la trappe de l'échafaud afin qu'il puisse les récupérer au plus vite dans son infernal Royaume satanique.

Vilmont Brochu fut enterré le 19 août après avoir reçu un embaumement de première classe dont le

pharaon Ramsès II en personne eût été fort jaloux. On peut dire que Marie-Louise ne lésina pas sur le prix. Toute trace d'arsenic devait absolument disparaître. Au Canada, l'embaumement consiste essentiellement à brancher une pompe aspirante au niveau du calcanéum (l'os du talon... d'Achille) et une pompe refoulante à l'artère occipitale derrière la nuque. Le sang est ainsi brutalement expulsé du corps. Il advient parfois qu'un caillot ou *coagulum,* obstrue l'orifice des pompes, et l'explosion qui se produit alors souille l'embaumeur et l'embaumé de mouchetures sanglantes, comme lors de la pendaison ratée de Tomasina Sarao. Après quoi, un coquetel chimique ─le dernier cocktail sur terre─ remplace le sang dans le réseau d'artères, de veines et de capillaires[1]. C'est un processus coûteux et parfaitement inutile, mais le riche lobby des Entrepreneurs en Pompes-Funèbres a réussi à l'imposer dans les coutumes populaires, et il est devenu parfaitement critiquable de ne pas livrer ses morts aux doigts bagués d'or et de diamants des embaumeurs professionnels.

Après avoir été soigneusement maquillé afin de dissimuler à la parentèle les rictus de souffrance et les stigmates des supplices désolants qui lui avaient été infligés par son épouse, Vilmont fut donc rapidement enfoui dans la terre sacrée du petit cimetière de Magog. L'après-midi même des funérailles, l'impatiente Marie-Louise se rendit à sa compagnie d'assurance-vie afin d'y percevoir sa prime de 500$, à peu près 200.000 $ d'aujourd'hui ; une fortune en Beauce. C'était certainement une grossière erreur. Une semaine, à peine, après la sépulture, l'amant Grondin vint s'installer dans la maison du décédé, chausser ses pantoufles et s'enfouir dans sa couche pour murmurer à sa veuve, entre deux assauts passionnés, à quel point il adorait profiter ainsi en toute quiétude des 25 années de sueur et de peine de

[1] ●Le sang, placé dans un contenant, est déposé dans le cercueil avec le corps.

son laborieux prédécesseur. Quel plaisir indicible doit trouver le paresseux à parasiter ainsi le patrimoine d'un autre, sans avoir versé la moindre sueur !

Dès le début de septembre, Grondin et Marie-Louise qui cohabitaient depuis quelques jours déjà, demandèrent à un prêtre de célébrer leur mariage... «*pour respecter la morale et éviter le qu'en-dira-t-on*». À leur grande surprise, ils essuyèrent un refus catégorique. Un deuxième prêtre rejeta lui aussi la même requête. Mais les nouveaux riches avaient désormais les moyens de convaincre les marieurs les moins scrupuleux. Dès le 15 octobre, le mariage put se dérouler en bonne et due forme, et le couple quitta le village pour s'installer sur la ferme Grondin située dans le dixième rang. C'est là qu'en novembre de la même année fut retrouvé le sac d'arsenic presque vide, qui avait été acheté au tout début des troubles gastriques, ainsi que la boîte de *vert-de-Paris* aussi lumineux que les vastes Prairies à la fonte des neiges printanières. Les policiers dénichèrent en outre un *mélangeur de sel* qui contenait ce même poison mélangé à des cendres. *Sorcellerie !* suggérèrent certains Beaucerons.

♦

Ainsi, par un tour de passe-passe digne de Robert Houdin, et par la vertu de quelques grammes de "poudre de succession", la Ferme Brochu était devenue la Ferme Grondin. La disparition prématurée de Vilmont plaça donc brusquement le complice Achille Grondin en première ligne dans le lit à baldaquin de la belle Marie-Louise aux grands yeux onyx de hourie magnifique. Mais l'amant eut tôt fait de se rendre compte que, s'il n'y prenait garde, il était lui-même en passe de se faire supplanter dans les grands draps de lin, brodés aux initiales M L C. Certes, il savait depuis belle lurette qu'il

n’était pas le seul à apprécier les charmes capiteux de sa maîtresse. Mais les plaisirs libidineux sont aussi addictifs que les pires alcaloïdes et le besoin croît aussi vite que les taxes ; ce qui n’est pas peu dire dans notre cher pays ! Achille savait pourtant que la plupart des candidats qui se bousculaient au portillon charnu de ce plaisir terrestre, n’étaient que des passades, des suppléments occasionnels pour l’insatiable Marie-Louise. L’un d’eux, pourtant, le fameux Jean-Baptiste Gilbert, avait ses entrées libres. C’était celui-là même que l’époux trompé avait poursuivi en Correctionnelle, conjointement avec Achille Grondin.

Quoi ? Ce profiteur de Gilbert qui ne s’était même pas souillé les mains dans le crime, voulait désormais tirer quelques agréments de la mince jeune femme et de son gras pactole ? L’indignation d’Achille ─dont nous dirons que le talon était *la jalousie* pour rester dans la bienséance─ grandit de jour en jour. Il n’était pas question que lui, Achille Grondin, ait tiré les marrons du feu pour un autre profiteur. Il est aussi difficile de spolier un spoliateur que de voler un voleur. C’est bien connu. Achille rencontra donc ce rival, seul à seul, devant un bon «*quarante-onces*[1]» et une vieille Bible usée par des doigts arthritiques ; le tout fourni par notre rusé compère qui, comme les joueurs professionnels, trichait toujours d'une façon ou d'une autre. Les deux rivaux s’engagèrent par serment sur la Bible à respecter scrupuleusement les aléas d’un tirage au sort. Après avoir vidé leur bouteille de gin pour lubrifier leur cerveau et ainsi faciliter les tractations et les tours de passe-passe, ils tirèrent la belle Marie-Louise à la courte-paille, et, bien sûr, comme il fallait s’y attendre, Achille en sortit victorieux. Les seuls qui trépassèrent, à la suite de cette *courte-paille* géniale, furent les géraniums gorgés d’alcool qui se trouvaient près de la chaise d'Achille, et, trois ans plus tard, le

[1] ●Approximativement 1 200 cm^3 d’alcool de genévrier ou genièvre, à 45º.

vainqueur lui-même. L'ivrogne, lui, crut qu'il avait honnêtement perdu. Achille garda la jeune femme et la fortune pour lui... d'ailleurs pour son plus grand malheur ! Comme le dit encore la sagesse populaire : *ce jour-là, il se mit la corde au cou.*

♦

Mathilde Brochu, l'aimante sœur de Vilmont, trouva choquante cette précipitation de Marie-Louise qui avait à peine attendu que le cadavre de son frère fût refroidi pour se remarier. Il est vraisemblable que sa déception ait été accrue par le transfert de l'assurance-vie de son frère à Marie-Louise. Pour elle, la pilule avait été amère lorsqu'elle s'en était rendu compte. De nombreux Magogois et Magogoises en furent émus aussi. Les rumeurs assassines se mirent à voler bas entre les collines appalachiennes de l'Estrie[1] comme les aigles à tête blanche, que les Américains importent dans leur pays pour remplacer leurs symboles aviaires exterminés par leurs pesticides.

Fort prudente malgré tout, afin de ne pas subir le même sort que son paisible frère, Mathilde attendit que les deux complices triomphants disparaissent dans la nature pour se vautrer dans leur lune de miel, et oublient leur crime dans les délices de la chair toujours inassouvis. Elle sauta alors dans le train de Montréal afin d'aller confier ses soupçons —et ceux de son entourage— au lieutenant-colonel Philippe-Auguste Piuze, chef de la Sûreté du Québec[2]. Avec l'accord verbal du Ministre de la Justice qu'il consulta aussitôt, l'officier lui promit de faire exhumer secrètement le corps de son frère. Cette initiative qui serait illégale aujourd'hui ne l'était *peut-*

---

[1] ●Ces 6 collines appalachiennes sont appelées Collines Montérégiennes à cause de la principale, le Mont Royal, en plein centre de la ville de Montréal. Elles sont des *necks* volcaniques, géologiquement différentes des Appalaches. "L'Estrie", car cette région est située à l'Est de Montréal.

[2] ●Il fut chef de la Police Provinciale du Québec de 1937 à 1940.

être pas encore. C'était une époque déconcertante pour nous, une époque où l'on préférait encore favoriser la cause des victimes plutôt que celle des malfaiteurs.

Trois nuits plus tard, le corps de Vilmont fut subrepticement déterré par la police qui mit à profit l'anonymat de la nuit. On peut imaginer le tableau nocturne sous les torches fumantes, aussi inquiétant que les jeux d'ombres et de lumière dans *le Songe d'une nuit d'été*[1]. Le cadavre fut immédiatement acheminé à Montréal pour y être soigneusement examiné par le professeur Jean-Marie Roussel, médico-analyste rattaché au Ministère de la Justice, l'une des sommités canadiennes en matière de médecine-légale. L'autopsie ainsi que l'analyse de l'estomac et des viscères, révélèrent une teneur en arsenic absolument considérable. Il était évident que Vilmont Brochu était mort par absorption de ce nitrogène sur une longue période. Marie-Louise avait vraiment réussi à *vaincre son mâle*[2].

Prenant en considération le fait que, durant le dernier mois de maladie, la victime avait éliminé une partie du poison absorbé, par des vomissements, des lavements et de très fréquentes évacuations naturelles, le docteur arriva à la conclusion que «les symptômes de la maladie manifestaient toutes les caractéristiques d'un empoisonnement par doses répétées, administrées à intervalles irréguliers. La première dose d'arsenic avait été vraisemblablement ingérée le 12 juillet.» Le médico-analyste confirma donc que «Vilmont était mort d'un empoisonnement subaigu[3] par arsenic pris en petites doses, à intervalles irréguliers.»

En comparant, les policiers découvrirent que

---

[1] ●De William Shakespeare.

[2] ●Commentaire déjà mentionné dans ces pages : allusion à l'étymologie du mot grec *arsenikon* qui signifie '*victoire sur le mâle*'. Le vert était appelé la couleur du Diable car de nombreux comédiens du Moyen Âge moururent aussi après avoir porté des costumes teints à l'arsenic.

[3] ●L'adjectif subaigu ou subaiguë se dit d'un état pathologique ou d'une maladie dont les symptômes sont de faible intensité mais se prolongent et ne s'atténuent que faiblement. [Dictionnaire Larousse.]

l'arsenic trouvé dans le foie et les intestins de la victime était similaire au poison que les assassins avaient emprunté aux voisins à la fin de juin, similaire à celui acheté par Achille Grondin en juillet, et aussi à celui trouvé au domicile du même Grondin et de sa nouvelle épouse en novembre.

♦

Les rumeurs d'empoisonnement avéré se répandirent comme une traînée de poudre (de succession) dans le village de Saint-Méthode où vivaient les jeunes mariés. Les deux scélérats se trouvaient par hasard chez un voisin, monsieur et madame Joseph Carrier. Ces derniers évoquèrent devant les deux assassins la rumeur d'empoisonnement qui courait la contrée comme des lièvreteaux vagissants[1], sans doute pour se rendre compte *de visu* de la réaction du couple. À la grande surprise des Carrier, Marie-Louise commenta ainsi la rumeur :

— *Je ne dis pas qu'ils n'en trouveront pas du tout*[2], *mais il serait nécessaire de l'avoir vu administrer. Je n'ai pas peur. Je ne pense pas qu'ils en trouveront. Quant à moi, je n'en ai pas donné !*

Ce curieux commentaire fut bien sûr répété avec l'inflexion de voix et les mimiques adéquates, par madame Carrier, l'un des 125 témoins du procès qui suivit. À l'occasion de l'Enquête préliminaire dite du Coroner, les investigateurs Gallibois et Giroux se rendirent au domicile des Grondin, pour leur délivrer un *subpoena*[3] qui leur ordonnait de se présenter en Cour comme témoins. Voyant apparaître les gendarmes,

[1] ●Le lièvreteau est au Canada le nom des bébés lièvres. Son cri est le vagissement.

[2] ●De l'arsenic.

[3] ●Subpoena ' *injonction* ou *obligation*, du latin *sub* (sous) et *poena* (peine) = obligation d'obéir *sous peine de*… Citation ou assignation à comparaître.

Marie-Louise commenta naïvement :

— *Est-ce qu'ils ont trouvé quelque chose ? S'ils en trouvent, ils ne doivent pas en avoir trouvé beaucoup !*

Mais par une chance infinie pour Dame Justice, l'embaumement de Première Classe qu'avait offert Marie-Louise à son mari défunt en guise de viatique ─embaumement censé camoufler la totalité des effets du poison─ se révélait insuffisant. Décidément, on ne pouvait pas avoir confiance en ces thanatopracteurs qui économisaient sur les ingrédients chimiques !

Grandes furent la surprise et la déception de Marie-Louise et d'Achille lorsque les policiers vinrent intempestivement leur mettre la main au collet au beau milieu de leur lune de miel, alors qu'ils croyaient leur secret enterré pour l'éternité et déjà presque entièrement décomposé par la corruption corporelle de la victime, ou tout au moins effacé par la thanatopraxie des embaumeurs locaux. Ils pensaient que leur crime demeurerait totalement impuni... sur terre tout au moins. Les amants fort économes avaient à peine commencé à écornifler la petite fortune laissée par le décès du naïf Vilmont. En fait, sans qu'ils s'en rendent compte, la chaloupe de leurs mensonges faisait eau de toutes parts, et ce fut un jeu d'enfant pour les limiers de Piuze d'accumuler des preuves irréfutables qui convainquirent le juge qu'un procès d'Assises s'avérait pertinent et même indispensable.

♦

Le procès d'Assises de Marie-Louise Cloutier commença effectivement à Saint-Joseph-de-Beauce, le 20 septembre 1938, tandis que, en Europe, Hitler annexait la Tchécoslovaquie sans coup férir. L'honorable juge Noël Belleau présida, devant jury, la *Cour du Banc du roi* dans sa Juridiction criminelle. Le Procureur du

roi, Noël Dorion, cloua avec virtuosité la jeune femme et son amant au pilori de l'Accusation. Le brillant Rosaire Beaudouin les défendit avec non moins de brio et d'enthousiasme, tant il est vrai que les procès sont une partie d'échecs intellectuels entre deux hommes, avec, comme ultime enjeu –"*en échec et mat*"–, la tête des accusés.

Cent vingt-cinq témoins à charge défilèrent à la requête de Dorion. Ils exposèrent avec mille détails plus ou moins croustillants l'histoire conjugale et extra-conjugale –que dis-je, *le feuilleton*– du couple Cloutier-Brochu ainsi que la liaison de Marie-Louise avec non seulement Achille Grondin, mais tous ses autres galants, successifs et parfois simultanés. Le Procureur du roi tenta de faire comparaître à la barre l'amant et complice Achille Grondin, mais, –Déception !– l'avocat de la défense s'opposa à ce qu'il témoignât contre sa propre épouse puisque les deux assassins avaient pris la précaution de se marier immédiatement après le crime. Le juge fut obligé d'obtempérer et de se soumettre à la Loi; à contrecœur d'ailleurs, car il avait d'abord espéré utiliser son témoignage pour briser la défense de Marie-Louise. Il est curieux de constater qu'un juge qui avait la charge de faire respecter la Procédure était celui qui tentait de la violer.

Les habitants de Magog apprirent aussi avec stupéfaction les clauses des négociations grâce auxquelles Vilmont avait pu inciter son épouse à rentrer au bercail. Esclave de son amour et de ses hormones, le pauvre homme avait carrément abandonné tout honneur, tout amour-propre, tout respect pour lui-même. Les docteurs et les voisins, pour leur part, vinrent énumérer et décrire les différentes phases de l'empoisonnement qui se succédèrent sur une période de huit mois. Le fameux docteur Roussel put aussi confirmer que l'arsenic décelé dans les tissus du cadavre était de même

nature que celui trouvé dans les fioles des accusés :
— La dose trouvée dans les viscères constituait environ un dixième de dose normale, absorbée en une fois par la victime.

L'avocat de la Défense s'empressa d'enfourcher cet argument :
— Ainsi donc, dans vos analyses, vous n'avez pas trouvé une quantité égale à une dose prise en une seule fois ?
— Ça se comprend très bien ! Une partie du poison a été éliminée par les voies naturelles, par les diarrhées, par les urines. De ce fait, la dose trouvée à l'analyse est un peu inférieure à la dose absorbée ;... et si la mort était survenue assez longtemps après la prise du poison, on aurait pu n'en pas trouver du tout à l'analyse.
— Et vous croyez que vous pouvez en tirer quand même des conclusions ?
— On peut tout de même conclure à l'empoisonnement d'après les symptômes et les lésions trouvées à l'autopsie. Je garde quand même mon opinion sur la cause. Dans le présent cas, il s'agit d'un empoisonnement par une dose qu'on a trouvée à l'analyse correspondant à environ un dixième de la dose mortelle.
— Est-ce que la survie du malade peut avoir une influence quelconque sur l'élimination du poison ?
— Oui monsieur, comme je l'ai mentionné. La survie peut éliminer le poison. Une survie de plus de 15 jours, ou de plus de 20 jours, est suffisante pour permettre l'élimination totale d'une dose de poison, dans certains cas.

Le jeune embaumeur, tiré à quatre épingles d'un complet noir et d'une chemise amidonnée, raconta, pour sa part, comment Marie-Louise avait témoigné un grand intérêt pour l'action neutralisante ou dispersante des onguents d'embaumement sur les poisons. Il ajouta qu'il n'avait pas été surpris de la demande d'embaumement

de Première Classe exigé par l'accusée, car le soin apporté au maquillage et au traitement du corps par les produits chimiques, dissimulait mieux encore les effets des poisons. D'autres témoignages allèrent même jusqu'à évoquer les sortilèges et les diableries que chaque partie avait essayé d'utiliser sans succès notable, soit pour envoûter l'époux et l'amener à mourir de façon apparemment naturelle, soit pour désenvoûter l'épouse en la libérant de sa lubricité tous azimuts alors qu'on considérait à l'époque que les femmes *normales* étaient naturellement frigides, même si les plus astucieuses n'avaient pas leurs pareilles pour simuler le plaisir par quelques soupirs aux moments cruciaux. Il faut reconnaître que *l'excision* d'aujourd'hui est tout de même moins acceptable que *le désenvoûtement* qui avait pourtant le même but de frigidifier les femmes[1].

Au grand regret du public, le juge Belleau refusa de s'étendre sur toutes ces intrigues croustillantes touchant la sorcellerie, la magie noire, ainsi que la polissonnerie qui par moment frisait la paillardise. Devant cette avalanche de témoins à charge, la situation de l'accusée devint désespérée. Elle qui avait cru, tout au long des huit mois qu'avait exigé la préparation du crime, qu'elle réussirait fort bien à tromper la galerie, devait se rendre à l'évidence : la situation devenait sérieuse et critique pour elle. C'est pourquoi, à partir du 30 septembre et jusqu'au soir du 3 octobre 1837, Marie-Louise vint elle-même à la barre mener un furieux combat d'arrière-garde, un farouche *baroud d'honneur,* dirions-nous si l'honneur avait sa place dans cet assassinat. Elle se battit comme une lionne, avec un courage surprenant, le verbe haut et la main enflammée

---

1 ●L'excision, qui est une exigence primitive totalement inhumaine et barbare, a bien été sur le point de venir à la mode en Europe et aux États-Unis pour guérir les dames de la masturbation féminine. L'historienne des femmes Diane Ducret affirme que *la clitoridectomie,* c'est à dire l'ablation du clitoris, fut mis à la mode en Angleterre par des docteurs "contre la masturbation exaltée" des femmes. Ce fut l'Anglais Isaac Baker Brown qui popularisa ainsi ce curieux traitement chez les Anglaises, comme cure aux "vices d'onanisme et de lesbianisme" à la fin du XIX e siècle. Cette curieuse mode aux États-Unis mais ne réussit pas à se maintenir longtemps. En fait une femme sur trois finissait à la morgue, après cette opération. Diane Ducret, *La chair interdite,* Albin Michel, Paris, 2014. p.87.

comme une torche olympienne. Elle nia énergiquement et catégoriquement avoir empoisonné son ex-mari. Ce pauvre homme si regretté était tout simplement mort de problèmes gastriques. Ce qui était absolument indéniable !

Le 7 du même mois, les jurés écoutèrent avec une attention toute religieuse le Réquisitoire du Procureur du roi et la Plaidoirie de l'avocat de la Défense. Les deux *cicérons* se surpassèrent dans un regain de virtuosité, l'un pour faire acquitter la meurtrière, et l'autre pour la faire pendre. Les braves jurés, totalement égarés par les qualités oratoires indéniables des deux spécialistes de la mystification, sollicitèrent la permission d'aller prier dans l'église voisine pour implorer les Lumières divines. Dieu eut sans doute pitié d'eux, puisque, en une petite heure ils trouvèrent la réponse à leurs interrogations ; à moins que ce ne fût le curé de Saint-Joseph-de-Beauce qui leur transmit la sainte Volonté de Dieu, comme cela se fait dans tous les cultes du monde.

Marie-Louise Cloutier-Grondin fut déclarée :

COUPABLE.

♦

Le procès du complice et amant Achille Grondin suivit immédiatement, le 11 novembre. Noël Dorion et Rosaire Beaudouin enfourchèrent de nouveau leurs plus belles joutes oratoires, séduisantes comme des alezans blancs. Le verdict d'Achille tomba le 26 novembre 1938. La Couronne avait gagné. Achille était lui aussi déclaré coupable par le nouveau jury.

♦

Pourtant, le fougueux avocat de la Défense, Me Rosaire Beaudoin, n'était pas homme à se laisser

démonter par un verdict de culpabilité. Il fit immédiatement Appel après avoir épluché les 1.600 pages de la longue cohorte de 125 témoignages. Me Beaudoin souhaitait détecter, dans les séquences d'événements, les erreurs techniques ou les contradictions inévitables sur lesquelles s'était fondée la *certitude raisonnable* à partir de laquelle les jurés avaient condamné l'accusée. La Cour d'Appel se pencha donc sur *l'Affaire Marie-Louise Cloutier, Appelante,* **vs** *l'Intimé* "*Sa Majesté le roi Georges VI, roi du Canada et du Royaume-Uni, empereur des Indes et d'ailleurs*," dont le *coram*[1] comportait les juges Galipeault, Saint-Germain, Saint-Jacques et Savard. L'avocat d'Appel déclara[2]: «*J'en viens à la conclusion que l'on a fait, en cette cause volumineuse, un procès* "*à tendance contre l'appelante*" [c'est à dire *biaisé* en terme édulcoré]. *À mon avis, elle n'a pas eu un procès* «according to the law[3]», *et le moins que l'on puisse dire, après ce que l'on connaît de la conduite de l'appelante tout au long de la maladie de son mari, c'est que suivant l'expression des juges... la preuve s'harmonise aussi bien avec l'innocence de l'accusée qu'avec sa culpabilité*.»

Et il en conclut que les crimes par poison sont souvent des sources d'erreurs judiciaires, en conséquence il vaut mieux plusieurs coupables en liberté qu'un innocent condamné. «*Je crois*[4] *que... les faits n'ont pas été exposés comme ils doivent l'être, que la preuve n'a pas été rapportée comme aussi elle devait l'être, que le savant juge a fait des déductions qu'il aurait dû se garder de faire, qu'il a considéré lui-même les faits et gestes de Grondin comme ceux d'un co-accusé, qu'il en a tiré des conclusions, que d'une façon*

---

[1] ●*Coram,* mot latin signifiant, *devant, en face de, en présence de, avec*. [Dictionnaire Gaffiot en ligne, 1934]. Le coram indique en présence de quels juges ou magistrats a été prise la décision.

[2] ●P.42 des Minutes de l'Appel. Archives nationales, Ottawa.

[3] ●Selon les règles du Droit. *En anglais dans le texte original.*

[4] ●Page 29 des Minutes de l'Appel:

générale les conclusions qu'il tire ne sont pas de celles qu'il pouvait mettre devant le jury, ne constituant pas de commentaires permis, qu'il n'a pas généralement donné à l'accusé le bénéfice de ses explications, qu'il a attaché une importance considérable à des faits anodins, souvent enfantins, apportés par les témoins, qui n'avaient aucune portée dans la cause, ne faisaient pas partie de la res gestae[1]*, qu'il a interprété contre elle tous les faits et gestes ainsi que les déclarations de l'accusée, même ceux bien éloignés de la date du crime, n'ayant aucune relation avec lui, que le jury n'a pas pu ne pas être très impressionné et influencé par les remarques du juge, et que, encore-là, l'accusée a droit de se plaindre.*»

De plus, soutint l'avocat de la Défense devant les juges d'Appel, «*La Couronne voulait illégalement entendre Grondin... Or Grondin ne pouvait être témoin contre l'accusée*[2].» En effet, Marie-Louise était devenue sa femme mais on a tout de même utilisé toutes ses déclarations qui avaient précédé son mariage. Plus grave encore, selon l'avocat, la «*preuve apportée ne pouvait justifier, dans les circonstances, le verdict qui a été prononcé. Cette preuve, rapportée contre l'Appelante, est toute de circonstances*[3].» Toutes ces preuves sont circonstancielles et ne peuvent donc conduire une femme à la potence. Car «*il n'est pas suffisant que la preuve soit compatible avec la culpabilité, il faut qu'elle soit nettement incompatible avec l'innocence*[4].»

Finalement, rejetant toutes ces arguties byzantines, artifices subtils destinés à jeter l'équivoque dans leur esprit défraîchi par l'âge vénérable, les juges d'Appel, tous nommés à ces fonctions lucratives tout à fait

---

[1] ●Faits et gestes. Les *Res Gestae Divi Augusti* (les Actes du divin Auguste) est le testament politique du premier empereur romain, Auguste, dans lequel il offre un compte-rendu à la première personne de ses faits et gestes. Les avocats, comme les prêtres et les docteurs, utilisaient souvent le latin afin de masquer leur ignorance et aussi d'impressionner le commun des mortels.

[2] ●P. 38 des Minutes de l'Appel, Archives Nationales, Ottawa.

[3] ●Ibidem, p. 2.

[4] ●Ibid., p.5.

considérables par grenouillage politique, maintinrent la peine de mort contre Marie-Louise et Achille. Il fallait se précipiter au plus vite devant la Cour Suprême.

♦

L'avocat de la Défense n'était pas le seul à mener une guérilla fulminante contre l'exécution des deux criminels. Des multitudes de lettres, de télégrammes et d'appels téléphoniques s'entrecroisaient dans le ciel à l'azur sans nuage de la Belle Province. Il y avait bien sûr les habituels abolitionnistes de la peine de mort, mais aussi ceux qui étaient convaincus de l'innocence des condamnés, et ceux, plus nombreux encore, qui refusaient de laisser exécuter une femme, Génitrice des Humains, même si celle-ci n'avait pas enfanté en dépit de multiples tentatives infructueuses. Beaucoup, parmi ceux qui s'opposaient à l'exécution d'une femme, préféraient d'ailleurs laisser entendre qu'ils croyaient Marie-Louise innocente afin de ne pas paraître biaisés d'esprit.

La double sentence du juge Noël Belleau avait condamné le couple d'assassins à recevoir la même peine, à savoir ; «la pendaison par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive, à Saint-Joseph-de-Beauce, le troisième jour du mois de mars 1939.» Alors, des foules de *Jarrets Noirs*, surnom facétieux des Beaucerons dont les chemins creux n'étaient pas des mieux entretenus, se joignirent aux vociférations acrimonieuses des opposants pour interdire cette exécution sacrilège. Il n'était pas question de pendre une femme à Saint-Joseph-de-Beauce ! Jamais ! Parmi les lettres d'opposition à cette exécution de Marie-Louise, en voici une ─partant du principe qu'il vaut mieux solliciter Dieu que ses saints─ adressée directement au roi d'Angleterre[1] qui, par une

[1] ●Le roi était alors Georges VI depuis 1936, année où son père Édouard VIII avait été forcé d'abdiquer, officiellement pour épouser une Américaine divorcée, mais en réalité pour collaboration active avec Hitler, et

singularité de l’Histoire, se trouvait être aussi roi du Canada. Les erreurs orthographiques du terroir ont été fidèlement conservées.

Montréal, 3 janvier 1940,
À Sa majesté le Roi et la Raine
Mes bonts Souvereints. En ce commencement d’année, permettez-moi de vous addressé une requète. Oh je sait la chose presque inutile, car c’est très grave. cependant je madresse a votre bon coeur, et en souvenir de votre voyage au Canada, je vous demande d’abolir la paine de mort de Marie-Louise Cloutier et A. Grondin. Ces malheureux sont des ignorants peut-être et cette femme a baucoux travaillé a la place de ce fénéant. Elle a eu bien soing du disparu et de son père. ece là, la récompense de tout son travail. elle est a plaindre. SVP faite leurs grace avec l’aide du Gouverneur en conseil. Pardonnez-moi, je sait ma demande ~~h~~audacieuse. mais tout de même. je me permets de demandé avec l’aide de Dieu. une pauvre mère affligé qui demande grace pour eux. [Signé] *une mère du Canada, Mme Napoléon Parent, 5212 (rue) Chabot, Montréal.*

Si le roi parlait fort bien le français, quoique en trébuchant, le 5e sous-fifre qui tenta de déchiffrer la lettre n'en comprit sans doute pas un traître mot.

Il est bien évident que le prénom de la signature n’était déjà pas de nature à amadouer l’inflexible (ou peut-être indifférent) roi Georges VI mais plutôt à lui déclencher des aigreurs d’estomac et un surcroît de balbisme. Comment un de ses sujets pouvait-il arborer un prénom aussi provocateur ? Cela frisait la trahison pure et simple. L’appel n’eut d’ailleurs aucun effet.

Marie-Louise Cloutier, quant à elle, était fatiguée de ces batailles stériles pour sauvegarder sa vie. Aussi

actes de trahison en livrant au tyran-assassin les secrets du Grand État-Major franco-anglais.

demanda-t-elle au Ministre de la Justice d’arrêter de tergiverser et de l’exécuter "*au plus sacrant*" (au plus vite) : [orthographe originale]

Refuge de Notre-Dame de la Merci, Sillery, Québec 11 janvier 1940.

Honorable Monsieur Lapointe, Ministre de la Justice, Monsieur le Ministre. Monsieur Beaudoin, notre avocat-conseil a avertis ces jours derniers mon mari et moi qu’il nous avait demandé le Recours en grâce pour une commutation de sentence. Moi, aujourd’hui, je vous demande en grâce de laisser la sentence telle qu’elle est fixée au 23 février car je ne me sans (sens) pas capable d’aller passer ma vie au pénitencier, car comme je suis si bien disposée à paraître devant le bon Dieu, j’ai hâte d’être rendue au ciel. Là, je ne souffrirai plus. Espérant que vous prendrez ma cause en considération, je vous remercie à l’avance. Votre obligée Marie-Louise Grondin née Cloutier. [Tampon:] Reçu par le Service des Révisions du Ministère de la Justice le 15 janvier 1940.

♦

On attendait avec impatience l’Arrêt de la Cour Suprême pour Marie-Louise qui, comme on peut l’imaginer, se morfondait derrière ses barreaux d’acier en espérant (et redoutant) la mort qui ne venait pas. Malheureusement pour elle, et contre toute attente, tout fut rejeté.

La levée de boucliers perdurait à Saint-Joseph-de-Beauce. Certes, tout le monde considérait Marie-Louise comme une meurtrière de la pire espèce, mais on ne pouvait laisser exécuter une femme dans les limites sacrées de la paroisse ; l’homme, d’accord, il n'y avait aucun problème... mais la femme, jamais ! Comme les enfants, les femmes ne devaient pas être tenues pour

totalement responsables de leurs actes. Vu du haut du XXI[e] siècle, il y avait quelque chose de choquant dans cette différence, dans ce manque d'équité, quelle que soit notre position vis-à-vis de la peine de mort. De ce fait, le juge transféra les prisonniers à Québec pour les éloigner de la populace beauceronne au bord de l'insurrection. Une nouvelle date d'exécution pour les deux époux fut fixée au 23 février 1940, au moment même où s'annonçait à Québec, l'octroi aux femmes du Droit de Vote[1]. En attendant le jour où la décision de "Justice" pourrait être exécutée, les deux condamnés furent finalement transférés à Montréal, l'un à la prison de Bordeaux, et Marie-Louise à la prison des femmes de le rue Fulham. La prison de Bordeaux avait ouvert ses portes en 1914. Ses murs virent pendre un total de quatre-vingt personnes, dont trois femmes : Tomasina Sarao en 1935, Marie-Louise Cloutier en 1940 et, plus tard, Marguerite Pitre en 1953.

À cette époque, le bourreau du Canada était un Québécois, connu sous le pseudonyme de Camille Branchaud. Son véritable patronyme resta de tout temps un secret bien gardé. L'homme avait commencé sa carrière comme surveillant de prison. C'était un bourreau de haute taille, tel "le Grand-Ferré". Suivant la tradition de tous les *Exécuteurs des Hautes-Œuvres*, il montrait un fort penchant pour *la dive bouteille*, comme disait le bon Rabelais, plus "coquin" que moine. Son pseudonyme le dissimulait au mépris dont l'auraient gratifié ses concitoyens. L'alcool l'aidait à oublier son indignité trop destructrice pour sa propre personne. Il avait remplacé le bourreau anglais, Arthur English[2], qui s'était vraisemblablement suicidé huit ans plus tôt, après avoir épuisé en trois ans d'oisiveté un énorme capital de

[1] ●En fait ce fut le 20 février 1940 que s'ouvrit la 21[e] Législature québécoise, dont le *Discours du Trône* du lieutenant-gouverneur Eugène Fiset annonça l'octroi de ce fameux Droit de Vote aux femmes.

[2] ●Arthur Ellis-English mourut, rongé par l'alcool en 1938, et achevé par le suicide, à l'hôpital Sainte-Jeanne-d 'Arc de Montréal. Il fut inhumé au Cimetière de Mont-Royal.

pension et constaté qu'aucun shérif canadien ne voulait plus lui accorder de contrat d'exécution. En fait, tous les bourreaux se suicidèrent dans l'alcool. Branchaud, quant à lui, se montrait si efficace dans l'exécution... de son travail, que ses services furent sollicités partout à travers le Canada.

Camille Branchaud se présenta donc le lundi matin, suivant son habitude, à la porte du pénitencier de Bordeaux où les exécutions devaient en définitive prendre place. Il avait revêtu son ancien uniforme de gardien. Il tenait à la main gauche une petite valise noire qui contenait les cordes toute neuves dont il avait auparavant soigneusement vérifié les nœuds coulants. À Bordeaux, il n'avait pas à ériger d'échafaud de bois, puisque une potence d'acier avait été installée sur un balcon du 3e plancher (2e étage). Tout ce lugubre ensemble métallique plus ou moins rouillé semblait un animal monstrueux qui grimpait sur la façade de l'une des cours intérieures de cette prison en étoile, sous les yeux horrifiés de centaines de sinistres fenêtres barreaudées d'acier. Cet animal fabuleux, affamé, semblait vouloir pénétrer dans les cellules pour y dévorer les détenus, comme on peut l'imaginer en observant l'illustration de couverture.

Cette potence permanente comprenait un balcon percé d'une double trappe capable d'engloutir les condamnés deux par deux. Ces deux grandes trappes étaient constituées de deux plaques d'acier montées sur charnières. Elles s'ouvraient vers les côtés pour venir frapper avec grand fracas les "buttoirs" que l'on peut apercevoir sur l'illustration de couverture du Tome II. De près, ces trappes ressemblaient à l'un de ces vide-ordures installés dans les déchetteries industrielles d'autrefois. Il suffisait de placer les personnes à détruire sur ces plaques d'acier et d'écraser un piston d'un coup de pied, et notre société méticuleuse et lessivée était en

un instant débarrassée de toutes ces encombrantes scories. Deux balcons, plus petits, flanquaient cette plateforme, l'un pour l'aumônier qui pouvait ainsi exhorter le condamné désespéré à la repentance, jusqu'au moment ultime, juste avant sa rencontre avec son Dieu ou avec son Néant ; et l'autre pour le bourreau, d'où il pouvait déclencher l'ouverture simultanée de la double trappe.

Dès son arrivée à la prison qu'il connaissait si bien, le bourreau ne manquait jamais d'huiler les charnières pour éviter leurs gémissements stridents et leurs sanglots rouillés. Il vérifiait ensuite le bon fonctionnement de la trappe avec des sacs de sable en guise de condamnés. Les détenus enfermés tout autour pouvaient voir et entendre claquer la mort de multiples fois au risque de perdre le peu de raison qu'il leur restait.

Cela fait, *Monsieur de Bordeaux,* comme il aimait se nommer lui même, sans doute pour ajouter à son nom *une charnière* plus noble que celles des trappes, allait examiner les condamnés qui devaient mourir le lendemain à l'aube. Car, ainsi que l'écrivit Roger Duguay, gardien à Bordeaux, «Pour être pendu, un homme devait être en bonne santé[1].» Les condamnés étaient alors mesurés (taille et cou), et soigneusement pesés afin de calculer la longueur de la corde. Le long-saut ne devait pas décapiter le supplicié mais lui briser les vertèbres cervicales. Une corde trop courte tuerait par étouffement mais ce n'était pas le but recherché car les souffrances ne faisaient pas partie de la sentence du juge, comme durant les siècles d'antan. En France, avant la Révolution française, était appliquée la pendaison sans aucune trappe, par simple étouffement. Elle avait été remplacée par la guillotine qui avait l'avantage de donner la mort sans souffrance *physique*. En Grande-Bretagne, la pendaison par étouffement ne fut supprimée

[1] ●Duguay, 1979, p.44.

que 70 ans après la Révolution française, par la trappe et le long-saut, qui furent mis au point (par les Anglais) dans la *Verte Érin* où les juges pendaient à profusion les Irlandais récalcitrants (catholiques) dans les années 1850.

Mais revenons au pénitencier de Bordeaux où s'activait Camille Branchaud. L'examen médical terminé, explique l'ancien garde Roger Duguay, le condamné était conduit dans l'antichambre de la potence «composée de deux cellules séparées par une porte de fer ; elle contenait uniquement un lit et une table où le condamné pouvait manger et écrire. La pièce attenante à la cellule principale... servait de chapelle.» Au centre de cette misérable cellule, trônait un autel où était célébrée l'ultime messe dans un «silence lourd, angoissant, si complet qu'on entendait presque les battements de cœur des condamnés[1].» Certains se contentaient de communier et d'autres préféraient un solide petit-déjeuner en guise de viatique pour l'Éternité.

En ce 23 février 1940, peu après minuit, Branchaud se trouvait donc dans cette prison montréalaise de Bordeaux[2] , prêt à exécuter le couple d'assassins. Pendant ce temps, la guerre mondiale faisait rage en Europe. L'armée hitlérienne fourbissait ses armes pour violer la neutralité de la Belgique afin d'envahir son principal ennemi européen, la France[3]. L'Angleterre, quant à elle, craignant que la *British Petroleum* soit attaquée et détruite par les Arabes dans les champs pétrolifères du Moyen-Orient, interdisait aux juifs d'acquérir des terres arabes en Terre Sainte. Au Tibet, le tout jeune Tenzin Gyatso, né en 1935, était intronisé en grandes pompes comme XIVe dalaï-lama. Quant à l'Union Soviétique, le camarade Staline qui en

---

[1] ●Ibidem.

[2] ●Le nom de Bordeaux venait du village de Saint-Joseph-de-Bordeaux qui avait changé de nom en 1906 pour devenir Bordeaux. Ce village fut annexé à Montréal en 1910 mais le nom resta attaché au quartier.

[3] ●Si l'on en croit *Mein Kampf*. Le plan d'invasion de la Belgique s'appelait *Plan jaune* ou *Fall Gelb.*

était le citoyen le plus éminent –et le plus criminel– se frottait les mains car il se croyait assez malin pour s'être mis à l'abri de l'ogre nazi. Après le *traité de non-agression* qu'il avait secrètement signé en 1939 avec Hitler, il venait, le 2 février 1940, de compléter cet accord de complicité criminelle en signant avec le même monstre une convention commerciale destinée à contrecarrer le blocus maritime anglo-français. Staline fut certainement le principal causeur de guerre du IIe Conflit mondial car il permit à Hitler de s'engager dans la guerre à l'Ouest sans crainte d'attaque à revers, sur deux fronts.

Mais en ce glacial 23 février 1940, donc, Marie-Louise Cloutier était loin de se préoccuper de tous ces lointains problèmes. Elle venait d'être extraite de la prison de femmes et transférée à Bordeaux pour y mourir. Peu après minuit, le bourreau Camille Branchaud[1] alla extraire de sa cellule le premier condamné. Ce fut Achille Grondin qui eut l'honneur ou la malchance de passer d'abord. En fait, la pendaison des deux amants ne se fit pas simultanément et côte à côte, comme l'avait été celle de Cordélia Viau et de son complice Samuel Parslow. Branchaud choisit plutôt de les pendre successivement, l'un après l'autre, au même gibet, comme Marie Beaulne et consort. La cruauté ultime aurait été de pendre le premier en présence de l'autre, mais cela n'était pas possible ce jour-là, et, de toute façon, cela ne se faisait qu'exceptionnellement en présence d'une femme. Curieux scrupule ! Branchaud attacha donc les bras d'Achille dans sa cellule et lui fit franchir le seuil de la porte-fenêtre qui donnait sur le balcon-potence. Il l'empoignait solidement *à bras le corps* pour l'empêcher de se suicider en se jetant par-dessus le garde-fou du balcon. Il n'était pas question pour lui que sa carrière qui débutait puisse être sabotée

[1] ●Le nom Branchaud est originaire de Charente-Maritime. Il est porté au Québec depuis le XVIIIe siècle.

par une bavure de ce genre. Car une mort par suicide aurait provoqué de sérieux problèmes juridiques. Dans un cas pareil, quelques siècles plus tôt, les juges n'auraient pas hésité à pendre le suicidé afin de satisfaire la Décision de Justice à la lettre. En 897, on vit même un pape, Étienne VI, faire déterrer son prédécesseur pontifex (Formose) pour juger le cadavre revêtu de ses oripeaux pontificaux, et le condamner à être jeté comme un déchet dans le Tibre. Ce qui était vraiment '*peu chrétien*' !

Il faisait froid, très froid, même. Dans la cour de la prison de Bordeaux patientaient les invités, chaudement emmitouflés dans de gros pardessus de fourrure, la tête couverte d'un feutre foncé ou d'une épaisse chapka de castor, de renard ou de zibeline ; protège-oreilles abaissés et attachés par une jugulaire fourrée. Tous les officiels avaient été spécialement sélectionnés pour assister aux exécutions. Deux longs cercueils ouverts attendaient fort lugubrement de recevoir les cadavres des deux condamnés encore vivants, sous le balcon, près du grand escalier.

Cette heure tardive avait donc été choisie pour éviter la présence des curieux qui habituellement grimpaient dans les arbres, sur les toitures et les poteaux électriques ou téléphoniques afin d'assouvir leur goût prononcé pour ces spectacles scabreux. Ici, les bâtiments en étoile étaient bien trop hauts pour cela. Seuls les détenus des cellules de façade pouvaient suivre des yeux ce spectacle horrifiant en s'agrippant aux barreaux d'acier, comme pour ne pas perdre la raison. Peut-être pensaient-ils que ce spectacle atroce était peu digne d'une nation civilisée. Peut-être aussi se rendaient-ils compte que leurs propres crimes étaient peu acceptables pour des d'êtres humains. Bientôt Achille parut sur le balcon, solidement empoigné par le bourreau géant qui lui garrotta les jambes afin qu'il ne puisse se retenir au

bord de la trappe. À côté, se tenait le prêtre qui avait passé la veillée funèbre en sa compagnie. Il priait à voix basse, debout, sur son petit balcon latéral. Le bourreau Branchaud enfila la cagoule sur la tête de l'homme, puis la corde autour de son cou, serra le nœud coulant sur l'oreille gauche et lorsque tout fut prêt, il se tourna soudain vers l'assemblée fascinée par celui qui allait mourir. Branchaud les observa deux ou trois secondes, puis, pointa soudainement l'index de sa main droite vers la façade opposée, et lorsque les assistants eurent détourné les yeux, il déclencha du pied la trappe qui claqua lugubrement contre le buttoir de métal dans la nuit glaciale. Quand les regards des officiels revinrent se poser sur l'échafaud, le condamné avait déjà disparu par la trappe béante, et s'agitait, secoué de soubresauts désordonnés sous le balcon, au-dessus des escaliers.

Chacun ressentit un sentiment de frustration contre ce bourreau sardonique. C'était sa façon puérile de jouer un mauvais tour à tous ces voyeurs qu'il méprisait avec la même force qu'il se sentait mésestimé d'eux. Il les empêchait de se concentrer sur l'ultime moment. Il expliqua que sa facétie ─assez mal placée dans de telles circonstances, il faut bien le reconnaître─ était destinée à décrisper l'attention de l'assistance trop tendue. Astucieuse justification pour ne pas paraître un vicieux tortionnaire qui jouait avec les nerfs des gens ! Une immense clameur ponctuée de chocs métalliques vint alors envahir la cour intérieure de la prison. C'était la façon habituelle des "taulards" de protester contre la Justice humaine qu'ils trouvaient si inhumaine à l'égard des criminels. Ils oubliaient qu'eux-mêmes avaient été injustes avec leurs propres victimes. Tous ces détenus criaient ainsi leur solidarité envers celui qui venait de franchir la petite porte, et surtout ils se libéraient de la pression étouffante qui les étranglait. Et toutes ces bruyantes protestations se répercutaient dans les

multiples cours de cette prison en étoile. Parfois ce vacarme angoissant durait jusqu'au petit matin et mourait comme les éphémères et les vampires aux premières lueurs du jour. Sous le ciel étoilé de Montréal, la cloche de la prison en étoile de Bordeaux sonna le glas. Mais seuls l'entendirent les Montréalais qui habitaient dans les rues avoisinantes. Les sept coups se détachèrent dans l'air épais et sec de la nuit glaciale comme un message funèbre : *Oyez ! Oyez ! Honnêtes citoyens ! L'assassin a rejoint sa victime. Vous pouvez dormir tranquilles, bonnes gens !*

Une quinzaine de minutes après le claquement de la trappe métallique, le corps de celui qui avait été Achille Grondin fut déclaré sans vie par le Dr. Bruneller après avoir fouillé la toison de sa poitrine avec son stéthoscope fureteur. Le bourreau disparut alors dans la cellule attenante où attendait Marie-Louise, terrorisée, qui avait sans doute l'impression de vivre en direct un cauchemar inhumain, et qui allait vraisemblablement se réveiller au petit matin en disant : "Oh quel horrible rêve j'ai fait ! Allons boire un petit cappuccino au *Café Tim Horton*[1] pour oublier tout ça !" Mais ce ne serait pas le cas. La condamnée apparut dignement. De ce balcon haut perché, elle aurait pu apostropher le bourreau comme l'avait jadis fait Mary Brandy, pour lui recommander : «Monsieur, Ne me pendez pas trop haut, par respect pour la décence [2]!» Branchaud attacha les pieds de Marie-Louise, lui enfila avec soin la cagoule et resserra autour de son mince cou, qui avait séduit tant de Magogois, la corde de chanvre indien de 18 mm de diamètre. Mais cette fois, personne ne se laissa prendre à la mystification ridicule du bourreau qui n'amusait que

1 ●Même si cette enseigne n'existait pas encore.

2 ●"*Gentleman, do not hang me too high, for the sake of decency!*"Mary Blandy mourut ainsi à Oxford (Angeleterre) le 6 avril 1752, pour avoir empoisonné son père un an plus tôt avec de l'arsenic. Mary était riche et fille unique mais son père (fort raciste) refusait qu'elle épousât un Écossais (William Cranstoun) sinon il la déshéritait. Elle avait été fort gâtée, jeune, et ne sut pas renoncer au patrimoine familial par amour pour son Écossais.

lui-même. Tout le monde la vit plonger dans la trappe de l'Éternité avec émotion et même... grande pitié. Et chacun dut aller fouiller dans sa mémoire pour se remémorer les circonstances de l'horrible mort de Vilmont Brochu pour chasser comme un sinistre intrus cette pitié angoissante. Le charivari qui s'était un instant affaibli, reprit de plus belle jusqu'au petit matin, comme une fanfare de protestation destinée à escorter la belle Marie-Louise vers la Jérusalem Céleste.

Le médecin-assistant de la prison, Wilfrid Brunelle, la déclara morte et rédigea un *Certificat d'exécution de la sentence*. Le shérif, Louis-Philippe Caisse, et le gouverneur de la prison Alfred Legault signèrent la *Déclaration du shérif*.

♦

Au milieu des hurlements mêlés d'insultes des détenus qui avaient assisté à l'exécution, le glas sonna encore, dix spasmes qui vibrèrent longuement et tristement dans l'air glacial ; des chocs mats dépourvus de vie. Les Montréalais insomniaques comprirent qu'un deuxième être humain venait de mourir, une femme cette fois, frappée par la Justice humaine, si imparfaite. Dès que le jour se leva, on put voir que le drapeau noir de la mort flottait sur le toit de Bordeaux. Les deux corps des amants furent ensevelis dans des tombes non marquées, totalement anonymes, celle des déchus et des réprouvés frappés d'ostracisme, qui n'étaient pas jugés dignes de reposer dans la terre prétendue sacrée d'un cimetière catholique, comme les *Infidèles* dans les cimetières musulmans, les Goyim dans les cimetières juifs et les *Parias* chez les bouddhistes. Non ! Les morts ne sont pas plus égaux que les vivants !

-5-

La vengeance est mortelle......
pour le vengeur !

Le Cas Elizabeth Johnson Popovitch, 1946

Le philosophe prussien Friedrich Nietzsche a suggéré que «dans la vengeance comme dans l'amour, la femme est plus farouche que l'homme[1].» Qu'en est-il vraiment ? Il est sûr qu'on pourrait s'en persuader en lisant l'histoire édifiante d'Elizabeth Johnson qui voulut tirer vengeance d'un homme et bascula dans le crime, lorsqu'elle perdit le contrôle de sa haine et de son geste.

♦

Il était 1h00 dans la nuit du lundi 17 juin 1946, lorsque Elizabeth et son nouveau mari Georges Popovitch entrèrent à l'improviste dans le magasin de Louis Nato, boulanger-confiseur du village de Thorold-Sud, près de Welland en Ontario. Nato était encore au travail car il procédait à l'inventaire de son stock d'ingrédients de confiserie à l'entrée de la saison estivale. À 55 ans, ce Slave de naissance et Canadien de choix vivait ses dernières heures parce qu'il aimait une femme, justement cette Elizabeth qui venait d'entrer dans son échoppe. Il était d'ailleurs bien connu dans son entourage comme un gai luron qui aimait bien les belles femmes, ce qui n'était certainement pas un trait des plus avouables –des plus *politiquement corrects*, dirions-nous aujourd'hui– dans l'austère Ontario méthodiste d'après-guerre, surtout à l'issue d'un jour aussi sacré que le Jour du Seigneur. Et puis, l'esprit de la Prohibition qui avait asséché les gosiers ontariens jusqu'à les rendre aussi secs que les déserts arabiques, n'était pas complètement effacé des mœurs[2]. Les habitants les moins pointilleux

[1] •Dans son ouvrage *Par delà le bien et le mal*, écrit en 1886.

[2] ●Certains quartiers de Toronto restèrent interdits d'alcool jusqu'en l'an 2000. Le monopole sur les alcools est resté entre les mains de l'État provincial. Le Québec ne fut pas soumis à la Prohibition, même si l'alcool fut longtemps sous monopole gouvernemental, qui produisait des revenus énormes.

dans le domaine de l’artificieuse morale victorienne, venaient subrepticement se distraire ou se dévergonder à Montréal. Les Québécois ne s’en plaignaient pas. Bien au contraire !

Quelques brèves minutes après cette irruption soudaine dans la boulangerie-confiserie de Nato, le trio sortit et embarqua dans la voiture de ce dernier, une magnifique Silver-Arrow[1] de grand luxe. Un observateur attentif et bien éveillé aurait remarqué que l’atmosphère semblait fortement tendue entre les trois automobilistes, car ce départ impromptu n’était rien d’autre qu’une prise d’otage qui allait mal finir pour les trois. Louis Nato, le prisonnier, prit le volant. La Silver-Arrow était l’équivalent de la “*Mercedes-Benz Sedan Classe S*” d’aujourd’hui. Une voiture qui lui servait de "filet à papillons", autrement dit de drague à jolies-femmes pour satisfaire ses éternelles tentatives de combler sa solitude, avant que l'âge impitoyable ne mutile son élan vital. À cette époque bénite, seul le corps humain était soumis à la fameuse *obsolescence programmée* qui aujourd’hui détruit ce que nous achetons après un bref usage, dans le but de nous forcer à racheter du neuf. Le seul but de ce gaspillage des ressources terrestres est d’enrichir plus encore les milliardaires qui souhaitent prendre la tête du *club des personnes les plus riches du monde* dans le *Magazine Forbes,* ou à défaut, dans le *Guiness des Records*.

La dame portait le nom d’Elizabeth Popovitch mais le confiseur Nato la connaissait intimement sous le nom d’Elizabeth Johnson. Il la connaissait fort bien puisqu’elle avait été sa maîtresse durant des années. Ce soir-là, Elizabeth prit donc son ex-amant en otage en utilisant comme arme d’intimidation la stature imposante de son nouveau mari Georges Popovitch, un autre Slave, Serbe de Yougoslavie celui-là, établi depuis fort

[1] ●Pierce-Arrow était une compagnie américaine de Buffalo, fondée en 1901 et absorbée en 1938. La Silver-Arrow de Louis Nato était une voiture déjà ancienne en 1946 mais de très grand standing.

longtemps au Canada.

Louis Nato prit le volant, le front barré d’une double ride profonde, encore accentuée par le jeu d’ombres et de lumière d'un lampadaire urbain. Elizabeth et Georges Popovitch prirent place à l’arrière du véhicule, sous la capote de cuir, dans l’ombre sinistre, parfois rompue par les rares réverbères qui se dressaient de loin en loin, tout au long de cette rue, comme des commères curieuses ; l’homme derrière le chauffeur, la femme à droite. De quoi l’avait-elle menacé pour qu’il les suive de façon aussi docile et résignée ? Peut-être braquaient-ils discrètement un pistolet sur lui. Possiblement ! Peut-être aussi la seule arme menaçante n'était-elle que la taille impressionnante du nouveau mari ; presque deux mètres[1] ! Georges Popovitch était un homme athlétique et puissant, auprès duquel la charmante Elizabeth se trouvait en parfaite sécurité. En sa compagnie, elle se sentait sans doute comme ces gens qui aiment tenir en laisse un énorme pitbull ou un rottweiler menaçant afin de voir le regard apeuré des passants qui s'écartent poliment. Elle avait bien tort de se sentir intouchable, car même si ce sentiment de sécurité rime avec invulnérabilité, il n'en est que plus dangereux car il prédispose à l’imprudence. Personne n’est à l’abri de la Loi dans notre état de Droit. Certes les riches ont les moyens de s’offrir les meilleurs avocats et apologistes, souvent capables de faire acquitter de grands criminels. Mais, trompés par la puissance enivrante de l’argent, ils en arrivent à dépasser les bornes, et conséquemment, les mâchoires de la Loi se referment sur leurs doigts, comme une porte par temps d'orage, poussée par le vent de la Justice.

Ce sentiment d’invulnérabilité qui habitait Elizabeth depuis qu’elle vivait auprès de son mari herculéen, lui avait donné la mauvaise idée de tirer

---

[1] ●1,95 m.

vengeance de Louis Nato pour lui faire payer en bloc, non pas *une* mais *plusieurs* humiliations qui l'avaient récemment accablée de honte. D'abord, elle lui reprochait d'avoir tiré d'elle, durant plusieurs années, mille voluptés. Elle avait généreusement abreuvé ce vieil homme qui lui répugnait, de tous les délices de son corps de jeune femme, afin d'obtenir de lui l'aisance matérielle qui lui faisait défaut, pour elle-même et pour élever ses enfants. Son mari, atteint d'un mortel cancer avait fini par la libérer en se réfugiant dans un monde ou la souffrance est absente, du moins si l'on ne se trompe pas de porte. Car les Portes du Ciel sont plus étriquées que celle de l'Enfer, prétendent les esprits sinistres et inquiétants. Enfin libre, Elizabeth avait espéré finir par persuader le vieux séducteur de l'épouser. Ce fut sa deuxième humiliation qu'il devait désormais payer au prix fort. Il remettait à plus tard, toujours plus tard, le mariage qu'elle souhaitait ardemment pour obtenir la sécurité absolue. Mais les vieux lovelaces, qui obtiennent tous les avantages d'une femme sans subir les inconvénients et les menaces d'un carcan conjugal, ne tiennent pas à se cloîtrer dans un mariage indissoluble[1]. Un tel renoncement leur interdirait de gambader



Elizabeth en pleurs et Georges, accompagnés d'un gardien et d'une avocate. Elizabeth cache totalement son visage aux paparazzi en mimant un grand désespoir. *Coll. Priv.*

[1] ●Indissoluble ou presque. Le divorce n'était pas totalement interdit au Canada mais le Gouvernement l'accordait avec grande parcimonie. En effet, 3 (oui ! *trois*) divorces seulement furent accordés aux citoyens canadiens entre 1840 et 1867. Jusqu'en 1968, les frais de divorce étaient si élevés que seuls les riches pouvaient se l'offrir. En 1968, la Loi du Divorce permit de divorcer pour rupture du mariage avec séparation de plus de 3 ans, abus physiques, emprisonnement de plus de 3 ans.

librement dans les multiples jardins délicieux du plaisir illicite. La sécurité absolue est toujours néfaste en Amour. Le vieil homme aimait à se montrer généreux avec elle, mais il savait fort bien que la moindre attache conjugale légale le forcerait à défrayer toutes les dettes qu'elle accumulerait dans ses caprices. Il devrait aussi l'entretenir, elle et ses filles, même si elle s'aventurait à le tromper avec un autre homme, de la même façon qu'elle avait mystifié avec lui son mari précédent. Non ! Ce n'était pas possible. Pour accepter le mariage il faut tomber dans le guet-apens de l'amour ; et même s'il sentait qu'il l'aimait, il n'était pas encore sûr d'avoir une totale confiance en elle pour en assumer toutes les menaces. Et Louis Nato n'avait sans doute pas tout à fait tort puisque Elizabeth poursuivait inlassablement sa recherche pour trouver un mentor qu'elle pourrait épouser en toute confiance. Tout aurait pu continuer ainsi entre le vieux Louis et la jeune Elizabeth, si cette dernière n'avait rencontré un bel homme de son âge, prêt à l'épouser. La divine Providence lui avait enfin fait croiser les pas d'un nouveau mari qui gagnait bien sa vie : beau, herculéen, gentil, travailleur forcené. En un mot, l'homme idéal pour une femme en quête de protection et de sécurité. Au lieu d'attendre longtemps encore, du vieux Louis, la sécurité conjugale qu'elle revendiquait avidement, pour elle et pour ses enfants issus de son précédent mari, elle accepta avec enthousiasme et comme une bénédiction, ce nouvel amour qui la flattait. Elle se prépara à l'épouser. Mais dès qu'elle annonça à son employeur et amant qu'il avait trop tardé et qu'elle avait enfin "trouvé chaussure à son pied", Louis Nato se rendit compte que, finalement, il ne pouvait plus se passer d'elle. Il s'empressa de lui offrir enfin le mariage. Trop tard ! Ce fut une grande jubilation pour elle et une vengeance implacable de lui lancer un *Non !* catégorique à la figure. Il insista. Elle lui répliqua

qu’elle ne voulait plus entendre parler de lui et que rien ne l’empêcherait d’épouser son nouvel amour, le grand et beau Georges. Mais Louis Nato ne l’entendait pas de cette oreille, il porta plainte contre elle et fit immédiatement opposition à cette union avec Georges. Il expliqua dans le dossier judiciaire qu’elle avait été sa fiancée *de facto* pendant des années, qu’ils vivaient maritalement, qu’il s’était occupé comme un vrai père de ses beaux enfants (ce qui était vrai), qu’il souhaitait l’épouser depuis longtemps et qu’elle n’avait pas le droit moral de l’abandonner et de s'offrir à un autre homme. Toutes ces raisons et promesses non tenues, qui semblent aujourd’hui dérisoires et même absurdes, étaient, à la fin de la deuxième Guerre mondiale, considérées comme contraignantes, et tout manquement se trouvait punissable par la loi moralisatrice de type victorien qui se proposait de forcer les Canadiens à la Vertu ; comme un Briard chaperonnant ses mérinos.

Par deux fois, Nato fit opposition officielle au mariage imminent d’Elizabeth et de Georges. Les lettres d’opposition de Nato au shérif révélaient une Elizabeth fort peu embarrassée de moralité, qui se donnait au plus offrant pour sa sécurité matérielle. Mal à l’aise, la jeune femme se crut obligée de justifier auprès de son nouveau mari et de la police les raisons de sa décision d’abandonner Nato et de son désir profond d’épouser Georges. Elle s'évertua même à distordre la vérité pour apparaître moins opportuniste et ainsi se donner bonne conscience. Elizabeth insista longuement sur les mille détails de sa vie, sur "tous les abus qu’elle avait dû subir de la part de son employeur Nato, pour garder son emploi", pour avoir le droit de faire son ménage, sa cuisine, de laver ses chaussettes et ses caleçons. Elle revendiqua aussi un grand sens d'abnégation en lui accordant —*à son corps défendant,* assurait-elle avec colère— les bienveillances de sa libido. Elle ne lui avait

octroyé toutes ces prodigalités qu'il goûtait avec délice, que pour garder son emploi ; uniquement pour cela. Les femmes sont habituellement plus coquettes que les hommes dans le domaine de l'apparence, tant physique que morale et psychologique. Elle força donc la note sur la justification. Elle n'était qu'une pauvre victime, une proie dont le vieil homme s'était goulûment repu durant de trop longues années dans la fornication la plus éhontée. Georges, outré, avait sombré dans une rage profonde contre ce misérable prédateur. Elizabeth réussit à lui faire oublier qu'elle était, elle aussi, responsable de ses propres malheurs. L'indignation de son nouveau mari lui avait en outre instillé le désir de revanche. Personne ne lui avait rappelé que celui qui souhaite se venger doit préparer deux tombes : l'une pour son ennemi, et l'autre pour lui-même, et que si les nouveaux mariés tenaient malgré tout à tirer vengeance de lui, il serait plus sage d'utiliser les services des tribunaux, car "la Justice est la forme endimanchée de la vengeance," comme l'écrivait si élégamment et pertinemment Stéphen Hecquet.

Tel était, selon elle, le fondement de cette histoire navrante. Or, à peine cent-soixante dix neuf jours plus tard, enfermée dans sa cellule de condamnée à mort, Elizabeth entendit un claquement épouvantable, c'était son cher géant, son mari bien-aimé, son protecteur, son amour, l'avenir de ses enfants, qui disparaissait dans la trappe de bois de la sinistre potence. Une trappe surdimensionnée pour permettre à son géant d'y passer en une fraction de seconde. Et tandis qu'elle percevait les pas du bourreau qui venait la chercher pour lui faire subir le même sort, sans doute pensa-t-elle qu'elle n'aurait pas dû, pour se justifier et se blanchir aux yeux de son nouveau mari, charger son précédent amoureux, Louis Nato, de toutes ces accusations superfétatoires.

♦

Mais revenons-en aux premiers faux-pas de cette tragédie. En cette chaude nuit du 17 juin, les deux visiteurs du soir prirent rapidement place à l'arrière de la magnifique Silver-Arrow de Louis Nato qui démarra sans perdre de temps et s'enfonça dans les dangereuses ténèbres de la nuit. Le même observateur attentif aurait pu deviner que Louis Nato paraissait plutôt craintif et soucieux de l'aventure dans laquelle il s'engageait, et qu'il ne suivait ce géant Popovitch qu'à son corps défendant, comme un otage apeuré. Dans le ciel, la faucille d'or de la lune moissonnait lentement la poussière d'étoiles comme un champ de blé mûr. Trente minutes plus tard, Charles Manning, employé de l'*Ontario Paper Mill*, aperçut Louis Nato au volant de sa voiture qui passait à proximité d'un lampadaire. Mais il fut incapable de reconnaître le couple qu'il devina, tapis dans l'obscurité arrière, sous la capote de cuir, comme des araignées guettant leur proie.

Deux heures plus tard, vers 3h30, alors que le jour rosissait timidement l'horizon, un homme blessé, le visage et la tête maculés de sang visqueux, se présenta chez Madame Hélène Weiser. C'était Louis Nato. Hélène fut surprise et même effrayée de voir arriver ce spectre ensanglanté en si piteux état. Il marchait avec difficulté et ne portait qu'un curieux accoutrement hétéroclite : sous-vêtements, chandail et souliers. Selon le dossier criminel déposé aux *Archives nationales de la Justice* à Ottawa[1], l'agression sur sa personne «avait été commise sur une route secondaire à peu de distance de Thorold-Sud, entre minuit et deux heures du matin, le 17 juin 1946.» Nato affirma qu'il avait été sévèrement battu sur l'ensemble de son corps y compris la tête, durant la nuit qui se terminait. Il ajouta aussi qu'il possédait une boulangerie-confiserie dans ce même Thorold-Sud, au

[1] ●Archives nationales -(Archives de la Justice) - Dossier RG 13, vol. 1659, dossier CC 610, 1946-1947. Dossier Elizabeth Popovitch.

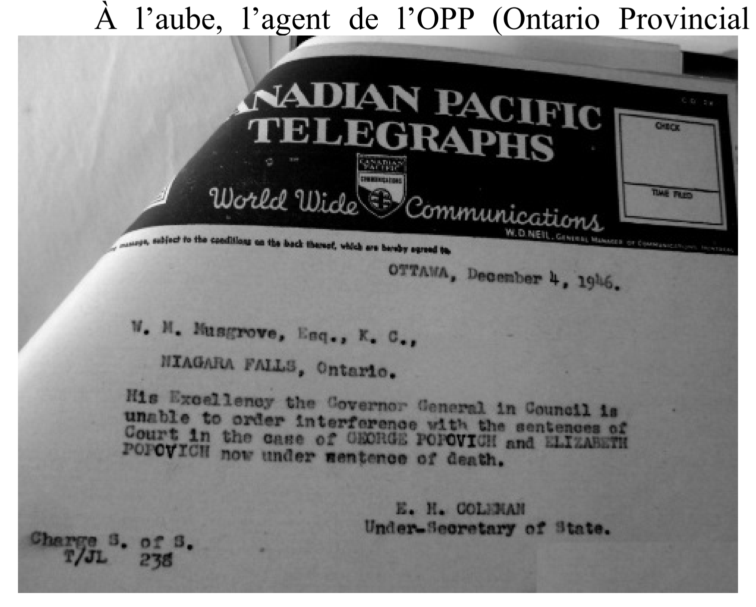
centre du District de Niagara, région fort développée par l'industrie des pâtes à papier, dont les forêts verdissaient les beaux paysages de mille tons, depuis le pâle céladon jusqu'au sinople ardent en passant par l'émeraude indécise. Tous ces arbres majestueux allaient finir leur vie en tabloïds londoniens pour divulguer quelques scandales vite oubliés. Et, avec un peu de chance, roulés en cornets, ces mêmes journaux envelopperaient des frites ou des légumes. Mais le vieil homme blessé et en loques resta évasif sur les auteurs, de même que sur les raisons précises de son agression. Pourquoi ?

N'ayant pas de téléphone, Hélène Weiser ne put appeler ni les pompiers, ni la police, ni même le moindre taxi. À nous qui disposons aujourd'hui de tant de moyens de communication, un tel isolement peut paraître surprenant, mais les horreurs de la Seconde Guerre mondiale venaient de se terminer, avec, comme bouquet final de l'abomination, la libération par les Russes du camp d'extermination d'Auschwitz, en Pologne.

Touchée par la détresse du blessé, Hélène lui essuya le visage maculé de sang, étancha sa soif d'un grand verre d'eau, et l'exhorta à se reposer en attendant le lever complet du jour afin de solliciter l'aide des voisins qui, eux, disposaient du téléphone. Mais le blessé refusa de s'attarder. Il semblait craindre un danger imminent. Peut-être les assaillants allaient-ils revenir sur leurs pas pour l'achever ? Peut-être l'avaient-ils laissé pour mort ? Et, dans ce cas, ils risquaient de venir vérifier si la mort de la victime avait effectivement effacé tout danger pour eux-mêmes, les assassins. Aussi, en dépit des protestations d'Hélène, l'inconnu disparut dans le paysage crépusculaire, comme un fantôme de la nuit, comme un vampire qui fuit le soleil, comme un mauvais rêve qui se disloque de lui-même et s'efface au lever du jour.

Louis Nato apparut bientôt devant la porte de John Tychynski, l'un des voisins éloignés des Weiser. Il lui demanda s'il avait le téléphone. Il l'avait. Louis l'invita alors à appeler un taxi. En attendant, John le fit allonger et appela police-secours. Le sergent Dennis Harold arriva dans les minutes qui suivirent mais Louis refusa de lui révéler pourquoi il avait été *tabassé* à mort. Harold eut l'impression que c'était un problème que Nato voulait régler seul ; une vendetta, en quelque sorte. S'il avait révélé le nom de ceux qui l'avaient battu, sa vengeance serait *signée*, le jour où elle se produirait. En gardant le secret, on ne pourrait jamais trouver l'origine de ses représailles qu'il infligerait ultérieurement au couple Popovitch. Ou peut-être craignait-il tout simplement que ses ennemis ne viennent compléter la mise à mort ? Quoi qu'il en fût, le policier conduisit le blessé chez Nick Bougay pour lui faire dispenser les premiers soins en attendant de le conduire à l'hôpital.

À l'aube, l'agent de l'OPP (Ontario Provincial



ANADIAN PACIFIC TELEGRAPHS
World Wide Communications

OTTAWA, December 4, 1946.

W. M. Musgrove, Esq., K. C.,
NIAGARA FALLS, Ontario.

His Excellency the Governor General in Council is unable to order interference with the sentences of Court in the case of GEORGE POPOVICH and ELIZABETH POPOVICH now under sentence of death.

E. H. COLEMAN
Under-Secretary of State.

Charge S. of S.
T/JL 238

Refus de grâce du Gouverneur-Général du Canada
Archives Nationales

Police) le déposa au Service d'urgence de l'hôpital Maplehurst. Mais les docteurs constatèrent rapidement que les soins ne produisaient aucune amélioration car l'état du blessé Nato restait extrêmement grave. Au contraire, son espoir de survie semblait se dégrader rapidement. Il paraissait avoir atteint le point de non-retour. Il glissait inexorablement vers une mort certaine. Certes, tout le monde "glisse inexorablement vers une mort certaine!", vous aussi, cher lecteur, j'en suis fort peiné pour vous. Mais pour Louis Nato, c'était *à très court terme.* Il resta aux soins intensifs deux jours durant, avant que le Dr. William McMillan ne se décidât à l'informer qu'il allait vraisemblablement mourir à très brève échéance, et qu'il était important et même essentiel qu'il révélât le fin mot de l'affaire afin que ses agresseurs puissent être confrontés à la Justice.

Convaincu qu'il ne pourrait jamais se venger par lui-même, le mourant se décida enfin à évoquer son calvaire devant le docteur William McMillan et Florence Stevenson, infirmière et propriétaire de l'hôpital Sainte-Catherine de Thorold :

—Je sais qui m'a fait ça, docteur..., murmura-t-il un soir. C'est Mme. Elizabeth Johnson et son mari Georges Popovitch qui m'ont infligé tout cela… et en même temps, ils m'ont volé mon argent... Ils ont surgi dans ma boutique durant la nuit, vers 11h00 du soir, et m'ont ordonné de les conduire vers un endroit indéterminé... J'ai pris l'argent de la caisse et j'ai fermé le magasin... On est allé vers l'ancienne Route Davis. Soudain, alors que je conduisais, j'ai reçu par derrière un violent coup de talon-aiguille dans l'œil avec une chaussure de femme. Dans l'œil ! Sous ce violent coup administré par Elizabeth Johnson, mon œil s'est mis à saigner à profusion. Le sang m'a aveuglé, et de ce fait je ne pouvais plus voir ma route. J'ai arrêté la voiture sur le bas-côté. J'ai alors reçu sur la tête un très violent coup

qui m'a fait perdre partiellement conscience. Ma tête est tombée sur le volant et j'ai eu le souffle coupé. J'ai senti l'agresseur se pencher de l'arrière pour retirer le trousseau de la clé de contact et ainsi m'empêcher de redémarrer et de me sauver... Ils sont alors descendus de la voiture. Popovitch est venu ouvrir ma portière et m'a brutalement arraché hors de la voiture, jeté au sol et frappé à la tête à grands coups de talons avec une violence inouïe. Après quoi, ils m'ont enlevé le pantalon et fouillé les poches, puis ils l'ont déchiré... Ils se sont emparés de mon portefeuille et de l'argent qui s'y trouvait. Ils ont compté et dit : "Il n'y a que 283,00 $! Comment ça se fait qu'il n'y a pas plus que ça ?"... Alors ils m'ont battu plus encore et ont fouillé mes sous-vêtements en m'insultant parce qu'ils ne trouvaient rien. À partir de là, je ne me souviens plus de rien... jusqu'à ce que la voiture se soit remise en marche après m'avoir ré-embarqué... Je les ai suppliés d'arrêter de me battre et de me ramener chez moi. Ils avaient mon argent, que voulaient-ils d'autre ? Excédés par ce que je leur disais, tous deux ont de nouveau arrêté la voiture et m'ont encore roué de coups, sauté dessus, puis violemment frappé à la nuque au point que j'ai perdu connaissance... Quand je me suis réveillé, j'étais seul dans le fossé où ils m'avaient jeté, pensant vraisemblablement que j'étais mort, bras et jambes attachés à mon cou. J'ai réussi à me détacher les mains et les pieds... après quoi j'ai rampé et marché jusqu'à une ferme... J'ai demandé à la fermière de l'eau et d'appeler la police[1]. Comme la fermière n'avait pas de téléphone, je suis allé chez les voisins.

La police retrouva effectivement son pantalon, tout déchiré, un peu plus loin. On lui demanda pourquoi il s'était soumis à leurs exigences ? Il garda un silence obstiné à ce sujet. Il ne voulut rien révéler d'autre, mais il sembla évident au personnel hospitalier qu'il y avait

[1] ●Archives nationales -(Archives de la Justice) - Dossier RG 13, vol. 1659, dossier CC 610, 1946-1947. Elizabeth Popovitch.

été forcé sous la menace.

En conséquence directe de ce violent *passage à tabac*, Louis Nato sombra effectivement dans un coma profond et mourut à l'hôpital Sainte-Catherine, le 21 juin, soit quatre jours après son admission en ces lieux.

♦

Malheureusement pour les Popovitch et heureusement pour la Justice, obsédée par le devoir et la nécessité de punir les criminels, plusieurs témoins les avaient aperçus ensemble. L'enquête démontra que l'homme s'était effectivement présenté dans cette ferme vers 3h30, le matin du 17 juin. Son aspect était épouvantable, terriblement amoché, sans pantalon, et avec une corde autour des épaules.

L'inspecteur Georges Mackay de l'OPP reçut la mission de venir renforcer le chef local Harold et de lui apporter ses lumières pour tirer toute cette affaire au clair. Mackay interrogea longuement Georges et Elizabeth Popovitch qu'il connaissait d'ailleurs fort bien. Polonais d'origine et Serbe d'adoption, âgé de 45 ans, Popovitch avait vécu à Welland durant 15 ans avant de déménager à Thorold-Sud en 1944.

La fiche descriptive de Georges Popovitch dans la *Sollicitation de Clémence* qui suivit sa condamnation à mort, se brossait ainsi[1] : «Il vécut à Welland durant 15 ans et travailla sans interruption dans *une seule et unique* manufacture. Il battit le record de n'avoir jamais créé de problème dans son milieu. C'était en effet un homme tranquille, inoffensif et paisible. Il est d'extraction serbe, une race connue pour son emphase sur la fidélité des femmes à leurs promesses de mariage. Est-ce qu'un homme possédant une telle description peut soudain devenir un *pimp* [proxénète] ou un *thug* [voyou] ?» L'allusion à la prostitution répondait à la rumeur qui laissait entendre sans l'affirmer clairement

[1] ●Archives nationales -(Archives de la Justice) - Dossier RG 13, vol. 1659, dossier CC 610, 1946-1947. Dossier Elizabeth Popovitch.

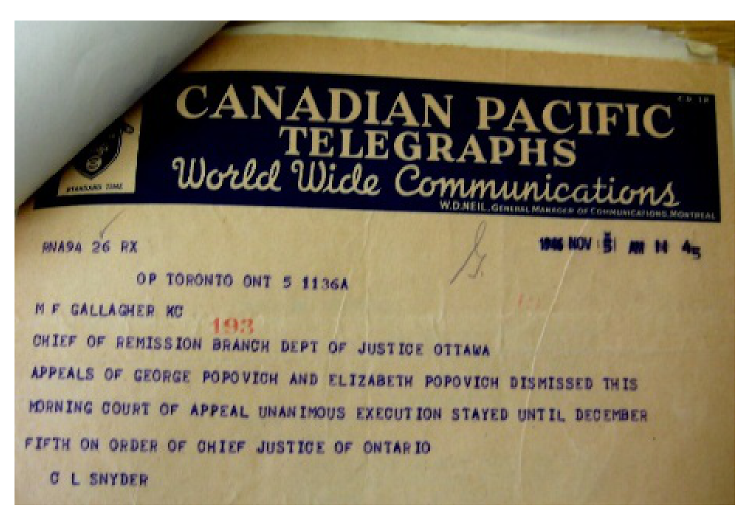
qu'Elizabeth s'était livrée à la prostitution, pour nourrir son époux mourant et les enfants qu'elle avait eus de lui.

Âgée de 38 ans et originaire de Régina, capitale de la province canadienne de Saskatchewan, Elizabeth avait effectivement la réputation d'être une femme frivole, légère[1], une personne sans foi ni loi, et une trafiquante. La rumeur, toujours féroce pour les femmes trop belles, en faisait donc une péripatéticienne à ses heures, lorsque le besoin matériel se faisait sentir. Mais par ailleurs, toutes les commères, qui la classaient avec désinvolture dans cette catégorie flétrie de "hors-caste", convenaient qu'elle se montrait une excellente mère pour ses trois filles. Elle avait eu ces trois enfants d'un premier mariage avec un certain Antony Johnson qui mourut en 1943, vraisemblablement d'un long cancer. Deux ans après ce décès, elle avait épousé l'accusé Georges Popovitch en janvier 1945. Ce qui ne l'avait pas empêchée d'entretenir une longue relation des plus durables avec le vieux Louis Nato qu'elle avait tenté désespérément d'épouser. En vain ! Devant l'apparente méfiance de ce dernier, elle jeta son dévolu sur ce Serbe de Yougoslavie dont elle avait enfin réussi à se faire aimer. En dépit de cette liaison ambiguë et de la rupture fielleuse, le vieux Nato avait gardé une relation toute paternelle avec les enfants Johnson : surtout Florence (19 ans) et Helen Johnson (13 ans) qu'il continuait d'emmener très souvent à l'école avec sa voiture. Georges Popovitch, quant à lui, était un employé sérieux et fidèle de la Compagnie de *pâte à papier, Ontario Paper Mills* à Thorold-Sud. Il gagnait un très bon salaire et vivait dans la municipalité même de Louis Nato. C'était un géant des plus pacifiques. Les hommes grands et forts, comme les grands chiens, sont plus susceptibles de présenter des caractères paisibles et doux. Tandis que les petits, comme les roquets, doivent sans arrêt

[1] ●L'expression d'origine était *whore*, c'est à dire une *pute*. C'est pourquoi Georges Popovitch fut un temps accusé de *proxénétisme* (pimp).

s'imposer et montrer les dents pour se défendre contre les agressions extérieures. Ils en deviennent hargneux et méchants. En ces temps-là, le salaire d'un homme permettait à une famille de vivre dans l'aisance. Plus tard, les financiers réalisèrent qu'ils pouvaient baisser le salaire des hommes puisque les femmes apportaient elles aussi leur contribution salariale au ménage. Profitant de cela, les compagnies firent en sorte que chacune des deux personnes d'un couple gagne l'équivalent d'un demi-salaire. En 1942-1943-1944 et au début de 1945, avant d'épouser Popovitch qui lui laissait augurer un avenir plus serein et moins incertain, Elizabeth avait donc été *bonne-à-tout-faire* chez Louis Nato car son

Refus de l'Appel *Archives Nationales*



CANADIAN PACIFIC
TELEGRAPHS
World Wide Communications
W.D.NEIL, GENERAL MANAGER OF COMMUNICATIONS MONTREAL

RNA94 26 RX 1946 NOV 5 AM 11 45

OP TORONTO ONT 5 1136A

M F GALLAGHER KC

193

CHIEF OF REMISSION BRANCH DEPT OF JUSTICE OTTAWA

APPEALS OF GEORGE POPOVICH AND ELIZABETH POPOVICH DISMISSED THIS MORNING COURT OF APPEAL UNANIMOUS EXECUTION STAYED UNTIL DECEMBER FIFTH ON ORDER OF CHIEF JUSTICE OF ONTARIO

C L SNYDER

mari malade ne pouvait plus travailler et contribuer à l'entretien de la famille. Officiellement servante, le rôle de la belle Elizabeth ne s'était pas longtemps limité à cette fonction de servitude. Le juge s'était demandé pourquoi elle avait ainsi accordé au vieux Nato des complaisances particulières ? Probablement pour renforcer son emprise sur lui au moment où son propre

mari se mourait de cette maladie encore incurable ─le cancer─. De ce fait, elle allait se retrouver face à une sombre solitude et à l'insécurité matérielle et existentielle. Le vieil homme n'avait rien pour lui plaire excepté son aisance matérielle, et leurs interactions intimes n'avaient qu'une finalité économique. Sa stratégie avait été entièrement couronnée de succès. Doucement, imperceptiblement, câlin après câlin, Nato était tombé amoureux d'elle. Mais il l'avait soigneusement caché car il se refusait obstinément à l'épouser, sachant par intime conviction que cette belle femme deviendrait tyrannique dès que le lien du mariage lui accorderait la sécurité absolue et tout pouvoir légal sur lui. Elle deviendrait, de par la loi, totalement *dépendante* de lui et il devrait subventionner sa vie et ses caprices, mais n'aurait pas l'avantage ni le pouvoir d'être le seul à partager son intimité. Il savait bien qu'elle lui avait accordé tous les avantages charnels dans un but bien évident alors que son mari était encore vivant. Nato ne doutait pas qu'il s'évitait bien des tracas en gardant le *statu quo.* Devant le refus du vieil homme, la pauvre Elizabeth qui souhaitait désespérément assurer son avenir et la sécurité de ses enfants sans s'épuiser au travail, continuait de chercher un volontaire au mariage comme elle l'avait fait toute sa vie. Ce fut ainsi qu'elle rencontra, vers la même époque, cet autre Slave nommé Georges Popovitch, très grand, très beau, très généreux… le mari idéal pour une femme en grand besoin de sécurité et d'aide matérielle comme l'était Elizabeth. Quelques mois après que son époux eut quitté le monde des vivants, un jour de 1945, elle se prépara à épouser son beau Slave aux yeux bleus. Elle se décida alors à abandonner sans regret son emploi chez le vieux Nato qu'elle pouvait désormais se permettre de haïr ouvertement, d'autant plus qu'il avait fini par lui avouer son amour pour elle, et même par se rendre compte qu'il

ne pouvait plus se passer d'elle. Sachant qu'elle se proposait d'épouser Georges, il commença donc à la harceler pour qu'elle acceptât sa proposition de mariage à lui. Elizabeth refusa avec mépris, heureuse de pouvoir tirer vengeance du vieil homme. Nato fit donc, par deux fois, opposition à cette union sous prétexte qu'elle s'était engagée auprès de lui et qu'en brisant son serment sacré, elle profanait et trahissait toutes les règles humaines. À deux reprises, le chef de la police, Harold, avait dû délivrer le même message d'opposition légale au mariage, mais Elizabeth avait refusé d'accepter cette contestation de son amoureux trahi, car, disait-elle, «Nato m'avait très mal traitée.» En fait, ce n'était qu'une simple manœuvre tactique, une échappatoire destinée à laisser croire à son nouveau mari qu'elle n'avait pas utilisé la séduction charnelle pour tirer parti de son patron, mais plutôt qu'elle avait été sa victime car il l'avait forcée à se plier à ses caprices. Ce vieux confiseur lubrique allait-il lui faire manquer cette chance unique pour elle et ses enfants ? Désormais elle paraissait soudain haïr Nato. Ne voyait-on pas, hurlait-elle, que les assauts de séduction de Louis Nato à son égard n'étaient qu'un simple *droit de cuissage* de patron dépravé envers son employée, auquel elle ne pouvait prendre le risque de résister dans l'obsession craintive de perdre son modeste gagne-pain ? Sa haine pour cet homme n'était-elle pas tout à fait compréhensible ? Les arguments que Nato, le vieux libertin corrompu et licencieux, fourbissait dans ses lettres d'opposition à son mariage l'avaient mise en furie. Ils mettaient en relief qu'elle avait eu la vilenie d'accorder *par intérêt* son corps pulpeux au vieil homme qui lui répugnait, dans le seul but de se l'attacher et de profiter de ses largesses alors que son mari agonisait dans la souffrance. Non ! Elle s'objectait farouchement à ce que sa Vertu soit ainsi mise au pilori. Elle s'indignait que ce Georges

Popovitch, cet homme idéal qui lui apportait sur un plateau d'argent Amour, Sécurité et Fierté ─tout ce qu'elle pouvait souhaiter dans un mari─, puisse croire qu'elle avait pu se comporter de façon si perverse et si amorale. D'où sa haine implacable pour ce vieillard qui se permettait de soulever ces abominations ? Au fond, elle préférait mépriser cet odieux marchand plutôt qu'elle-même ! C'était moins destructeur. C'était exactement ce qu'un psy d'aujourd'hui lui aurait suggéré. Mais il ne perdait rien pour attendre ! La force herculéenne de son beau géant, Georges, laissait à Elizabeth le pouvoir de manigancer, de cuisiner une vengeance terrible contre ce minable vieillard ; ce qu'elle fit, un jour de juin, alors que le printemps boueux cédait la place à l'été fleuri.

♦

Sur le plan judiciaire, l'agression nocturne du couple Popovitch contre Louis Nato qui s'était terminée par la mort du vieillard, représentait une accusation fort dommageable qui pouvait les mener droit au gibet, dans le cas où leur participation au crime serait confirmée. Nato n'étant plus là pour réfuter les dénégations obstinées des Popovitch, les accusés devaient absolument s'inventer un alibi qui les absoudrait de tout blâme. Fort heureusement pour elle, Elizabeth réussit à produire presque aussitôt cet irréfutable "alibi" : *vers 2h00 du matin, c'est à dire au moment-même où se produisait l'agression contre ce pauvre Nato, Elizabeth et Georges se trouvaient justement à Welland*. Florence, la fille aînée d'Elizabeth, jura qu'elle les avait entendus arriver bien avant 2h00 du matin et qu'ils n'avaient pas bougé depuis cette heure critique (*critique* pour forger un alibi indestructible). De plus, les Popovitch possédaient leur propre voiture. Pourquoi diable

auraient-ils eu besoin de celle de Nato ?

Cette déposition de Florence était vraiment un dangereux faux-témoignage. Elle voulait ardemment sauver sa mère, même si elle ressentait pour Nato une grande affection filiale et regrettait de tout son cœur qu'il eût payé de sa vie ce différend ; d'autant plus que, comme déjà mentionné, il avait continué jusqu'au bout à s'occuper des filles, par exemple en défrayant le coût de leur entretien et en les conduisant chaque jour à l'école, comme un bon papa-gâteau. Tout aurait donc pu tourner à l’avantage d’Elizabeth et de Georges grâce à cette imposture de complaisance, si un grain de sable n’était venu se loger dans les rouages bien huilés de cette contre-vérité. Il se trouva que la belle voiture Silver-Arrow de Louis Nato fut retrouvée quelques heures plus tard, abandonnée et camouflée dans des buissons non loin de la route. Et, par malheur pour le couple d'assassins, la police découvrit au pied du siège arrière-droit un bouton provenant d’un manteau de femme qui semblait avoir été arraché sous l’effet d’un effort violent. Quelques fibres du manteau étaient encore accrochées au bouton comme pour authentifier son origine. C’était un indice capital et même une preuve, si le manteau pouvait être retrouvé. Le lecteur aura sans doute gardé en mémoire le bouton garni de tissu vert du manteau de Florence-Filumena Lassandro qui lui coûta aussi la vie, de même qu’à son amant l’Empereur Pic. Ce fut un détail tout à fait similaire dans le dossier Popovitch. Gare aux boutons ! Par une malchance inouïe pour les Popovitch, le manteau d’Elizabeth fut lui-aussi retrouvé au domicile des nouveaux-mariés Popovitch. Madame l’avait caché *sous une pile de couvertures de laine*. Vérification faite, il manquait bien un bouton ! Elizabeth s’était bien rendu compte de la perte du bouton mais n’avait pu se résoudre à jeter aux ordures le manteau qu’elle aimait beaucoup. Son sens de l’économie et sa

coquetterie allaient leur coûter la corde, à elle et à son mari géant. Une perquisition à leur domicile découvrit aussi la montre de Nato et sa lampe de poche ; une montre suisse de grande valeur qui faisait la fierté de son propriétaire, et que les voisins et amis avaient bien entendu remarqué au poignet du commerçant.

Confrontée avec la découverte de son bouton dans la voiture de la victime, Elizabeth tenta aussitôt de "gamberger" une explication probante. Elle déclara qu'*elle avait prêté ce manteau à sa propre fille Hélène, et il se trouvait justement qu'Hélène était allée dans la voiture de Louis Nato peu avant que ce pauvre homme ne fût tué, quand il l'avait amenée à l'école*.

John Suich, chauffeur de taxi à Crowland, confirma que Monsieur et Madame Popovitch étaient avec lui jusqu'à approximativement... minuit le 16 juin. Approximativement ? Oui, très approximativement… en fait, contre-interrogé, il se rendit compte qu'il n'en était pas absolument sûr !

Malgré toutes ces explications peu crédibles qui jaillissaient de l'esprit des Popovitch comme les lapins blancs du haut-de-forme du magicien Robert Houdin, le couple Popovitch fut placé en état d'arrestation et incarcéré au début du mois de juillet 1946. Le procès d'Assises fut fixé à l'automne, au Palais de Justice de Welland.

♦

Les Assises s'ouvrirent effectivement le 10 septembre 1946 dans cette ville qui avait donné son nom au Canal Welland construit entre 1824 et 1830 pour que la navigation des Grands-Lacs puisse contourner les chutes du Niagara entre les lac Érié et Ontario. Le juge William Schroeder présidait. Me Hopp représentait le peuple ou plutôt le roi, en tant que Procureur. L'avocat

Musgrove tenait la barre de la Défense.

Certes, la fille de Madame garantissait l'alibi des deux assassins, mais la déposition de la victime et le bouton du manteau d'Elizabeth trouvé dans la voiture de Nato furent déterminants. Tout le monde avait l'intime conviction que la gamine mentait pour sauver sa chère Maman. Interrogée sans interruption jusqu'à un total épuisement par un investigateur subtil, la jeune fille reconnut enfin avoir menti pour sauver sa mère. Elle ignorait totalement *l'heure précise* à laquelle ses parents étaient revenus cette nuit-là. De plus, des témoins avaient aperçu les accusés le soir du crime. Comme précisé plus haut, Charles Manning, un camionneur routier qui transportait du bois, était passé devant le magasin vers 1h20 du matin, la nuit de l'agression. Il avait aperçu la victime se mettant au volant de sa propre voiture. Un homme et une femme montaient à l'arrière. L'homme était grand… très très grand ! Aussi grand qu'un Hollandais de Frise, ce chapelet d'îles où les hommes sont des géants, comme les *Blefusciens* de Gulliver !

Toute l'accusation prit essentiellement appui sur les déclarations du mourant qui avait encore l'esprit tout à fait clair, déclarations recueillies par le Dr. William H. McMillan et l'infirmière Florence Stevenson. Le blessé n'avait accepté de parler que lorsqu'il avait compris qu'il allait sans aucun doute rendre l'âme à très court terme et que sa vengeance ne pourrait plus être perpétrée de sa propre main. La vendetta allait mourir d'elle-même, faute de vengeurs pour la nourrir de leur haine ! La Couronne présenta plusieurs témoins dont la fermière Hélène Weiser. Elle affirma que la victime avait la tête tuméfiée. Un morceau de corde pendait de son épaule gauche et une autre enserrait sa jambe du même côté. Pour tout vêtement, le vieillard ne portait qu'un caleçon qui dissimulait sa virilité, ou ce qu'il en restait. Faute de

téléphone, elle ne put appeler un taxi ou une ambulance. Alors, Nato prit congé pour se rendre au domicile d'un voisin, John Tychynski, censé avoir le téléphone. Il frappa à la porte de ce dernier à 3h30 du matin. Tychynski décrivit la victime dans le même état que l'avait fait la fermière. Il envoya chercher la police. L'investigateur qui se présenta était M. Harold. Il vint lui aussi témoigner.

Quoique acculés dans leurs derniers retranchements par l'avalanche de questions précises et répétitives des policiers, les accusés n'avouèrent, détail après détail, que sous la pression inexorable des preuves. Ils se battirent comme des lions pour sauver leur tête dans un combat désespéré d'arrière-garde. Devant l'évidence accablante, le couple finit par succomber, par avouer au moins avoir vu la victime dans la nuit du 16 au 17 juin. Mais leur responsabilité n'allait pas au-delà de quelques détails insignifiants. Plus encore que Georges, Elizabeth se défendit *bec et ongles* en mettant de l'avant que Louis Nato l'avait précédemment menacée de mille vengeances parce qu'elle refusait de l'épouser. Ces détails constituaient presque des aveux ! En fait, selon Mme Popovitch, la victime avait simplement et injustement décidé de «rejeter tout le blâme sur elle pour se venger de son indifférence et de sa froideur.»

L'un des témoins, John Kuchoruk, travailleur de scierie qui connaissait bien les Popovitch, déclara qu'il «revenait du travail et rentrait chez lui à environ 0h30 ou 40, le 17 juin, quand il croisa les Popovitch dans la rue, à proximité de l'échoppe de Nato.» Kuchoruk leur lança même un «Salut Georges !» sonore dans le calme serein de la nuit étoilée. Popovich répondit : «Salut John !» Ce qui ôtait toute probabilité d'erreur ou d'alibi falsifié. Le couple marchait à pied sur la route de Niagara Falls vers l'ouest, en direction de chez Louis Nato.

Malchance inouïe pour le couple Popovitch, Florence la fille aînée d'Elizabeth, qui avait juré que sa maman, accompagnée de Popovitch, était revenue au domicile vers 3h00 du matin, finit par avouer qu'*elle ne savait pas à quelle heure ils étaient rentrés* car elle s'était endormie. Elle tenta de s'excuser ensuite de son mensonge en disant qu'elle «ignorait pourquoi elle avait prétendu auparavant qu'elle «était allée dans la cuisine et qu'elle y avait aperçu sa mère.» La contradiction fit très mauvais effet sur les jurés aux yeux desquels un seul mensonge discrédite gravement le témoin, de même que la Vérité en général. Subséquemment, Hélène alla rendre visite à sa mère incarcérée, et, à la suite de cette rencontre, elle prétendit qu'elle avait elle-même perdu le bouton du manteau à l'arrière de la voiture de Louis Nato qui, comme précisé plusieurs fois, continuait de conduire les deux filles à l'école malgré l'acerbe mésentente des adultes.

Cette version des faits avait l'immense avantage de prendre en considération l'embarrassant bouton du manteau d'Elizabeth. De plus, ce nouveau récit paraissait logique et véridique, même si le changement de version faisait planer le doute sur l'ensemble de la version, en laissant entrevoir que les accusés tâchaient désespérément de s'adapter aux circonstances nouvelles. L'exposé tenait d'aplomb et aurait pu sauver leur tête s'il n'y avait eu un malencontreux témoin, Charles Manning. En dépit de tout ce que les avocats pouvaient produire dans le domaine des preuves ─réelles ou fictives─, ils ne purent faire oublier aux juges et aux jurés que cet homme avait aperçu "Louis Nato de nuit, au volant de sa propre voiture, avec les deux ombres d'assassins tapis dans l'obscurité de l'arrière." Cette pièce du puzzle ne pouvait entrer dans aucun des scénarios disponibles en dépit des efforts désespérés des accusés et des avocats qui se creusèrent vainement la cervelle pour trouver un

mensonge qui jetterait un voile dissimulateur sur cette évidence. Dans la ville, la colère de la population s'aggravait, à tel point qu'un ami de Nato, furieux, s'attaqua à Popovitch avec un bâton de base-ball, lors d'un transfert du géant.

Le second jour du procès, les deux accusés vinrent répéter qu'ils se trouvaient à Welland au moment des faits. On sentait qu'ils s'agrippaient désespérément à ce mensonge comme des alpinistes à une corde rompue. Confrontés avec la découverte de la montre de grande valeur et de la lampe de poche de la victime à leur domicile, les prévenus hésitèrent encore à avouer leur crime car ils savaient qu'un tel méfait ne pouvait se payer que par la corde de chanvre indien.

Toutes ces tergiversations ne purent empêcher que trois jours de procès fussent amplement suffisants pour les faire déclarer coupables par un jury entièrement masculin. En principe, l'opinion des jurés s'élabore et se construit *uniquement* sur ce qui est entièrement prouvable et démontrable : le vol de l'argent de la caisse (283$ de l'époque) ; la montre et la lampe de poche trouvées au domicile du couple Popovitch, le bouton arraché... Devant l'évidence incontestable, l'ultime stratégie d'Elizabeth consista à expliquer, à justifier son crime en prétextant vouloir simplement faire taire et punir Louis Nato, témoin de son désolant passé. Cette ultime défense, donc, ne fut pas prise en considération à cause de l'impossibilité de prouver quoi que ce fût. D'autant plus que jusqu'au dernier jour de sa vie, Nato continua de rendre service à Elizabeth et à ses filles en conduisant ces dernières à l'école ou même à leurs activités parascolaires, et en prenant soin de leur alimentation lorsqu'elles dormaient chez lui en semaine.

Le procès se termina donc, comme il se devait, par les délibérations des jurés. Quand ils revinrent, le Greffier s'adressa au Président :

— Messieurs du Jury, avez-vous atteint un accord sur le verdict ?
— Oui ! répondit le Président.
— Trouvez-vous les détenus à la barre des accusés coupables ou non coupables ? demanda le Greffier.
— Coupables !
— Les deux accusés ? demanda le Greffier.
— Oui !
— Sa Seigneurie, puis-je demander à ce que les jurés soient sondés sur chacun des accusés ? demanda Me Musgrove, avocat de la Défense.
— Oui ! Faites !

Interrogés sur chacun des deux accusés, la totalité des 12 jurés répondit à l'unanimité :
— Coupables, Votre Seigneurie !

Le juge William Schroeder, qui tenait à apaiser sa propre conscience et celle des jurés généralement très ébranlés par un doute persistant à l'idée d'envoyer par un simple "Oui !" deux personnes à une mort affreuse sans être absolument certains de leur culpabilité, ajouta alors :
— Selon ma propre opinion, le verdict du jury est pleinement justifié par les preuves. Il y a eu sans aucun doute un meurtre commis par ces prévenus, et c'était un meurtre calculé, perpétré de sang-froid, avec vol comme mobile principal, si ce n'est le seul mobile. La victime a été cruellement battue et marquée par les coups : six côtes fracturées, certaines perçant les poumons, plusieurs lacérations du cerveau, percement lombaire qui permettait de voir la présence de sang dans le liquide spinal. Je ne recommanderai pas la Clémence dans ces circonstances[1].

Le vol d'objets personnels (la montre et la lampe de poche) étant le seul mobile pleinement prouvable, la culpabilité des prévenus avait donc été échafaudée et

[1] ●Archives nationales -(Archives de la Justice) - Dossier RG 13, vol. 1659, dossier CC 610, 1946-1947. Dossier Elizabeth Popovitch.

étayée sur ce fondement précaire. En 2016, en supposant que la peine capitale fût encore légale au Canada comme elle l'est de l'autre côté de notre frontière méridionale, jamais une Cour d'Assises[1] n'enverrait un couple à la mort sur des preuves aussi minces et aussi futiles.

— Georges Popovitch et Elizabeth Popovitch, levez-vous s'il vous plaît ! ordonna alors le juge Schroeder.

Dès que les accusés furent debout :

— Georges Popovitch, avez-vous quelque chose à ajouter pour que la sentence ne soit pas prononcée contre vous selon la loi ?

— Oui,… j'ai maintenant deux témoins de plus, répondit le géant.

— Est-ce tout ce que vous avez à dire ? demanda le juge.

— Oui !

— Elizabeth Popovitch, avez-vous quelque chose à ajouter pour que la sentence ne soit pas prononcée contre vous selon la loi ?

— Tout ce que je puis dire est que je ne suis pas coupable de cette accusation, et mon mari n'est pas coupable non plus ! C'est tout ce que j'ai à dire ! répondit Elizabeth.

— Je dois vous préciser, reprit imperturbablement le juge Schroeder, que vous avez tous deux été trouvés coupables, après un procès qui, je suis tenu de le dire, a été un procès juste, par un jury de 12 hommes justes, assermentés pour accomplir leur devoir selon la Loi. Ce sont douze hommes justes et consciencieux. Je ne vous dirai rien de plus en ce moment solennel et terrible parce

---

[1] ●Le mot *assises* fait allusion au fait que le juge et les jurés *s'assoient* –siègent– à un endroit donné, dans le but de délibérer et de juger une personne pour un crime. Les Cours itinérantes de Justice, en France (et en Angleterre où, par l'intermédiaire des Normands-Français, s'établirent ce genre de Cours de Justice) pouvaient aller *siéger* en régions rurales. Au sujet des Cours d'Assises importées en Angleterre par les Français de Guillaume le Conquérant, l'un des éléments qui entretint la résistance anglaise contre les Français de Guillaume le Conquérant fut la violence et le mépris dont les Anglais étaient l'objet de la part des colonisateurs français. Une loi de Guillaume datée de 1087 précisait en vieux français de Normandie : «Ki freceis occist, et les homes del hundred nel prenghent et amenent à la Justice...» "Quand un Français sera tué ou trouvé mort dans quelque canton d'Angleterre, les habitants du canton devront saisir et livrer le meurtrier dans un délai de huit jours, sinon..." Il fallait que le canton prouvât devant une Cour d'Assises qui viendrait siéger là, que le cadavre n'était pas celui d'un Français, pour n'avoir pas à payer une lourde amende et parfois des représailles sanglantes. Près de trois siècles plus tard, cette enquête se faisait encore par endroit, selon certains. C'était la "*Démonstration d'anglaiserie*."» Thomas de Littleton (1407-1481), *Treatise on Tenures*. - Au XIXe siècle, cette notion de *responsabilité collective* fut appliquée à travers tout l'Empire britannique dans les milieux dits ethniques afin de protéger les colons anglais.

que tout ce que je pourrais dire ne ferait qu’augmenter l’angoisse de votre âme. La sentence de cette Cour est que vous serez menés d’ici même jusqu’à l’endroit d’où vous êtes venus, et là vous serez gardés en confinement jusqu’au mardi, le dix-huitième jour de novembre 1946 ; de là, vous serez amenés sur les lieux de votre exécution, et, à cet endroit, vous serez pendus par le cou jusqu’à ce que mort s’ensuive. Que Dieu ait pitié de votre âme. Gardes ! Emmenez les prisonniers ! conclut le juge d’une voix monocorde, devant les condamnés moralement effondrés.

Ils ne bénéficiaient d’aucune recommandation de Clémence.

♦

Le Dossier Popovitch fut aussitôt remanié par Me Musgrove, l’avocat de la Défense, pour le présenter avec quelque chance de succès aux juges de la Cour d’Appel de l’Ontario, dans le but d’obtenir les circonstances atténuantes qui auraient sauvé leur tête. Les «aveux» furent de ce fait d’une saveur fort différente. Ils se résumaient à la contrevérité suivante : «*Georges est arrivé cette nuit-là chez Nato où il trouva son épouse dans les bras de Louis Nato. Furieux, il roua le séducteur de coups violents. Puis, aidé de son épouse contrite, il amena la victime très loin de là, pour l’abandonner et ainsi lui donner une bonne leçon. Mais en aucune façon, ils ne s’étaient attendus à ce que Louis Nato puisse mourir des suites de cette correction.*»

L'avocat plein d'imagination en faisait une simple *affaire de mœurs* qui avait mal tourné par un *passage-à-tabac* trop appuyé. Si les juges d'Appel le prenaient en compte, l'épouse serait exonérée de tout blâme (ou presque[1]). Quant à l'époux, il pourrait bénéficier des

[1] •Elle n'avait fait que tromper son mari et pourrait ainsi subir quelques insultes que le lecteur peut facilement imaginer, au pire quelques années de prison pour lui inculquer la Fidélité, vertu dont la violation était alors

circonstances atténuantes, la jalousie amoureuse ayant troublé son jugement. Ce type de défense-échappatoire n'existait pas vraiment au Canada comme en France, pays à demi latin qui plaçait systématiquement *l'honneur de l'homme* dans l'hypogastre féminin. Mais le principe influencerait tout de même les juges qui étaient tous des hommes et qui ne manqueraient pas de se demander ce qu'ils auraient fait eux-mêmes s'ils avaient été méchamment bafoués et cruellement cocufiés par leur propre épouse en proie à la fameuse *crise de la quarantaine*. Malheureusement, les précédents aveux des accusés et les mensonges précédents persuadèrent la Cour d’Appel de refuser carrément la réouverture de ce dossier pour tenter de sauver leur vie. L’Appel fut donc rejeté et une nouvelle date d’exécution fixée au 5 décembre 1946. À cause d’un dernier Appel au Ministre de la Justice de l’époque (l’honorable Louis Saint-Laurent), le shérif du comté de Welland retarda la construction de l’échafaud jusqu’à l’ultime moment afin de ne pas gaspiller inutilement l’argent des contribuables. Aussi, la veille de l’exécution, *toute prolongation devenant impossible, puisque le ministre Louis Saint-Laurent s'était rendu à New York* pour une conférence internationale préliminaire à la création de l’ONU qui naquit 8 ans plus tard en remplacement de la défunte et inefficace SDN (Société des Nations), les charpentiers locaux commencèrent à construire l’échafaud à grands coups de marteaux pour soutenir les Bois de Justice qui semblent dans ce cas représenter les Bois de l'Injustice.

Dans *le Journal d’Ottawa* du 3 décembre 1946, on pouvait lire : «Cet après-midi, le terrible son du marteau a été entendu depuis les corridors du Palais de Justice du Comté de Welland, indiquant que l’échafaud était en voie d’érection pour l’exécution, ce jeudi, de Monsieur

---

inadmissible, spécialement pour les femmes. En tout cas personne ne penserait à lui infliger la terrible peine de mort.

et de Madame Popovitch. Ils ont été condamnés à mourir pour le meurtre de Louis Nato, marchand de Thorold-Sud, en juin dernier. Le bourreau est arrivé à Welland cet après-midi et à moins qu'il y ait une grâce de dernière minute, il officiera à cette exécution du premier couple ontarien en 84 ans… Monsieur Pierre Thibault, Registraire des Grâces du *Secrétariat d'État* a déclaré qu'il n'avait pas encore reçu de notification concernant la décision du Cabinet dans ce cas précis.» La dernière demande du couple de passer quelques ultimes heures ensemble fut indûment rejetée par les autorités carcérales.

À minuit quarante-cinq minutes, heure précise prévue pour la mort de Georges Popovitch, le géant plongea bruyamment dans la trappe et son cœur cessa de battre en dix petites minutes. Assise dans la cellule des condamnés à mort, la belle Elizabeth entendit cet énorme et cruel bruit. Son héros, son géant, son protecteur invulnérable était en train de mourir par sa faute à elle. Elle sentit son cœur et son esprit chavirer d'horreur. Et puis elle entendit que le bourreau et la Mort s'approchaient de sa porte pour venir la chercher...

À 0h55, dès que le docteur eut vérifié que le cœur de son mari ne battait plus, Elizabeth Popovitch sortit de sa cellule pour sa dernière marche. À 1h00, elle plongea elle aussi dans l'Au-delà en criant à travers sa cagoule de mort :

― Que Dieu vous bénisse, tous !

Ce fut son dernier message avant sa rencontre avec le Dieu qu'elle évoquait par son cri déconcertant. Pensait-elle vraiment ces bonnes paroles... ou le contraire ?

La dépouille d'Elizabeth fut emportée par sa famille et secrètement inhumée, quelque part dans la Province d'Ontario.

La mort du couple passa inaperçue si l'on excepte

quelques entrefilets dans les journaux ontariens. En effet, comme évoqué au début de ce chapitre, l'Europe stupéfaite découvrait au même moment, l'horreur des camps d'extermination nazis, jusque-là simplement subodorés, dans lesquels disparurent des millions de slaves, de juifs et de tziganes... entre autres.[1]



[1] ●Dix millions de soldats russes morts au combat ou morts de faim en détention, sans compter 16.000.000 de civils slaves russes sur une population de 140.000.000 (18,5% de la population totale); 6.000.000 de juifs sur un total estimé à 15.000.000 (40% de la population totale) et pour les tziganes, entre 220.000 et 300.000 sur 1.000.000 (soit un pourcentage situé entre 22 et 30% du total).

-6-

Le crime du Sault-au-Cochon

Dossier de Marguerite Pitre, 1953

La matinée du 9 septembre 1949, était bien avancée. Toutes les radios du Québec[1] commentaient interminablement la création d'un nouveau pays, l'Allemagne fédérale, sur les cendres fumantes de l'horrible Empire nazi qui venait de rendre son dernier soupir de haine dans les ruines de l'Allemagne et de la plupart des pays d'Europe. Toutes les capitales avaient été détruites par la guerre, excepté Paris grâce au refus des ordres de Hitler par le Gouverneur allemand Dietrich von Choltitz[2]. Le monde venait de découvrir l'horreur les camps d'extermination qui avaient proliféré à travers cet Empire du Mal comme les pustules d'une lèpre squameuse. Ces horreurs avaient discrédité l'Europe aux yeux des autres continents presque entièrement colonisés. Tous les peuples de ces empires allaient rapidement chasser de chez eux ces Européens prétentieux qui jusque-là étaient convaincus que leur civilisation était supérieure aux autres... Soudain, vers 10h50, toutes les stations de radio suspendirent brutalement leurs émissions pour annoncer une nouvelle stupéfiante :

— Nous interrompons notre émission, pour vous faire savoir qu'un avion DC-3 de la Canadian Pacific Airways[3] en provenance de Montréal et à destination de Baie-Comeau et de Sept-Îles, vient d'exploser en vol et

---

[1] ●La télévision ne commença qu'en 1952.

[2] ●Qui avait pris soin de mettre sa famille à l'abri pour lui éviter la vengeance de Hitler.

[3] ●Vingt ans plus tard, la compagnie nationale *Canadian Pacific Airlines* devint *Air Canada*, sous la pression des Québécois.

de s'écraser au-dessus du lieu-dit Le-Sault-au-Cochon[1]. Les secours affluent vers les lieux de la catastrophe. Il y aurait 22 passagers à bord et un équipage de quatre personnes. Restez à l'écoute de notre antenne ; nous vous tiendrons au courant.

Partout au Québec, cette nouvelle se répercuta d'antennes radio en antennes radio et se répandit comme une traînée de poudre, y compris dans les lointaines régions minières d'Abitibi-Témiscamingue où de curieuses radios bilingues clamaient les nouvelles dans les deux langues officielles en alternance, car même si l'immense majorité de la population était francophone, les quelques patrons des compagnies minières étaient généralement anglophones et imposaient au peuple le bilinguisme assimilateur.

Le monde est aujourd'hui habitué à tous ces accidents aériens, à tel point qu'on n'annonce que les plus importants sur le plan international. Ce que personne ne savait, c'était que celui du Sault-au-Cochon allait être considéré comme le premier crime terroriste de ce type que le monde ait connu et, surtout, qu'il allait être suivi de beaucoup d'autres. Aujourd'hui les crimes de ce genre sont habituellement suscités par l'intégrisme islamique, mais en 1949, il n'était question de terrorisme qu'en pays chrétiens, en Irlande et au Pays-Basque espagnol, et on ne plaçait pas encore de bombes dans les avions civils pour les faire exploser. Cet attentat de 1949 qui tua 23 innocents peut être rapproché de celui d'Air India[2] de 1985 qui coûta tant de larmes aux citoyens de l'Inde et tant d'argent inutile aux contribuables canadiens, sans que le cerveau du crime ne finisse par être puni.

---

[1] ●Le nom *Sault-au-Cochon* tire son nom de la présence dans le secteur fluvial de marsouins (bélougas) autrefois appelés *cochons-de-mer.* [Commission de toponymie du Québec] Une association islamique du Québec aurait récemment essayé de faire changer le nom, par haine de cet animal considéré comme impur par les musulmans et les juifs.

[2] ●Le vol 182 d'Air India. De Montréal à Londres. Les 329 passagers moururent, victimes du terrorisme Sikh canadien. L'assassin Inderjit Singh Reyat fut condamné à la prison. Par contre, le cerveau du complot réussit à s'en sortir sans mal.

♦

Dans l’après-midi du 9 septembre 1949, donc, un DC-3 de la *Canadian Pacific Airways* en provenance de Montréal-Dorval, décolla de son escale de *Québec-L’Ancienne-Lorette*[1] à destination de Baie-Comeau puis de Sept-Îles. La compagnie desservait cette ligne trois fois par semaine. Une quinzaine de minutes après le décollage, alors que les passagers admiraient par les hublots les paysages grandioses, l’avion explosa soudain et retomba en pluie sur le Cap-Tourmente, le long de la rive nord de l’estuaire du Saint-Laurent. Vingt-trois personnes périrent pour des raisons d’abord mystérieuses. Un témoin raconta ainsi la catastrophe dans le quotidien Le Soleil de Québec :

«Je travaillais sur la voie ferrée en compagnie de quatre de mes compagnons [cheminots], quand nous avons entendu une explosion. J’ai jeté les yeux vers le ciel et j'ai vu un avion qui effectuait un virage et se dirigeait vers les collines au nord de la voie ferrée. L'aéroplane a frappé un gros cap qui s'élève près de la rive du fleuve, au-delà de la voie ferrée, vers le nord. J'ai attiré l'attention de mes compagnons. Nous étions sûrs que l'avion venait de tomber tout près, et nous nous sommes enfoncés dans la brousse où nous avons vu les débris. J’ai été témoin de la pire scène qu'il m'ait été donné de voir. Il y avait 22 cadavres dans l'avion : tous sont morts instantanément. Des bras, des jambes, des têtes séparées des corps jonchaient le sol. Nous avons vu les cadavres déchiquetés de petits enfants. La partie avant de l'avion nous a paru intacte. Les cadavres en charpie s'y empilaient, comme si tous avaient été projetés en avant au moment où l'avion s'était écrasé. Les fragments de l'appareil étaient éparpillés partout aux

[1] ●Aujourd’hui Aéroport international de Québec-Jean-Lesage.

alentours. Nous ne pouvions rien faire et nous sommes sortis du bois pour donner l'alerte aux autorités du chemin de fer. Tant que je vivrai, je n'oublierai jamais la scène qui s'est offerte à nos yeux[1].»

♦

Par une chance inouïe, l’avion n’avait pas pris feu, ce qui laissa aux enquêteurs la possibilité d’observer chaque détail révélateur. L’inspecteur René Bélac de la Police Montée dirigea les recherches avec le caporal Gérald Houle. L’équipe était donc composée de policiers de la Sûreté du Québec ainsi que de Gendarmes de la Police Montée[2]. Tout d'abord, on crut à un pur accident. Puis, les enquêteurs constatèrent que l'explosion s'était produite dans la soute à bagages de gauche. Cette partie de l'avion avait été chargée à l'escale de Québec.

Dès le début, le déroulement et la sérénité de l’enquête furent pourtant perturbés par la présence d’industriels américains parmi les victimes : le président E. Stannard et le vice-président R. Parker de la *Kennecott Copper Co*., ainsi que le président de la *Stannard & Co.* Arthur Storke. Deux ingénieurs ontariens des pâtes à papier, E. Calnan et W. Scoulari, avaient aussi pris part à ce "Grand Voyage", ainsi que plusieurs Canadiens-Français. À Québec avaient embarqué deux résidentes de la Vieille Capitale, Madame Rita Guay, de même que Madame Roméo

---

[1] ●Liste des victimes : 1-Mme J.-A. *Guay,* 2-Mme R. *Chapadeau*, 37 ans, de Baie-Comeau et ses trois enfants: 3-Mlle France *Chapadeau*, 14 ans; 4-C. *Chapadeau*, 13 ans; 5-G. *Chapadeau*, 11 mois. 6-M. Henri-Paul *Bouchard*, de Baie-Comeau, 7-Mme Henri-Paul *Bouchard*, sson épouse; 8-et leur *bébé*, 9-M. L. *Dallaire*, 24 ans, garagiste de Chutes-aux-Outardes, 10-Mme R. *Durette*, de Baie-Trinité, 11-Mme Béatrice *Firlotte*, de Broadlands, 12-M. H. *Pye*, de Sherbrooke, 13-C. *Humphries* et 14-A. R. *Keller*, tous deux de Montréal et inspecteurs de la banque de Montréal, 15-E. J. *Calnan* et 16-William *Schoulder*, tous deux de St. Catarines, Ontario, et employés de la compagnie Ontario Paper. 17-E. T. *Stannard*, de New York, président de Kennecott Copper Co., 18-R. J. *Parker*, de New York, vice-président de Kennecott Co. et président de Québec Iron and Titanium Co., 19-Arthur D. *Storke*, de New York, ancien président de Climax Molybdenum Co. et successeur désigné de M. Stannard à la présidence de Kennecott Co. Les quatre membres d'équipage : 20-Capitaine Pierre *Laurin*, de Montréal, 21-Premier-officier Gordon *Alexander*, de Montréal, co-pilote. 22-Mécanicien Émile *Therrien*, de Montréal, 23-l'hôtesse, Gertrude *McKay*, d'Edmonton.

[2] ●La Gendarmerie royale du Canada (familièrement appelée Police Montée en souvenir du temps où les gendarmes se déplaçaient à cheval) est fédérale, mais le Gouvernement fédéral loue ses services à certaines provinces qui ne veulent pas entretenir une police provinciale.

Chapados avec ses trois enfants. Le fait que des industriels Américains –cette nouvelle aristocratie de la Ploutocratie mondiale– aient été présents, fit que l'enquête s'orienta tout naturellement vers un crime *économique,* car on sait que les compagnies industrielles et commerciales dont le dieu est Hermès (le dieu des voleurs et des marchands), non seulement se livrent à un espionnage total mais aussi à une guerre impitoyable pour les petits billets verts. Au Moyen Âge, les Grandes



DC3 de la Canadian Pacific Airlines, ancêtre d'Air Canada

Compagnies de brigands écumaient l'Europe ; aujourd'hui elles pillent le monde. Et il ne fait pas l'ombre d'un doute que, sans la vigilance des autorités policières québécoises, la Justice, talonnée par les politiciens de Maurice Duplessis, aurait facilement pu sombrer dans l'erreur judiciaire et l'exécution d'un innocent ; comme cela se produira avec Coffin durant l'année 1953, l'année même où Marguerite Pitre, née Ruest, sera elle-même exécutée[1].

À Québec, un journaliste nommé Edmond Chassé, fouineur de grande classe en dépit de son âge vénérable, lança sa propre enquête afin de grignoter les ténèbres et de percer l'énigme. Grâce à sa vive intelligence et à la déesse Chance qu'il savait courtiser et apprivoiser, il

[1] ●Le meurtre de trois chasseurs américains en Gaspésie se produisit en 1953, mais l'exécution du Québécois Wilbert Coffin eut lieu en 1956 à la prison de Bordeaux à Montréal.

participa grandement à exhumer la vérité et la lumière de cet obscur mystère. Il se rendit immédiatement à l’aéroport de Québec et apprit qu’une «femme mystérieuse et fort nerveuse», vêtue de noir, s'était elle-même rendue au terminal en taxi le jour du crime, afin d’expédier un colis suspect par le même Douglas DC-3… juste au moment du départ. Alors, à la grande surprise des enquêteurs, cet "accident" se transforma rapidement en "attentat criminel" dans l’esprit de tous.

En moins de deux journées d’investigation, il devint évident qu’une bombe avait provoqué la catastrophe. Ce qui paraît aujourd’hui une banale évidence ne l’était pas en 1949. Le monde ne pouvait croire qu’un homme pût être assez démoniaque pour dynamiter un avion chargé de femmes et d’enfants. Les policiers passèrent au crible l’ensemble des bagages. Il apparut rapidement que l’un des colis, un article de 13 kg enveloppé de papier, avait été expédié à une adresse fictive à Baie-Comeau. L’expéditeur n’existait pas non plus, en tout cas sous le nom déclaré. Le 12 septembre le Comité d’investigation déclara officiellement qu’*une bombe cachée dans la soute à bagages avait provoqué la mort de tous.*

Les journaux en parlèrent au grand public, et les découvertes d’Edmond Chassé concernant la "femme mystérieuse et nerveuse qui avait livré le colis à l’aéroport de L’Ancienne-Lorette", jetèrent la consternation et la panique dans le petit groupe de conspirateurs qui avaient mis la tuerie à exécution. Le cerveau de ce crime atroce était un certain citoyen de la ville de Québec nommé Joseph-Albert Guay. C’était lui-même qui avait orchestré la fabrication et l’envoi de la bombe. «Jusque-là, écrivit le même journaliste lorsque les comploteurs furent démasqués et qu’il put enquêter ouvertement sur eux, on faisait bonne contenance dans l'entourage de Guay. Ce dernier n'était-il pas le mari

affligé qui, sur la scène du désastre avait murmuré avec une grande tristesse dans les yeux, sinon des larmes : "Ma pauvre femme !" N'était-il pas le père d'une orpheline de six ans, Lise, qui méritait la sympathie de tous[1] ?» Ah ! Qu'il avait dû croire alors que son crime resterait impuni jusqu'à la fin des temps !

Plus tard, l'expéditrice de la bombe, Marguerite Pitre, "la femme Pitre" ─comme l'appelèrent bientôt les journalistes méprisants─ raconta que, «pris de panique, Guay ordonna carrément à ceux qui avaient exécuté ses ordres de se suicider pour échapper aux interrogatoires sophistiqués de la police qui ne manquerait pas de leur tirer les vers du nez, lorsqu'ils seraient identifiés. Et ce ne fut pas seulement une suggestion ; ce fut un ordre. Il leur fournit même les doses de somnifère nécessaires pour s'endormir du dernier sommeil afin de s'effacer de la liste des suspects qui risquaient de l'incriminer», lui, le cerveau du crime. Le frère de Marguerite, Généreux Ruest reçut lui-aussi les mêmes conseils d'autodestruction et les mêmes boîtes de somnifère. L'assassin voulait supprimer tous les témoins à charge, sans exception. Finalement, ce suicide forcé fit boumerang pour Joseph-Albert, car la mèche de cette conspiration fut définitivement éventée le jour où Marguerite Pitre-Ruest dut être conduite à l'hôpital pour avoir pris une dose *presque* mortelle de somnifères. Presque...

♦

Joseph-Albert Guay, Généreux Ruest et sa sœur Marguerite Pitre, née Ruest, étaient tous trois résidents de Québec. Joseph-Albert (32 ans) était l'heureux propriétaire d'une bijouterie-horlogerie dont Généreux Ruest était le pendulier. Quant à Marguerite Pitre, sœur

[1] ●Extrait du journal *Le Soleil de Québec* du 12 janvier 1951.

de Généreux, elle connaissait bien le patron de son frère, Monsieur Joseph-Albert Guay. Elle lui prêtait son appartement comme nid-d'amour afin qu'il puisse prodiguer à sa jeune maîtresse Marie-Ange Robitaille (16 ans) les attentions qu'il n'éprouvait plus le désir d'accorder à son épouse Rita. Joseph-Albert avait rencontré Marie-Ange grâce à l'entremise de Marguerite Pitre. Les deux femmes travaillaient comme serveuses au Restaurant Miranda aujourd'hui disparu.

Quoique handicapé des membres inférieurs et obligé de se déplacer en fauteuil roulant, le pendulier Généreux Ruest se classait parmi les meilleurs penduliers du monde pour son ingéniosité dans les nobles techniques de l'horlogerie. Il était un virtuose de ses doigts et littéralement génial pour inventer et coupler à des radios, des mécanismes d'horlogerie de très haut niveau. Certains éclopés dotés d'une âme d'acier, subliment leur handicap en développant des supériorités remarquables dans d'autres techniques connexes.

La dernière actrice bien involontaire de ce drame atroce, était la victime elle-même, Rita Morel, épouse de "l'instigateur du crime", Joseph-Albert Guay. Comme on peut en juger par la photo présentée dans ces pages, Rita avait été, quelques années plus tôt, l'une des plus belles femmes de la grandiose cité de Québec mais le temps avait un peu émoussé sa beauté et enrobé ses hanches de quelque ingrate cellulite, au point que, désormais, l'inconsistant Joseph-Albert n'avait d'yeux que pour sa jeune sirène Marie-Ange, une adolescente qui l'hypnotisait de son charme irrésistible. Ce fut pour son plus grand malheur ! Il aurait dû penser que les sirènes se terminent inéluctablement en queue de poisson.

Face à ces acteurs apeurés qui se dissimulaient au sein de la population de la ville de Québec comme une aiguille dans une meule de foin, le journaliste Edmond Chassé allait découvrir, indice après indice, les tenants et

les aboutissants de la conspiration. Sachant que la bombe avait été chargée à Québec, il se rendit au Service des Bagages de l'Aéroport de l'Ancienne-Lorette[1] afin d'interroger les bagagistes. Il apprit de la part du préposé aux colis, Denis Lafleur, qu'une mystérieuse femme, vêtue de noir, petite, corpulente, quadragénaire, yeux bruns et cheveux noirs, qui se comportait de façon fort nerveuse, avait surgi d'un taxi, ce matin-là, cinq petites minutes avant l'heure du départ de l'avion de ligne, afin d'expédier un paquet. La trouvaille de Chassé était déjà un pas dans la bonne direction, sauf qu'une telle description pouvait correspondre à 25.000 femmes dans chacune des grandes villes du Canada.

Un autre bagagiste, Willie Lamonde, put décrire le paquet qui fut déposé devant son guichet. Le colis était lourd, difforme et enveloppé de papier. Quant à la femme corpulente, nerveuse et en robe noire :

—Elle n'avait pas voulu porter elle-même le colis !

Ce fut le chauffeur de taxi qui fut chargé par la dame de transporter le colis jusque sur le comptoir d'envoi. L'inconnue aurait voulu se faire remarquer qu'elle n'aurait pas mieux agi, par ses perpétuels :

—Attention !... Doucement !... Môôdit !... C'est fragile !...

Le bordereau énumérant l'inventaire de la cargaison révéla que le paquet-cadeau provenait d'un expéditeur fictif, un certain Delphis Bouchard. Il était adressé à Alfred Plouffe, une onomatopée de plongeon assez cynique, vues les circonstances. Le journaliste pensa aussitôt que le colis contenait vraisemblablement la bombe qui avait provoqué l'accident fatal, car ni l'un ni l'autre de ces personnages n'existait. Nul doute en cela !

La police eut tôt fait de retrouver le chauffeur de

[1] ●Cet aéroport de Québec porte aujourd'hui le nom d'*Aéroport international Jean-Lesage,* du nom d'un politicien qui fut l'un des acteurs de la *Révolution tranquille*. Cette Révolution fut une évolution rapide, la crise d'adolescence d'un peuple qui métamorphosa le Québec en un État moderne et intransigeant quant à ses droits culturels.

taxi. Malheureusement, il fut impossible à ce dernier de se rappeler l'endroit où il avait pris sa cliente. La piste devint momentanément brumeuse. Quant aux journalistes, ils surnommèrent la mystérieuse femme en noir : *Le Corbeau,* simplement pour la couleur de sa robe. Ils oubliaient que "le vêtement des femmes reflète souvent leur état psychologique"[1].

L'enquête obliqua alors vers les passagers de l'avion et les assurances-vie qui motivaient et qui suscitent encore aujourd'hui tant de crimes, qu'elles devraient, de ce fait, s'appeler "assurance-assassinat." Les gendarmes découvrirent rapidement que personne ne possédait d'assurance-vie de grande valeur, tout au moins acquise dans les derniers mois, ni de propriété personnelle qui pouvait motiver un tueur à la perpétration d'un crime. Seul le bijoutier de Québec, Joseph-Albert Guay était l'heureux bénéficiaire d'une somme ma foi respectable de 10.000 $ d'assurance-vie grâce au décès de sa femme Rita qui se trouvait dans l'avion. De plus, Joseph-Albert avait lui-même contracté cette assurance ─au nom de sa femme et à son propre bénéfice─ quelques minutes seulement avant l'embarquement. Les limiers froncèrent les sourcils de plus en plus fortement.

Dans l'investigation spécifique à chaque victime (état civil, profession, coordonnées, famille, casier judiciaire, assurances-vie…), la police ratissa large afin d'éclairer la situation globale de chacun. Ils en arrivèrent enfin à ce fameux bijoutier Joseph-Albert Guay, l'époux éploré de la victime Rita Morel ; celui-là même qui, entre deux sanglots sans larmes, aussi secs que le Sahara, avait murmuré en regardant les corps enchevêtrés autour de l'épave de l'avion : «Ma pauvre femme !» Un détail qui pouvait se révéler fort intéressant, émergea rapidement de son casier-judiciaire

---

[1] ●Comme le soulignait fort justement le Dr Valérie C.

ou fiche de police : trois mois plus tôt, en juin, ce même Joseph-Albert avait été condamné à une amande assez consistante pour avoir menacé, avec un revolver, sa maîtresse, une jeune serveuse de 15 ans du restaurant Miranda à Québec. Aujourd'hui, l'homme serait incarcéré pour pédophilie. Mais à l'époque, les juges ne virent dans cette infraction qu'une menace par arme à feu. Le terme de *pédophilie* n'existait pas encore et un helléniste n'aurait vu en ce néologisme qu'un amour honnête et louable pour les enfants.

Les gendarmes allèrent immédiatement interroger cette adolescente nommée Marie-Ange Robitaille. Ils remarquèrent aussitôt que la gamine était d'un charme envoûtant ; d'une beauté qui l'aurait condamnée à être offerte au Dieu maya de la Pluie, Chāāc, si elle avait eu le malheur de naître jadis dans le Yucatan. Mais Dieu merci, elle était née dans la Belle Province. Quoiqu'elle n'ait couru aucun risque d'être jetée dans le grand puits sacré de Chichén Itzá après avoir subi un viol rituel par un guerrier maya, elle s'était pourtant mise dans un pétrin inextricable en tombant amoureuse d'un assassin dément ; ou peut-être n'était-t-elle amoureuse que de la multitude de cadeaux dont son vieil amant Joseph-Albert Guay la comblait, la submergeait littéralement.

Ingénument, la belle Marie-Ange admit sans aucune hésitation la querelle avec son vieil amant, mais avoua que tout était aujourd'hui arrangé. En verve ce jour-là, elle ajouta même que, «un jour, la femme de Joseph-Albert s'était aperçue» de cette liaison extra-conjugale avec son mari. Alors Marie-Ange avait voulu rompre. Elle se sentait aussi coupable qu'une impure pécheresse, de profaner ainsi les 7e et 10e Commandements de Dieu. Elle se voyait couverte d'opprobre, surtout parce que sa mauvaise conduite morale était devenue publique, comme Ève qui vient de se rendre compte qu'elle est nue et qui s'efforce de

cacher sa nudité derrière une grande feuille d'érable. Marie-Ange Robitaille avait voulu interrompre immédiatement ce scandale, cette situation ambigüe qui la flétrissait et la vouait à l'enfer éternel. Elle croyait savoir que Joseph-Albert cherchait désespérément une cause d'annulation ou de séparation afin de rompre définitivement avec sa femme le lien conjugal. L'État ne permettait pas le divorce à son amant *sans raison très sérieuse,* mais l'Église octroyait "l'annulation" *sans cause impérieuse* (consanguinité élevée, refus de consommer, mariage forcé...). Elle savait que la dernière cause, très abstraite, pouvait s'inventer, s'improviser, se forger par un tour de passe-passe, comme un tricheur qui tire la bonne carte de sa manche. Encore fallait-il que les deux époux fussent d'accord sur ce point. Mais ce que Marie-Ange ignorait c'était que Joseph-Albert refusait catégoriquement de partager les biens qu'il prétendait avoir accumulés par sa seule intelligence. Le prétexte habituel des conjoints sans foi ni loi. Le lecteur attentif a sans doute remarqué que la plupart des criminels répertoriés dans cet ouvrage ont essayé de garder pour eux la totalité des biens du ménage. Pour régler ce problème à leur seul profit, Joseph-Albert chercha lui-aussi intensément une façon d'éliminer sa femme. En attendant, il conjura sa jeune maîtresse de garder patience. Il l'épouserait bientôt,... très bientôt ! C'était juré !
—Oui ! répondit Marie-Ange. Pendant des mois j'ai été la blonde du bijoutier. Il va faire annuler son mariage. Je veux être sa femme.

Joseph-Albert l'implorait quotidiennement d'attendre et lui jurait par tous ses grands dieux qu'il allait l'épouser, au plus vite ! Quelques jours plus tard, sa femme prit l'avion, et, par un hasard extraordinaire et tout à fait jubilatoire pour leur idylle d'Amour... l'avion s'écrasa. C'était triste pour elle, mais tout le monde sait

que le malheur des uns fait presque toujours le bonheur des autres ! Quelle chance pour leur Amour si prometteur !

La puce à l'oreille et les sourcils froncés, les enquêteurs lui demandèrent si, "par un hasard extraordinaire et salutaire", elle ne connaîtrait pas de femme "très ronde", qui évoluait habituellement dans l'orbite de son amant, Joseph-Albert Guay. Cette question serait beaucoup plus embarrassante aujourd'hui car le surpoids altère la santé et la silhouette de presque la moitié de la population. Mais à l'époque, les boissons sucrées et les aliments délétères n'avaient pas encore eu le temps de gangréner la santé publique pour le seul bénéfice d'une poignée de milliardaires pervers. En réponse à cette question, Marie-Ange proposa immédiatement le nom d'une certaine "Marguerite Pitre qui justement travaillait avec elle comme serveuse au restaurant Miranda." Certes elle était classée comme "*très ronde*" pour le milieu de ce XXe siècle; mais elle serait aujourd'hui considérée comme "*bien en chair*" dans notre société où l'obésité fait des ravages. Cette femme habitait alors au numéro civique 49, dans la rue Gauvreau à Québec, leur révéla Marie-Ange[1].



Marguerite Ruest, épouse Pitre

Ravis de cette précieuse confidence, les enquêteurs amenèrent donc le chauffeur de taxi à l'adresse de Marguerite Pitre puis à l'Hôpital-Général où elle venait justement d'être hospitalisée pour une tentative de suicide. Le chauffeur de taxi reconnut immédiatement

1 ●Une rue qui n'existe plus, pas plus que le restaurant mentionné.

celle que les journaux surnommaient *Le Corbeau.* Mais cette fois elle était en blanc, la couleur du cache-misère habituel de l'hôpital[1] :
—Oui ! Oui ! Sans aucun doute possible, elle est bien celle qui m'a fait porter la bombe à l'aéroport de L'Ancienne-Lorette !

Marguerite Pitre expliqua aux enquêteurs qu'elle venait, le 19 septembre 1949, de tenter de se suicider. Et elle en révéla les raisons : le reportage du journaliste Edmond Chassé sur «la femme nerveuse qui avait livré le colis», avait totalement jeté la panique et le désarroi au sein du petit groupe de conspirateurs qui gravitaient autour de Joseph-Albert. Car le tueur leur avait alors révélé que le fameux colis était une bombe destinée à faire exploser l'avion de ligne.

Joseph-Albert Guay



Effectivement, en écoutant ce reportage radiophonique, Joseph-Albert Guay avait été terrifié à l'idée que la Justice, qui se rapprochait inexorablement, puisse finir par s'abattre sur lui *comme la misère sur les pauvres,* pour avoir tramé le crime. Plus encore, il avait été épouvanté en pensant que les deux témoins du crime, –Généreux et sa sœur Marguerite– puissent avouer qu'il leur avait demandé de fabriquer la bombe et ensuite de l'expédier par avion. Devant ce danger imminent, Joseph-Albert Guay n'y était pas allé par quatre chemins. Il avait littéralement ordonné à Marguerite et à Généreux de se suicider après avoir rédigé une lettre d'adieu pour bien affirmer qu'il s'agissait d'un authentique suicide et non pas d'un

[1] ●Ces pyjamas-robes sont bleus aujourd'hui, bleu-pâle.

assassinat déguisé. À l'instar des pharaons de l'Égypte ancienne qui, pour garder les secrets des pyramides, condamnaient l'architecte et les ouvriers à périr murés dans la pierre, il voulait faire disparaître ses deux aides innocentes. Joseph-Albert leur avait même fourni les pilules nécessaires ! Quelle générosité stupéfiante ! Plus influençable, Marguerite Pitre avait ingurgité l'énorme dose de somnifères et avait été hospitalisée dans un état critique.

Mais le suicide était considéré comme un crime par le code criminel du Québec[1] fortement influencé par le Droit canonique. Et, lorsque la police interrogea Marguerite Pitre sur les raisons de son empressement à quitter ce bas monde dans lequel elle ne semblait pas si malheureuse, elle annonça qu'elle était totalement désespérée car Joseph-Albert Guay venait de lui révéler que le fragile colis qu'il l'avait chargée d'expédier par avion, le 9 septembre, était certes une statue, mais que cette statue, creuse à l'origine, avait été bourrée de dynamite. La statue était une bombe à retardement, celle-là même qui avait été à l'origine de l'hécatombe aérienne. Marguerite avait elle-même acheté les bâtons de dynamite pour fabriquer cette bombe. Joseph-Albert lui avait expliqué, raconta-t-elle, qu'il voulait se débarrasser d'un énorme rocher qui encombrait le terrain de son chalet de vacances à la Rivière-aux-Pins, et qu'il n'y avait que la solution de le faire sauter car il était strictement indissociable du sol rocheux. Le même ordre de suicide avait été donné au frère de Marguerite, Généreux Ruest, le concepteur de cette bombe à retardement qui permettait de "s'éloigner aussi loin que possible de l'explosion afin de ne pas en subir les retombées". Marguerite insista sur le fait qu'elle n'avait envoyé le paquet que pour rendre service à Joseph-

---

[1] ●Aux temps de la Nouvelle-France, le suicide était considéré comme l'un des grands crimes. Le cadavre d'une personne convaincue de suicide ou même de tentative de suicide était pendu par les pieds sur la place publique, puis jeté à la voirie. Le suicide ne fut retiré du Code criminel canadien qu'en... 1972.

Albert. D'ailleurs, elle soutint toujours que Guay, en lui remettant le colis, lui avait affirmé qu'il contenait une statue extrêmement fragile.

En dépit de ses explications vraisemblables, Marguerite Pitre-Ruest fut embarquée sans ménagements par les policiers qui se souciaient fort peu de sa santé vacillante et de sa convalescence bâclée. Sa culpabilité dans l'attentat n'était certes pas prouvée, mais elle avait au moins violé la loi qui criminalisait le suicide. Et comme elle avait eu la mauvaise fortune de ne pas s'endormir pour l'éternité sous l'effet du coquetel médicamenteux, Dame Justice risquait de l'aider à réussir son geste auto-destructeur, là où la jeune femme avait échoué. Ce fut effectivement ce qui arriva ! Interrogée au cours de l'investigation par Me Dorion, après qu'elle ait enfin réussi à arracher sa faible personnalité aux griffes psychologiques de Joseph-Albert, Marguerite Pitre accepta de reconnaître qu'elle avait été purement et simplement manipulée par le propriétaire de la bijouterie. La perspective du gibet favorise la réflexion, en dépit de ce que prétendent certains abolitionnistes obsessionnels et névrotiques.

Rita Morel épouse Guay



Joseph-Albert qui, de toute évidence, était le maître d'œuvre du crime, fut immédiatement mis en état d'arrestation et écroué. Il se récria, clama son innocence avec véhémence, et affirma même, croyant se blanchir de tout soupçon, "qu'il n'y avait rien de plus monstrueux

que de faire sauter un avion[1]." Mais, loin de se laisser leurrer par cet artifice, les policiers québécois se contentèrent de *ricaner de la joue droite seulement*. En fait de monstruosité, la suite de cette histoire démontra que Joseph-Albert allait rehausser le niveau de perversité et de scélératesse à un sommet jamais atteint jusque-là par un être humain.

Une recherche très approfondie commença alors sur Joseph-Albert Guay. Il avait 32 ans au moment du crime. Il avait épousé Rita Morel pendant la IIe Guerre mondiale alors qu'ils travaillaient tous deux dans une usine de munitions qui approvisionnait en obus divers et variés l'artillerie canadienne. Après le travail, il vendait des bijoux pour mettre un peu de beurre dans les épinards de ses menus ou dans les *truffes du Canada* autrement appelées topinambours. La guerre finie, et les grands profiteurs de guerre obligés à contrecœur de recycler leurs usines d'armement en industries de paix, Joseph-Albert ouvrit une bijouterie et embaucha un horloger de 52 ans nommé Généreux Ruest. Généreux était un horloger génial mais obligé par une tuberculose osseuse très handicapante de se déplacer en fauteuil-roulant. Joseph-Albert conçut une grande vanité à donner ainsi du travail à un handicapé, même si cet "altruisme" fut essentiellement suscité par les qualités exceptionnelles de Généreux et non par la prétendue bienveillance du patron. D'ailleurs, nous verrons à la fin de cette histoire digne des plus grands tragédiens grecs, inventeurs de l'Art dramatique, que Joseph-Albert n'hésita pas un seul instant à envoyer son employé estropié à l'horrible potence dans le seul et unique but de récupérer pour lui-même quelques jours de survie.

Dès que Généreux devint l'employé de cette

---

[1] ●Il rappelle en cela le tueur pédophile Patrick Henry qui assassina un enfant de huit ans (Philippe Bertrand) et qui déclara à la télévision «*qu'il était innocent et que le véritable assassin méritait la peine de mort pour s'en être pris à un enfant*.» Malgré cela il fut déclaré coupable. L'avocat Robert Badinter lui épargna la peine de mort ; Henry fut donc condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, de sorte qu'il fut libéré «pour bonne conduite en prison» et qu'il put retomber dans ses tendances criminelles dès qu'il fut libéré.

bijouterie-horlogerie, sa sœur Marguerite Ruest, épouse Pitre, commença, elle aussi, à profiter de la générosité de Joseph-Albert. Il lui prêtait de l'argent lorsqu'elle en avait besoin. Il lui accorda même de quoi célébrer dignement son second mariage[1] avec quelque faste, en ce début de printemps 1949. Toutes ces bontés n'avaient pour seul but que d'en faire une esclave servile et complaisante. Un an plus tôt, elle avait invité Joseph-Albert au restaurant Miranda où elle travaillait. Elle voulait le remercier de sa générosité infinie, l'encourager à perdurer dans cet élan, et peut-être tisser des liens plus étroits avec cet homme qui se montrait si bienveillant avec son frère et avec elle-même. Comme cadeau royal de sa gratitude infinie, Marguerite l'avait mis en contact avec l'éclatante jeunesse de Marie-Ange Robitaille, une jeune collègue de 14 printemps à peine, qui travaillait avec elle. Sur le champ, Joseph-Albert était tombé éperdument amoureux de la fraîche gamine. Après quelques préliminaires nécessaires à gagner sa confiance et de nombreux cadeaux pour favoriser l'éclosion de sentiments réciproques, ou tout au moins pour asservir totalement l'enfant à sa "générosité" corruptrice, il invita Marie-Ange à l'appartement de Marguerite, si gentiment cédé comme nid-d'amour. Tout se passait, bien entendu, à l'insu de Rita, son épouse.

Au fil des mois, Joseph-Albert devint esclave des charmes sublimes de l'irrésistible Marie-Ange. Parallèlement, cette dernière et sa collègue furent vite "accros", comme par une drogue, aux cadeaux princiers ou aux prêts sans intérêt (en tout cas sans intérêt fiscal) de ce même Joseph-Albert. Promenée ainsi dans les verdoyantes prairies de l'argent facile, Marguerite accumula une dette de 600 $[2] pour ses nouvelles noces, somme qu'elle n'aurait vraisemblablement jamais les

---

1 ●Ce second mariage fut avec Maurice Pitre.

2 ●Probablement environ 60.000$, alors que les salaires se tenaient à un niveau moyen de 15 ou 20$ bruts par semaine pour les serveuses de restaurant.

moyens de rembourser. De ce fait, elle se sentait la débitrice, l'obligée, totalement assujettie à la volonté de celui qu'elle considérait comme son riche bienfaiteur. Connaissant la perversion tous azimuts de Joseph-Albert, il semble certain que l'homme ne prêtait de fortes sommes d'argent que dans le seul but d'asservir son entourage à sa propre volonté. Cet état de chose allait la mener beaucoup plus loin qu'elle ne l'avait prévu ! L'innocente Marie-Ange s'en tira, fort heureusement, sans la moindre ecchymose mais avec des meurtrissures internes qui eurent, sans doute, beaucoup de mal à se cicatriser.

En se lançant dans cette aventure sentimentale avec une mineure, Guay avait renoncé à sa tranquillité personnelle. Aimer une seule personne est déjà très compliqué, mais la vie devient vite insoluble quand on a plusieurs choix. Aimait-il encore sa femme Rita[1], dont il avait eu une fille durant leurs douze années de vie commune ? On peut certainement en douter. En dépit de son visage encore gracieux et de ses yeux pétillants d'intelligence, cette beauté callipyge s'était fortement enrobée avec le temps. Et puis comment rivaliser avec une gamine pleinement femme qui n'alignait alors que 14 printemps, au corps mince et souple de panthère, avec des yeux de chatte capables de faire chavirer, en dépit de son prénom, la volonté de l'austère Saint-Benoît lui-même[2]. D'autant plus qu'elle lui témoignait aussi de vrais sentiments d'attachement. Aujourd'hui les lois de protection de la jeunesse auraient conduit Joseph-Albert derrière les barreaux de la prison civile de Québec qui se trouvait alors sur les Plaines d'Abraham[3], et cela lui

[1] ●Âgée de 29 ans au début de la liaison de son mari avec Marie-Ange.

[2] ●Saint-Benoît de Mont-Olivet-Majeur était célèbre pour sa vertu. L'abbé Florent, un condisciple fort jaloux de sa renommée, essaya plusieurs fois de le faire assassiner, puis de le faire sombrer dans la débauche en lui envoyant les plus belles femmes qui se dénudaient devant lui… en vain. Benoît les chassait avec des brandons ardents pour les empêcher de se jeter sur sa personne dans le but de vaincre sa volonté incorruptible. Le jaloux en fut pour son argent et pour une éternelle réputation d'ignominie et d'abjection.

[3] ●Cette *Prison des Plaines* fut fermée en 1970 et transformée d'abord en Auberge de jeunesse puis en Pavillon des Expositions.

aurait évité la corde de chanvre, mais à cette époque déjà lointaine, les abus d'enfants n'étaient pas ─ou si peu─ sanctionnés par les lois, trop permissives dans ce domaine.

Au cours du printemps de l'année 1949, soumis à la pression constante de la jeune-fille qui menaçait de l'abandonner, Joseph-Albert quitta son épouse sous le prétexte d'une dispute délibérément provoquée, et déménagea à Sept-Îles, au fin fond de la Côte-Nord, au-delà de l'estuaire du Saint-Laurent, sur les rives vert-sombre du vaste golfe. La jolie Marie-Ange l'y rejoignit discrètement pour cohabiter avec lui. Mais il ne fallut que quelques mois à la belle adolescente pour se rendre compte que son amant n'avait absolument pas l'intention de divorcer de sa femme, ni le pouvoir d'arracher la moindre séparation de corps à l'Administration québécoise, sans qu'il perdît la moitié de ses biens.

Tenaillée alors par sa conscience qui s'objectait à l'horrible situation de concubinage ─concubinage si banal et si anodin de nos jours où le mariage semble ne séduire que les personnes gaies─, la jeune fille refusa de poursuivre la vie commune avec lui et retourna à Québec. Pour ce qui était de se séparer de son épouse, Joseph-Albert avait d'abord songé au divorce, mais le prix en était prohibitif afin de décourager la population la plus pauvre. Et puis Joseph-Albert s'opposait catégoriquement à l'idée de partager les biens de la famille, d'autant plus qu'il ne recevrait que la portion congrue, étant le "fautif", le responsable de la séparation légale. Ce fut vraisemblablement à ce moment crucial, sous le choc brutal de ce départ déchirant de la jeune fille qu'il aimait passionnément comme un toxicomane sa dope, qu'il décida froidement de se débarrasser une fois pour toutes de son encombrante épouse. Pour cela, il lui offrit, en guise de retrouvailles, un voyage sans retour pour des vacances à Baie-Comeau. Pourtant, non content

de se débarrasser de cette entrave qui contrecarrait ce qu'il croyait être son bonheur, il ne put résister au plaisir de tirer un avantage complémentaire de sa mort. Il souscrivit sur la tête de Rita Guay-Morel une police d'assurance-vie de 10.000 $. Ainsi, ce décès ferait d'une pierre deux coups. Malheureusement pour lui, la pierre allait ricocher, ou plutôt revenir à la façon d'un boumerang. Ce fut le grain de sable qui détraqua le mécanisme du crime parfait. Telles furent les coulisses de son complot. Lui seul avait une vue d'ensemble sur le stratagème et sur toutes les tortueuses implications,… sans exception. Les préparatifs durèrent trois mois pleins.

Il est essentiel d'insister sur le fait que lui seul connaissait les tenants et les aboutissants du crime qu'il ourdissait dans sa tête. Il avait prévu tous les aboutissants excepté l'ultime : sa mort par pendaison. En effet, si Marguerite Pitre avait été au courant du projet criminel de Joseph-Albert –dynamiter un avion avec ses passagers–, il ne fait pas l'ombre d'un doute qu'elle en aurait averti Marie-Ange, la serveuse qui travaillait avec elle. Joseph-Albert devinait bien qu'un tel projet criminel aurait sabordé l'amour de sa belle maîtresse pour lui. Conséquemment, il paraît certain que Marguerite Pitre ignorait totalement qu'un crime de masse se préparait, en dépit du fait qu'elle transportât elle-même la bombe jusqu'à l'avion. Comment aurait-elle pu imaginer qu'un gentilhomme aussi hors normes que Joseph-Albert, qui abreuvait tout le monde de somptueux cadeaux, put préméditer une telle monstruosité ?

Pour atteindre ses fins, Joseph-Albert demanda d'abord à son horloger d'inventer un mécanisme destiné à déclencher une bombe à retardement qui devait servir à "faire sauter un énorme rocher. Cette roche dégradait l'aspect et la valeur du terrain de son chalet de vacances.

La minuterie lui laisserait le temps de prendre le large à bonne distance pour ne pas être blessé ou tué par la déflagration et les éclats qui pouvaient retomber très loin." Alors Généreux Ruest créa avec génie un mécanisme d'horlogerie très sophistiqué.

Pour ce qui fut de l'explosif, le ténébreux Joseph-Albert, fort prudent malgré tout, car il était le seul à connaître ses propres intentions et les finalités réelles de la dynamite, évita de se montrer lui-même dans l'une des quincailleries de la ville où se vendaient alors librement les bâtons de TNT destinés aux travaux de terrassement. Comme dit plus haut, le machiavélique joaillier chargea plutôt Marguerite d'acheter sous un faux nom quelques bâtons d'explosif à la quincaillerie du quartier. Il lui avait expliqué que le pseudonyme permettrait d'éviter les complications avec la police et la Justice en cas d'accident fortuit : par exemple si la bombe explosait accidentellement dans la ville de Québec ou en chemin. Tout était facile dans le Québec du milieu du XXe siècle ; facile pour les terroristes qui n'existaient pas encore dans ce pays, avant la révolte du FLQ[1] et l'attentat de l'Anglophone Richard-Henry Bain[2]. Elle acheta donc, le 18 août 1949, les sept bâtons de dynamite à la quincaillerie *Samson et Fillion*. Elle planta simplement ses sept bâtons rouges dans son grand sac à provision entre les macaronis, la viande et les boîtes de fèves-au-lard. Ce *trinitrotoluène* de force moyenne coûta 10 $ que Joseph-Albert lui remboursa rubis sur l'ongle, ainsi que la boîte de détonateurs électriques et le fil de cuivre. À la demande exprès de Joseph-Albert, elle signa *Louise Côté* au bas du reçu officiel. La carte d'identité

---

[1] ●Le *Front de Libération du Québec*, à partir de 1962. Le TNT fut découvert en 1863 par le chimiste allemand Julius Wilbrand ; la dynamite par le Suédois Alfred Nobel en 1867.

[2] ●Le 4 septembre 2012, lors d'un discours dans la grande salle du Métropolis pour célébrer la victoire du Parti Québécois aux élections provinciales, cet Anglophone, après avoir tenté d'incendier le Métropolis, entra dans la salle avec un fusil semi-automatique et un pistolet (armes enregistrées officiellement) dans le but d'assassiner la nouvelle Première ministre du Québec, Pauline Marois. Il tua au juger un père de famille de 48 ans, Denis Blanchette, puis ses armes, mal entretenues, s'enrayèrent. Il fut alors arrêté alors qu'il criait en français : *Les Anglais se réveillent !*

n'existait pas. Aujourd'hui encore le permis de conduire, illustré d'une photo, sert de pièce d'identification.

♦

En ce frais matin du 9 septembre, Généreux Ruest enclencha soigneusement la minuterie de la bombe et la régla pour exploser quinze minutes après le décollage de l'avion... si l'avion était ponctuel. Joseph-Albert Guay avait calculé que l'appareil devrait alors survoler le vaste estuaire du Saint-Laurent. Ainsi l'épave engloutie ne pourrait pas être examinée en détail par les autorités judiciaires qui ne réussiraient jamais à savoir si l'explosion était criminelle ou fortuite. Le plan diabolique devait être infaillible et sûr,… sans danger pour le criminel.

Quelques minutes seulement avant le décollage de l'avion, Marguerite Pitre-Ruest, chargée de sa dangereuse statue bourrée de dynamite, arriva à la gare ferroviaire du Palais aux multiples toitures de cuivre vert-de-grisé. Savait-elle que le socle de la statue fort artistique qu'elle transportait avec mille précautions, était bourré de dynamite ? Si elle avait enlevé le fond de bois, elle aurait vu un paquet de sept bâtons rouges – érubescents coquelicots–, qui se tenaient fraternellement par la queue noire de leur mèche, à la manière de jeunes éléphanteaux. Oui ! Pourtant, Marguerite n'aurait jamais pu imaginer que le but de cette machine infernale n'était pas le rocher de la Rivière-aux-Pins mais l'avion et ses passagers. Un tel crime restait pour elle dans le domaine de l'inimaginable !

À la Gare du Palais, selon les conseils de prudence de son seigneur et maître, elle changea de taxi pour se rendre à l'aéroport de l'Ancienne-Lorette, toujours avec sa statue dont elle aurait peut-être pu entendre le tic-tac menaçant si elle avait eu l'idée saugrenue de coller son

oreille au papier. Heureusement que dans les années 1950, les embouteillages de voitures n’avaient rien d’exaspérant, rien de comparable à ceux d’aujourd’hui, sinon, Marguerite Pitre-Ruest aurait joué le rôle involontaire de première femme kamikaze de l’Histoire de l'Humanité ! Le changement de taxi était destiné à brouiller les pistes.

— Comment pouviez-vous vous évertuer à brouiller les pistes de votre itinéraire sans savoir que votre acte était criminel ? demandèrent les policiers.

C’était bien simple : elle expliqua qu’elle obéissait tout bêtement à son maître-à-penser, que l'horloge fonctionnait, certes, mais qu'elle ignorait que le déclenchement était prévu. Elle suivait, comme un bon soldat, ses ordres *à la lettre*. Selon les psychiatres qui se penchèrent sur son quotient intellectuel par la suite, elle n’aurait pu adhérer à *Mensa Internationa*l qui venait d’être récemment créé. Toujours est-il qu’elle demanda à plusieurs reprises au chauffeur de conduire prudemment parce que "*le colis était dangereux*," selon ce que le chauffeur de taxi affirma au cours du procès. Marguerite nia avoir utilisé l'adjectif *dangereux*, mais expliqua qu’elle savait que le paquet contenait une statue *fragile*. C'est vraisemblable !

Le 9 septembre 1949, un vendredi matin frisquet, donc, Marguerite se présenta en taxi à l’aéroport de l’Ancienne-Lorette, à Québec, au comptoir des Postes Express, pour envoyer au dernier moment le paquet adressé à Alfred Plouffe, au numéro civique 180, rue Laval, à Baie-Comeau [PQ]. C’était Joseph-Albert Guay qui avait cyniquement choisi ce nom onomatopéique "Plouffe", qui évoquait la tragédie puisque la bombe était réglée pour que l’avion tombe dans les eaux saumâtres de l’estuaire du Saint-Laurent, en des lieux où la Police ne retrouverait pas facilement l’épave.

—C’est, dit-elle aux employés, une statue fragile destinée

à un ami de Saint-Siméon dans le comté de Charlevoix.

Là encore, elle suivit rigoureusement les ordres de son maître en qui elle avait une confiance absolue. Pourtant, comme très souvent en pareil cas, un grain de sable se glissa dans les rouages bien huilés de ce crime, et, curieusement, ce grain de sable fut introduit par Joseph-Albert Guay en personne. Au moment de l'embarquement des passagers, une dispute survint entre Rita qui ne tenait pas à partir pour prendre ces vacances sur la Côte-Nord, et Joseph-Albert qui, lui, l'astreignait à prendre cet avion. Elle avait l'impression d'abandonner son mari, qu'elle aimait encore, entre les mains sulfureuses de ses passions dévorantes, obsessions qui l'assiégeaient nuit et jour. Peut-être aussi Rita ne voulait-elle pas embarquer, mystérieusement avertie par un lointain pressentiment ? Et Joseph-Albert dut lui forcer la main par une violente colère, feinte ou réelle. Les coléreux ne sont, en fait, que de sombres manipulateurs. Ils savent très bien que leur mauvaise humeur va forcer la main de leur interlocuteur. La violente colère ne dura que cinq petites minutes. On était encore au tout début de l'aviation de masse et le pilote attendit patiemment que tout rentre dans l'ordre pour décoller avec ces *cinq insignifiantes minutes de retard...* qui allaient tout changer.

♦

Pour les policiers qui se grattaient la tête en tâchant de démêler le nœud gordien de l'enquête, il devint rapidement évident que si Joseph-Albert avait orchestré l'agencement des différents éléments du crime, c'était le pendulier Généreux Ruest, fort doué pour inventer des mécanismes sophistiqués d'horlogerie, qui avait élaboré la bombe. Sa sœur Marguerite l'avait simplement expédiée.

Marguerite Pitre-Ruest, la plus vulnérable, fut d’abord arrêtée et rapidement le sombre Corbeau se mit à chanter. Marguerite avait été mariée pour la première fois en 1934 puis de nouveau en 1949. Son premier mari était mort de façon accidentelle et le deuxième, Maurice Pitre, mourra de désespoir, le 5 mai 1952, peu après l’exécution de sa femme. Comme précisé plus haut, ils s'étaient mariés grâce aux dollars prêtés par Joseph-Albert.

Finalement, l'avion à destination de Baie-Comeau puis de Sept-Îles décolla avec ses 23 passagers[1]. Quelques minutes plus tard, il survolait Cap-Tourmente[2] à 60 km de Québec, au-dessus du Sault-au-Cochon, quand il explosa. Ainsi l’épave put être examinée avec minutie, ce qui changea totalement la perspective des enquêteurs.

L’Enquête Préliminaire, ou Instruction, concernant le bijoutier criminel attira un nombre considérable de curieux, passionnés par cet acte exceptionnel. Le procès qui suivit ne fit que prolonger cette effervescence. Il se déroula à Québec à la fin du mois de février 1950. Ce fut un événement extraordinaire qui fit couler des flots d’encre, de salive et de sueur froide. Si ce fut le premier crime de ce type, il fut loin d’être le dernier car les fanatiques et les ratés du monde entier, avides de célébrité, anarchistes, sikhs puis islamistes suicidaires, ballots naïfs de toutes confessions, abrutis de toutes allégeances, corniaud camés au captagon, tous se laissèrent diaboliquement inspirer par le démon ricanant du syndrome d’Érostrate.

♦

Dans le box des Accusés, Joseph-Albert restait

[1] ●On n’en était pas encore aux énormes Airbus de 700 places.

[2] ●Le Cap-Tourmente fut nommé ainsi en 1608 par Samuel de Champlain qui avait remarqué qu'au moindre vent la mer devenait rude et démontée.

froid et imperturbable dans la tempête de haine dont les invectives lui cravachaient le visage dès qu'il apparaissait en public. La salle de la Cour d'Assises était comble et la populace surchauffée hurlait avec passion : «Tuez-le ! Tuez-ce Maudit !» Les Québécois, habituellement si débonnaires, si tolérants, étaient scandalisés par l'ampleur et la vilénie du crime. Mais lorsque la belle Marie-Ange monta à la barre des témoins, au cours du procès, avec sa beauté éclatante et son angélisme évident, elle apparut au public comme une orchidée miraculeusement éclose sur une bouse de bison. Marie-Ange évoqua avec des larmes dans les yeux sa liaison adultérine avec l'assassin ; adultérine pour Joseph-Albert mais pas pour elle. L'assistance buvait ses paroles. Elle était si belle que les garçons et les hommes comprirent qu'ils seraient eux aussi capables de perdre l'esprit pour gagner son amour. Et les femmes ne purent s'empêcher d'envier une beauté aussi sublime en essayant d'imaginer de quels privilèges elles pourraient se prévaloir si elles détenaient un pouvoir aussi magique, capable de réduire la presque totalité des hommes à l'état d'esclaves soumis. Elle semblait la divine Aphrodite descendue du Mont Olympe pour délecter les humains de volupté magique. Tout le monde la contemplait avec fascination, bouche bée, yeux arrondis, envoûtés par un sortilège inexplicable. Et, lorsque, avec la désinvolture d'une adolescente qui a simplement changé de caprice, Marie-Ange conclut son bref témoignage par un «Je ne l'aime plus !» lapidaire et insouciant, tous les yeux ronds et les *bouches bées* se portèrent d'un même mouvement d'ensemble sur le visage de Joseph-Albert qui la contemplait avec passion comme Bernadette Soubirous devait sans doute admirer la Vierge Marie. Et l'on vit soudain la face du vieil amant pétrifié, devenir couleur de cendre, blanchâtre[1],

[1] ●Selon un témoin du procès nommé Roger Lemelin.

comme si son corps se solidifiait en statue de sel. Ce fut un déluge de désespoir et d'amertume sur le cœur de Joseph-Albert Guay. Cet amour l'avait électrisé jusqu'à l'anesthésie totale, au point de commettre ce massacre irréparable pour posséder cette beauté infinie et ce corps de rêve, aussi grisant qu'un voyage sidéral en opiomanie. Sans elle, il perdait sa raison d'exister et la vie elle même !

Face au juge Sévigny, Procureur du roi, Me Noël Dorion, était bien décidé à envoyer l'accusé à la potence. La défense reposait entre les mains talentueuses de Mes Bertrand Marcotte et Gérard Lévesque, deux ténors du barreau québécois. Joseph-Albert Guay plaida la *non culpabilité*. En dépit de son Code civil napoléonien, le Québec avait hérité du système de droit criminel anglais, lui même issu du droit français de la Province française de Normandie[1]. L'accusé n'était pas obligé de répondre aux questions trop incriminantes. Il appartenait à l'Accusation de convaincre le jury au-delà de tout doute raisonnable. Bien qu'il n'en ait pas l'obligation, Généreux Ruest accepta de témoigner. Il admit avoir fabriqué le mécanisme pour que le déclenchement soit "à retardement". Il affirma avoir cru de bonne foi qu'il s'agissait de dynamiter un terrain rocheux. L'horloge fonctionnait, certes, mais le mécanisme de déclenchement du détonateur n'était pas réglé. Joseph-Albert l'avait réglé lui-même avant de confier la bombe à Marguerite, le matin du crime.

Le Procureur Noël Dorion fit défiler quelques experts pour établir la cause de l'accident. Oui ! C'était bien une bombe qui avait détruit le DC 3 en vol. Il appela ensuite à la barre Marguerite Pitre-Ruest. «Joseph-Albert Guay l'avait chargée quelques jours auparavant d'acheter la dynamite et les détonateurs pour,

[1] ●Exporté en Angleterre par le duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, (né à Falaise, France, en 1028 et mort à Rouen, France, en 1087) puisque Guillaume avait été conçu par Arlette, une servante française de son père Robert le Magnifique. Guillaume II de Normandie surnommé le Bâtard devint roi d'Angleterre sous le titre de Guillaume Ier le Conquérant de l'Angleterre.

dit-elle, faire sauter des rochers devant son chalet.» Puis il lui avait remis le paquet fatidique. Non ! Elle (Marguerite) n'était pas la maîtresse de Joseph-Albert Guay ! Elle aurait sans doute aimé et cette question dut lui titiller le cœur. Mais elle eut un geste offusqué comme pour rassurer son nouveau mari qui était dans la salle. Elle n'avait été mariée que deux mois. Joseph-Albert n'était que son créancier. Elle lui avait emprunté une coquette somme de 600,00$[1] qu'elle espérait ainsi ne pas devoir rembourser. Et de ce fait, elle était devenue son obligée, son esclave. En réponse aux questions du Procureur Me Noël Dorion, Marguerite raconta même que, quelques jours après le drame, Joseph-Albert Guay lui avait ordonné de se suicider. Puis, comme elle hésitait, il l'avait menacée, lui jurant que si elle n'obéissait-pas, il la pendrait lui-même haut et court après l'avoir torturée. En s'obstinant dans son refus, elle n'allait s'attirer que des souffrances supplémentaires par les tortures qu'il allait lui infliger. En un bref instant, le beau gentilhomme avait pris le faciès d'un rottweiler furieux. De ce fait, comme mentionné plus haut, Marguerite Pitre avait dû être hospitalisée en Basse-Ville, après une tentative de suicide. Mais… est-ce bien un suicide, lorsqu'on est forcé à se suicider ?

Un inspecteur de police vint témoigner. Il expliqua que Joseph-Albert Guay avait contracté juste avant le décollage, une assurance-vie de 10.000 dollars canadiens (1.000.000 d'aujourd'hui) sur la tête de son épouse...

Le Procureur nageait dans les certitudes qu'il voulait faire partager aux jurés. En pointant vers Joseph-Albert son index et son majeur, comme les canons superposés d'un *Colt Python .357 Magnum*[2], il prononça un réquisitoire accablant contre le tueur. Il brossa de lui l'image d'un manipulateur licencieux et lubrique, qui

[1] ●600$ de l'époque correspondent approximativement à 12.000$ d'aujourd'hui.

[2] ●Cette arme de poing n'a qu'un seul canon, bien entendu. Mais l'axe du baricaut donne l'impression d'un double canon.

n'avait pas hésité à séduire une adolescente, à se débarrasser de sa femme et à tuer vingt-deux autres innocents pour pouvoir filer le parfait amour avec sa maîtresse. Il avait aussi encaissé le paiement de l'assurance.

Les avocats de la défense, Me Bertrand Marcotte et Me Gérard Lévesque tentèrent de mettre en doute le dossier de l'accusation et le témoignage de Marguerite Ruest-Pitre, dont le rôle était effectivement équivoque. Autant essayer d'éroder la roche précambrienne du Nouveau-Québec. Oui, c'était bien elle qui prêtait son domicile pour organiser les rencontres furtives entre Joseph-Albert et Marie-Ange. Cet argument qui, aujourd'hui, en notre siècle de permissivité, semble falot et insignifiant, était considérable à cette époque duplessiste[1] à l'intransigeance granitique, quand tout ce qui n'était pas interdit demeurait obligatoire. Enfin, après 17 jours de Cour d'Assises, le 15 mars, Joseph-Albert Guay fut trouvé coupable d'assassinat de masse. Les témoins à charge, les plus lourds, furent le frère et la sœur Ruest, Généreux et Marguerite.

À l'ouverture de son procès d'Assises, en février, Guay avait déjà repris du poil de la bête, en dépit de la haine populaire. Il plaisantait même avec ses gardes. Par quelle force ou inconscience de l'esprit pouvait-il ainsi garder confiance en son avenir ? C'était sa volonté inébranlable, vraisemblablement, et son immense fatuité qui lui permettaient toujours d'élaborer des solutions efficaces pour contrôler sa vie et construire son Destin selon sa propre volonté. Même son crime avait été bien organisé, si l'on fait exception du petit retard de 5 minutes qui avait tout fait échouer. Habituellement les croyants trouvent leur force dans leur religion : Dieu va m'aider, j'en suis sûr ! Mais Joseph-Albert, mécréant

[1] ●Maurice Duplessis fut le Premier Ministre du Québec de 1936 à 1939, puis de 1944 à 1959. Ses tendances pétainistes fascisantes ne furent pas contrebalancées (comme en France) par une Gauche stalinienne ou maoïste aussi fanatique et intolérante qu'elles.

viscéral, trouvait cette force en lui-même, dans son optimisme indestructible : je vais échafauder une solution, une ruse qui me donnera le bonheur et m'évitera l'échafaud ! D'ailleurs parmi les patronymes ayant leur source dans des sobriquets, son nom (Guay, ancienne graphie de gai)[1] signifiait bien que ses ancêtres étaient optimistes et heureux de façon naturelle et spontanée.

Lorsque le jury rendit son verdict de culpabilité, après une brève délibération, Guay n'était plus qu'une loque humaine. Il tremblait de tous ses membres, le visage baigné de larmes de frayeur. Ah ! Ce n'était plus les sanglots arides devant les policiers et les journalistes, lorsqu'il contemplait les corps enchevêtrés autour de l'épave de l'avion : «Ma pauvre femme !» avait-il murmuré pour s'exonérer de tout blâme dans l'esprit de ceux qui interprétèrent son langage corporel.

Telle fut l'indignation suscitée au sein de la population québécoise par la mort de toutes ces victimes innocentes, que Joseph-Albert Guay fut déclaré coupable en dix-sept minutes seulement. C'est probablement un record ! Curieusement, du même souffle, le jury recommanda *la Clémence*, ce qui signifiait qu'il allait échapper au gibet. L'incroyable cruauté et la complexité du crime ne pouvaient avoir été le fruit que d'un esprit rongé par une sorte de perversion créatrice. Démence pure et simple ! Et on n'exécute par un fou ! Quant à Généreux et Marguerite Ruest, la Couronne abandonna purement et simplement toute poursuite contre eux.

Mais le juge Sévigny ne tint aucun compte de la Recommandation de Clémence. Il ne voulait aucun passe-droit. Et le 23 juin sa sentence tomba comme une… guillotine : la corde, rien de moins !

---

[1] ●Le sens moderne d'*homosexuel* attribué au mot *gai* est très récent. Il viendrait de San Francisco où les homosexuels l'utilisaient comme mot de ralliement ; ils pouvaient se reconnaître en demandant : «Do you know some gay place in this city ?»

♦

Ainsi, selon la volonté suprême des jurés, cette tuerie aurait pu s'arrêter là, au 24ème mort, en incluant le tueur lui-même. Mais Joseph-Albert n'avait pas encore démontré dans quel gouffre abyssal de perversité et d'avilissement il pouvait descendre, juste pour arracher au Destin quelques misérables journées supplémentaires de survie, quelques lambeaux d'existence, même s'il fallait pour cela envoyer à la mort les deux êtres qu'il avait entraînés à leur insu dans son horrible crime. Ainsi, avec zèle et détermination, il assassina sans le moindre scrupule deux autres innocents.

Un mois avant la date de son exécution, ses jours et surtout ses nuits étaient hantés de barreaux, de nœuds coulants et de potences, sans mentionner le magma de corps humains compressé à l'avant de l'avion qu'il avait pu entrevoir lors de sa visite. Ce pervers-narcissique décida qu'il ne partirait pas seul à la découverte de ce *Monde-des-Esprits,* inconnu et angoissant, dont on disait tant de choses, souvent négatives. Peut-être pensait-il qu'une arrivée groupée banaliserait sa propre entrée dans le Royaume de Satan et que, s'il se présentait avec des innocents injustement condamnés, il profiterait peut-être d'une amnistie générale en se fondant au sein du groupe ; un peu comme les *Tsadiquims* de la Shoa, tous envoyés en masse au Paradis, même si l'âme de certains n'aurait pas, en temps normal, franchi le portillon glorieux :

—Nous sommes profondément désolés de cette étourderie de l'Administration céleste. Comme vous le savez, nos Fonctionnaires scribes sont tous des vieillards plus que millénaires à côté desquels le fameux Mathusalem de la Genèse n'était qu'un gamin. Veuillez accepter nos excuses, et à titre de compensation, suivez-moi, vous allez tous au Paradis !

Jusque-là, seuls les Saints-des-Derniers-Jours pouvaient tirer un ancêtre des enfers de toutes les religions de l'Histoire humaine, pour les convertir et les envoyer au Paradis mormon[1].

On peut facilement imaginer les ricanements de joie du sardonique assassin qui voulait penser que "*tous iraient au Paradis*[2]". Mais la vraie histoire de ce crime ne fut pas aussi loufoque. Après avoir donné l'impression qu'il abandonnait la partie pour se soumettre à son inéluctable Destin, Joseph-Albert Guay releva soudain la tête au bout d'un mois, et convoqua dans sa minuscule cellule de la prison de Bordeaux, nul autre que le Procureur du roi pour lui dicter une confession de 114 pages dans laquelle il impliquait sans équivoque le frère et la sœur Ruest. Selon ses fausses accusations tardives, «les deux savaient que la bombe allait servir à faire sauter un avion et non pas un rocher de son chalet. En guise de récompense, la dette de 600.00 $ de Marguerite avait été épongée ; quant à Généreux, il avait aussi reçu des sommes d'argent conséquentes pour «ses bons et loyaux services» dans ce crime odieux qui le rendrai éternellement célèbre jusqu'à la Fin des Temps.

À partir de ces accusations suspectes, le Procureur n'y alla pas en demi-mesures. Tambour battant et heureux de pouvoir se mettre deux nouvelles vies humaines sous la dent, il inculpa les deux Ruest d'assassinat (meurtre au premier degré), et les fit immédiatement incarcérer. Quant à l'exécution de Joseph-Albert d'abord fixée au 23 juin, elle aurait dû être retardée –pour son plus grand plaisir–, en prévision du cas vraisemblable où il devrait témoigner durant l'Enquête préliminaire des Ruest. Les avocats de

---

[1] ●L'*Outre-Tombe* mormone s'appelle *Spirit World* ou *Monde des Esprits*. Les Mormons peuvent y transférer leurs ancêtres à condition de connaître leur nom et leur date de naissance. Le Ciel est le *Paradis* et l'*Enfer* la *Prison des Esprits* (*Spirit Prison*).

[2] ●Comme l'ont si bien expliqué Marie Balmary et Daniel Marguerat, et non pas François Ponthier.

Marguerite Pitre-Ruest tentèrent de prolonger la vie de Joseph-Albert Guay pour le contre-interroger et démontrer qu'il mentait. Mais ils aboutirent à un échec. Le Procureur jugea inutile de réclamer un nouveau sursis en prévision du procès de «la femme Pitre» comme les journalistes haineux avaient pris la mauvaise habitude de l'appeler. Dès que l'utilité du témoin cessa d'être indispensable, le Procureur l'envoya, le 12 janvier 1951, au gibet de Bordeaux, le fameux balcon percé de deux grandes trappes métalliques.

♦

L'exécution de Joseph-Albert fut décrite en détail par un journaliste du *Soleil de Québec,* dont l'édition du 12 janvier 1951 fut retardée dans ce but : «Joseph-Albert Guay, l'homme dont l'ambition était de devenir riche le plus tôt possible, est mort sur l'échafaud peu après minuit ce matin, à la prison de Bordeaux.» Presque jusqu'à la fin, Guay, qui de toute évidence, souffrait du Syndrome d'Érostrate[1], a gardé l'illusion d'être une personne qui sortait de l'ordinaire. «Au moins, je meurs célèbre !», a-t-il déclaré hier devant ses gardes.

Avant qu'il ne montât sur l'échafaud, «le prisonnier assista à la messe et reçut la sainte communion. Cette messe spéciale du condamné à mort a été célébrée par Monsieur l'abbé Lucien Clermont, aumônier de la prison de Bordeaux. La messe commença dans les minutes qui suivirent minuit. Après quelques instants de méditation, à l'issue du Saint-Sacrifice, Guay, averti que l'heure de l'exécution était arrivée, serra la main de ses gardes, du gouverneur de la prison, M. Yvon Lesage, de l'aumônier,

---

[1] ●Érostrate qui voulait devenir célèbre, ce qui était pour lui une façon de vaincre la mort en survivant dans l'Histoire, incendia volontairement dans ce but, en 356 av. JC, le temple d'Artémis à Éphèse (Asie Mineure c'est à dire Turquie actuelle : Efès dans la ville de Smyrne, Izmir aujourd'hui en Turquie), l'une des sept merveilles du monde. Il devint effectivement célèbre alors que l'architecte qui construisit le temple est oublié depuis longtemps. Le syndrome d'Érostrate est donc une maladie mentale qui pousse l'individu à commettre des crimes pour faire parler de lui et ainsi obtenir l'immortalité du souvenir. Certains psychiatres attribuent le suicide des kamikazes au syndrome d'Érostrate.

les remercia de leurs bons soins, et, d'un pas ferme, s'avança vers la potence en récitant tout haut des prières spéciales.» Les officiels de la prison commentèrent après la pendaison : «C'est la première fois qu'un condamné sur le chemin de la mort se conduit de telle façon.»

Guay est monté à la potence vers 0h25. À 0h33, les docteurs Auguste Clément et Roméo Plouffe ─un nom qui rappelait le début de son aventure, juste retour de boumerang─ le déclarèrent mort. Immédiatement, les cloches de la prison de Bordeaux sonnèrent le glas pour annoncer de leur lugubre tintement que la Justice humaine était passée. L'exécution s'était déroulée très rapidement. La nouvelle en fut annoncée par le shérif adjoint, M. Paul Herteau. Des efforts de dernière heure avaient été tentés par les avocats de Guay pour retarder son exécution, mais, hier après-midi, les autorités annoncèrent que la sentence devait suivre son cours. À Ottawa et à Québec, les avocats de la Défense tentèrent désespérément, à la onzième heure, d'obtenir un sursis d'exécution pour Joseph-Albert Guay. Pendant ce temps, le condamné faisait ses derniers mots-croisés. «Dans l'entourage de Guay, on dit qu'il avait toujours eu l'ambition de devenir riche rapidement et d'attirer l'attention sur lui.»

Cette description officielle[1] des derniers instants de Joseph-Albert Guay, qui le présente, sans l'ombre d'un doute, comme un être courageux, doit pourtant être nuancée par les quelques détails suivants : le premier terroriste de l'air dans l'Histoire de l'Humanité, marcha certes jusqu'à la potence pour y recevoir l'exécution de sa sentence de mort. Mais la fermeté de son pas flancha assez rapidement à tel point qu'il dut être *transporté* jusqu'au fatal balcon percé d'une trappe, car ses jambes tremblantes refusèrent finalement de coopérer. Et, tandis que le bourreau et les gardiens le portaient, il demanda

1 ●Ce texte *insipide* avait été distribué aux journalistes qui n'avaient pas été admis à la mise à mort afin de ne pas susciter l'opposition des abolitionnistes. Les détails qui suivent venaient des gardiens.

candidement :
—Est-ce que ça fait mal ? Est-ce que je vais être conscient quand mon cou va se briser ? Est-ce qu'on meurt instantanément ? Son attitude ne fut manifestement pas aussi ferme que celle d'Érostrate qui, lui, fut torturé, suivant les coutumes barbares de l'Antiquité gréco-latine.

♦

L'exécution de Généreux Ruest, faussement incriminé par l'assassin uniquement pour gagner quelques jours de survie, fut un spectacle encore plus lamentable. Certains le qualifièrent même de répugnant, car non seulement l'homme était indubitablement innocent de ce crime monstrueux, mais les autorités ne reculèrent pas devant l'inqualifiable solution de pendre le handicapé sur son fauteuil roulant. En dépit de ses dénégations de culpabilité, Généreux Ruest fut jugé devant jury et condamné à mort le 13 décembre 1950. Son Appel fut rejeté par l'indifférente Cour Suprême du Canada. Le roi d'Angleterre Georges VI[1], plus désinvolte encore, refusa sa Grâce. Le Gouverneur général du Canada par intérim, Thibaudeau Rinfret, débouta toute rémission. En conséquence, le handicapé fut exécuté le 25 juillet 1952 sur sa chaise roulante, sans doute pour inaugurer dignement le règne d'Élisabeth II. Il fut porté à bout de bras jusqu'au balcon de l'exécution et assis sur son fauteuil roulant qui avait été au préalable posé sur la grande trappe de métal. Le bourreau le couvrit alors d'une cagoule, lui passa la corde au cou, et, dès que la trappe s'ouvrit, la chaise se mit à caramboler en même temps que le condamné. Ce fauteuil roulant fut conservé dans un bureau de la prison comme une réminiscence de ce crime répugnant, comme la cicatrice

[1] ●C'était le père d'Elizabeth II. Cette dernière ne commença son règne que deux ans après, le 6 février 1952.

d’une plaie honteuse.

Généreux Ruest fut pendu pour avoir fabriqué la bombe. Un journaliste écrivit ce jour-là : «Généreux Ruest, horloger infirme de 54 ans, de Québec, a été pendu, tôt aujourd'hui, payant ainsi de sa vie la part qu'il a prise dans l'explosion d'un aérobus en 1949. Souffrant de tuberculose osseuse et incapable de marcher seul, Ruest a été transporté dans une chaise roulante, depuis sa cellule de la prison commune de Bordeaux jusqu'à l'échafaud. La trappe s'est ouverte à 1h12 cette nuit. Ruest avait assisté à la messe à minuit et demi.

L'abbé Roger Jeanotte, aumônier de la prison, lui a prodigué les derniers secours spirituels au pied de l'échafaud. Ses espoirs d'un sursis d'exécution s'étaient évanouis hier, lorsque le Cabinet fédéral avait rejeté une ultime requête faite au Ministre de la Justice. Me Stuart Garson Ruegi avait demandé un nouveau procès ou la commutation de la peine de mort en emprisonnement à vie. C'est la deuxième personne à subir la peine capitale pour le meurtre de Mme Guay.»

♦

À la suite de l’injuste et fallacieuse dénonciation de Joseph-Albert Guay, Marguerite Ruest, épouse Pitre, fut elle-même incarcérée et inculpée non pas de meurtre, mais *d’aide à une personne voulant perpétrer un assassinat*. Elle fut jugée devant jury et condamnée, le 19 mars 1951, à être pendue par le cou jusqu’à ce que mort s’ensuive, selon cette formule médiévale. Des trois participants, ce fut celle qui garda sa dignité et son calme devant la mort avec un flegme suprême "digne d’un Iroquois[1]." Comme les journalistes refusaient d’accorder à "la femme Pitre" le moindre titre de vertu,

[1] ●Les Iroquois tuaient leurs prisonniers sous la torture et considéraient comme vertueux ceux qui savaient mourir sans se plaindre et sans montrer le moindre signe de douleur. C’était un spectacle dont les Nations iroquoises raffolaient lorsque des prisonniers français ou indiens étaient capturés. Eux-mêmes restaient imperturbables dans la douleur.

son sang-froid fut simplement taxé d'insensibilité, d'indifférence, d'impassibilité, de calme glacé et de mille autres déficiences peu enviables qui la desservirent auprès des jurés. Pourtant, ce flegme cachait une colère et un mépris immenses pour tout ceux qui, de près ou de loin, participaient à sa mise à mort : juges, policiers, gardiens et magistrats. Selon un gardien, elle ne décolérait pas et jurait comme un charretier. «Elle ressemblait à une furie donnant des coups de fouet[1] à droite et à gauche sans se soucier des blessures qu'elle pouvait infliger. "Les gagnes de c... et les gagnes de t... passaient un mauvais quart d'heure."»

Le 8 janvier 1953, elle fut transférée de la Prison de Femmes de la rue Fulham à Montréal, à la cellule des condamnés à mort de la Prison de Bordeaux. Ce fut au cours de ce transfert qu'elle cria aux journalistes, véritables rapaces venus pour lui arracher quelques bribes de phrases qui apparaîtraient sur *cinq-colonnes-à-la-une* dans le quotidien suivant :

—Ils n'ont pas le droit de me faire ça !

Le jury l'avait trouvée coupable en moins de 30 mn. L'Appel de sa condamnation fut rejeté de justesse (trois voix contre deux) par les juges de la Cour d'Appel du Québec. La date de l'exécution fut fixée au 9 janvier 1953. La Cour Suprême du Canada refusa elle aussi son Appel.

Ses deux fils, Maurice et Jean-Guy, en appelèrent au Gouvernement et à la nouvelle reine Élisabeth II qui n'avait pas encore été officiellement couronnée, afin qu'elle épargnât la vie de leur mère : «Nous avons appris dans le journal d'hier que notre mère va être pendue. Je n'ai pas encore 20 ans et je ne travaille pas encore. Mon petit frère Jean-Guy a treize ans et n'est pas en bonne santé. Qu'allons-nous devenir si maman est pendue ? Elle a toujours pris soin de nous, pour nous habiller,

---

[1] ●Duguay, 1979, Des *coups de fouet*, des *insultes.* Les bandes de *chrisss* et les bandes de *tabarnak*s : les gardiens et les policiers. p.72

nous loger et nous nourrir. Nous ne savons pas comment vous le dire, mais faites quelque chose pour sauver notre Maman.» Mais la reine se contenta d'ignorer l'imploration déchirante des deux enfants. Elle retourna simplement la lettre au Gouverneur-Général du Canada qui laissa exécuter cette innocente.

Pour arriver sur le balcon-échafaud de la prison de Bordeaux, Marguerite Pitre-Ruest fut escortée par deux religieuses. «La Pitre marcha résolument vers l'échafaud, écrivit un gardien plein de rancune pour les insultes qu'il avait subies de sa part. Elle s'y rendit comme on va chez l'épicier du coin pour acheter du pain... Lorsque le prêtre, debout sur l'un des balcons latéraux, lui présenta le crucifix à baiser, elle se tourna dédaigneusement vers le bourreau qu'elle apostropha avec aplomb en termes fort cavaliers :

— *OK, Arthur, perds pas de temps*[1] *!*

De là, elle avait d'ailleurs une dernière *vue cavalière* sur la cour de la prison où se tenaient des spectateurs silencieux et immobiles. Et juste avant que le bourreau ne lui passe la cagoule et le nœud autour du cou, elle cria aux spectateurs et aux centaines de détenus qui apparaissaient derrière les barreaux des multiples cellules de la prison :

— Je voudrais dire quelque chose... Je voudrais dire cela pour mes enfants. Le Christ a été condamné par Ponce Pilate et il a été livré aux mains de Caïphe[2], et aujourd'hui c'est mon heure ! C'est tout ce que j'avais à dire !

Espérait-elle encore émouvoir le cœur de tous ceux qui assistaient à ses derniers moments ? Ce n'était certes pas une bonne idée de se comparer à Jésus, mais qu'aurions-nous dit à sa place ? Aurions-nous été plus

---

[1] ●Duguay.

[2] ●Caïphe était le Grand-Prêtre du Temple de Jérusalem, le Grand Sacrificateur. Il avait été nommé à ce poste de choix grâce à l'appui de son beau-père, le Grand-Prêtre Anân, et se maintint en place avec l'appui de sa famille fort riche, et aussi grâce à sa collaboration avec la puissance occupante, les Romains.

brillants et plus calmes, en nous sachant innocents ? Un trait d'esprit ou de colère aurait eu plus d'impact sur tous. Ce furent les derniers mots d'une innocente. Le bourreau québécois Camille Branchaud, qui s'était fait cavalièrement "appeler Arthur", lui laissa posément finir sa phrase en dépit de l'interpellation impertinente dont il avait été l'objet. Puis il lui enfila la cagoule pour masquer les grimaces de l'agonie, et déclencha la trappe d'un coup de pied, dans le brouhaha des hurlements de plusieurs centaines de détenus qui assistaient à l'horreur en direct, heureux de n'être que les spectateurs[1]. Marguerite passa à l'Histoire du Canada en devenant la dernière des 13 femmes exécutées sous la Confédération canadienne, entre 1872 et 1953. En 1976, le Canada abolit la peine de mort pour les civils, après avoir exécuté 697 hommes et treize femmes par pendaison[2]. Marguerite Pitre fut l'Augustin Trébuchon[3] de la peine capitale. Elle était elle-même innocente.

Pour la dernière fois dans l'histoire de la prison de Bordeaux, la cloche vibra dix fois pour annoncer l'exécution d'une femme, comme elle avait sonné sept fois pour chacun des deux hommes.

♦

Cet accident terroriste traumatisa fort la population mondiale, mais le public était déjà habitué aux accidents aériens non-terroristes grâce aux avions commerciaux Vickers Viscount qui battirent tous les records d'écrasement entre 1952 et 1997 : 160 accidents pour un total de 450 avions construits dans ce modèle.

---

1 ●Le comportement énergique de Marguerite Pitre avec le bourreau (*OK ! Arthur, perds pas de temps !*), peut être rapproché de celui de l'horrible Irma Grese, surnommée *La hyène d'Auschwitz*, une ancienne gardienne de camps d'extermination nazis, qui s'était distinguée par son sadisme extrême. Elle fut pendue par le bourreau anglais Albert Pierrepoint à la prison de Hamelin en Allemagne, le 13 décembre 1945. Le bourreau raconta dans ses *Mémoires*, que, au moment de lui enfiler la cagoule de lin blanc sur la tête, leurs yeux se croisèrent. Le bourreau remarqua que ceux d'Irma étaient grands et très bleus, et qu'elle avait de longs cils noirs qui battaient doucement, à un rythme qui semblait être celui de son cœur. Tandis que le bourreau contemplait ces yeux magnifiques, Irma lui dit en allemand : «*Schnell !*» [*Vite !*]. Sortant de sa rêverie, Pierrepoint ajusta la cagoule et déclencha la trappe.

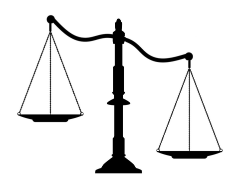
2 ●L'exécution des militaires par les Cours martiales fut interdite en 1999.

3 ●Augustin Trébuchon fut le dernier soldat tué de la Première Guerre mondiale. Il fut tué 10 minutes avant l'Armistice.

Finalement les Anglais réussirent à vendre leurs derniers Vickers Viscount à des pays africains du Commonwealth, en facilitant et agrémentant la vente par des pots-de-vin convaincants offerts aux politiciens. La plupart finirent aussi dans des accidents, faisant de nombreuses victimes innocentes.

Comme cela arrive très souvent, ce crime inspira à d'autres citoyens du monde le désir de s'enrichir de la même façon. Deux ans après l'exécution de Marguerite Pitre-Ruest, un Américain nommé Jack Gilbert Graham plaça, le 1er novembre 1955, une bombe dans l'avion qui effectuait le vol 629 de la *United Airlines*. Jack avait pris une assurance-vie sur la tête de sa pauvre vieille mère qui occupait l'un des sièges de l'avion. Au préalable, il lui avait donné un baiser d'adieu sur la joue, comme Judas Iscariotte. À titre d'excuse, il prétendit qu'elle l'avait maltraité durant son enfance. Il échappa à la potence, lui, mais pas... à la chaise électrique.

Ce crime inspira aussi en 1982 un roman à l'écrivain Roger Lemelin : *Le Crime d'Ovide Plouffe*, qui fut tourné en film deux ans plus tard. Le même crime servit de cadre à un roman : *Cape Torment* à l'écrivain anglophone Richard Donovan.



SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

♦Acoca, L. & Austin, J. 1996. *The Crisis: Women in Prison.* Women Offender Sentencing Study. San Francisco, CA. ♦Anderson. *A, Dance with Death* de Franck W.

♦Archives nationales - (Ottawa) - Dossier RG 13, vol. 1592, vol. 1593, dossier CC422; 1934-1935. Tommasina Teolis.

♦Archives nationales - (Ottawa) - Dossier RG 13, vol. 1410, dossier 64A; 1873, 1940. Elizabeth Workman.

♦Archives nationales - (Ottawa) - Dossier RG 13, vol. 1598, vol.1599, dossier CC437; 1935. Elizabeth Ann Tilford.

♦Archives nationales (Ottawa) - Dossier RG 13, dossier 316A. Emily Hilda Blake.

♦Archives nationales -(Ottawa) - Dossier RG 13, vol 1616, vol. 1617, dossier CC491, 1936-1944. Marie-Louise Cloutier.

♦Archives nationales (Ottawa) - Dossier RG 13, vol. 1409, dossier 47A; 1872-1898. Phoebe Campbell.

♦Archives nationales (Ottawa) - Dossier RG 13, vol. 1435, 1436, 1437, dossier 304A; 1899-1958. Cordélia Viau.

♦Archives nationales -(Ottawa) - Dossier RG 13, vol. 1555, Dossier CC304; 1929. Marie Beaulne.

♦Archives nationales -(Ottawa) - Dossier RG 13, vol. 1659, Dossier CC610, 1946-1947. Elizabeth Popovitch.

♦Archives nationales (Ottawa) - Dossier RG 13, vol. 1695, 1696, Dossier CC719; 1951-1953. Marguerite Ruest.

♦Austin, J., L. Chan et W. Elms. 1993. *Indiana Department of Corrections Women Classification Study.* San Francisco, CA: NCCD.

♦Beaudry, David-Hercule, 1822-1876. *Précis historique de l'exécution de Jean-Baptiste Desforges et de Marie-Anne Crispin, veuve Jean-Baptiste Gobier dit Belisle* [microform] : meurtriers de Catherine Prévost, femme d'Antoine Desforges, 25 juin 1858 / par Hercule Beaudry. Publié à Montréal, s.n., 1858.

♦Bibliothèque nationale (Ottawa) - Dossier fichier CIHM, fiche 29 599. Mary Aylward.

♦Blackburn, Robin, *The Making of New Word Slavery*, 1492-1800, London, 1997.

♦Boissery, Beverley, & Greenwood, Frank Murray, Frank, Uncertain Justice (en ligne).

♦Boyko, John, *Last Steps of Freedom*, J. Gordon Shillingford, Toronto, 1998.

♦Brennan, T. & Austin, J. 1997. *Women in Jail: Classification Issues.* Washington DC: US Department of Justice National Institute of Corrections. Canada. 2003.

♦Brennan, T. 1998. "Institutional Classification for Females: Problems and some Proposals for Reform." In *Female Offenders: Critical Perspectives and Effective Interventions* sous la direction de R.T. Zaplin. Gaithersburg, MD: Aspen Publishers Inc.
♦Cooper, Afua, *The Hanging of Angélique*, Harper Collins Publishers Ltd, Toronto, 2006..
♦Coureau, Christophe, *Comment on traitait nos anciens,* Retour sur l'histoire, octobre 2003.
♦Dansereau, Dollard, *Causes célèbres du Québec*, Éditions Leméac, Montréal, 1974
♦De Oliveira Marques, A.H., *History of Portugal*, Columbia University Press, New York, 1972.
♦Duguay, Roger, *L'échafaud : J'ai vu les dernières pendaisons à la prison de Bordeaux*, Québécor, Montréal, 1979.
♦Fichier CIHM - fiche N°29599 - *The Aywards and Their Orphans; Unjust hanging of Prisonners at Belleville C.W. Trial for Murder and Proof of their innocence; A full Report of all the Facts for Public Information and to Call fort Sympathy for the Orphans*. Printed by LP Normand St-Roch.
♦Gadoury, L. et A. Lechasseur (1992) *Les condamnés à la peine de mort au Canada, 1867-1976*; un répertoire des dossiers individuels conservés dans les archives du Ministère de la Justice, Ottawa.
♦Godsell, Philip H., *Outlaws & Lawmen of Western Canada*, Volume 3, ISBN 0-919214-88-6
♦Green, Joyce, article intitulé *Towards a Detente with History* : *Confronting Canadas's Colonial Legacy*, in International Journal of canadian Studies 12 (Automne) : pp.85-105.
♦Greenwood F. Murray & Boissery Beverley, *Uncertain Justice* : *Canadian Women and Capital Punishment 1754-1953*, Dundern Press, Toronto, 2000.
♦Hannah-Moffat, K. & Shaw, M.. 2001. *Taking Risks: Incorporating Gender and Culture into Classification and Assessment of Federally Sentenced Women,* Ottawa, Canada: Condition féminine Women Canada.
♦Hannah-Moffat, K. 1999. "*Moral Agent or Actuarial Subject: Risk and Canadian Women's Imprisonment.*" Theoretical Criminology 3.
♦Hannah-Moffat, K. 2000. "Reforming the Prison, Rethinking Our Ideals." Publié dans *An Ideal Prison? Critical Essays On Women's Imprisonment in Canada* sous la direction de K. Hannah-Moffat et M. Shaw.Halifax, Canada: Fernwood Publishing.
♦Johnson, Mat. *The Great Negro Plot, A Tale of Conspiracy and Murder in Eighteenth Century New York*, Bloomsbury (USA), 2007.
♦Journal The Globe du 17 décembre 1935
♦Journaux : *The Newfoundlander, The Royal Gazette* (de Terre-Neuve), et *The Newfoundland Advertiser* qui reproduisent une grande partie de l'information sur le dossier de Catherine Mandeville peuvent être trouvés sous forme de microfilms dans la Salle de la Division des Archives Provinciales de Terre-Neuve.
♦Kelley, Thomas, *Famous Canadian Crimes*, Collins White Circle, Toronto 1949.
♦Kidman, *John, The Canadian Prisons*, The Story of a Tradegy, The Ryerson Press, Toronto, 1947.

♦Krauter, Joseph, F., & Davis, Morris, *Minority Canadians* : *Ethnic Groups*, Methuen, Toronto, 1978.
♦Lampkin, Lorna, *Visible Minorities in Canada*, in Rosalie Silberman Abella (maison d`édition), Research Studies of the Commission on Equity in Employment, Supply and Services Canada, Ottawa, 1985.
♦Le Bris, Michel, *préface de Confession d'un négrier*, de Théodore Canot, Phébus Libretto, Paris, 1989.
♦Malet, Albert, & Isaac, Jules, *Histoire romaine*, Hachette, Paris, 1923.
♦Malet, Albert, & Isaac, Jules, *L'Orient et la Grèce*, Hachette, Paris, 1924.
♦McCarthy, M. J. "The Irish in Early Newfoundland", *Newfoundland Quarterly* **83**:43–48 (1988)
♦Mensah, Joseph, *Black Canadians; history, experiences, social conditions*, Fernwood Publishing, Halifax, 2002.
♦Minois, Georges, *Histoire de la vieillesse en Occident, de l'Antiquité à la Renaissance*, Librairie Fayard, 1987.
♦Mitchell, Tom & Kramer, Reinhold, Walk Towards the Gallows : *The Tragedy of Hilda Blake, Hanged 1899*, Oxford University Press, Oxford, 2002.
♦Murphy, Angela, *Canadian Crimes & Capers, A Rogue's Gallery of Notorious Escapades*, Folklore Publishing, Toronto, 2004.
♦Prebble, John, *The Highland Clearances*, Martin Secker & Warburg Ltd, Londres, 1963.
♦*Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes - Chapitre 4 Service correctionnel du Canada, la réinsertion sociale des femmes*. Ottawa, Canada: Bureau du vérificateur général.
♦Singh B. Bolaria & Peter S. Li, *Racial Oppression in Canada*, Garamond, Toronto, 1998.
♦Sur la toile : *Canadian Journal of Law and Society* 20.1 (2005) 171-192 Copyright © 2005 The Canadian Law and Society Association. All rights reserved. *Justice Not Done : The Hanging of Elizabeth Workman Scott M. Gaffield*
♦Strowbridge, Nellie P., *Catherine Snow,* Flanker Press, Saint-Jean de Terre-Neuve, 2009.
♦Trudel, Marcel, *Dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires au Canada*, Hurtubise, Ville-La-Salle, 1990.
♦Trudel, Marcel, *L'esclavage au Canada français*. PUL, Québec, 1960.
♦Walker, James, W., *A History of Blacks in Canada*, Minister of State and Multiculturalism, Ottawa, 1980.
♦Winks, Jack, *The Blacks in Canada* : *A History*, Yale University Press, New Haven and London, 1971.
♦Anderson, Frank, W. *A Dance with Death: Canadian Women on the Gallows 1754-1954*, Fifth House Publishers,
♦Hustak, Alan, *They Were Hanged*, James Lorimer & Company, Formac Pub Co Ltd., Halifax, 1987.
♦Jones, James Edmund, *Pioneer Crimes and Punishments in Toronto and Home District*, Éditeur G.N. Morang, Toronto, 1924.
♦The Aylwards and their Orphans, Printed by L.P. Normand, Quebec, 1868.

Table des matières du Tome II

Ouvrages du même auteur

♦*Le gros lot*, un recueil de nouvelles pour enfants publié par les Editions des Plaines de Saint-Boniface (Manitoba). ISBN: 0-920944-77-9

♦ *À cheval sur les mots*, (collectif) publiée après un concours littéraire francophone par La fédération des écrivains de Colombie-Britannique sous le numéro ISBN: 0-929126-02-5.

♦ Les *Grands dossiers criminels du Canada*, tome 1 publié par les Editions Pierre Tisseyre de Montréal. ISBN: 2-89051-402-1. (5 éditions) (réédité par Québec Loisirs en 1992)

♦Les *Grands dossiers criminels du Canada*, Tome 2 sous le numéro ISBN: 2-89051-429-3. (5 éditions) (réédité par Québec Loisirs en 1993)

♦*Anthologie de nouvelles francophones de la Côte-Pacifique*, (collectif) sous le numéro 978-2-921668-04-0

♦*Le fantôme et autres histoires vraies*, par les Éditions du Phare-Ouest, de Vancouver, sous l'ISBN 2-921668-05-X

♦*À la limite de l'Horreur*, par les Éditions des Intouchables de Montréal, sous l'ISBN 2-89549-166-6.

♦*C'est arrivé un jour*, Les Éditions de l'Interligne, Ottawa, 2007. ISBN: 978-2-923274-25-6

♦*Recueil de nouvelles 2007*, (collectif), Les Éditions Z'ailées, Ville-Marie. ISBN : 978-2-923574-24-0

♦*Catastrophes canadiennes*, Les Éditions Z'ailées, Ville-Marie. ISBN : 978-2-723574-25-9.

♦*La ballade des pendues*, Presses de l'Université du Québec, Québec. ISBN : 978-2-760530-515

♦*Crimes et Châtiments de Canadiennes*, Tome 1 ISBN : 978-2-921668-43-9

♦*Crimes et Châtiments de Canadiennes*, Tome 2 ISBN : 978-2-921668-44-6

♦*Dictionnaire des batailles navales franco-anglaises*. ISBN 978-2-7637-8061-X. (Univ.Laval)

♦*Répertoire des combats franco-anglais du Haut Moyen-Âge.* ISBN 978-2-921668-08-8

♦*Répertoire des combats franco-anglais de la Guerre de Cent Ans 1337-1453*. ISBN 978-2-921668-09-5

♦*Répertoire des combats franco-anglais des guerres de la Renaissance, depuis la fin de la Guerre de Cent Ans (1453) jusqu'au début de la Guerre de Trente Ans (1618)* ISBN 978-2-921668-14-9

♦*Combats franco-anglais de la Guerre de Trente Ans (1618-1648) et de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697)*. ISBN 978-2-921668-11-8

♦*Histoire des Relations diplomatiques franco-anglaises durant la Guerre de Succession d'Espagne*. ISBN : 978-2-921668-07-1

♦*Dictionnaire des batailles franco-anglaises de la Guerre de Succession d'Autriche*. ISBN 978-2-921668-06-4

♦*Dictionnaire des batailles terrestres franco-anglaises de la guerre de Sept Ans*, publié par les Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy, 2006. ISBN 978-2-7637-8334-1

♦*Diplomatie franco-anglaise de la Guerre d'Indépendance américaine, Pourquoi la France n'a-t-elle pas voulu récupérer le Canada? Suivi du Répertoire des opérations militaires franco-anglaises de la Guerre d'Indépendance américaine. ISBN 978-1-312-84190-1*

♦*Batailles franco-anglaises de la Guerre de l'Esclavage (1791-1804) et des Guerres de la Révolution française (1793-1804)*. ISBN 978-2-921668-15-6

♦*Combats franco-anglais des Guerres du Premier Empire français*. ISBN 978-2-921668-21-7

♦

J'ai souhaité faire revivre, le temps d'une éphémère lecture, dix-sept femmes, dont quatorze au fil des deux tomes de cet ouvrage, avec leurs forces et leurs faiblesses, leur crime inexpiable et leur châtiment inhumain, leur culpabilité ou leur innocence. Ce sont les seules Canadiennes qui sont mortes par Décision de Justice sur le territoire qui est aujourd'hui celui de notre grand pays. Les mobiles de ces crimes sont particulièrement remarquables, comparés à ceux des 699 hommes qui subirent la peine capitale: l'amour extraconjugal fut la motivation principale pour 15 d'entre elles, le vol et la discrimination religieuse dans deux cas, et la vengeance dans un. Chez les hommes, l'ordre des mobiles fut pratiquement inversé, et l'ivresse des soûleries plus fréquente que celle de la passion amoureuse.


ISBN 978-2-921668-44-6
90000
9 782921 668446